

Liste des abréviations, sigles et acronymes principaux

AFD	Agence française de développement
ANPE	Agence nationale de protection de l'environnement
AP	Aire protégée
APAL	Agence de protection et d'aménagement du littoral
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM :	La banque mondiale
CGDR	Commissariat général au développement régional
CMED	Commission mondiale pour l'environnement et le développement
CRDA	Commissariat régional de développement agricole
DGF	Direction générale des forêts
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GDA	Groupement de développement dans le secteur de l'agriculture
GFIC	Groupement forestier d'intérêt collectif
GIC	Groupement d'intérêt collectif
GIZ	coopération internationale allemande : deutsche gesellschaft internationale zusammenarbeit
JBIC	Banque japonaise de coopération internationale
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MAB	Man And Biosphère
MEA	Millenium Ecosystems Assessment
ODESYPANO	Office de développement sylvo - pastoral du nord-ouest
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONA	Office national de l'artisanat
ONG	Organisme non gouvernemental
ONTT	Office national du tourisme tunisien

OTEDD	Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable
PDC	Un plan de développement communautaire
PDF	Projet de développement forestier
PGIF	Projets de gestion intégrée des forêts
PNUD	Programme des nations unies pour le développement
PNUE	Programme des nations unies pour l'environnement
SONEDE	Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux
STEG	Société tunisienne d'électricité et de gaz
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
WWF	Fonds mondial pour la nature : world wide fund for nature

Sommaire

INTRODUCTION.....	1
PARTIE 1 : L'ECOTOURISME, UN MOYEN SUGGERE POUR LE DEVELOPPEMENT DES PARCS NATURELS FORESTIERS EN TUNISIE	10
CHAPITRE 1. LE TOURISME : SECTEUR CLE DU DEVELOPPEMENT (STRATEGIES ET CONSEQUENCES)	11
1. LES PREMIERES FORMES DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN TUNISIE	12
CHAPITRE 2. LES DISPARITES REGIONALES DES ESPACES RURAUX.....	21
1. DES STRATEGIES NATIONALES ENTRE DEVELOPPEMENT ET INVESTISSEMENT.....	21
2. L'ESPACE RURAL ENTRE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	24
CHAPITRE 3. L'ESPACE FORESTIER ENTRE POLITIQUE DE CONSERVATION ET DE DEVELOPPEMENT.....	29
1. LA POLITIQUE FORESTIERE EN TUNISIE	30
2. LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EN TUNISIE : UN APPUI A LA NOUVELLE POLITIQUE FORESTIERE	36
2.1. L'EMERGENCE D'UNE PRISE DE CONSCIENCE SOCIO-ENVIRONNEMENTALE INTERNATIONALE.....	36
2.2 L'EMERGENCE D'UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE NATIONALE	41
3. LA POPULATION FORESTIERE TUNISIENNE	43
CHAPITRE 4. LES AIRES PROTEGEES EN TUNISIE : UN ESPACE FORESTIER A VALORISER	48
1. LA CREATION DES AIRES PROTEGEES.....	48
2. L'EVOLUTION DES AIRES PROTEGEES DANS LE MONDE.....	50
3. LES DEVELOPPEMENTS DES AIRES PROTEGEES EN TUNISIE	56
3.1 L'EMERGENCE DES AIRES PROTEGEES EN TUNISIE	56
3.2 LES AIRES PROTEGEES DE MONTAGNE A VOCATION FORESTIERE	63
CHAPITRE 5. L'ECOTOURISME POUR DEVELOPPER LES AIRES PROTEGEES.....	67
1. LES BIENS ET LES SERVICES ECOSYSTEMIQUES	67
2 ÉCOTOURISME ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT.	71
CHAPITRE 6. LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : UNE METHODE POUR ANALYSER LA SITUATION DE L'ECOTOURISME DANS LES AIRES PROTEGEES EN TUNISIE.....	77
1. ANALYSE TRIANGULAIRE	79

2. ANALYSE DE LA DURABILITE DES TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME.....	81
3. ANALYSE DU SYSTEME ECOTOURISTIQUE.....	90
3.1. ANALYSE STRUCTURELLE DES INDICATEURS DU SECTEUR : MICMAC.....	92
3.1.1. REPERAGE DES RELATIONS DANS LA MATRICE D'ANALYSE STRUCTURELLE	93
3.1.2. IDENTIFICATION DES VARIABLES CLES DU SECTEUR.....	94
3.1.3. SAISIE DES DONNEES ET LOGICIEL UTILISE	95
3.2 ANALYSE DES STRATEGIES D'ACTEURS : LA METHODE MACTOR	96
3.2.1. IDENTIFICATION ET CATEGORISATION DES ACTEURS	96
3.2.2. ANALYSE DES INFLUENCES ENTRE ACTEURS ET EVALUATION LEURS RAPPORTS DE FORCE	98
3.2.3. POSITIONNEMENT DES ACTEURS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS	100
3.2.4. SAISIE DES DONNEES ET LOGICIEL UTILISE	102
CHAPITRE 7. PRESENTATION DES ZONES D'ETUDE : DEUX EXEMPLES D'AIRES PROTEGEES DE MONTAGNE DU NORD-OUEST TUNISIEN	106
1. PRESENTATION DU PARC ICHKEUL	107
2. PRESENTATION DU PARC CAP NEGRO-JBEL CHITANA	111

PARTIE 2 : DEVELOPPER PAR L'ECOTOURISME, QUELLES DIFFICULTES ?

115

CHAPITRE 1 : ÉVALUATION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME DANS LES AIRES PROTEGEES DE MONTAGNE CAP NEGRO ET ICHKEUL ENTRE 1987 ET 2017.....	117
1. L'ACTION PUBLIQUE ET INTERNATIONALE DANS LES AIRES PROTEGEES DE MONTAGNE DE 1987 A 2017....	120
1.1. LES PROJETS.....	120
1.1.1 LES PROJETS NATIONAUX	123
1.1.2 LES PROJETS DANS LES DEUX AIRES PROTEGEES DE MONTAGNE	126
1.1.2.1. LES PROJETS MENES DANS LE PARC NATIONAL DE CAP NEGRO	126
1.1.2.2. LES PROJETS MENES DANS LE PARC NATIONAL DE L'ICHKEUL.....	128
2. LES ETUDES.....	130
2. QUI A MENE CES PROJETS ET ETUDES ?	133
2.1. ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.....	134
2.2 LES INSTANCES INTERNATIONALES	138

2.2.1. LES COOPERATIONS INTERNATIONALES D'AIDE DE DEVELOPPEMENT ET D'ASSISTANCE ENVIRONNEMENTALE	139
2.2.2 LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES.....	142
2.3 SOCIETE CIVILE : ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE.....	144
3. ÉVALUATION DE LA DURABILITE DES PROJETS RECENSES.....	146
3.1. DANS CAP NEGRO	147
3.2. DANS ICHKEUL	159
CHAPITRE 2. ANALYSE SYSTEMIQUE DE L'ECOTOURISME DANS LES AIRES PROTEGEES ICHKEUL ET CAP NEGRO	
.....	172
1. ANALYSE STRUCTURELLE	173
1.1. IDENTIFICATION DES VARIABLES.....	173
1.2) LA DESCRIPTION DES RELATIONS ENTRE LES VARIABLES ECOTOURISTIQUES.....	174
2. ANALYSE DES ACTEURS.....	186
2.1. CARTOGRAPHIE DES POLES D'ACTEURS	186
2.2. ANALYSE DES INFLUENCES ENTRE ACTEURS ET EVALUATION LEURS RAPPORTS DE FORCE	188
2.3. POSITIONNEMENT DES ACTEURS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT	196
CONCLUSION GENERALE	202
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	208
ANNEXE	231

Introduction

Dans la mouvance internationale des transformations accélérées que vit l'humanité, la demande touristique est tournée aujourd'hui, entre autres, vers une nature peu ou pas perturbée. Représentant près du tiers de l'activité mondiale, l'industrie touristique méditerranéenne ne cesse de croître depuis le 20^e siècle (OMT, 2017) s'étend à des espaces historiquement occupés par des activités qui l'ont précédée tels que l'agriculture ou l'habitat (Khelifa, 2015). À côté du tourisme balnéaire de masse, des formes nouvelles tournées vers les « arrière-pays » ont émergé (Berriane et Aderghal, 2012). Ainsi, le tourisme atteint les espaces naturels et s'ajoute aux conflits d'usages qui s'y déroulent (Picouet et al., 2004). La multifonctionnalité imposée dans ces territoires ne profite pas forcément aux écosystèmes (Dugelay, 1951) qui se trouvent encore plus dégradés (OIBT, 2002) et surexploités (Raffin, 2005). La pression anthropique sur le milieu naturel se caractérise en méditerranée par le fait qu'elle puisse atteindre l'accaparement et la détérioration des territoires forestiers par la population (Aini, 2004). La rivalité entre « l'espace forestier » et les habitants semble être plus accentuée sur la rive sud où les forêts sont particulièrement touchées par la marginalisation économique et les politiques déséquilibrées de développement (Gardin, 2004).

Le Nord tunisien est essentiellement constitué de forêts de montagne, habitées par une population rurale dense, exposée à la « misère et au sous-développement » (Aderghal, 2007) ; le taux de pauvreté atteint dans certaines de ces zones les 45,8 et le taux de chômage peut avoisiner les 30 % (Saadani, 2010). L'appropriation de ces espaces par l'État peut être une des causes qui ont freiné son développement. En effet, le régime forestier mis en place en 1883 (deux ans après la date du traité du Bardo instituant le protectorat français) avec une administration forestière coloniale établie inspirée de la politique française basée sur l'autorité étatique et administrative (qualifié de policier par Morin, 2010). Seule une exploitation coutumière s'y exerçait par les riverains dans ces forêts à l'époque propriété de la dynastie Husseinite. L'aménagement et l'exploitation y ont été établis en 1883 par l'administration forestière française excluant les habitants ; ces espaces demeurent un bien public relevant de l'État, sont gérés par les agents forestiers et la propriété privée forestière non reconnue.

Peu de temps après l'indépendance en 1956, fut instaurée en 1959 la législation forestière avec pour priorité la conservation de la nature et des espaces, au détriment du développement social dans ces zones. Paradoxalement, ces espaces boisés constituaient pour

les populations riveraines une source importante de génération de profit dans l'économie rurale traditionnelle.

Les années 70 ont été marquées par une prise de conscience environnementale auprès des organismes internationaux avec un changement de paradigme et de nouveaux instruments de conservation. Un réseau national des aires protégées a ainsi été mis en place afin de sauvegarder les écosystèmes uniques ou en péril. Le réseau compte aujourd'hui 44 aires, dont 25 dans des écosystèmes forestiers (DGF, 2011). Ce nouveau statut de l'espace a été vécu par les habitants comme un obstacle supplémentaire, et encore plus rigide, pour les activités productives et de développement économique. La concurrence autour de la ressource naturelle a pris des formes conflictuelles parfois violentes. L'article 221 du code forestier interdisait déjà aux habitants tout prélèvement à but lucratif (DGF, 2011). L'espace forestier est ainsi devenu une scène de lutte entre une pression anthropique forte, de plus en plus revendicatrice, et un régime forestier conservateur et figé (figure1).

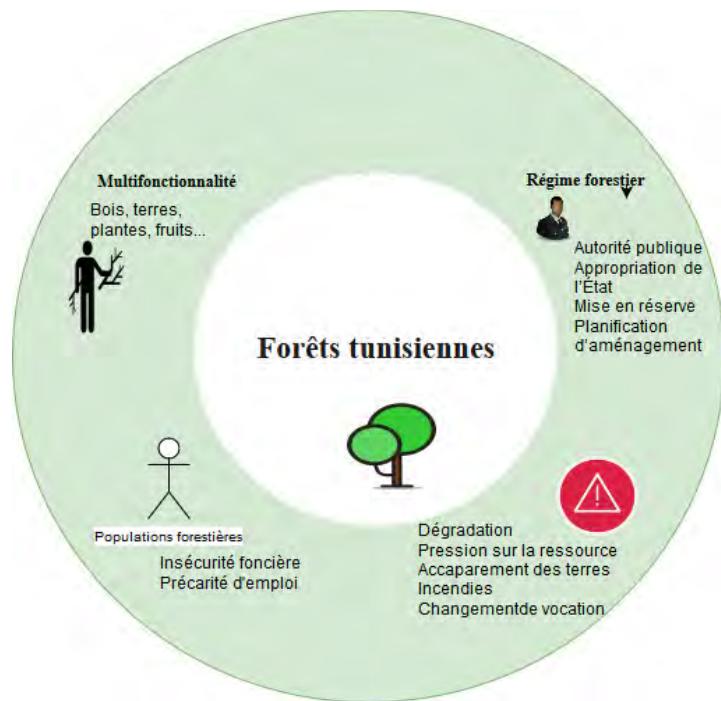


Figure 1. La problématique territoriale des espaces forestiers habités

Une réelle opportunité de développement économique et social pour les collectivités locales a été reconnue notamment après l'émergence des concepts de développement durable, de développement territorial et des paiements pour des biens et services environnementaux (qui sont des approches de conservation directes (Wunder, 2005) par des compensations suite à un service offert par l'écosystème (Karsenty, 2010). Les services de régulation, d'approvisionnement et culturels (tels que l'exploitation durable des ressources, le pâturage, conservation du sol...) sont révélés dans les espaces naturels (MEA, 2005) avec une opportunité de générer des revenus pour la conservation de ces lieux d'une part et pour développement économique des locaux et la valorisation multisectorielle d'autre part. Ainsi est venue l'idée de développer par l'écotourisme (Wunder, 2002) et de mettre en tourisme en activant aussi bien la richesse naturelle que culturelle (Lequin, 2001 ; Fennel et Weaver, 2008 ; Gagnon, 2006 ; MEA, 2005 ; Fisher et al, 2009).

Des pays comme la Hongrie, le Costa Rica, l'Australie et la Jordanie, par exemple ont fait le choix de développer cette forme de tourisme afin d'allier valorisation des écosystèmes naturels endémiques et leur conservation. L'écotourisme a d'ailleurs été pressenti en 2002 (OMT et PNUE, 2002) pour jouer un rôle économique contribuant à l'élimination de la pauvreté et ceci a été confirmé en 2013 (OMT, 2013).

Les territoires naturels marginalisés en Tunisie connaissent des changements et des mutations des approches publiques qui tentent de gérer la complexité territoriale et de concilier conservation et développement. Des plans de développement communautaires, des stratégies de développement rural, des plans de gestion intégrée tentent de développer une activité touristique respectueuse de l'environnement. Ce changement de paradigme est survenu dans la mouvance internationale vers un développement durable enclenchée par la signature, par la Tunisie, des trois conventions de la conférence de Rio 92 et l'élaboration de l'agenda 21. Il était question de remédier au déséquilibre de développement entre espace rural et espace urbain et de développer les espaces forestiers de manière durable améliorant les conditions de vie des générations actuelles et sauvegardant le legs pour les générations futures. Nombreux projets et études pour développer une activité économique génératrice de profit, basée sur la valorisation des richesses naturelles et culturelles ont été menés. Partant du postulat que l'écotourisme peut être un moyen de mise en tourisme des richesses dans les aires protégées et de générer rapidement un développement des populations (IUCN, 2008 ; Fennel et Dowling,

2003), l'écotourisme est devenu un choix pour le développement rural et forestier et a été le fondement, dans les différentes aires protégées, d'une étude stratégique portée par le ministère de l'Environnement et du Développement durable en 2007. L'État a multiplié les études et les projets dans les aires protégées en collaborant avec plusieurs intervenants nationaux et internationaux. L'écotourisme fut voulu secteur clé de l'économie et d'aide à l'instauration d'une politique de développement relevée même par la presse tunisienne (La presse, 2016, infotunisie, 2017).

Le secteur de l'écotourisme a-t-il pu devenir un moyen productif conciliant développement économique et conservation des territoires forestiers protégés tunisiens ? L'écotourisme a-t-il permis de valoriser ces espaces ?

En dépit des efforts de l'action publique, l'activité écotouristique tarde à se développer, à être attractive dans une destination qui n'a pu créer qu'une offre mono produit basée sur une image « all-inclusive » et un tourisme balnéaire ; il peine à diversifier les offres touristiques et à créer une certaine transition. Deux décennies après, peu d'impact a été créé, l'écotourisme tarde à se développer, les populations habitant le milieu forestier affrontent toujours la précarité et la disparité régionale et foncière et le milieu naturel est dégradé surtout dans le contexte postrévolutionnaire marqué par la fragilisation des institutions et de l'autorité de l'état.

À ce stade et en groupant toutes les problématiques énumérées (disparité régionale, absence de création de nouvelles offres touristiques sur de nouveaux territoires, la persistance des problèmes socioéconomiques en dépit des stratégies dans les espaces ruraux et forestiers) (figure 2), ce travail de recherche pose deux questions : (i) pourquoi le développement écotouristique dans les zones rurales tunisiennes n'a pas pu servir comme marqueur à une transition de l'offre touristique tunisienne

(ii) s'il peut se positionner comme un révélateur d'un modèle de développement, y a-t-il eu des finalités et des résultats concrets pour les anciens projets élaborés dans ces régions ? Y constate-t-on des dysfonctionnements sectoriels ?

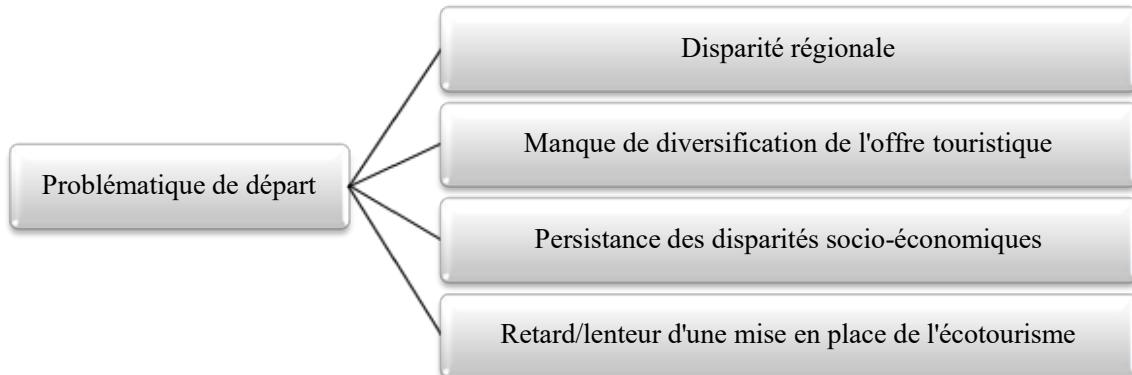


Figure 2. Les positionnements de départ

Dans cette recherche, nous tenterons d'adopter une démarche d'étude qualitative d'un essai de mise en place d'un système écotouristique dans deux aires protégées du Nord tunisien et d'apporter des réponses aux questions posées, afin de dégager (i) les facteurs de développement de ce secteur, (ii) ses fondements et (iii) les actions des acteurs et de rendre compte ce que nous avons relevé sur le terrain en se basant sur des méthodes similaires (Charmillot et Dayer, 2007). Nous tenterons d'apporter des réponses concernant le développement des espaces et des territoires protégés tunisiens. Cette démarche a pour objectif non seulement de déceler les points défaillants d'un concept déjà mis en place avec des travaux élaborés dans plusieurs territoires, mais d'apporter des moyens de réflexion pour parvenir à un modèle de développement viable et durable dans les aires protégées tunisiennes.

Nous avons structuré ce travail en deux parties :

1. une partie intitulée « l'écotourisme, un moyen suggéré pour le développement des aires protégées en Tunisie », qui dresse un état de l'art sur la question, précise la problématique, fixe les hypothèses de travail et décrit la méthodologie adoptée pour les approuver. Elle comprend aussi une description des zones d'études

2. Une deuxième partie intitulée « Développer par l'écotourisme, quelles difficultés ? » qui nous permet d'apporter des réponses à nos hypothèses à partir de nos relevés de terrain.

L'état de l'art est composé par 5 chapitres. Il retrace premièrement l'histoire du développement du secteur touristique dans un premier chapitre. Ce dernier montre le poids de ce secteur sur l'économie tunisienne et démontre un certain déséquilibre sectoriel et économique qui a engendré par la suite une disparité régionale entre les grandes villes de vocation touristiques et les régions rurales de vocation forestière et agricole. D'où notre intérêt dans le second à faire une analyse des stratégies politiques afin de démontrer de près les problématiques de disparités de développement entre les régions et les zones urbaines et rurales, ce qui nous a amenés à étudier les impacts des stratégies nationales sur la population rurale. Ensuite nous avons étudié la un exemple des zones rurales : l'espace forestier : sa gestion par la politique forestière et environnementale avant de conserver et développer ces espaces. De ce fait, nous avons étudié les conditions de vie de la population forestière pour montrer l'impact de cette politique. Dans l'avant-dernière partie de l'état de l'art, nous avons développé le concept des aires protégées comme un outil de conservation leurs importances écologiques dans le pays ainsi afin de montrer la nécessité de trouver un moyen de valorisation de ces espaces. Par conséquent, la dernière partie de l'état de l'art consiste à la mise en valeur de ces territoires protégée et aux méthodes de leurs développements et comment ils sont inscrits dans un processus de gouvernance. À la suite de cette partie, on annonce les hypothèses proposées dans cette thèse afin de répondre à nos questionnements. Ensuite, un chapitre est dédié à la méthodologie adoptée pour amener le diagnostic dans deux exemples de terrains ainsi qu'avec les acteurs du développement de ces territoires par une approche systémique et de gouvernance. À la fin de cette partie, un chapitre est consacré à la caractérisation des zones d'études et expliquer notre choix.

Et finalement la dernière partie de ce rapport est dédiée aux résultats obtenus et aux analyses. Cette partie comporte deux chapitres : le premier est consacré à l'identification du secteur par les projets élaborés en sein de nos zones d'études ayant pour but de développer ces territoires par l'écotourisme, cette partie développe qui sont les institutions qui ont développé ces projets afin d'étudier chronologiquement leurs montres ou elles figurent les défaillances environnementales, économiques et sociales.

Le deuxième chapitre consiste à une analyse systémique qui comprend une caractérisation structurelle pour déterminer le concept écotouristique selon la vision des acteurs tunisiens ainsi qu'une analyse des jeux d'acteurs. Cette dernière tente d'identifier les rapports de forces, ainsi que les poids de chaque acteur dans le système écotouristique tunisien.

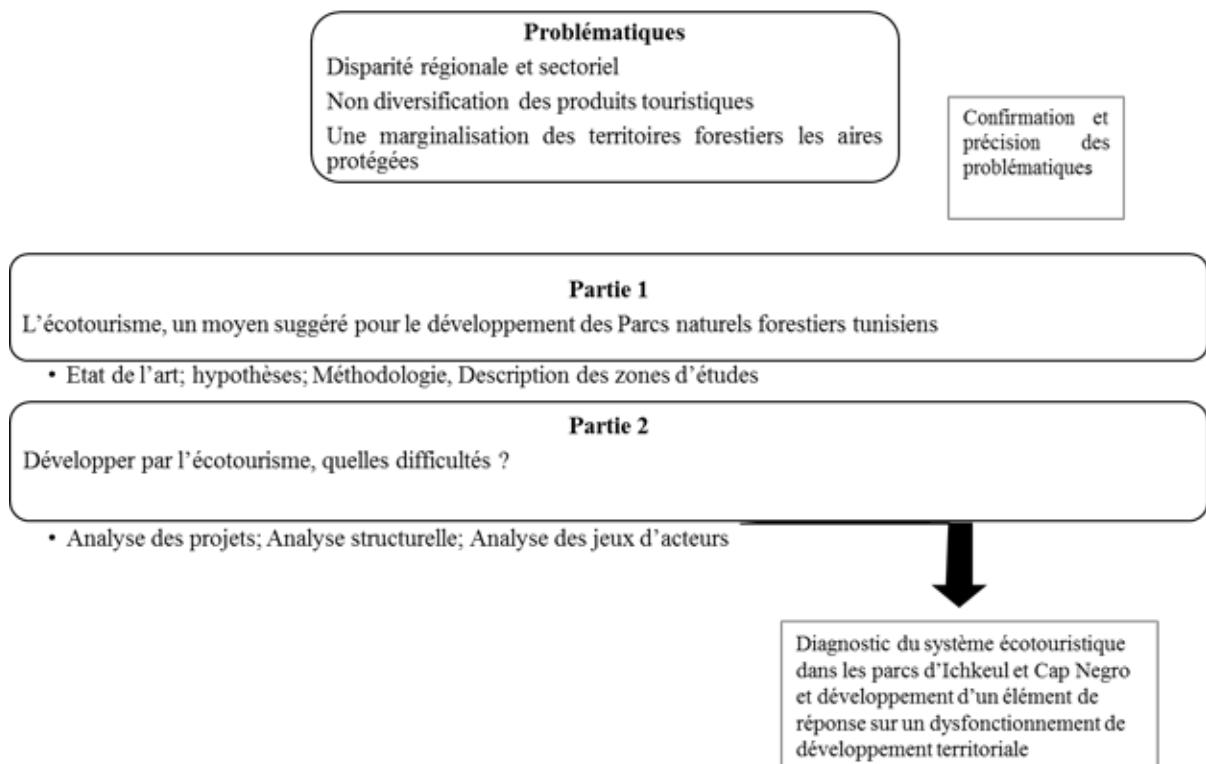


Figure 3. La structure de la thèse

« ... Il faut donc intégrer l'économie et l'écologie dans la prise de décisions et dans le processus législatif, non seulement pour protéger l'environnement, mais encore pour protéger et favoriser le développement. L'économie, ce n'est pas seulement produire des richesses ; l'écologie ce n'est pas uniquement protéger la nature ; ce sont les deux ensemble qui permettent d'améliorer le sort de l'humanité ». (Brundtland, 1987)

Partie 1 :

L'écotourisme, un moyen suggéré pour le développement des parcs naturels forestiers en Tunisie

Chapitre 1. Le tourisme : secteur clé du développement (stratégies et conséquences)

À l'aube de l'indépendance, le pays a connu plusieurs phases de transition économique afin de fonder un système financier autonome et d'initier une politique de développement. Cette politique misait sur des secteurs dynamiques de l'économie tunisienne tels que le tourisme, l'industrie, le textile. En fait, lors de l'indépendance, l'aménagement du territoire était demeuré indispensable pour le pays dans la mesure où la relance économique était difficile suite au détachement financier de la France. Cet aménagement était lié en premier lieu à la planification économique afin de développer la construction nationale. Ainsi un premier plan de planification a été élaboré « *Perspectives décennales de développement* » en 1961. Celui-ci visait à développer et aménager les villes telles que Tunis. En second lieu, vers les années 1960, l'aménagement s'est détaché de la planification économique par la création d'un service au sein du secrétariat aux travaux publics et à l'habitat dédié à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme (Dhaher, 2010). Cette période est caractérisée par la consolidation d'une armature urbaine publique et par un investissement dans des secteurs tels que l'industrialisation et le tourisme ce qui a conduit une réorganisation spatiale afin de privilégier leur développement. En 1969, ce processus se confirme par la création d'un ministère de l'aménagement du territoire et du tourisme (Dhaher, 2010). Ainsi, l'association entre ces deux secteurs présage de l'importance du tourisme dans l'économie du pays et du développement d'un aménagement territorial sectoriel dans des zones bien déterminées dans le pays.

Dans ce chapitre, on va voir comment le tourisme s'est développé au point de devenir un secteur clé pour le développement du pays entre la période postcoloniale et les années 2000. Comment le gouvernement a-t-il réussi à créer une offre touristique un mono-produit caractérisée par une forte saisonnalité ? Comment ce choix est-il devenu un choix stratégique pour la structuration du secteur économique national qui selon les études, ne serait pas capable de subvenir aux besoins envisagés après les années 2000 ?

1. Les premières formes de développement touristique en Tunisie

L'écotourisme demeure une activité touristique et une stratégie de développement d'une offre de ce secteur. Dans cette partie, nous avons réalisé une lecture des travaux portant sur l'écotourisme afin de connaître et d'identifier le secteur touristique. Ceci nous a permis de définir ce secteur qui est devenu un domaine clé dans l'économie tunisienne et de caractériser les offres élaborées. Ceci nous a conduit à admettre que l'écotourisme en tant qu'offre n'est pas à cette heure si développée. Ainsi dans ce chapitre nous essayons de montrer que les choix stratégiques de l'État sont axés sur un développement des offres touristiques de masse dans des régions littorales et que ces choix ont créé par la suite une disparité régionale entre les zones rurales et urbaines.

Le tourisme en Tunisie a vu le jour avant même l'indépendance, précisément en 1903 suite à la création d'un comité d'hivernage tunisien qui concurrençait à l'époque Nice, Alger et Le Caire (Bergaoui, 2006). On comptait plus de 100 000 touristes européens en 1929. Mais ce n'est qu'en 1957 que l'activité touristique s'est développée au point de devenir peu à peu l'un des secteurs stratégiques de l'économie nationale d'un pays dont l'économie était auparavant déséquilibrée et déstructurée (Bergaoui, 2006). Ainsi, le tourisme a commencé à se développer d'une manière industrielle.

Pour cette étape, selon les spécialistes du tourisme tunisien tel que Weirget, le secteur touristique tunisien est passé par trois phases : la première période allant de 1957 jusqu'à 1972 a été une phase de décollage, la seconde période de 1972 jusqu'à 2000 a été une phase d'essor de puis une phase de crise s'en est suivie de 2000 jusqu'à aujourd'hui (Weirget, 2012).

En 1961, le tourisme figurait dans le premier document de planification économique nationale (les Perspectives décennales 1962-1972). L'État a aménagé les premières zones touristiques : grand Tunis, Hammamet, Sousse-Monastir, Djerba.

L'État avait donc misé sur le tourisme balnéaire et joué sur l'image de la Tunisie comme un pays de soleil et de belles plages. Il cherchait à faire venir plus de touristes tout en minimisant le coût de la prestation. Il s'est investi à bâtir des hôtels de moyenne gamme qui englobent toute l'offre touristique : hébergements, loisirs, restaurations, plages privées. En outre, Il y a eu la création de grands organismes touristiques publics : l'office national du

tourisme tunisien (ONTT), la société hôtelière touristique tunisienne (SHTT ; Bergaoui, 2006).

Durant la phase d'essor, le secteur tunisien a enregistré une croissance de la demande suite à l'investissement des acteurs privés locaux et étrangers : des investisseurs des pays du Golfe et des tour-opérateurs européens. Pendant les années 1980, on a commencé à s'investir aussi dans d'autres types d'hébergement : station touristique intégrée, telle que le port d'El Kantaoui afin de diversifier l'offre en englobant les centres commerciaux, golfe, marina, parc de loisirs. De nouvelles zones touristiques ont été créées dans le sud (Tozeur) et le littoral nord (Bizerte et Tabarka) (Miossec, 1996).

Ainsi en 2000, la Tunisie a accueilli plus de 5 millions de visiteurs alors qu'en 1962 (début du développement touristique), elle en recevait à peine plus de 50 000. D'après la Banque mondiale, la croissance annuelle moyenne au cours de cette période (de l'ordre de 13 %) a été forte et considérable sur une période aussi longue (Banque mondiale, 2002).

Les conséquences du développement du secteur touristique ont été vite observées sur l'économie nationale : le tourisme fait partie des principales sources d'entrées de devises avec l'industrie pétrolière. Il a promu l'investissement privé et a instauré un esprit capitaliste. Il a encouragé l'investissement touristique étranger et la création de partenariats commerciaux internationaux. Les zones balnéaires suite à la forte croissance touristique dans ces territoires tels que Nabeul, Hammamet, Sousse et Djerba. Ces villes, qui n'étaient pour la plupart que de petites stations balnéaires dans les années 1960, sont devenues dans les années 1970-1980, de grands pôles économiques (Weirget, 2012). C'est ainsi que le Sahel tunisien (Sousse, Monastir, Mahdia) a pu accueillir plus de 70 % de la population urbaine dans les années 1980. Ce développement des villes balnéaires et la littoralisation des activités économiques ont marqué l'organisation géographique de l'économie tunisienne (Weirget, 2012).

À la fin des années 1990, on a commencé à enregistrer une diminution des entrées touristiques suite aux événements du 11 septembre la guerre d'Irak et la seconde Intifada, mais aussi les attentats de Djerba : sur la période 2001-2006, les arrivées internationales ont connu une croissance annuelle moyenne de seulement 5,4 % ; les dépenses touristiques ont augmenté en moyenne de 5,1 % par an, ainsi cette performance est considérée comme la performance la plus faible enregistrée dans un pays de la rive sud. D'après le diagnostic de la Banque

mondiale et de la coopération japonaise JICA (l'agence gouvernementale chargée de coordonner les projets d'aide publique du Japon). Cette diminution est due certes à des circonstances sécuritaires, mais aussi à un vrai problème sectoriel : essoufflement d'un produit touristique de moyenne gamme (Banque mondiale, 2000).

L'offre tunisienne se résume à un produit balnéaire de moyenne gamme sur le littoral tunisien, caractérisé par une forte saisonnalité (Figure 4) (ONTT, 2013).

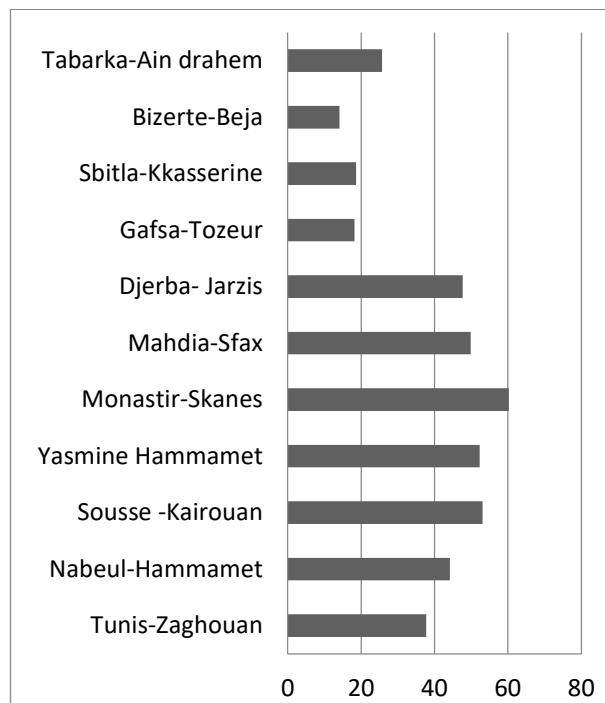


Figure 4. Taux d'occupation de l'année 2013 par région (élaborée à partir des chiffres de l'ONTT, 2013)

D'après la Banque mondiale, les principales causes de la crise touristique sont : que l'offre touristique demeure une offre d'un mono produit : manque de diversification de l'offre touristique. L'image de la Tunisie reste un pays balnéaire de vastes plages et de soleil. Elle se caractérise par une forte saisonnalité : les arrivées touristiques sont comprises entre les mois de juillet et de septembre et pour le tourisme saharien compris entre les mois de septembre et janvier (figure 5 et 6).

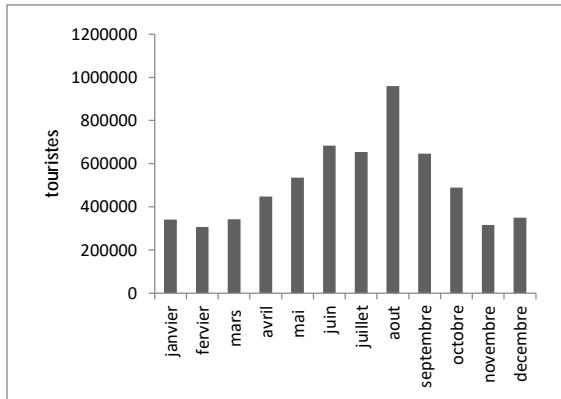


Figure 5. Arrivées aux frontières mensuelles pour l'année 2014 (élaborée à partir des chiffres du ministère du Tourisme et de l'artisanat, 2014)

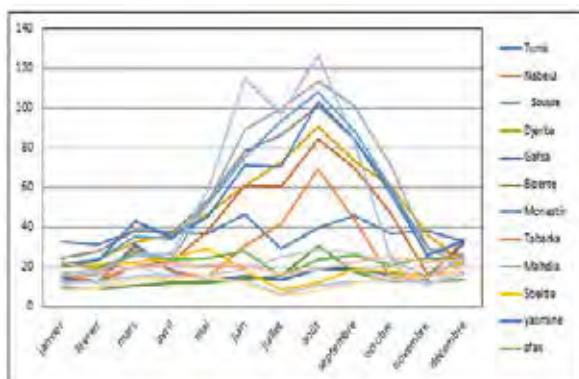


Figure 6. Taux d'occupation par région touristique et par mois (2013) (élaborée à partir des données de l'ONTT, 2013)

Les facteurs liés au déclin de la perte d'attractivité de la destination sont multiples et peuvent être résumées en sept points :

- « Qualité des produits touristiques et des services offerts inférieure aux normes
- Mono produit : l'image de la Tunisie comme un pays de tourisme balnéaire même si la Tunisie a développé d'autres types de tourisme ont été développés : la thalassothérapie, le tourisme de conférence, le tourisme culturel. Hormis quelques rares hauts lieux (Kairouan, Mahdia, Sidi Bou Saïd), l'offre culturelle du littoral, qu'il s'agisse de musées, de sites archéologiques ou de quartiers urbains, est très peu prisée des touristes internationaux.
- Mauvaise répartition des capacités d'hébergement sur le territoire
- Dépendance du marché européen
- Détérioration de l'environnement naturel et culturel

- Manque de diversification des offres d'hébergement :
- Forte concurrence méditerranéenne : Maroc, Turquie, Grèce qui ont devancé l'expérience tunisienne surtout en matière de diversification de leurs offres » (Banque mondiale, 2001)

Ainsi l'offre touristique tunisienne présente des risques de non-durabilité économique, environnementale et socioculturelle (Observatoire tunisien de l'Environnement et du Développement durable, 2010). Afin de remédier à ces défaillances, le ministère du Tourisme et de l'Artisanat a élaboré, en collaboration avec des organismes internationaux tel que l'Agence mondiale de la coopération japonaise (JICA) et la Banque mondiale, des stratégies développement du secteur touristique (tableau 1).

Tableau 1. Les axes stratégiques des deux stratégies de développement du secteur touristique de 2000 (Banque mondiale, 2002) (JICA, 2002)

	Stratégie de la banque mondiale	Stratégie de l'agence mondiale de la coopération japonaise
Axes stratégiques	<p>Développer une nouvelle stratégie d'offre</p> <p>Promouvoir des institutions modernes et efficaces</p> <p>Améliorer la compétitivité du secteur</p> <p>Adopter une stratégie de communication au plus près de l'évolution de la demande</p> <p>Accroître les efforts de formation</p> <p>Mettre en place une veille concurrentielle</p>	<p>Stratégie pour la compétitivité : Création d'un pôle d'attractions vedettes pour lancer de forts thèmes du tourisme tunisien aux marchés ciblés.</p> <p>Diversification de l'éventail des produits offerts.</p> <p>Introduction d'une approche marketing plus ciblée et innovatrice.</p> <p>Stratégie pour la rentabilité</p> <p>Transformation des stations balnéaires tunisiennes en des destinations globalement compétitives.</p> <p>Amélioration radicale de l'encadrement des visiteurs et système de signalisation dans les principaux sites touristiques.</p> <p>Accélération du développement des ressources humaines pour stimuler la Productivité.</p> <p>Stratégie pour la durabilité</p> <p>Une meilleure gestion de l'environnement.</p> <p>Renforcement des performances institutionnelles et de la collaboration entre les organismes concernés.</p> <p>Amélioration des infrastructures.</p> <p>Introduction de programmes et</p>

		produits complémentaires novateurs.
Plan d'action	Élaboration d'un plan de marketing Amélioration du cadre fiscal Création de nouvelles zones touristiques pour le tourisme balnéaire, de tourisme écologique et de tourisme intérieur	sélection des 3 zones : Grand Tunis, le centre et le sud-ouest (figure 9) et élaborée un plan d'action pour ces zones afin de valoriser les ressources touristiques culturelles, écologiques et sahariennes : création des circuits culturels, diversification des structures d'hébergement, création de nouvelles zones touristiques dans ces zones, restaurations des sites archéologiques



Figure 5. Les zones touristiques sélectionnées par la JICA (JICA, 2002)

Bien que ces deux stratégies aient bien ciblé les faiblesses du secteur touristique et qu'elles aient proposé des recommandations stratégiques qui auraient pu développer ce secteur, ces plans d'action n'ont pas été complètement mis en œuvre à part quelques actions minimes telle que l'élaboration des plans d'aménagements de quelques nouvelles zones (dans

le sud). Bien au contraire, la situation du secteur s'est aggravée. En effet, après la révolution, des précautions sécuritaires ont prolongé la situation de crise. De fait, on a enregistré une diminution des entrées touristiques sur cette période (ONTT, 2013).

Pour ces raisons, le ministère du Tourisme a mis en œuvre une stratégie élaborée par le bureau d'études international Roland Berger en 2010 (Tableau 2).

Tableau 2. Les axes stratégiques et le plan d'action de la stratégie du tourisme 2016
(ministère du Tourisme tunisien, 2009)

Stratégie du tourisme 2016	
Axes stratégiques	Diversification et innovation de l'offre Promotion/marketing Cadre institutionnel Restructuration des finances du secteur Tourisme Web
Plan d'action	Développer la charte de qualité Yasamine Encourager la promotion de l'innovation Diversifier les types d'hébergements Renforcer l'offre des filières de diversification Signer des partenariats aériens Construire la nouvelle politique événementielle Diversifier les sources de financement (IDE, fiscalité) Réorganiser le dispositif institutionnel

Ralentie par la révolution de Janvier 2011, la mise en œuvre de cette stratégie se limite aujourd'hui à la création des sites web des administrations touristiques et à la publication en 2013 du texte régissant l'hébergement alternatif (autres que des hôtels) tels que des gîtes.

La Tunisie est un pays de traditions et de civilisation qui dispose d'un patrimoine culturel, artistique et artisanal. Les empreintes laissées par les civilisations dans le milieu urbain et le milieu rural, le savoir-faire accumulé durant des siècles, la maîtrise technique constituent une richesse à exploiter. Ces derniers n'ont été ni valorisés, ni exploités de manière optimale. De plus, ce patrimoine n'a pas été toujours préservé de certaines déperditions. Plusieurs métiers sont définitivement perdus, faute d'appui aux maîtres artisans. L'artisanat a même, par moment, été dévalorisé au profit d'une production de masse où la charge culturelle et le contenu artistique sont sérieusement transgressés. Des importations de produits d'artisanat envahissent les commerces et se substituent à une production domestique défaillante (Institut du monde arabe, 1995).

Dans cette partie, nous avons mis en évidence l'importance que le secteur touristique a pris en tant que secteur stratégique pour le développement du pays. L'État l'a intégré dans sa politique de développement dès les années 1960, en faisant le choix de développer les zones touristiques dans le littoral et dans le Sud tunisien. Ce faisant, il a délaissé d'autres zones telles que les zones rurales. L'essor du tourisme a permis un développement économique national : il a promu l'investissement et il est devenu la principale source de devises. Cependant, cet essor a eu des répercussions sur le paysage de l'aménagement territorial : l'investissement dans le tourisme a créé une certaine littoralisation du pays. Les littoraux sont devenus des zones touristiquement et économiquement attractives. En outre, la promotion de l'investissement dans le secteur touristique a créé un certain déséquilibre économique entre les régions : on s'est retrouvé avec un littoral et de grandes villes urbaines productrices et développées telles que Tunis, Sousse ou bien Sfax, et un arrière-pays et des zones rurales qui peinent à se maintenir en raison de leur solde migratoire négatif et où le tourisme ne figure pas comme secteur économique principal.

Pour la richesse artisanale, même s'il y a eu une association de deux secteurs (le tourisme et l'artisanat), son développement est resté rudimentaire parce qu'il s'est exposé à plusieurs menaces (l'industrialisation et l'absence de volonté politique). Ainsi la Tunisie s'est approprié l'image d'une destination de tourisme balnéaire. Cette image a fini pour causer un déclin du secteur et un essoufflement de l'offre fragilisée aujourd'hui par la situation politique et sécuritaire. Ainsi, une diversification et une redynamisation de l'offre se sont imposées. Elles furent le sujet de deux stratégies proposées par deux institutions internationales. La valorisation de l'écologie et des zones naturelles et la culture figurèrent parmi les solutions de redynamisation proposées. En dépit de ces propositions, la création d'une attractivité dans les zones rurales et naturelles reste limitée : de nos jours, ces zones-là ne figurent pas encore dans la liste des zones touristiques tunisiennes du ministère du Tourisme.

Ceci a créé une disparité régionale, accentuée par les planifications stratégiques de l'État. Les zones rurales sont conditionnées par le développement du secteur agricole ou forestier qui a du mal à faire tourner la roue économique dans ces zones.

Pour conclure, le choix stratégique de s'investir dans le tourisme balnéaire (qui est devenu l'image du pays tunisien) n'a pas causé que des avantages. Le manque de diversification de l'offre touristique a provoqué son déclin (accentué par la fragilisation de la sécurité) ainsi qu'une marginalisation des espaces naturels et ruraux du pays. Ainsi on a pu

montrer une certaine nécessité de développer d'autres offres touristiques et de créer d'autres zones d'attraction comme les zones naturelles et rurales.

Dans les prochains chapitres, nous allons caractériser ces zones et étudier les disparités régionales dont elles font l'objet. Nous analyserons aussi les impacts des stratégies publiques sur la population rurale globale et sur la population forestière afin d'apporter des éléments de réponse à la question de la transition stratégique sectorielle et d'une potentielle transition de l'offre touristique tunisienne.

Chapitre 2. Les disparités régionales des espaces ruraux

1. Des stratégies nationales entre développement et investissement

Comme nous l'avons mentionné dans la première partie, le tourisme fut un choix stratégique pour le développement du pays. Le développement de ce secteur fut concentré dans les zones littorales, délaissant les zones rurales situées principalement dans le nord-ouest et le centre du pays. Dans ce chapitre, nous tentons d'étudier de près les choix stratégiques de l'État en matière de développement afin d'identifier les causes des disparités entre l'espaces urbains et ruraux

La stratégie tunisienne du développement se base sur des approches de planification, un exercice centraliste et technocratique qui était en vigueur à l'est (Falloux et Talbot, 1992). Avant la révolution, la planification se faisait par trois modalités stratégiques : les plans quinquennaux, les décisions présidentielles et les programmes de développement régional (Canesse, 2014).

Selon les économistes et les géographes de développement tels qu'Abaab, Miossec et Laroussi, la stratégie tunisienne est passée par cinq phases sur le plan de la conception et le plan institutionnel.

La première phase (1956-1961) correspond à la période postcoloniale. Dès cette époque la Tunisie est soutenue par les institutions de Bretton Woods (FMI et la banque mondiale) auxquelles elle adhère en 1958. Ainsi, cette époque est marquée par un développement de l'infrastructure et une industrialisation des grands pôles économiques localisés dans la capitale (Seklani, 1960). Le littoral tunisien s'étant axé sur un développement centralisé, certains auteurs emploient le terme de la « tunisification » de l'appareil de production (Elloumi, 2006) et (Souissi, 2013) ce qui induit à une adoption d'un système de planification centralisé et l'implantation des pôles de développement localisés dans le littoral. Ceci a engendré un phénomène d'exode de la population rurale et un déséquilibre entre les régions.

La seconde phase 1961-1971 est une période où le premier document de planification économique qui a vu le jour (« Perspectives décennales de développement 1961-1971 ») opte

pour un régime socialiste qui vise à assurer un autodéveloppement et une décolonisation de l'économie (Kassab, 1979, Zidi, 2014, Souissi, 2013) et un régime vertical, dirigiste, autocentré et administré. Dans cette période, il y eut deux changements régionaux importants, surtout dans le monde rural : d'une part, la création d'Offices de mise en valeur agricole et de Commissariats régionaux de développement agricole ; d'autre part la collectivisation des terres agricoles et un développement des coopératives surtout dans le domaine agricole, mal géré et caractérisé par des déficits budgétaires énormes (Kassab, 1979). En 1969, avec la dissolution des coopératives, cette politique est vouée à l'échec (Canesse, 2014).

La phase (1972-1980) est une période de capitalisation et de développement d'une politique économique, marquée par une inspiration libérale qui pousse l'État à déléguer certaines responsabilités au secteur privé. Lors de cette phase, l'État tunisien, soucieux de l'ampleur de cette disparité régionale et le déséquilibre entre villes et villages, a introduit des Programmes de développement rural (PDR) de première génération afin d'améliorer les conditions socio-économiques et d'instaurer le concept de planification régionale (Elloumi, 2006). Les principaux travaux étaient les constructions des puits et l'élaboration des aménagements de périmètre irrigués publics.

L'intervention de l'État reste néanmoins très ponctuelle et très centralisée, ce qui n'a pas résolu le problème. Le phénomène de l'exode rural prend alors des proportions inquiétantes selon certains économistes tels qu'Elloumi et Abaab, Ainsi les premières répercussions de cette vision capitaliste et libérale ont été le développement des secteurs tels que l'industrie et le tourisme ; mais aussi un aménagement du territoire tunisien basé sur une approche sectorielle et touristique, portée par un ministère regroupant l'aménagement et le développement du tourisme pendant les années 1970 (Miossec, 1996). Ainsi, très tôt, l'État donna la priorité à deux filières, ce qui explique l'essor rapide du secteur touristique et un aménagement spécifique localisé dans le littoral et la capitale (Dhaher, 2010). Aussi, d'après Miossec et Signoles (1985), les problèmes des disparités régionales causées par une littoralisation active persistent.

Pour la quatrième phase (années 1980), l'État a opté pour un changement institutionnel en créant en 1984, un commissariat général du développement régional (CGDR), en développant des plans ruraux basés sur l'intégration des populations et en traçant une carte de priorité régionale. Les objectifs des PDRI donnent la priorité (entre autres) à l'investissement productif, l'intégration des actions, la participation des bénéficiaires

(Abdelkafi et Louhichi, 1996), l'amélioration des revenus de la population rurale défavorisée, le développement des ressources naturelles, la consolidation de la recherche et de la vulgarisation, et le renforcement des équipements collectifs (Rouchiche et Abid, 2003). L'intégration se fait à deux niveaux : dans les actions productives dans la zone du projet et dans l'exploitation agricole. Pendant cette période, l'État a élaboré 109 projets régionaux avec un fonds de 266,5 millions de dollars (Canesses, 2014). L'État tunisien s'est davantage concentré sur la gestion des ressources naturelles, un but mentionné dans le schéma national d'aménagement du territoire de 1985 et qui sera appuyé par l'élaboration de l'agenda 21 après la signature des conventions de la conférence de Rio 92.

Enfin, la dernière phase se caractérise par la valorisation de l'investissement privé par la création d'un « code d'investissement » qui a encouragé à développer des secteurs tels que le textile et le tourisme dans les zones urbaines. Ce qui a eu tendance à marginaliser les zones rurales et la Tunisie intérieure (Labiad, 2017). Ce déclin est expliqué par la place de l'agriculture dans ces zones, car le développement de ces territoires est majoritairement fondé sur le secteur agricole et sur sa valorisation. Dans cette phase, on remarque une exclusion du secteur agricole qui peine à lui seul à créer un développement territorial dans les régions intérieures, ce qui témoigne d'une difficulté de l'État à assurer un développement dans ces zones.

Ainsi, l'État tunisien a adopté plusieurs modèles stratégiques basés sur une planification programmée. Ceci nous amène à dire que, sur le plan macro-économique, la Tunisie a essayé plusieurs changements stratégiques, hésitant entre une politique socialiste, une politique libérale et avec la création de plans de développement rural, avec l'installation des structures régionales et avec un intérêt pour de nouveaux concepts tels que l'intégration sociale et les approches participatives. Ceci dit, sur le plan microrégional, les problèmes de disparités régionales et sectorielles persistent et le phénomène de l'exode rural continue. Les taux de chômage augmentent dans ces régions, la différence des taux de pauvreté s'accroît entre régions et le déséquilibre dans le développement des infrastructures persiste (figures 8 et 9).

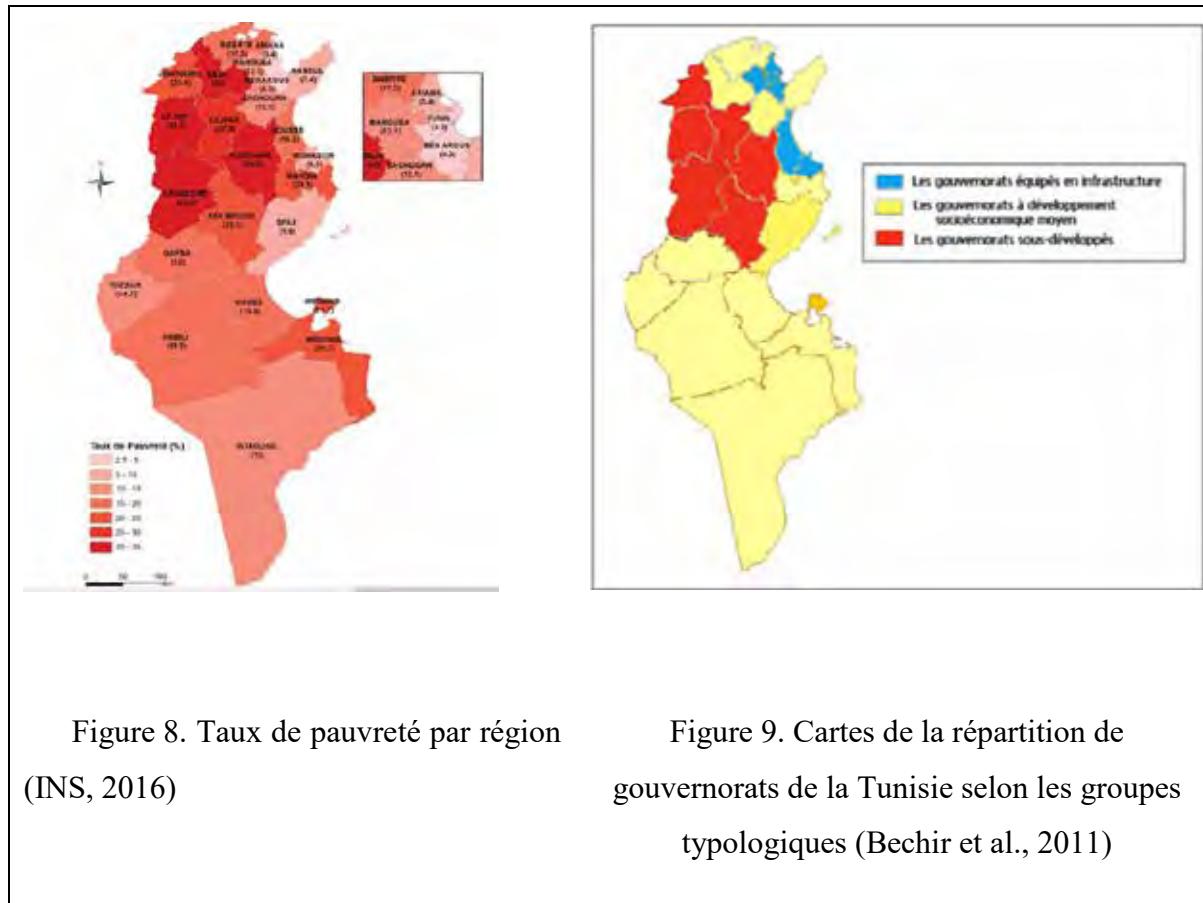


Figure 8. Taux de pauvreté par région (INS, 2016)

Figure 9. Cartes de la répartition de gouvernorats de la Tunisie selon les groupes typologiques (Bechir et al., 2011)

Les choix stratégiques tunisiens n'ont pas permis d'éviter la disparité régionale, avec un 'écart entre les régions de l'Est et les régions de l'Ouest d'une part et entre le monde rural et urbain d'autre part ; ce déséquilibre étant déjà hérité de l'époque coloniale.

2. L'espace rural entre politique de développement et gestion des ressources naturelles

Suite aux choix stratégiques de développement, il y a eu un déséquilibre social et régional. L'espace rural a souffert d'une disparité économique qui a causé une dégradation des conditions socio-économiques de ses habitants. La situation de ces territoires est directement liée au développement agricole et forestier (Elloumi, 2006). L'État tunisien ainsi a tenté de développer des solutions afin de remédier à ces déséquilibres. De fait, cette partie tente de décrire ces espaces et les moyens déployés par l'État comme solution de développement.

Les régions les plus touchées par la disparité économique sont celles du centre et du Nord-ouest tunisiens. D'après Attia (1986), cette dernière « pose le plus grand paradoxe régional tunisien » : cette région réputée comme l'une des plus privilégiées et des plus riches du point de vue des ressources naturelles est considérée comme « le château d'eau de la Tunisie ». Or du point de vue socio-économique, cette région est la plus pauvre. La population du Nord est caractérisée par une forte dominance rurale avec un taux de 63 % (INS, 2015), elle est concentrée dans les régions montagneuses et forestières de la Kroumirie et des Amdoun où la densité dépasse 86,67 habitants/km². Une autre caractéristique sociospatiale du pays est que les couverts forestiers tunisiens sont surpeuplés, dépassant les 80 habitants/km², y compris dans les espaces protégés tels que le parc national Ichkeul (Auclair et Gardin, 2004).

Ainsi le développement dans l'espace rural tunisien (forêts comprises) est très lié au secteur agricole, étant donné que les principales activités sont de nature agronomique : élevage, pâturage, céréaliculture, arboriculture... Pour ces raisons, l'essor de ces zones demeure, pour une grande partie, sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture (Boughanmi, 1995). Ce dernier, avec ses différentes directions, a adopté des stratégies pour encadrer la population rurale (intégration dans les programmes de développement régional) afin d'améliorer leurs conditions socio-économiques et d'équilibrer le décalage régional causé par la politique nationale tunisienne. Ainsi, suivant la logique de cette politique de développement local, le ministère a adopté dans ses interventions, des approches participatives basées sur une gouvernance décentralisée. Une intégration sociale a été instaurée au ministère, encouragée par la position de la banque mondiale et les principes de l'agenda 21. La plus importante était de développer des groupements locaux de gestion de ressources naturelles. Ainsi, en 1999, une loi et un décret d'approbation pour la création de statut de groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche (loi n° 99-43 et le décret n° 99-1819) ont été promulgués. Une entité de gouvernance rurale et agricole a été mise en place afin d'encadrer ce secteur, permettant au ministère de déléguer aux collectivités locales, une partie de son pouvoir en matière de gestion des ressources naturelles et de rationalisation et de valorisation des produits agricoles (JORT, 1999).

À vrai dire, même si pour les politiques publiques de l'époque, cette démarche était innovatrice et influencée par les positions des instances internationales — notamment par les stratégies de la Banque mondiale dans les années 1990 pour réduire la pauvreté avec le

développement local et la participation des collectivités et des coopérations décentralisées (Canesses, 2014) — cette expérience n'est pas innovante pour l'expérience tunisienne en matière de gestion collective agricole. En effet, les groupements de développement agricole et de la pêche ou les GDAs n'étaient pas les premières structures de collectivité rurale de gestion de ressources naturelles.

Cela avait commencé dès la fin du XIX^e siècle avec l'apparition sous le protectorat en 1897, des syndicats d'arrosage et des Associations syndicales d'arrosage pour gérer les ressources en eau,. Ces organisations étaient composées d'agents administratifs nommés par l'État, tels que les syndicats de gestion des intérêts des oasis, ou, en 1920, des associations spéciales d'intérêt hydraulique chargées de gérer les chantiers de distribution, d'installation et d'entretien des eaux (Mouri et Marlet, 2006). En 1933, le code des eaux cadre ces associations et les rassemble dans des groupements d'intérêt collectif (AIC), dont l'existence fut valisée par la mise en application du décret beylical le 30 juillet 1936. Ces AIC ont été créées pour gérer les paiements des chantiers de sondages et d'installations des canaux d'irrigation et de drainage. Durant l'expérience socialiste, à côté des coopératives agricoles, il y eut aussi des associations de développement agricole (ADA), qui n'ont pas eu beaucoup de succès et qui furent très vite effacées de la mémoire collective (Canesses, 2014). Après cette période, les anciennes AIC furent réactivées en 1986, après avoir changé de nom pour devenir des groupements en 1999 ayant pour tâche de réaliser des travaux dans le domaine hydraulique de l'État. En 2001, on comptait plus de 2500 GIC pour l'irrigation et l'approvisionnement en eau.

Ainsi, on remarque que la politique de retrait de l'État et de développement des collectivités rurales servait à cadrer la gestion d'une ressource naturelle finalement assez rare et à organiser ses usages. Par conséquent, dans le cadre juridique et législatif, l'État n'est intervenu qu'en 1975 en promulguant le code des eaux destiné à cadrer le fonctionnement de ces structures sociales (Mouri et Marlet, 2006). En 1988, désireux d'élargir l'expérience de gestion de ressources naturelles, le ministère de l'Agriculture a voulu organiser avec la direction générale des forêts, le secteur des usagers des forêts, en incluant pour la première fois dans sa réforme de 1988 le concept des associations forestières d'intérêt collectif AFIC. Ces associations permettaient aux usagers de la forêt de se regrouper en associations de collectivités afin d'intégrer la population forestière (même si les décrets d'application ne

seront promulgués que 8 ans plus tard, en 1996). L'activité des AFIC ou GFIC se déroule dans le domaine forestier de l'État au dans des zones limitrophes et consiste à gérer les cheptels des habitants, à créer des sources d'emploi dans la zone pour les habitants de la forêt, et à améliorer les conditions de vie par l'installation d'infrastructures et la fourniture d'accès pour l'eau.

Enfin, en 1999, le décret des GDA a imposé l'évolution de tous les groupements d'intérêt collectif en groupement de développement agricole et de la pêche. Selon Canesses (2014), cette réforme est venue simplifier les procédures de création des groupements d'intérêt. En effet, pour les GICs qui se font à la demande des usagers ou de l'administration, ces créations sont très complexes, pesantes et peuvent prendre beaucoup de temps étant donné la multitude d'intervenants impliqués (ministère de l'Agriculture, ministère de l'Intérieur, ministère des Finances, union tunisienne de l'agriculture et de la pêche). En fait, quand la demande est déposée auprès du ministère de l'Agriculture, il faut que celle-ci effectue une étude technico-économique, puis cette étude est remise à une instance régionale consultative composée des intervenants submentionnés afin que ces derniers donnent leur accord. À l'inverse, pour les GDAs, il suffit que les usagers fassent une demande au gouvernorat s'il s'agit d'une nouvelle structure ou qu'ils opèrent une simple fusion et passent au statut de GDA s'il s'agit d'anciens groupements de gestion de ressources naturelles (figure 10).

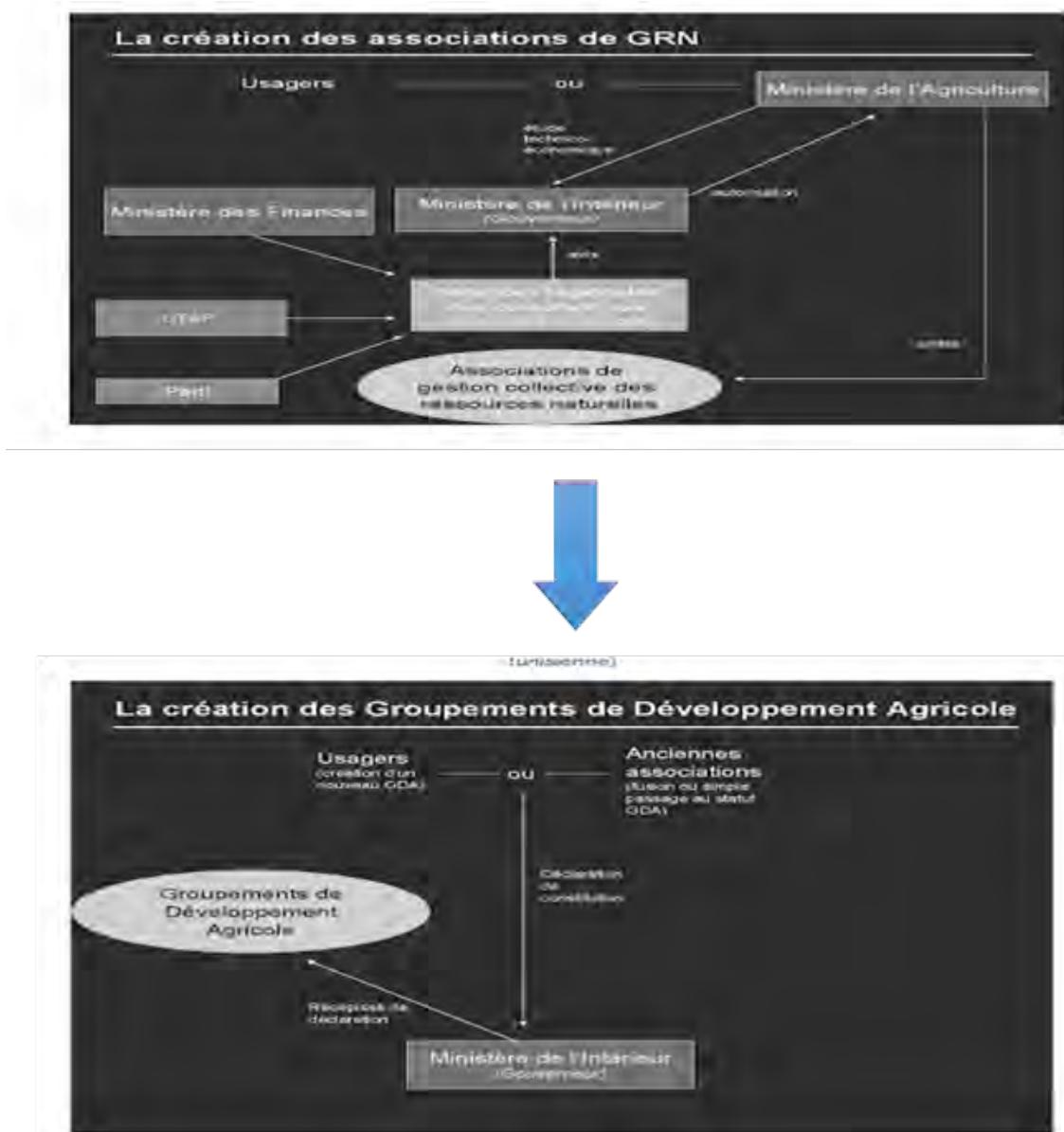


Figure 6. L'évolution de création de groupes de développements agricoles dans les milieux ruraux (Canesses, 2014).

Comme nous pouvons le constater, la politique de développement de ces espaces ruraux, mue par le désir d'instaurer une nouvelle forme de gouvernance pour la population rurale, ne montre pas une volonté de décentraliser et de déléguer le pouvoir à ces locaux : il s'agit plutôt d'organiser la gestion de la ressource et d'améliorer les conditions de vie du quotidien. Ces zones restent encore sous-développées avec un manque de diversification d'activité économique.

Chapitre 3. L'espace forestier entre politique de conservation et de développement

Parmi les espaces ruraux marginalisés, les forêts sont un exemple en Tunisie d'espace sous-développé suite à la mise en œuvre de la politique détaillée dans les précédentes parties. Ce sous-développement est aussi le résultat d'une soumission à une politique et un régime forestier assez rigides et figés. Nous consacrons cette partie à la description de cette politique de conservation forestière, de l'espace forestier tunisien ainsi que des conditions socio-économiques des habitants.

La Tunisie possède une superficie de 164 000 Km. Grâce à sa double nature méditerranéenne et saharienne, le pays jouit d'une grande diversité naturelle. Selon l'administration forestière tunisienne, l'espace forestier comprend les forêts à proprement dites naturelles ou artificielles, les maquis, les garrigues et des terrains dégradés avec ou sans végétation arbustive qui sont maintenus dans le domaine forestier par vocation (FAO, 2015). Ces espaces sont donc des :

- Forêts : « toute formation végétale d'origine naturelle ou artificielle composée d'une ou plusieurs espèces forestières d'arbre d'arbustes ou de broussailles à l'état pur ou en mélange ». (Selon le code forestier DGF, 2010).
- Terrains de parcours, les terrains non cultivés couverts d'une végétation spontanée ou introduite, herbacée ou ligneuse pour servir de nourriture pour le cheptel on peut trouver par exemple : les parcours sur maquis ; les parcours sur garrigue ; les parcours d'altitude (Dorsale et Hautes steppes) ; les prairies et pelouses.
- Nappes alfatière, tout terrain couvert essentiellement d'une végétation alfatière.

La superficie totale des forêts en Tunisie est de l'ordre de 1,226 millions d'hectares. Les forêts proprement dites occupent 1,056 millions d'ha de la superficie totale alors que les maquis et les garrigues ne représentent que 170 000 ha (Trois quarts de ces forêts sont localisées dans le Nord-Ouest et le Centre Ouest. La superficie pastorale est estimée à 5,6 millions d'hectares. Les parcours et les nappes alfatières essentiellement localisés dans les zones arides et désertiques du pays.

La forêt tunisienne est principalement une forêt de conservation, vu que la stratégie adoptée lors de la colonisation et durant les années 1960 (FAO, 1995, Ben Fredj., 2005) a

privilégié la soumission de plusieurs terres de parcours au régime forestier et l'insertion d'un statut de terre collective qui désigne « un droit commun des tribus » gérées administrées et supervisées par l'État (Nasr et Bouhaouach, 1997).

1. La politique forestière en Tunisie

Actuellement, le corps forestier tunisien est regroupé dans la direction générale des forêts sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. On considère qu'il a un certain portage politique environnemental, vu qu'il assure des missions et des activités à vocation écologique. Pour ces raisons, on doit s'intéresser dans cette partie à la politique forestière du pays.

La politique forestière tunisienne s'est développée bien avant l'indépendance : en 1883, un service forestier a été créé, attaché à la direction des travaux publics, ayant pour tâche de conserver et de reboiser les forêts. En 1895, il a été rattaché à la direction d'agriculture. Ce n'est qu'en 1990 qu'il a pu évoluer et devenir une direction générale des forêts, dépendante du ministère de l'Agriculture. Par un décret du 13 novembre 2001, la DGF est organisée en 4 directions, 8 sous-directions et 7 services.

La direction gère plus de 2,793 millions ha de terres, composées de :

- 1,055 millions ha appartenant au domaine de l'État, dont 287.000 ha de reboisements
- 1,691 millions ha de parcours collectifs ;
- 47.000 ha de forêts privées, dont 30.000 ha de reboisement.

Elle poursuit trois missions : conserver, gérer, aménager et développer les domaines forestiers et leurs richesses naturelles de l'État soumis au régime forestier ; assurer dans les zones littorales et du sud, la lutte contre l'ensablement. Pour mener à bien ces missions, la direction a divisé le territoire en 26 arrondissements de forêts (au niveau du gouvernorat), 37 subdivisions forestières (au niveau de la délégation) et 293 triages (au niveau des séries forestières).

Aujourd'hui le secteur forestier représente, mis à part son rôle de conservation, une activité économique à part entière, avec 0,3 % à 1,25 % du PIB et 3,4 à 10 % du PIB agricole (Saadani, 2015). Cette activité, avec ses faibles taux, consiste en une :

- § exploitation des parcours forestiers : avec un potentiel pastoral à 430 millions d'UF soit 40 % des ressources pastorales,

- § exploitation des forêts, qui relève de la régie de l'exploitation forestière ; elle est basée sur l'exploitation des produits ligneux et les non ligneux (bois de sciage, de trituration, de service, de feu), liège, alfa, champignon, huiles essentielles,
- § chasse réglementée par le code forestier

En 1959, l'État a instauré une législation forestière intitulée « code forestier » dans laquelle il réglemente toutes les activités exercées dans les territoires appartenant foncièrement au domaine de l'état forestier. Jugé très sévère et axé sur la conservation, laissant peu de place pour le développement de la population, régime a subi une modification en 1988. L'État a instauré pour la première fois le droit des usagers en promulguant les articles 43 et 44 afin de favoriser l'implication des populations forestières dans le développement rural (Rhouchiche et Abid, 2003). Ces articles ont été concrétisés par la promulgation d'un décret du ministère de l'Agriculture en 1996 sur la délivrance des autorisations des droits d'usages (JORT, 1996). Par la suite, cette législation a connu plusieurs modifications. La dernière en date était en 2010. Cette version comprend 232 articles répartis dans trois grands titres :

- régime forestier où on mentionne la soumission au régime forestier et l'aménagement des forêts et des parcours ;
- une réglementation de la chasse et de la conversation du gibier ;
- le dernier titre consacré à la protection de la nature de la flore et de la faune sauvages qui est un chapitre dédié aux espaces protégés où on se réfère aux catégories et les définitions de l'IUCN en 1960 en mentionnant deux d'entre eux les parcs nationaux et réserves naturelles.

Cette dernière version incarne la volonté d'instaurer dans la législation forestière, de nouveaux termes influencés par les travaux internationaux des ONG tel que l'IUCN. En effet, hormis le code, il y a un arsenal de textes juridiques publié dans le JORT, soit des décrets présidentiels soit des arrêtés du ministre de l'agriculture, qui ont concrétisé les articles portant sur la soumission au régime forestier, l'exploitation et usage des forêts, régime de la chasse, protection des forêts et uniforme des ingénieurs et techniciens des services forestiers et la création des aires protégées, et leurs réglementations.

Selon l'étude de « l'adaptation de l'environnement juridique et institutionnel en vue d'intégrer la gestion durable des terres et la conservation/valorisation durable de la

biodiversité » en 2015, il existe plusieurs contradictions ou un problème de concordance soit entre les textes du JORT et le code, ou au sein du code lui-même et des notions floues, on mentionne par exemple (MEAT, 2015) :

- l'article 221 du code : « Sont interdites ou font l'objet de restriction, toutes actions susceptibles de nuire au développement naturel de la faune et de la flore et notamment la chasse, la pêche, les activités agricoles, forestières et pastorales, industrielles, minières, publicitaires et commerciales, l'extraction de matériaux concessibles ou non, l'utilisation des eaux, la circulation du public, quel que soit le moyen employé, la divagation des animaux domestiques à l'intérieur d'un parc national ou d'une réserve naturelle, ainsi que leur survol par aéronefs ». Ainsi les activités interdites ne sont pas précises. Les arrêtés portant réglementation de chaque parc national, individuellement publié, apportent quelques clarifications.
- Pour les plans d'aménagement concernant les aires protégées : L'article 16 du code mentionne qu'« en vue d'assurer la pérennité, la reconstruction périodique et la meilleure rentabilité des massifs forestiers domaniaux, tout en tenant compte des intérêts légitimes des usagers, la direction générale des forêts établira pour chaque massif forestier — à l'exclusion des périmètres classés comme parcs nationaux, réserves naturelles ou forêts récréatives — un plan technique — dit “plan d'aménagement ». Ceci exclut la mise en place de ces plans pour les parcs nationaux. Pourtant, les arrêtés qui ont vu le jour en 1984 portant sur la réglementation de certains parcs nationaux prévoient tous dans leur article 2 que « le parc national (...) fait l'objet d'un plan d'aménagement dressé par la direction des forêts ». L'article 5 dispose en outre : « que la construction de nouveaux bâtiments ne peut être entreprise que si leur réalisation a été prévue au plan d'aménagement du parc ».

Le corps forestier est influencé par une politique de conservation, a petit à petit pris conscience de la composante sociale de son territoire et a dû changer ses stratégies afin de conserver ses territoires suite à la rivalité socio-environnementale créée par leur méthode d'exclusion. En effet, leur politique s'est incarnée par l'élaboration de trois stratégies de développement forestier. La première stratégie nationale de reboisement (1990-2001) fut basée sur le reboisement et la lutte contre la désertification ; la deuxième stratégie de développement du secteur forestier et pastoral (2002-2011) institua un nouvel axe stratégique

visant l'amélioration de la gestion des écosystèmes forestiers ; elle se poursuit par la troisième stratégie, élaborée récemment, ayant pour objectif de développer l'économie verte afin d'améliorer le développement socio-économique des zones rurales. Arriver à ses fins, cette stratégie propose de favoriser l'organisation et le développement de la population forestière en des groupements associatifs et d'instaurer un système de concession dans le domaine forestier.

On constate que les stratégies et les politiques suivent la stratégie nationale ainsi que la stratégie d'aménagement détaillée dans le chapitre précédent (figure 11). Cela nous pousse à dire que le déséquilibre régional et la marginalisation des territoires forestiers ont été les résultantes de différentes politiques nationales et forestières. Consciente de cette problématique, l'Etat a développé cet aspect dans la stratégie nationale qui a poussé à son tour la politique forestière à impliquer la population marginalisée et à trouver des solutions pour remédier à cette inégalité.

Parmi les solutions trouvées pour appuyer la nouvelle politique forestière, le ministère d'Agriculture a créé un office (Odysepano) en 1981 sous sa tutelle, localisé à Beja. Doté d'un statut d'établissement à caractère non administratif (EPNA), il est conçu pour promouvoir le développement rural participatif dans les régions du nord-ouest, précisément dans les gouvernorats de Bizerte, Jendouba, Kef et Siliana. Il intervient avec la DGF et l'office d'élevage et des pâturages afin d'améliorer les conditions de la population du nord-ouest. Bénéficiaire de plusieurs financements extérieurs, des programmes et des prêts de la Banque mondiale il porte des projets tels que celui de développement rural du nord-ouest et de développement des zones montagneuses et forestières du nord-ouest de la Tunisie. Il est passé par plusieurs phases : la première, une phase d'aménagement de bassin versant et des travaux de conservations des eaux et des sols ; ensuite il s'est orienté vers l'approche participative dans le développement ; enfin, il anime des politiques de développement local et du partenariat en encourageant des initiatives locales. Parmi ses projets réalisés, on trouve par exemple l'aménagement des prairies permanentes dans les clairières forestières et les plaines, des plantations arboricoles, le développement des microprojets d'apiculture et d'élevage ou encore l'amélioration d'infrastructures.

Dans ce paragraphe, on a retracé l'évolution de la politique forestière tunisienne, identifié sa nature et ses objectifs, les territoires forestiers tunisiens sont gérés par une administration publique fondée sur une politique de conservation d'exclusion de la population

qui a provoqué la détérioration des conditions sociales et a accentué le sous-développement (engendré à son tour par une politique nationale inégale). On a aussi montré que le corps forestier a essayé d'évoluer et d'intégrer de nouvelles stratégies de développement et d'intégration de la population : est-ce que cela démontre une réelle volonté d'un changement stratégique ou c'est au contraire un moyen de lutte contre la pauvreté sans apporter de nouvelles visions territoriales et de créer des nouvelles opportunités et d'attractivités dans ces milieux ?

Stratégie d'aménagement du territoire



Planification stratégique de développement de l'état tunisien



L'évolution de la stratégie forestière

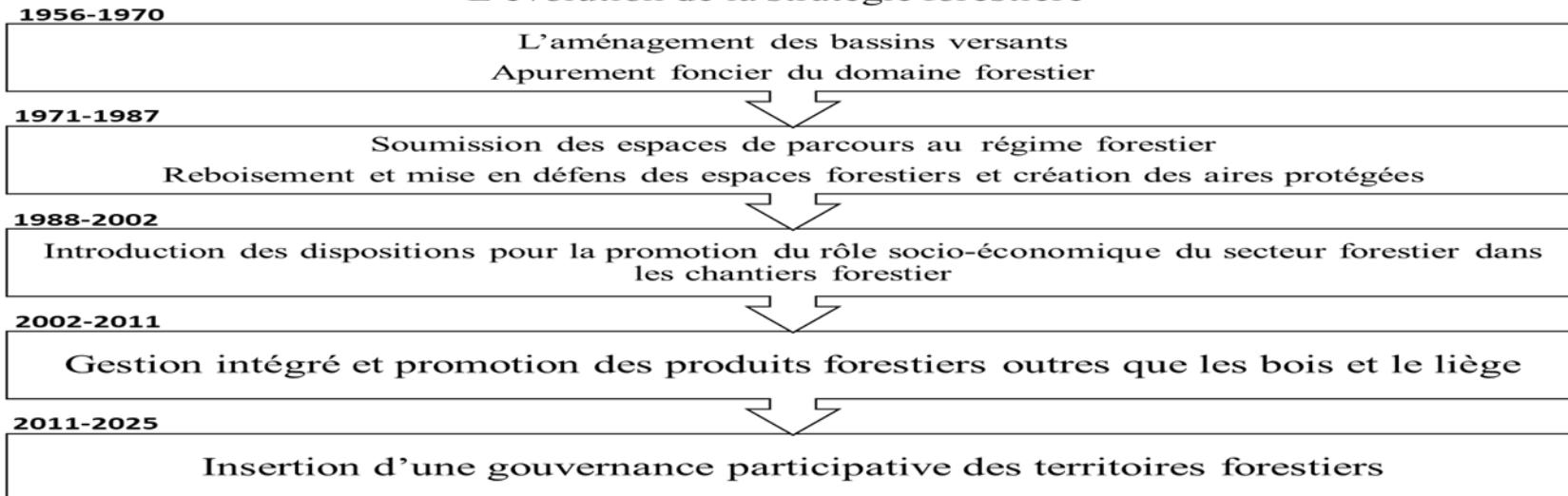


Figure 7 l'évolution de la politique de gestion et de développement des zones forestières par rapport à la stratégie du pays

2. La politique environnementale en Tunisie : un appui à la nouvelle politique forestière

Le monde moderne a connu guerres, colonisations, développement industriel, exploitations massives des ressources minières, naturelles... qui ont endommagé sa situation environnementale en causant plusieurs dégâts et catastrophes écologiques (le trou de la couche d'ozone, par exemple). Ce qui a incité les acteurs politiques à reconstruire leurs enjeux de développement en prenant conscience qu'il faut préserver l'environnement pour assurer un avenir. Cette reconstrucción fut alimentée par une volonté d'équilibre socio-économique et par l'ambition de lutter contre la pauvreté dans le monde. De ce fait, plusieurs événements internationaux ont eu lieu afin de trouver des solutions sur les problèmes environnementaux et économiques afin de discuter sur les enjeux d'un développement plus durable dans le monde.

Ainsi dans la première partie de ce chapitre, on essayera de résumer les importants événements socio-environnementaux qui se sont déroulés au cours de ce siècle et ont pu influencer la politique environnementale de l'État tunisien. Dans la deuxième partie, on résumera les différentes étapes de l'instauration d'un politique environnemental du pays, principalement par le corps environnemental tunisien qui fut un élément d'appui pour la politique de conservation et le développement dans les zones forestières y compris les aires protégées.

2.1. L'émergence d'une prise de conscience socio-environnementale internationale

Il y a un siècle, le monde a vécu une expansion industrielle et économique. Cette expansion a engendré l'apparition de deux pôles des pays : le centre et la périphérie due au système capitalisme et impérialiste (Amin, 1973) : Un centre réunit les trois puissances mondiales : Europe, les États-Unis et le Japon et une périphérie qui englobe le reste des pays sous-développés. En effet, le climat était favorable à une reprise et une croissance rapide de l'économie aux trois puissances mondiales, cela a permis à une nouvelle ère du capitalisme à se développer. Cette expansion triplée (technique, économique et sociale) a engendré une hiérarchisation et une structuration de l'économie et des relations entre les pays : nord/sud. Cette polarité est due à une intégration accrue dans le marché mondial qui a favorisé à un renforcement de positionnement des pays développés et leurs dominations sur le reste (Sachs,

1981). Cette dernière est causée par un système capitaliste qui a le contrôle sur le système financier et monétaire, la technologie, l'accès aux ressources naturelles, les armes et l'industrie culturelle. Ceci s'ajoute à un mode de production intensifié et un système basé sur l'accroissement, l'investissement humain et l'exploitation de la ressource considérée comme abondante (Amin, 1973). Ce système a provoqué un retard chronologique entre le développement des pays et une inégalité sociétale. En effet, cette expansion a freiné le développement dans les pays du sud vu que leurs ressources sont utilisées comme de la matière primaire pour développer l'industrie des pays du nord. Cette inégalité est apparue aussi entre les classes sociales au sein même des pays : ceci a été causé par une marginalisation des secteurs tels que l'agriculture et l'artisanat par rapport à d'autres secteurs tels que l'industrie (Rosier, 2003). Cette inégalité a créé une crise territoriale qui correspond à une crise agraire se manifestant par l'appauvrissement de la paysannerie et les zones rurales. Ainsi un échange inégal dans le système économique mondial a créé non seulement une disparité entre deux pôles de pays « le centre et la périphérie », mais aussi une inégalité sociétale au sein même des pays en voie de développement vu que la classe bourgeoise qui trouve des alliances avec le système impérialiste et ses monopôles conserve la dominance entre les deux pôles.

À côté des impacts socioéconomiques et politiques, la croissance, l'intensification industrielle et la maximalisation des profils avaient engendré aussi des répercussions et des dégâts sur l'environnement et les ressources naturelles : une détérioration de ces ressources telle que le sol et les forêts, et causé des pollutions chimiques biologiques et physiques (Diemer, 2015).

Les décennies qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale, un souci et une réflexion par rapport à l'inégalité du développement a vu le jour: la notion du développement a pris une autre tournure (Amin, 1978), la lutte contre la pauvreté demeura le défi mondial de ces décennies suite à l'inquiétude des pays du sud. Ajoutant à cela, un souci environnemental est apparu. A la fin des années 60, l'environnement est devenu un enjeu pour les pays industrialisés après le lancement du cri d'alarme sur les conditions de la planète par les ONG environnementales telles que l'IUCN et Sierra Club.

En 1971, des experts en économie et en environnement des pays développés et sous-développés se sont rencontrés afin de discuter et débattre par rapport à ces problématiques et préparer la conférence des Nations unies à Stockholm en 1972 à Founex, la résultante de la

conférence était un rapport qui pointa le système de croissance de l'époque et qu'il fallait trouver d'autres, alternatifs. Une définition médiane a été établie « si la dégradation de l'environnement était bien le résultat des habitudes de consommation et de production des pays industrialisés, les problèmes écologiques des pays en développement renvoient quant à eux aux questions du sous-développement et de la pauvreté » (Diemer et Marquat, 2015).

Un an après, la conférence des Nations unies a eu lieu. Lors de cet évènement, un nouveau concept s'est introduit dans le paysage économique : l'écodéveloppement. Il s'agit d'« un développement des populations par elles-mêmes utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire. Dès lors la gestion de l'environnement est une dimension importante du développement, mais plus profondément encore c'est le développement lui-même, tout entier, qui doit être imprégné, motivé, soutenu par la recherche d'un équilibre dynamique entre la vie et les activités collectives des groupes humains et le contexte spatio-temporel de leur implantation. Ainsi une politique de développement authentique ne peut être qu'une politique d'écodéveloppement. Peut-être faudrait-il parler de politiques au pluriel dans la mesure où précisément chaque groupement humain dans une situation spécifique, avec des ressources et des moyens propres, doit trouver sa stratégie particulière pour mettre en œuvre un projet de vie estimé sociopolitiquement le meilleur » (sachs, 1980). Il a été adopté suite à l'initiative de Maurice Strong le secrétaire général des conférences des Nations unies sur l'environnement et le développement afin de combiner « environnement – développement ». Ainsi suite à la conférence de Stockholm il y a une intégration des nouvelles dimensions pour reconstruire une nouvelle croissance ceci à alimenter des débats (Nations Unies, 1972).

En 1974 il y a eu un colloque des Nations unies de Cocoyoc pour discuter des modèles alternatifs et des approches de l'écodéveloppement, il a réuni des experts et des économistes tels qu'Ignacy Sachs et Samir Amin. Ces derniers sont les défenseurs d'un mode de développement qui se base sur un système de développement autocentré et une autonomie et une émancipation des habitants tels que les classes populaires paysannes et urbaines Samir développement des stratégies « authentiques indépendante qui sert au progrès social : l'industrialisation qui améliore la productivité rurale » (Amin, 1978). Sachs prône l'écodéveloppement comme un modèle heuristique et une stratégie de planification afin de développer les pays du nord et du sud. Cette approche est multidimensionnelle : une durabilité sociale, économique, écologique, spatiale et culturelle afin d'assurer un « développement

socio-économique endogène ; elle se repose sur les forces vives et organisées de la société conscientes de la dimension écologique et recherchant une symbiose entre l'homme et la nature ». Cette harmonie est assurée par trois piliers :

- L'autonomie des décisions ou self-reliance des pays en cherchant des modèles in situ basés sur leurs propres histoires, richesses écologiques et culturelles.
- La prise en charge équitable des besoins des habitants
- La prudence écologique (l'harmonie avec la nature et ses ressources) (sachs, 1980).

Ces principes ne seront pas appliqués suite aux intérêts économiques des pays développés (Bouangui, 1995), néanmoins, la conférence a amener les instances bilatérales et multilatérales à participer et prendre part dans les projets de protection de l'environnement : Sachs a développé et mené des projets d'insertion de stratégie d'écodéveloppement en Amérique latine tel que l'Amazonie péruvienne en 1972 avec la PNUD (Sachs, 1978) ce projet par exemple a visé le renforcement local et valorisé les potentialités naturelles afin de s'investir dans des projets d'agrisyliviculture, élevage et l'aquaculture.

Cette phase a marqué ainsi d'après Falloux et Talbot, le début d'un « verdissement », vu que le 25e principe de la conférence était « veiller à ce que les organisations internationales jouent un rôle coordonné, efficace et dynamique dans la préservation et l'amélioration de l'environnement ».

Une mouvance socio-environnementale a précédé les années 80, l'écodéveloppement un concept qui a intégré l'économie et l'environnement avec une incitation à une autonomie de développement et une gestion équitable des ressources naturelles par les populations locales. Ce mouvement donna par la suite naissance à plusieurs événements internationaux et fut le déclencheur de plusieurs concepts :

En 1987, un rapport intitulé « notre avenir à tous » ou « rapport Brundtland » fut établi par la commission mondiale pour le développement et l'environnement. Il évalue tout d'abord l'état des lieux des dégâts causés par le développement industriel et technologique. L'accent a été mis sur « l'impossibilité de séparer les questions de développement économique et celles touchant l'environnement » dans le sens où le développement économique peut dégrader les ressources sur lesquelles le développement repose, il a été le premier à introduire et à clarifier la notion de développement durable et l'a défini comme étant « un développement qui répond

aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Six domaines d'orientation politique ont été retenus en vue d'instaurer la politique de développement durable :

- Population et ressources humaines
- Sécurité alimentaire : soutenir le potentiel
- Espèces et écosystèmes, des ressources pour le développement
- Énergie : des choix à faire pour l'environnement et le développement
- Industrie : produire plus les moindres coûts
- Défis urbains (Brundtland, 1987)

Le concept du développement durable fut discuté lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro en 1992. Il a été défini comme un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. La conférence avait aussi pour principe d'établir un partenariat basé sur des accords internationaux respectant les intérêts de tous et protégeant le système mondial de l'environnement et du développement. Ce sommet part du principe que « la Terre est un tout marqué par l'interdépendance ». Le Sommet de Rio est considéré comme la première marche vers une gestion responsable de la planète (Déclaration de Rio de Janeiro, 1992). En effet, en plus du grand nombre de participants à ce sommet, il y a eu l'adoption de trois conventions, à savoir :

- la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification.
- La déclaration de Rio, visant à instaurer des bases des droits et des responsabilités dans le domaine de l'environnement
- L'agenda 21 dont la mise en place à l'échelle locale permet une application du développement durable à partir d'un mécanisme consultation de la population (nations unies, 1992)
- La Déclaration sur la gestion, la conservation et le développement durable des forêts a donné naissance au programme des Nations unies pour l'environnement (nations unies, 1992)

2.2 L'émergence d'une politique environnementale nationale

À l'issue de ces évènements, des coopérations internationales ayant des préoccupations sur l'état écologique et travaillant sur les enjeux économiques ont vu le jour, pour eux, le continent africain est devenu par excellence un laboratoire pour instaurer des politiques et des stratégies de développement en intégrant le volet environnemental et écologique, tel est le cas de la Francophonie qui a exprimé son intérêt sur ces questions. Elle a organisé des sommets et des conférences en Afrique ; précisément à Dakar en 1989 « le sommet francophone du Dakar et de l'environnement » a souligné que le développement n'est assuré que par un essor économique fondé sur la politique de protection. Trois ans après, une conférence des ministres francophones de l'environnement s'est réunie en Tunisie.

Pour celle dernière, c'est un évènement clé pour sa politique environnementale, vu que l'enjeu de la conférence était la préparation des objectifs des pays francophones d'Afrique pour la conférence Rio 1992 ainsi que de former des personnels (des décideurs, des techniciens) de l'environnement. Ce qui a incité les décideurs politiques à s'intéresser de plus en plus aux questions environnementales (AUF, 1996). Ce qui est le cas de la Tunisie, qui a créé l'agence nationale de protection de l'environnement en 1988. En 1991, la Tunisie crée pour la première fois un corps ministériel consacré à la protection de l'environnement et la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles visant au premier lieu à protéger la santé humaine et la biodiversité, lutter contre les nuisances et appuyer les autres secteurs économiques. Le ministère a pour rôle de collaborer avec les autres acteurs gouvernementaux, les instances internationales, afin de contribuer à la conservation de la faune et de la flore et d'instaurer des programmes de lutte contre la pollution et d'aide pour le développement. Pour la gestion des ressources naturelles notamment les forêts et les aires protégées et assurer leurs développements, une direction générale de l'environnement et de la qualité de vie DGEQV et une sous-direction de l'écologie et de milieux naturels furent créées au sein du ministère.

Ayant des objectifs axés sur la protection et la préservation environnementales, 6 agences ou offices ont été placés sous la tutelle du ministère tout en ayant une certaine autonomie financière : l'office national de l'assainissement, l'agence nationale de protection de l'environnement, l'agence nationale de gestion de gestion des déchets, l'agence nationale de l'aménagement du littoral, le centre international des technologies de l'environnement de Tunis et l'observatoire tunisien du développement durable.

En plus du ministère de l'Environnement, le pays a créé une commission nationale du développement durable CNDD suite à la conférence de RIO en 1993 (soit après la création du ministère) par le décret n° 2061. D'après le gouvernement, il est considéré à l'époque comme « l'instance pour concevoir l'approche globale du développement durable, pour tracer les orientations stratégiques du pays dans ce domaine et pour veiller à la mise en œuvre des différents programmes qui en découlent » (JORT, 1993). Le CNDD, qui est une instance interministérielle (Kahloun, 2013), est composé d'un président qui est le Premier ministre, d'un vice-président (le ministère chargé de l'environnement) et le secrétariat (assuré par l'agence national de protection de l'environnement). Depuis sa création, la commission a élaboré plusieurs programmes et d'études stratégiques en intégrant les nouveaux aspects de protection environnementale : lutte contre la désertification et lutte contre le changement climatique. Ceci dit, sa première mission était d'élaborer l'agenda 21 national qui est l'adoption de celui de Rio 92.

L'agenda 21 nationaux « Programme d'Action national de l'Environnement et du Développement durable pour le XXIe siècle » (PANED) est un engagement politico-environnemental étant un pays signataire et participant dans une série de conférences et commissions environnementales dans le monde élaboré en collaboration du FEM et PNUE (Legoff, 2009).

Pour résumer, à côté d'une politique forestière en évolution, les forêts tunisiennes sont sujettes d'une politique complémentaire environnementale après les 1992, cette politique qui promeut et adopte le concept du développement durable dans leurs stratégies tel que l'agenda 21. Deux acteurs publics de taille sont concernés par un développement des espaces domaniaux forestières afin de les préserver et de développer la population dedans. Comme on a vu, l'évolution de leurs stratégies et l'adoption de plusieurs aspects socioéconomiques dans leurs politiques montrent une volonté de trouver des solutions. Qu'elles seraient leurs impacts dans le développement des aires protégées (considérées comme des territoires forestiers) ?

3. La population forestière tunisienne

Dans cette partie, on s'intéresse à la population que les forêts tunisiennes abritent. Cette partie vise à caractériser les habitants de la forêt tunisienne administrés par une politique forestière et environnementale décrite dans la précédente partie. Ces habitants font partie de la population rurale marginalisée résidante dans des forêts publiques. Cette marginalisation est due essentiellement à une faible activité économique dans ces espaces par un souci de conservation de la ressource. Ainsi cette partie vise à justifier les choix de créer de nouvelles formes d'activité économique conciliant environnement et développement.

Les forêts tunisiennes sont des forêts peuplées, en effet elles abritent 34 % de la population rurale soit 10 % de la population du pays. Cette population est considérée comme la plus pauvre du territoire tunisien, le taux de pauvreté y atteint 45,8 % et le taux de chômage 30 % (Saadani, 2010). Répartie dans 14 gouvernorats situés au nord et au centre de la Tunisie, le peuplement social sous forêt est caractérisé par des douars ou des hameaux dispersés dans les franges ou les clairières forestières (Auclair et Gardin, 2004 ; Abdelkafi, 2005) dépendant directement de l'État. En effet, comme nous l'avons déjà dit plus haut, les terres forestières appartiennent au domaine de l'État, ce qui met la population dans une situation d'insécurité foncière et la soumet à un régime forestier basé sur la conservation des ressources naturelles du milieu. Ceci donne aux forestiers un certain pouvoir, puisqu'ils sont considérés comme les représentants de l'État dans ce milieu.

Par conséquent, les pouvoirs publics tunisiens et les forestiers ont communément habitude d'appeler cette tranche de population «population forestière ou la population usagère de l'espace forestier». Cette population n'est sujette à aucune étude de recensement de l'institut national de statistique qui adopte une méthodologie de recensement par découpage géographique administratif (gouvernorat, secteur, délégation) et qui divise la population en population urbaine et population rurale uniquement (la population forestière fait partie de la population rurale qui abrite dans les forêts ainsi dans des micros territoires). La

forêt ne fait pas partie de ce découpage et elle n'est pas une unité de géographique ou code géographique par conséquent elle n'est pas considérée comme un outil de coordination statistique. Les seuls acteurs à considérer la population forestière comme une entité à part entière est l'administration forestière, ce qui explique qu'on peut trouver dans ses archives des études qui concernent leurs caractérisations. La plus récente c'est une étude intitulée « la population forestière en Tunisie : un référentiel économique et social national en 2012 » (DGF, 2012). Selon cette étude, on compte 750 884 individus en 2011, l'équivalent de 154 538 ménages si on compte les habitants de la steppe alfatière dans le centre ouest ; si on l'exclut, on compte 733 613 habitants. Selon le code forestier, l'usager ou l'habitant de la forêt réside dans « un rayon de 5 km desdites forêts » (DGF, 2010). Hors nappes alfatières, on compte une population de l'ordre de 733 613 habitants (soit 151 661 ménages) composés de 28 759 habitants (soit 6023 ménages) de population vivante à l'intérieur de la forêt et 704 854 (soit 145 635 ménages) de population vivant à 5 km.

Les usagers de la forêt sont repartis dans le nord et le centre de la Tunisie, avec des densités différentes, ils sont repartis dans le gouvernorat de Jendouba avec un nombre d'usagers qui dépasse les 100 000, soit 33,6 % de la population totale du gouvernorat avec une densité de 87 usagers/km² concentrée dans la région de Kroumirie, une région de moyenne montagne et la principale région forestière qui présente la majorité de la production forestière nationale. Ensuite, on les retrouve dans le gouvernorat de Beja, Bizerte et Kasserine avec un nombre entre 70 001 et 90 000 usagers (figure 12).

La région qui regroupe les forêts les plus peuplées est la région du nord, Jendouba avec plus de 5 000 habitants, Bizerte avec une population entre 4 001 et 5 000 habitants et Beja avec une population entre 3 001 et 4 000 habitants (figure 13).

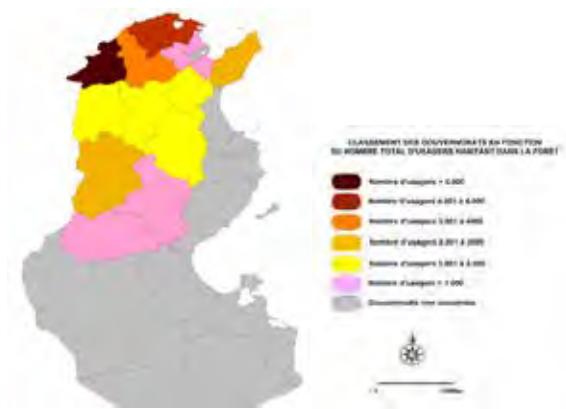


Figure 8 Classement des gouvernorats en fonction du nombre total d'usagers de la forêt (DGF, 2011)

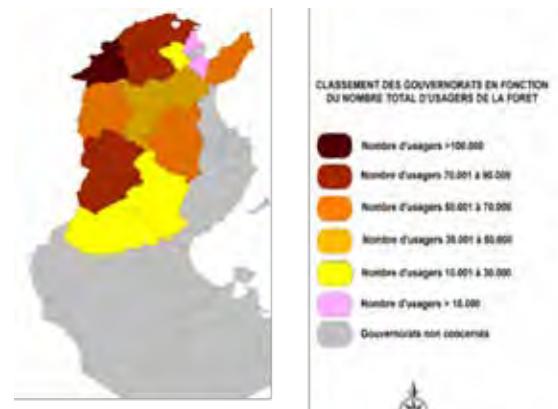


Figure 9. Classement des gouvernorats en fonction du nombre total d'habitants de la forêt (DGF, 2011)

La surface forestière moyenne nationale par ménage est de 5,57 ha. Six gouvernorats (Kairouan, Kasserine, Zaghouan, Siliana, Ben Arous et Kef) présentent une moyenne supérieure à cette moyenne et atteint 10,6 ha, les autres gouvernorats ont des valeurs qui lui sont inférieures.

Il s'agit d'une population rurale vivant des douars épars et d'autre des clairières et des vallées des montagnes, la plupart étaient des nomades pastoraux récemment sédentarisés suite à la politique des colonisateurs, à l'époque du désenclavement des régions, en aménageant de multiples pistes militaires (Bourbouze, 2010). A part cela, la littérature scientifique montre que les forêts sont surtout présentes dans la région de Kroumirie. Cette principale région forestière tunisienne était peuplée bien avant la période de la colonisation. En 1840, le consul de France estimait que la population du massif comptait 8 000 personnes avec une densité de 9 indiv/km² et sa présence était sans doute liée à l'exploitation du corail depuis 1540 dans une île près de la ville de Tabarka par les Génois, ce qui a créé un mouvement commercial. Cette zone représentait aussi l'avantage d'offrir une échappatoire au fisc du beylik, car la forêt leur permettait de s'abriter (Taieb, 2008).

À l'époque coloniale, la Kroumirie est devenue un terrain de refuge pour la population et un endroit stratégique pour la politique forestière de l'État où il a envoyé des officiers pour « estimer les ressources et rechercher les mesures à prendre pour les protéger ». Ainsi en 1883, la première circonscription forestière fut créée à Ain Drahem et en 1890 les subéraies ont été mises en valeur et une mini station estivale créée (Taieb, 2008).

La population forestière tunisienne adopte un mode de vie paysan, principalement fondé sur les activités sylvopastorales précaires et agricoles (Abaab et al., 2006), avec une faible articulation au marché, ce qui induit la propagation d'une agriculture vivrière avec une prédominance des micros exploitations familiales de moins d'un hectare (Auclair et al., 2004). Ce mode de vie et l'émergence d'une population rurale forestière paysanne ou lieu agraire ont été le résultat indirect de la politique d'État qui a encouragé la privatisation et l'industrialisation du secteur, permettant ainsi de maintenir des exploitations de grande taille exerçant une discrimination à l'encontre des exploitations familiales et vivrières (Dufumier, 2004). Ceci est le résultat direct d'une soumission à une politique forestière conservatrice et répressive dépossédant la population d'une grande partie de leurs droits de gestion de ressources naturelles, ajoutant à cela l'insécurité foncière, entre les forêts et les parcours domaniaux, les terres collectives morcelées (Bourbouze et al., 2009 ; Auclair et Gardin, 2004). En effet, mis à part le statut foncier des terres appartenant au domaine de l'État, au nord comme au sud on trouve de petites superficies dans l'espace public qui ont ce fameux statut foncier de terres collectives. Ce régime qui cause des problèmes aux petits agriculteurs a vu le jour bien avant l'indépendance et est dû à la sédentarisation des nomades et des semi-nomades surtout dans le Sud tunisien (Nasr et Bouhaouach, 1997) ; il désigne les terres des parcours que les tribus partagent à l'époque sans acte de propriété. Ce fléau cause bien des problèmes. En créant des dualités entre la population afin de réglementer l'usage des forêts, l'État a mené plusieurs réformes depuis 1901 pour permettre un usage plus réglementaire de ce bien. Ces réformes sont d'abord foncières et juridiques : le droit de la jouissance au début, la dotation de la tribu de la personnalité civile comme à Sidi Ali ben Aoun en 1935 (Bessis et al, 1956), la coopération (mise en coopérative) par force, la privatisation de quelques terres ou encore la nationalisation.

Dans cette partie, on a décrit les habitants qui résident dans les forêts et leurs conditions de vie, en effet cette tranche de la population tunisienne souffre de plusieurs problèmes économiques : un manque d'une diversification de sources d'emplois, les seules activités professionnelles restent des activités sylvicoles et agricoles saisonnières imposant ainsi une précarité à la population, l'appartenance des forêts à l'état et leurs gestions par le corps forestier inflige une insécurité sociale, et limitation des activités économiques. La population forestière tunisienne est bien dense se trouvant même dans les aires protégées, ceci menace aussi les ressources naturelles, ce qui nous pousse à réfléchir à des moyens de

développement qui concilient développement et conservation et à de nouvelles formes d'attractivités économiques adéquates aux milieux et à la nouvelle politique forestière.

Chapitre 4. Les aires protégées en Tunisie : un espace forestier à valoriser

Les aires protégées représentent un type particulier de l'espace rural et naturel en Tunisie ; elles appartiennent à l'état , sont gérées par l'administration forestière et elles abritent une population locale.

Dans cette partie, on s'intéressera à la création des aires protégées, pour expliquer leurs émergences et leurs importances. Dans un premier temps, on définira ces espaces, leurs rôles et la raison de leurs créations. Dans un second lieu, on tracera l'histoire de l'évolution de ces aires dans le monde en mettant l'accent sur les changements du mouvement conversationnistes et leurs conséquences sur le mode de gestion de ces espaces avec les mutations de réflexions qui les précèdent. Enfin, on en réduira le champ géopolitique et on s'intéressera au territoire de notre problématique de recherche, la Tunisie, et on tracera dans ce cas aussi l'histoire de la conservation et la création des aires protégées dans ce pays.

1. La création des aires protégées

Les aires protégées représentent indiscutablement l'outil le plus courant de la conservation durant ces décades (Vimal, 2010). C'est un outil qui protège au mieux nos ressources naturelles et la biodiversité dans un biosystème donné. La définition la plus répandue est celle que donne l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) : « *une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées* » (Dudley, 2008).

Dans la littérature, c'est fréquent qu'on mentionne la réserve de Yellowstone créée en 1872 en Amérique comme étant la première aire protégée ou réserve naturelle créée dans le monde dans le but de protéger ses paysages et ses ressources naturelles, mais si on fait un petit retour dans l'histoire, on constate que la création des aires protégées remonte bien avant : vers l'année 200. A l'époque, on protégeait déjà des unités géographiques pour des raisons religieuses et des coutumes ancestrales, surtout en Afrique ou sous les Tropiques (Hannah, 1992), où l'on trouve des terres sacrées telles que la réserve ornithologique de l'île Inner

Farne (Angleterre), créées vers les années 676 après Jésus Christ où Saint Cuthbert se réfugiait en regardant les oiseaux (Rawanyziri, 2002) (Sournia, 1996).

L'émergence des aires protégées est liée au développement de trois notions : la première est celle de la protection et désigne une action qui peut être politique, économique ou technique ayant pour but de maintenir ou améliorer les systèmes naturels. Elle met en référence la notion de défense des éléments de la nature contre les activités anthropiques jugées perturbantes (Cazalet et al., 2007). La seconde notion est celle de la conservation, et désigne l'action de gérer la ressource d'une manière mesurée et prudente, ainsi elle sous-entend qu'il convient de protéger le milieu pour les usagers futurs ; enfin, la troisième notion est celle de la préservation, il s'agit d'une interdiction ferme à utiliser ou y toucher ces ressources (Aubertin et al., 2008).

Dans l'ère contemporaine et moderne, ces concepts ont vu le jour lors des réflexions par rapport aux problématiques écologiques et environnementales dans les dynamiques sociales et des prises de conscience sur la situation générale de l'environnement et de la nature. Ainsi, la conservation de la nature «*la caractérisation techno-scientifique de la protection*» (Cazalet et al., 2007) a constitué une mise en œuvre et une action contre les méthodes de surexploitation des ressources naturelles et du progrès industriel jusqu'à ce qu'elle soit intégrée dans les discours politiques des dirigeants et englobée dans les pratiques de gestion et dans les stratégies internationales. Les premières réflexions ont vu le jour lors de la rencontre des Européens avec les tropiques puis avec les Américains face aux effets de l'industrialisation. Une prise de conscience s'est développée quant à la mise en valeur de nouveaux territoires, la rareté des ressources et des paysages, et l'action contre la détérioration des espaces naturels. Afin de lutter et développer les concepts mentionnés, plusieurs modes de conservation se sont développés : la modification des manières d'exploitation en premier lieu et la création des aires protégées en second lieu.

Cette méthode de conservation a connu une forte diffusion depuis le 20e siècle, et aujourd'hui on compte environ un dixième de la superficie terrestre en aires protégées, soit 13 279 127 kilomètres carrés (presque la taille de l'Amérique du Sud). Au total, on dénombre plus de 120 000 aires protégées dans le monde alors qu'elles étaient 10 000 en 1960 (Cazalet et al., 2007) (figure 14). Cet accroissement est dû à l'émergence de nombreux mouvements environnementaux, tels que la conférence de Rio 92 et ses conventions. Même les instances internationales telles que la Banque mondiale prêtent beaucoup d'attention aux aires

protégées : « les aires protégées, bien qu'elles ne soient pas le seul mécanisme de sauvegarde de la biodiversité, constituent la pierre angulaire dont chaque état doit tenir compte pour l'atteinte des objectifs de maintien et d'utilisation durable de la biodiversité et le respect de leurs engagements par rapport à la convention internationale sur la diversité biologique » (Bond, 1995).

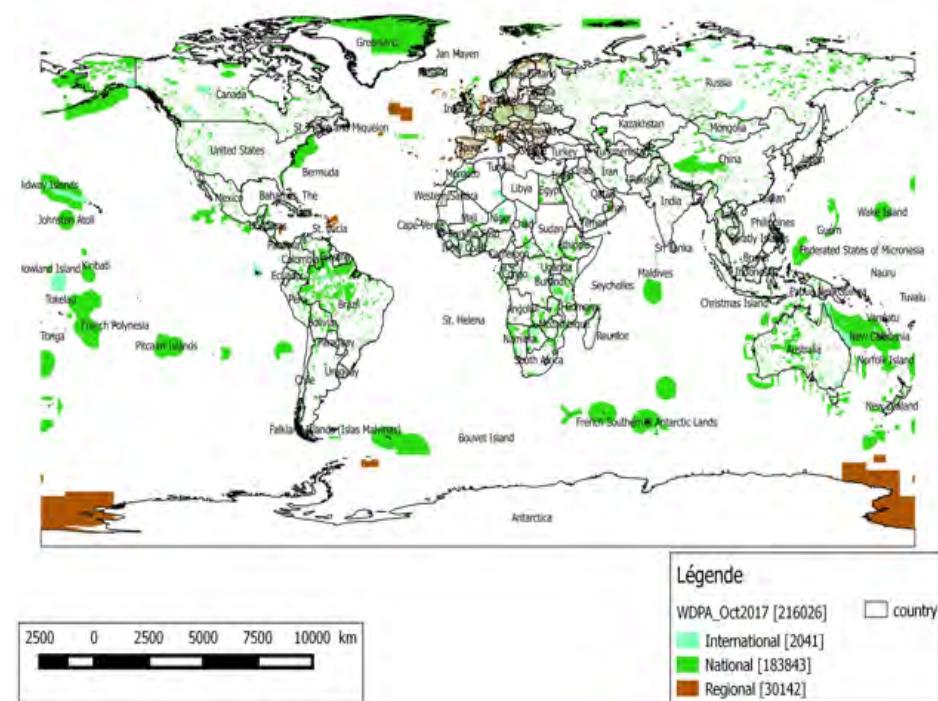


Figure 10. Carte de la répartition des aires protégées dans le monde (élaborée à partir de la base des données du PNUD)

Dans cette partie nous avons montré que les aires protégées demeurent une stratégie de conservation importante dans le monde entier. Elles représentent des écosystèmes avec une richesse de la ressource naturelle. Vu leurs importances écosystémiques, plusieurs acteurs internationaux s'intéressent à leurs développements ce qui montre une prise de conscience mondiale envers ces territoires.

2. L'évolution des aires protégées dans le monde

Les aires protégées se sont tout d'abord propagées en Afrique subsaharienne et en Amérique du Nord, après l'URSS en 1920, 1930 en Amérique du Sud, en Asie et en Europe. Ce réseau d'espace protégé ayant été créé pour un but de conservation et de protection est soumis à des réglementations mises en place par les pays. Au début, ces dernières étaient

édictees dans le but de fermer les espaces et d'interdire l'accès en limitant les activités anthropiques, que ce soit une activité d'exploitation exogène ou une activité endogène de la part de la population autochtone, favorisant ainsi une conservation dans une forme paradigmatic focalisée sur l'aire protégée, mais avec aucune relation positive avec les habitants locaux ou leur développement, et en créant une ségrégation entre les pratiques protectionnistes et ses représentants, ou les écologistes ou les forestiers, par exemple, et les pratiques développementalistes (Cazalet et al., 2007).

La mise en place des aires protégées et leur essor fut en premier lieu (au 19e siècle) le fait des colonisateurs, spécialement en Afrique subsaharienne ; en Amérique, par contre, les conversationnistes nationaux mirent en place un premier mouvement d'ONG tel que le Sierra Club en 1892 (Cazalet et al., 2007). Dans le reste du monde, les grandes puissances mondiales et le système colonial ont eu la responsabilité d'installer ces aires, comme les colonies britanniques, qui ont incité à la création de la Society For The Preservation Of The Fauna Of The Empire en 1903 et une Consultative Commission For The Protection Of Nature en 1913, qui réunit 17 pays d'Europe et une ONG internationale Council For Bird Preservation créée en 1907. Ces puissances ont même organisé plusieurs évènement et congrès internationaux sur ce sujet : citant par exemple le cas en 1900 à Londres où les puissances coloniales se réunissaient pour discuter de l'essor de la faune en Afrique et où une convention « Convention For The Preservation Of Wild Animal, Birds And Fish In Africa » a été signée, en 1923 et 1932 ces mêmes puissances se réunissaient à Paris (Acot, 1988). Ce qui nous laisse dire que dans cette période du 19e siècle la responsabilité de la conservation était un acte imposé par une élite sociale coloniale pour le siècle dernier.

À l'après-guerre le paysage du monde de la conservation a changé, il y a eu plusieurs transformations des modes d'intervention dans ces milieux et le pouvoir passaient du main d'une élite coloniale et métropole vers les mains des ONG environnementales, en instaurant la fondation de l'union internationale de conservation de la nature *IUCN* en 1948 et le fonds mondial pour la nature *WWF* en 1961 sous l'impulsion de Julian Huxley directeur de *l'UNESCO* ce qui marque la nouvelle forme et mode institutionnelle du monde environnemental (Boardmann, 1981), ces ONG ont été mise en place pour orienter les stratégies des décideurs politiques et de les inciter à prendre des mesures de conservation dans les pays en voie de développement où la mise en place d'une autonomie politique et gouvernementale est bien récente. Ceci laisse penser que ces ONG ont été instaurées pour

garder en quelque sorte la relation de force géopolitique entre les anciennes puissances coloniales et les nouveaux pays en voie de développement (Berthand et al., 2003). Ces instances internationales ont quasiment le contrôle dans les pays du sud en particularité en Afrique dans les stratégies environnementales et de conservation, en les finançant et en tenant un discours de bailleurs et de bénéfices économiques : « *les considérations éthiques et esthétiques étaient probablement plus importantes que les considérations économiques, mais qu'à ce degré de civilisation les arguments économiques étaient encore nécessaires pour un moment et qu'il était important de nous armer de cette dimension économique* » disait un responsable de l'IUCN en 1960 cité par (Boardmann, 1981). Ces ONG pensaient à cette époque que la composante écologique avait pour mission de faire la sensibilisation environnementale et veiller à la conservation de la nature sans pour autant penser à la composante humaine : ces efforts consistaient, par exemple, à organiser une conférence africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles en Alger en 1968 (Falloux et Talbot, 1992), élaborer une convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flores menacées en 1973 (Berthand et al., 2003), inciter les pays à créer les premières réserves animalières, en Chine par exemple en 1950 (Ghimire, 1997). Par conséquent ceci a contribué à créer un conflit entre un mode de conservation et un monde de production et de développement fondés sur l'exploitation des ressources naturelles. L'absence de retombées économiques pour la population rurale en expansion est une conséquence de la volonté des ONG qui souhaitaient mettre ces espaces hors de portée des dynamiques anthropiques. On remarque ici l'importance des ONG dans la gestion de ces territoires protégée et leurs impacts dans les modèles politiques adoptés, ce qui nous pousse à dire que les ONG internationales ont acquis une place importante et demeurent un acteur important dans la gouvernance de ces aires protégées.

Ceci nous amène au troisième changement des conversationnistes. À partir des années 70, mis à part la prise de conscience environnementale et les accusations portées à l'égard des politiques axées sur l'industrialisation et la production, il y a eu aussi une prise de conscience sociale et le monde de la conservation a été dans les cœurs des accusations : les conversationnistes, en créant ces aires protégées, en pensant uniquement à la protection les ressources naturelles, en les limitant aux seules pratiques scientifiques ont causé la destruction des groupes sociaux et à l'enclavement des autochtones dans des territoires limitrophes. Face aux accusations de destruction, ils refusaient de se mettre en question et de s'avouer

coupables. Pour résumer, de 1960 (lorsque le mouvement de l'écodéveloppement est apparu) jusqu'au début des années 1980, les écologistes ont gardé « une analyse néomalthusienne » apolitique, refusant de reconnaître la responsabilité et les conséquences de la création des aires protégées, mettant la faute sur l'expansion démographique de la population qui grossit aux alentours et menace les «*frontières des aires protégées initialement soutenables*» (Berthand et al., 2003). Ce refus a poussé de nombreux sociologues et anthropologues à élaborer de nombreuses études pour démontrer le contraire. La première a été élaborée en 1972 par l'anthropologue Collin Turnbull, qui a démontré la destruction du peuple de Iks¹ en Ouganda lors de la création d'un parc national sur leurs zones de chasse, qui les a poussés à sédentariser et à pratiquer l'agriculture. Par conséquent, la création de ces espaces a réellement des inconvénients, surtout sur le plan social. Un écologue déclara dans les années 80 qu'«*à l'exception des pays anglo-saxons et scandinaves, les aires protégées ne sont généralement pas considérées avec un état d'esprit favorable par les populations locales qui les perçoivent comme une entrave à l'exploitation qu'elles faisaient traditionnellement dans ces dernières de la flore et de la faune sauvage. Cet état de fait est quasi systématique dans les pays du tiers monde, en particulier en Afrique et en Amérique latine*» (Ramade, 1999).

Le changement a commencé par un premier pas d'intégration de la composante sociale dans les stratégies et les programmes de conservation en 1971, porté par un organisme non environnemental à la base, mais plus un organisme pour le maintien de la paix et de la sécurité : l'UNESCO, par son programme de la biosphère et homme (Man And Biosphere) fut le premier à agir pour trouver des solutions de ce conflit entre conservation et développement. Ce programme scientifique intergouvernemental vise à établir une base scientifique pour améliorer les relations homme-nature au niveau mondial. Dans ce cadre, un nouveau concept a été lancé, les réserves de la biosphère. Il était conçu pour développer les méthodes de gestion qui concilie conservation et développement humain dans des espaces protégés dans le monde. En 1976, les premières réserves ont été désignées, mais ceci n'a pas beaucoup amélioré la situation socio-économique des autochtones parce qu'il y n'avait pas beaucoup de

¹ Un peuple vivant sur un petit territoire situé au Nord-Est de l'Ouganda, en bordure du Soudan et du Kenya

changement dans la gestion de ces espaces. Un responsable de l'UNESCO a même dit « *dans cette première phase de mise en œuvre du programme entre 1974 et 1981, le rôle de conservation restait au premier plan, au détriment du rôle logistique et du rôle de développement qui étaient largement oubliés* » (Batisse 1986). Ce n'est qu'en 1983 à Misk lors du premier congrès international sur les réserves de la biosphère que la composante sociale fut réellement prise en compte : plusieurs mesures ont été prises pour gérer ces espaces afin d'intégrer les besoins de conservation, ainsi que les impératifs de développement tels que la participation locale et les fonctions logistiques pour les coopérations internationales. Aujourd'hui, on compte 669 réserves de la biosphère dans le monde, c'est une liste de régions qui, selon l'UNESCO, sont des « zones de soutien pour la science et au service de la durabilité ». Ceci dit, si ces espaces restent sous la juridiction souveraine des états dans lesquels elles se trouvent, elles bénéficient en revanche d'un zonage spécifique en trois zones : une aire centrale (écosystème strictement protégé), une zone tampon (autour de la zone centrale et qui comprend, l'activité humaine en équilibre avec l'écologie), enfin une zone de transition (où les activités sont davantage autorisées). Des subventions annuelles aux projets de développement afin d'accroître la conservation et l'intégration de la population locale sont affectées (Gourmelon et al., 2008).

Après l'initiative de L'UNESCO, différents organismes, environnementaux ne tardent pas à suivre cette voie, et en 1980 trois organismes (l'IUCN, le WWF (*fonds mondial pour la nature*), et le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) ont édité une stratégie intitulée « *stratégie mondiale de la conservation* » qui intègre ces deux composantes, sociales et écologiques. Après 2 ans, lors du 3e congrès des parcs nationaux et des aires protégées de l'IUCN, l'organisme a insisté sur les concepts de *gouvernance intégrée*, et sur l'implication des acteurs locaux dans les processus de développement des zones périphériques. Ce qui a poussé la commission mondiale des aires protégées à fixer une nouvelle classification des aires protégées en 1990 en y intégrant des critères socioculturels (Dudley, 2008) (tableau 3).

Tableau 3. Les catégories des aires protégées de l'IUCN (Dudley; 2008)

Catégories	Nom	Principales approches de gestion
Tableau catégories IUCN		
I	Reserve naturelle intégrale (Ia) ou zone de nature sauvage (Ib)	Ia: protection intégrale des écosystèmes exceptionnels pour garantir la protection des valeurs de conservation. Ib: protection intégrale d'une aire généralement vaste et intacte, aux fins de préserver son état naturel.
II	Parc national	Vaste aire naturelle délimitée pour protéger les processus écologiques, les espèces, les caractéristiques des écosystèmes d'une région et promouvoir l'éducation et les loisirs.
III	Monument ou élément naturel	Aire vouée à la protection d'éléments naturels spécifiques ainsi que de la biodiversité et des habitats associés.
IV	Aire de gestion des habitats ou des espèces	Aire qui vise à protéger, à maintenir et à restaurer des espèces ou des habitats particuliers. Une gestion active est possible en fonction de ces objectifs.
V	Paysage terrestre ou marin protégé	Aire qui vise à protéger et à maintenir des paysages terrestres ou marins, la nature qui y est associée et les autres valeurs créées par les interactions avec les hommes et leurs pratiques de gestion traditionnelle. La sauvegarde de l'intégrité de ces interactions est vitale pour la conservation de la nature.
VI	Aire protégée où l'utilisation durable des ressources naturelles est permise	Aire généralement vaste qui protège des écosystèmes naturels et des habitats ainsi que les valeurs culturelles et les systèmes de gestion des ressources naturelles traditionnellement associés. Une certaine proportion est soumise à une gestion durable des ressources naturelles compatible avec la conservation de la nature.
Y (sans catégorie)	Aire protégée dont la catégorie IUCN est présentement en évaluation	
M (catégorie multiple)	Aire protégée comportant plusieurs zones qui correspondent à plusieurs catégories IUCN différentes	

Cette prise de conscience auprès des organismes de conservation a préparé le terrain pour l'adoption d'un traité international au Sommet international de la terre à Rio de Janeiro en 1992, traité intitulé « Convention sur la diversité biologique », afin de développer des stratégies nationales pour la conservation dans les pays inscrits dans ce programme. Cette convention a fait beaucoup évoluer le monde des aires protégées, qui a connu un réel essor en 2004 suite au lancement d'un programme de travail visant à compléter les systèmes des aires

protégées écologiquement représentatifs dans le monde. Cela a incité les pays à créer plusieurs aires protégées sur une courte période (Rodrigues et al., 2004).

Il y eut aussi un changement dans la gestion publique de ces zones, désormais et grâce à la stratégie mondiale de la conservation, plusieurs programmes furent développés dans les pays qui impliquaient les conversationnistes dans les questions du développement socio-économique dans ces zones : par conséquent, les programmes intégrés de conservation et de développement ont ensuite été remplacés par les programmes de gestion communautaire des ressources naturelles (Community Based Natural Ressource Management). Aussi, cette époque a-t-elle été marquée par une ouverture du monde de la conservation sur la composante sociale.

Dans cette partie, nous avons vu l'évolution du monde de la conservation, nous avons retracé les différentes phases que ce milieu a parcourues pour gérer ces aires de la fermeture de ces espaces jusqu'à l'intégration de la composante sociale après une prise de conscience par rapport à la situation économique des autochtones à l'échelle internationale. La deuxième partie du chapitre concerne l'échelle nationale tunisienne. Quelle importance a donné le pays à cet outil de conservation en matière de préservation de la biodiversité et de promotion du développement durable ?

3. Les développements des aires protégées en Tunisie

Les aires protégées en Tunisie sont sous la tutelle de l'administration forestière. Le réseau est géré par le code forestier et par les agents forestiers qui ont comme expliqué avant une vocation de conservation. Ces espaces ainsi par la suite une conséquence d'une politique forestière de préservation, sont aussi une représentation d'un sous-développement économique qui a nécessité une intégration de la composante sociale et de trouver des solutions économiques alternatives en intégrant plusieurs concepts. Afin d'étudier ce système, nous avons tout d'abord caractérisé ces milieux, leurs attractivités, et leurs politiques de création.

3.1 L'émergence des aires protégées en Tunisie

La Tunisie présente une grande diversification paysagère, faunistique et floristique. Le territoire tunisien englobe des paysages remarquables, allant des vastes montagnes au Nord et à l'Est (Kroumirie et Mogods) aux hautes et basses steppes, jusqu'à sa zone saharienne qui

abrite des chotts, des dunes sableuses, des collines et de petites sebkhas, le talus, et le grand erg oriental.

Elle présente une grande richesse floristique : 20 162 espèces dont 2103 espèces réparties en 115 familles et 742. (Cuenod et al, 1954 ; Potier-Alapetite, 1979 ; Ghrabi, 1999 cité dans DGF, 2013). Cette flore comporte une richesse floristique considérée très importante de point de vue de la biodiversité : 101 espèces très rares, 239 rares, 24 espèces assez rares et 3 très rares à rares (DGF, 2013).

Le pays présente également une richesse faunistique importante : l'ensemble de ses peuplements herpétologiques, mammaliens et ornithologiques comptait au moins 545 espèces répertoriées (DGF, 2013). Elle présente une diversité mammalienne : le peuplement mammalien est représenté par au moins 79 espèces réparties dans 7 ordres (artiodactyles, carnivores, rongeurs, lagomorphes, insectivores, macroscélides et chiroptères) ; il y a eu la réintroduction des espèces disparues du territoire tunisien : oryx et addax dans les aires protégées. D'autres espèces, tel que la Gazelle dorcas, la Gazelle leptocéros, la gazelle de cuvier et le mouflon à manchettes sont encore présents à l'état sauvage, même si leurs effectifs et leurs densités sont devenus de plus en plus faibles à cause des braconniers. À part la richesse mammalienne, la Tunisie présente aussi une diversité de l'herpetofaune et une diversité aviaire (DGF, 2013).

En dépit de cette richesse, la Tunisie a eu un train de retard comparé aux autres pays, surtout ceux du même continent. En effet, comme déjà mentionné, suite aux mouvements colonisateurs en Afrique, il y eut une prise de conscience très tôt sur les richesses faunistiques africaines et sur les dangers qui la menaçaient, tels la surexploitation des terres, le braconnage et la chasse excessive, ainsi dès le 19e siècle, les puissances coloniales créèrent plusieurs parcs nationaux et réserves, telle que la réserve de Sabi ou Kruger National Park en Afrique de Sud en 1892, Madagascar en 1927, où il y eut une création d'une série de réserves (Falloux et Talbot, 1992). Plusieurs évènements furent organisés par la puissance coloniale, on ainsi citer :

- 1900, signature d'une convention pour la préservation des animaux sauvages en Afrique à Londres,
- 1933, un rassemblement des 9 puissances coloniales pour discuter de la situation de la faune sauvage en Afrique,

- 1953, réunion à Bukavu qui reprend les mêmes sujets que la réunion précédente,
- 1961, conférence internationale sur la conservation des états africains modernes organisés par IUCN et plusieurs instances étaient présentes tel que FAO, UNESCO
- 1968, signature d'une convention africaine sur la conservation africaine de la nature lors d'un congrès à l'Alger (Falloux et Talbot, 1992).

Même les autres pays nord-africains ont une avance sur la Tunisie, telle que l'Algérie et le Maroc, il y eut la création d'une série de réserves algériennes en 1912, 1913 un parc national de cèdres à Teniet ,El Haad en 1924 et en 1934 au Maroc il y eut création d'une série de parcs nationaux suite à un ordre du roi (Zaiane, 2004).

Pour la Tunisie, on ne trouve pas de nombreux écrits sur le sujet de la protection des ressources naturelles et la création des aires protégées lors du protectorat français : l'inspecteur des eaux et des forêts et membre de la commission permanente de la chasse déclara en 1937 qu'il y a une absence totale de réserve ou parc national dans le territoire. Il faut signaler que la Tunisie, même avant la période coloniale, a été toujours occupée et que depuis l'époque phénicienne, soit il y a plus de 2000 ans, ses terres étaient exploitées et il y avait toujours une intervention humaine sur ses ressources naturelles. Elle a même été une terre de céréaliculture pour les Romains, appelée «la terre de silos des Romains» ou «Matmourat Rome». Ceci a continué lors du protectorat français. Albert Ferme déclara que «*les autorités françaises en Tunisie, tout comme les assemblées consultatives de ce pays, n'ont jamais fait preuve de vues très étendues, elles n'ont guère été sensibles jusqu'ici qu'à ce qui pouvait comporter un profit pécuniaire immédiat, quand des projets relatifs à la protection d'une aire leur ont été présentés. Ils n'ont jamais obtenu qu'une courtoise adhésion de principe masquant mal une profonde indifférence, et un oubli rapide et complet n'a pas tardé à recouvrir ces projets.*». Ainsi l'absence de volonté de l'État français de conserver ou de créer des aires protégées est patente, l'auteur a même avancé la thèse qu'il s'agissait d'une manière de «*préserver le vandalisme européen*» en parlant du refus de la proposition de protéger du Djebel d'Ichkeul, ce qui a conduit à l'extinction de plusieurs de ses espèces et en menaçant d'autres tel que le «*buffle d'Ichkeul*» (Zaiane, 2004). L'auteur, Albert Jeannin, déclara à la conférence de Londres que l'état de la préservation et la création des aires protégées dans les colonies françaises sont déplorés, ainsi au temps du protectorat français la Tunisie ne comptait aucune aire protégée sauf une réserve de chasse à Ichkeul et une réserve privée à Bouhedma, protégée par un colon à la fin des années 1930. Ce n'est

qu'après le développement d'un mouvement environnemental dans le pays, que les aires protégées ont vu le jour soit à la fin des années 70, où il y a eu la création de la première vague des aires protégées ; les seuls cas de protection intervinrent donc lors de la gestion des forêts domaniales, au temps du protectorat et après où il y a eu la mise en place d'un code forestier en 1966. Ainsi on estime qu'il y a eu une implantation d'une politique de conservation dans des territoires forestiers lors de la colonisation par les Français, ce développement de cette politique a eu un impact par la suite sur la nature du travail de l'administration forestière qui est resté sur une vocation de protection en excluant les modèles de développement. Pour conclure, il y a eu une transmission d'un héritage d'une politique forestière basée sur la conservation.

La création des aires protégées en Tunisie a été discutée lors de la conférence du programme biologique international et la conservation des communautés terrestres (PBI/CI) qui s'est tenue à Hammamet en 1967. À l'occasion de cette conférence, des listes faisant l'inventaire des terres et des sites à protéger ont été proposées : une liste des terres européennes et nord-africaines dressée par Olney, une liste des sites écologiques et botaniques dressée par Schoeneberger et une liste établie par la direction générale des forêts. À partir de ces inventaires, une liste de 76 sites tunisiens ayant une importance scientifique a été proposée par Radford et Peterken en 1969 (ministère de l'Environnement et PNUE, 1999).

À partir de cette liste, 24 sites ont été identifiés comme prioritaires et c'est sur cette base que la Tunisie a entrepris une politique de conservation et la création des aires protégées. En 1977, le premier parc national (Zembra et Zembretta) a été créé par le décret n° 77-340 en 1980 : le nombre des aires protégées est passé de 5, soit 41 356 ha de superficie protégée, à 44 : 17 parcs nationaux et 27 réserves naturelles, soit une superficie de 582 800 ha, environ 3,5 % de la superficie de la Tunisie (figure 15) (DGF, 2011).

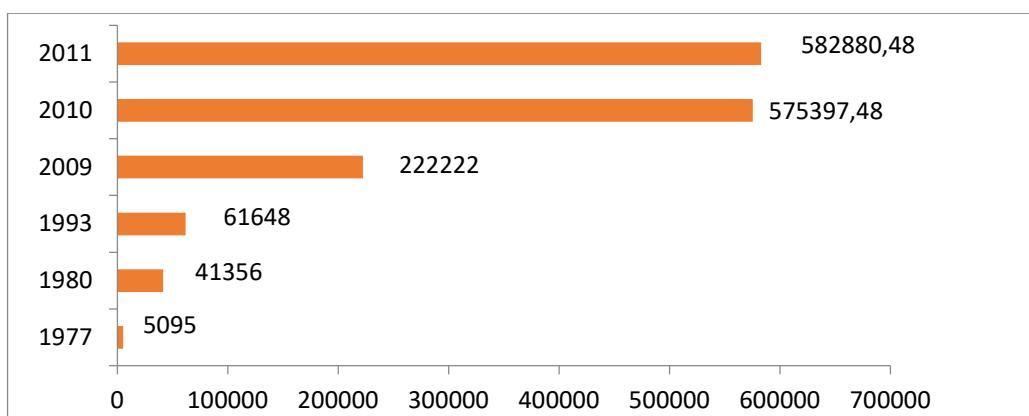


Figure 15a. Évolution de la superficie des aires protégées en Tunisie

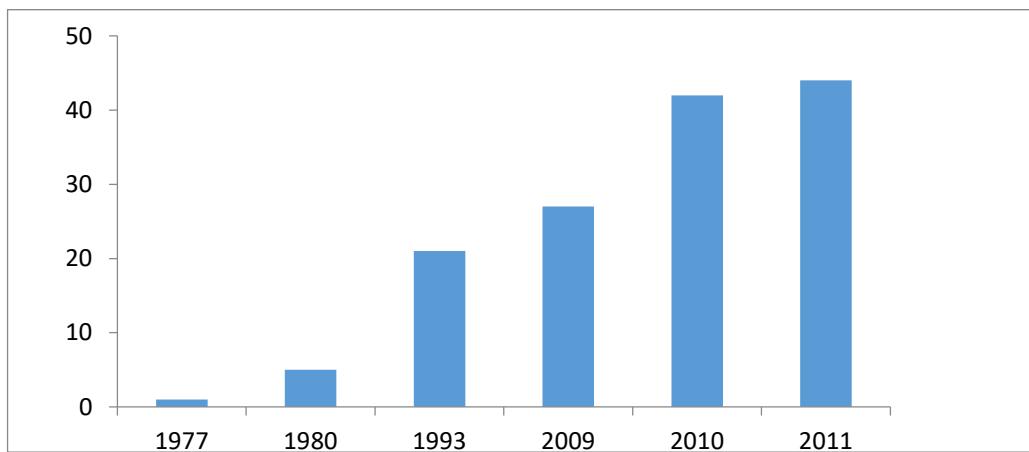


Figure 15 b. Évolution du nombre des aires protégées en Tunisie

Figure 11. L'évolution des aires protégées en Tunisie entre 1977 et 2019 ; 15.a : évolution de la superficie des aires protégées en Tunisie, 15.b. Évolution du nombre des aires protégées en Tunisie.

D'après les deux ministères de l'Environnement et de l'Agriculture, il y a une grande pression sur la biodiversité suite à la croissance démographique. Celle-ci cause la surexploitation des ressources naturelles (bois, parcours, terres agricoles), la population rurale qui vit dans les forêts et les parcours constitue une cause très importante de dégradation des milieux naturels. Cette dégradation vient de la pauvreté de cette population et l'absence d'autres sources de revenus, ce qui la pousse à une prédation des ressources naturelles. C'est pour cette raison que le nombre des aires protégées en Tunisie est passé de 27 en 2009 à 44 en 2011, reparti environ dans tout le territoire tunisien, représentant ainsi la quasi-totalité des écosystèmes tunisiens et les étages bioclimatiques se trouvant en Tunisie (figure 16)

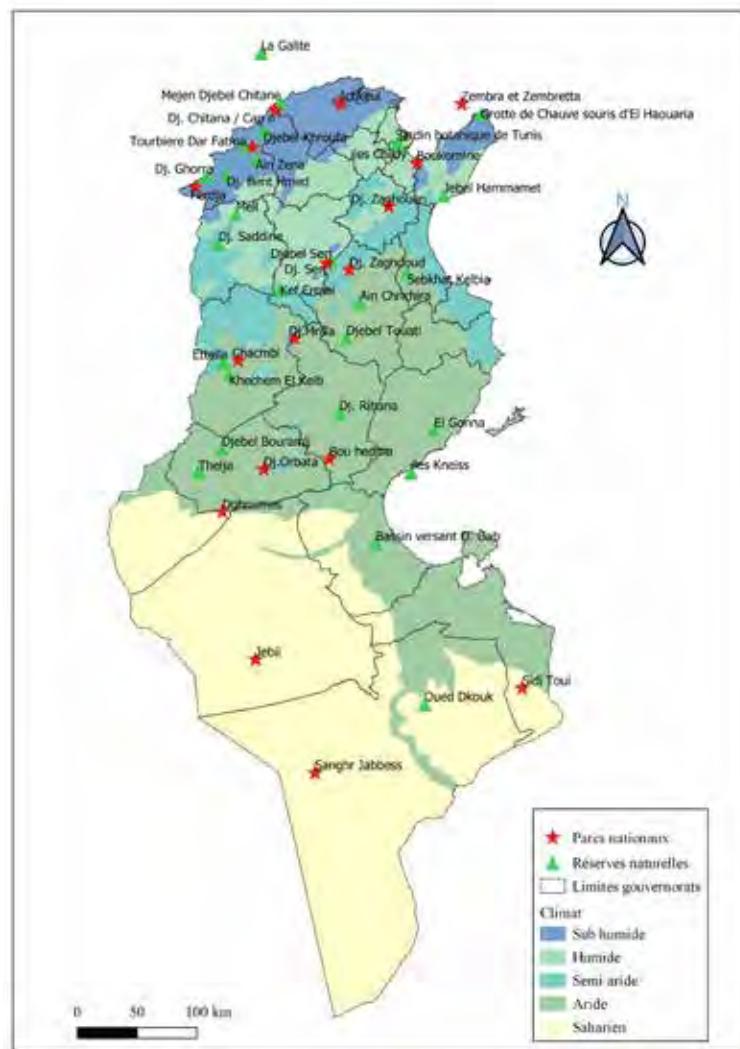


Figure 12. La répartition des aires protégées selon les étages bioclimatiques (élaborée par l'auteure suite avec les données de la DGF)

Parmi ces aires protégées, certaines présentent une grande importance mondiale et sont inscrites dans des programmes et des conventions internationales telles que la convention Ramsar des zones humides, la convention UNESCO des patrimoines mondiaux ou le programme de l'homme et de biosphère (Boughamoura, 2014). En effet, la Tunisie durant les années 70 s'est inspirée de la politique environnementale et de la protection des ressources naturelles mondiale en raison de l'importance que cet aspect est accordé par les instances et les coopérations internationales. En conséquence, le pays a signé et ratifié plusieurs conventions internationales telles que la convention de la protection des zones humides d'importance internationale Ramsar en 1971, la convention de Paris relative à la protection du patrimoine mondial culturel et naturel en 1972, la convention de Washington du commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction en 1973, celle d'Alger

relative à la conservation de la nature et des ressources naturelles en 1975, celle de Barcelone en 1976 relative à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution. Cette dernière a permis, sous la direction du PNUE, la mise en place du plan l'action pour la méditerranée PAM auquel la Tunisie a adhéré, ce qui lui a permis d'accueillir le centre d'activités régionales de ce dernier. En effet lors de l'adoption du premier protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée de la convention de Barcelone à Genève, il a été décidé la mise en place du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) (Zaiane, 2004).

En effet, le premier but de la création des aires protégées est de conserver la biodiversité faunistique et floristique, les patrimoines et les monuments archéologiques et les ouvrages de rétention d'eau (Figure 17).

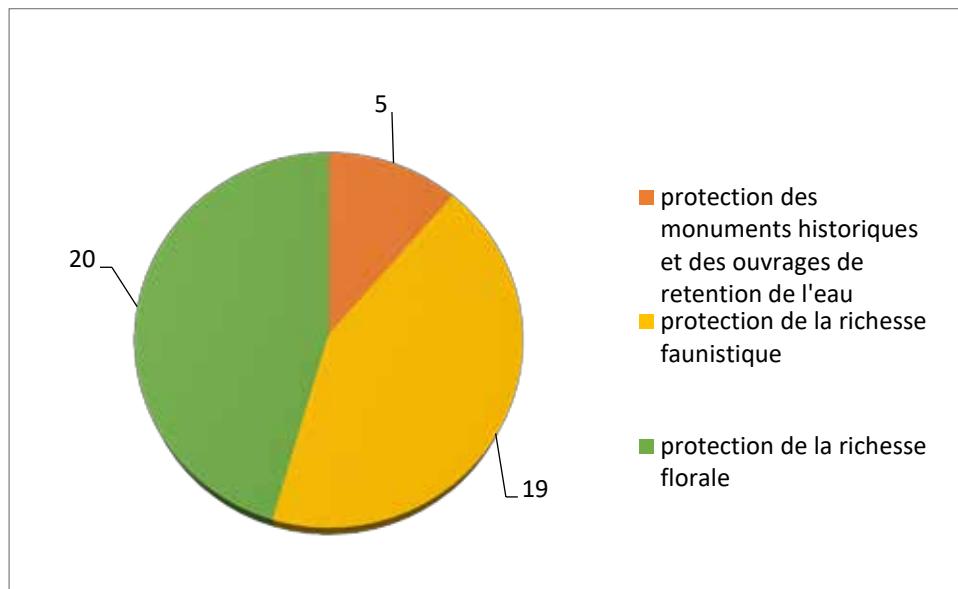


Figure 13. Les buts de création des aires protégées en Tunisie (élaborée par l'auteure avec les données de la DGF)

Même si les aires protégées ont des rôles très importants tels que le maintien de la diversité biologique, le soutien aux recherches scientifiques, la préservation des lieux d'importances culturelles et spirituelles, leur création a généré beaucoup de problèmes pour la population locale et limitrophe : exclusion des habitants, délimitation des leurs champs d'activités, contraintes juridiques vu que toute activité agricole pêche, utilisation de l'eau est interdite (code forestier, 2010) : tels qu'Ichkeul, Feija ou encore Bouhedma.

3.2 Les aires protégées de montagne à vocation forestière

Parmi ces aires protégées qui présentent une situation ambiguë entre importances écologiques et une conjoncture économique défavorable, les aires protégées de montagne restent l'exemple le plus probant. En effet, la Tunisie présente un système orographique diversifié avec des montagnes tunisiennes couvrant plus de 2 millions d'hectares en considérant tout terrain dépassant les 300 m d'altitude. On distingue 4 principaux ensembles orographiques (tableau 4 et figure 18).

Tableau 4. Les ensembles orographiques en Tunisie

Les systèmes orographiques	Les chaînes montagneuses	Description
Le Tell	La Khroumirie et les Mogods	représentent le Tell nord occidental où se trouve la forêt méditerranéenne la plus importante de la Tunisie avec de fortes précipitations d'où l'appellation : château d'eau de la Tunisie où la plupart des barrages tunisiens s'y trouvent. Kromorie et Mogods couvrent 300 000 ha compris dans une bande étroite occupant toute la partie septentrionale de la Tunisie entre 400 m et 1203 m d'altitude (Rouchiche et Abid, 2003). La quasi-totalité des forêts de chêne-liège et de chêne zeen s'y trouve dans cette région (Ben H'mad et al., 2002) (Rouchiche et Abid, 2003)
	Le haut Tell	situé vers 600 à 800 m d'altitude. Ils s'étendent autour de Thala, Tajerouine et Makthar. Il représente le Tell nord-est qui s'étend à l'Est par un ensemble de collines et montagnes qui ne dépassent pas les 400 m (Rouchiche et Abid, 2003).
La dorsale		C'est une chaîne des hautes crêtes, culminant au djebel Châambi (point le plus élevé de la Tunisie (1544 m). La dorsale tunisienne s'étend, au sud, de Ghabit Kesra et les reliefs de Thala à la région du Cap. Bon et se présente comme un ensemble de massifs montagneux, de direction générale sud-ouest nord-est, avec un alignement des sommets les plus importants du Sud vers le Nord : Djebels Fkirine, Ben Saïdane, Zaghouan (1290 m), Ressas (795 m) et Bou Kornine (576 m) (Rouchiche et Abid, 2003).
Steppes	Hautes steppes	Les hautes steppes sont une région d'altitude dépassant les 400 m entre lesquelles s'interposent des chaînons montagneux de direction et de hauteur variables : atlasique (Jebel Selloum, 1373 m), subméridienne (Mghilla, 1378 m) ou franchement méridienne au contact avec les basses Steppes (Jebel Nara, 772 m) (Rouchiche et Abid, 2003).
Sud	La région de Gafsa	Elle a des montagnes qui sont des crêtes allongées dans le sens O-E, et dissymétriques. C'est au djebel Orbata que se trouve le point le plus élevé (1165 m) (Rouchiche et Abid, 2003).

	Le Dahar	C'est un plateau incliné haut de 400 à 600 m dans lequel s'enfoncent des oueds à écoulement occasionnel dont les eaux vont se perdre dans les sables du Sahara. Ils se terminent à l'est par un gigantesque talus qui s'étend de Matmata jusqu'à la frontière libyenne (Rouchiche et Abid, 2003).
--	----------	---

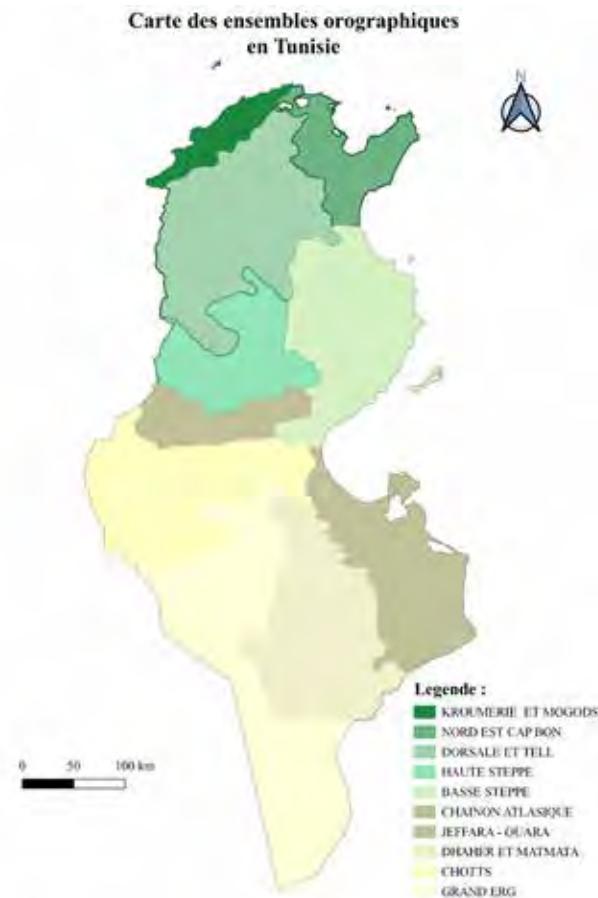


Figure 14. La carte des ensembles orographiques de la Tunisie (élaborée par l'auteure)

La majorité des aires protégées tunisienne se situe dans les montagnes et les forêts (surtout au nord-ouest dans les chaînes montagneuses de Kroumirie et Mogods ou à la dorsale) (figure 19). Ainsi la Tunisie est dotée d'un grand nombre d'aires protégées montagneuses à vocation forestière spécialement dans sa partie nord. Ces systèmes sont représentatifs d'une grande richesse écologique entre des écosystèmes forestiers et des zones humides comme des tourbières et des lacs (comme Dar Fatma, Majen Chitan, Ichkeul). Ce réseau de parcs et de réserves nationaux représente l'un des outils les plus importants pour la conservation de la biodiversité du pays. En effet, il tente de préserver les forêts endémiques

tunisiennes ainsi que la majorité des barrages. Il est situé dans la partie nord du pays considérée comme le château d'eau de la Tunisie et la région à vocation forestière la plus importante du pays depuis la colonisation (Bouju et al., 2016). Cette région présente donc un intérêt écologique important : des forêts de chênes liège et des chênes Zeen (représentant des écosystèmes forestiers du bassin méditerranéen), des pinèdes, des forêts Eucalyptus, ainsi que des maquis et des garrigues boisées (tel que les chênes Kermès et les cystes) (Rouchiche et Abid, 2003, Khemiri et al., 2017), ajoutant à cette diversité floristique une richesse faunistique (25 espèces mammifères : cerfs, gazelles, bulles.. et nombreuses espèces d'oiseaux) (Rouchiche et Abid, 2003)



Figure 15. La répartition des aires protégées selon les ensembles orographiques (élaborée par l'autre)

Ajoutant aux aspects écologiques, ces aires protégées présentent des aspects socio-économiques, en effet cette région, y compris les parcs et les réserves naturelles, est des milieux habités avec une densité de 80 à 100 km hab/km² éparsillée dans des douars. Cette tranche de population fait partie de la population forestière décrite dans le précédent chapitre,

c'est-à-dire une population rurale et forestière souffrante d'un sous-développement avec une croissance économique limité, une précarité d'emploi liée à l'exploitation forestière publique (emplois dans les chantiers sylvicoles) et une dépendance aux ressources naturelles (pâturages, ramassage des bois et extraction des produits forestiers non ligneux PFNL). Ainsi ces lieux, représente une situation ambiguë entre espace de conservation et de production. De ce fait, l'État est confronté à des contraintes d'ordre économique et écologique. Cette situation nous pousse à nous interroger à des moyens et des stratégies pour concilier ces deux aspects ainsi assurer un développement durable dans ces zones tout en préservant ces écosystèmes. Par ailleurs, à l'ère de modernisation, du développement économique et des revendications sociales parcourus par le pays, un moyen de développer ces espaces en fonction de ces atouts et ces potentialités est nécessaire. L'écotourisme pourrait se positionner comme la solution idéale de tant plus que ces espaces représente une richesse culturelle avec un patrimoine archéologique et architectural (Ben M'hamed et al., 2002). Le prochain chapitre est consacré à étudier l'écotourisme comme moyen de développer les aires protégées de montagne en Tunisie.

Chapitre 5. L'écotourisme pour développer les aires protégées

Les aires protégées comme on a montré dans le chapitre précédent présentent une richesse écosystémique pouvant être une attractivité territoriale et créer de nouvelles opportunités économiques. Ces aires en Tunisie demeurent des lieux sous exploités et leurs populations souffrent d'une marginalisation et un sous-développement économiques. Dans ce chapitre on vise à identifier des moyens de générations de profils qui peuvent être adéquats à ces lieux et à la politique de conservation et comment l'écotourisme pourrait être un moyen de développement.

1. Les biens et les services écosystémiques

Les écosystèmes naturels offrent plusieurs biens et services pour le maintien de l'équilibre écologique, mais aussi ils contribuent au bien-être humain qui est constitué par plusieurs composantes telles que la liberté, une bonne santé, la sécurité, des relations sociales et une vie agréable (Dictionary of Environmental Economics 2001).

On peut définir les services écosystémiques comme les avantages qui peuvent être tirés par les individus résultant de fonctions de l'écosystème telles que les activités de pêche et de la chasse, eau, paysage. La capacité d'un écosystème à fournir ces services peut être estimée sans jugements éthiques ou subjectifs, ceci est dépendant aussi d'autres facteurs comme l'accessibilité et la proximité de la population (King et Wainger, 2001). Ces services ont une certaine valeur ou une aménité économique, ainsi on peut leur attribuer une valeur économique (Khelifa, 2015).

Ces biens et services peuvent être classés selon le type de fonction (production, écologique, sociale) afin d'identifier les différents avantages des écosystèmes pour la société.

La nature des biens et services permet de nous renseigner sur le type de bénéficiaire : la population à l'intérieur du parc (bénéficiaire de certains droits d'usage), la population riveraine (bénéficiaire du pâturage), la population nationale, la communauté globale, l'État ou le secteur privé. Cette classification permet de dégager des conflits ou des complémentarités pouvant apparaître entre les utilisateurs des biens et services, en vue de développer un meilleur processus de coordination et de gouvernance entre les différents acteurs en vue d'une meilleure durabilité. Selon MEA, CICES (Staub c. et al., 2011), il y a quatre catégories de services écosystémiques qui procurent des avantages aux humaines (figure 20 et 21) :

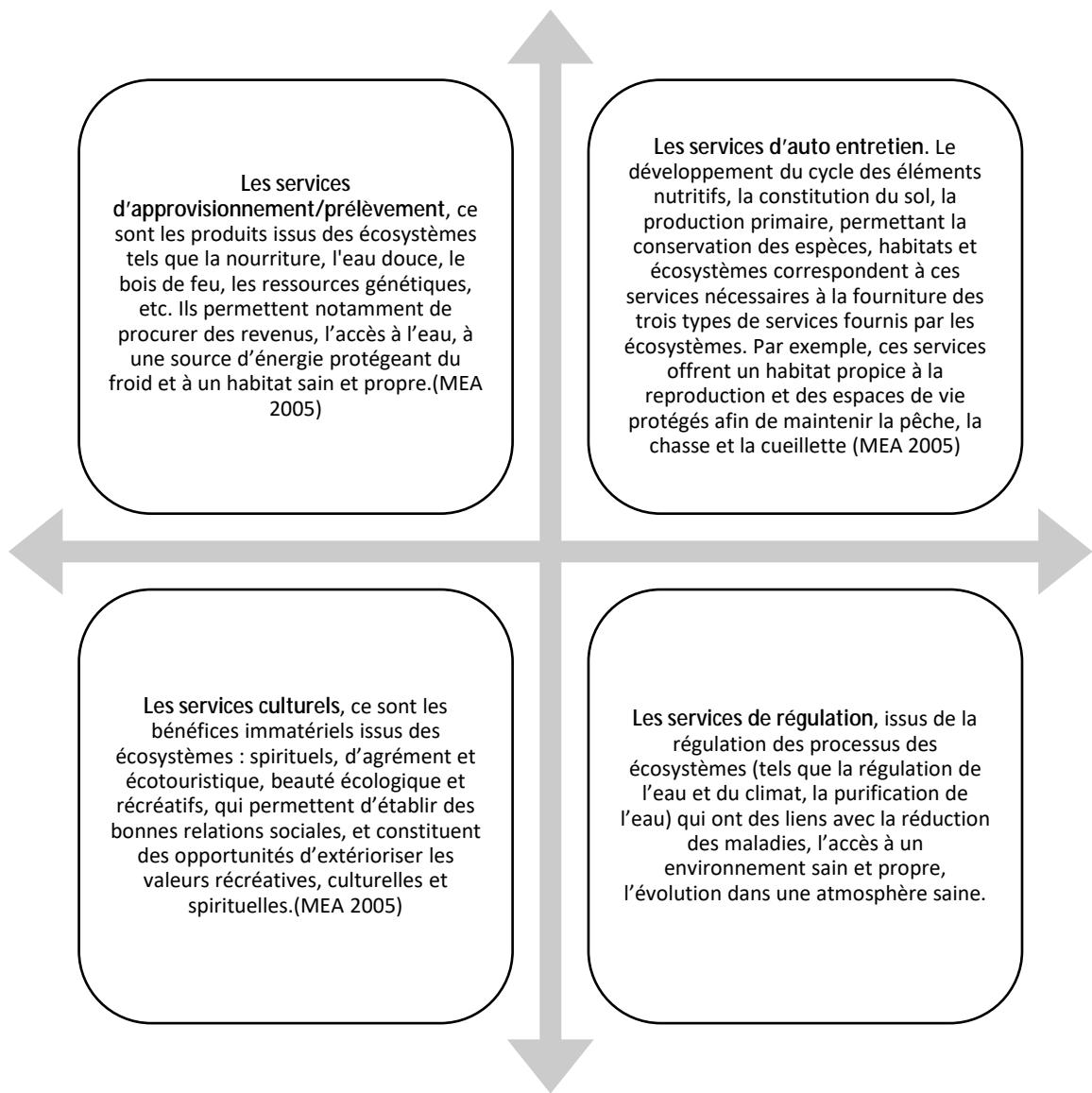


Figure 16. Les catégories des biens et des services écosystémiques

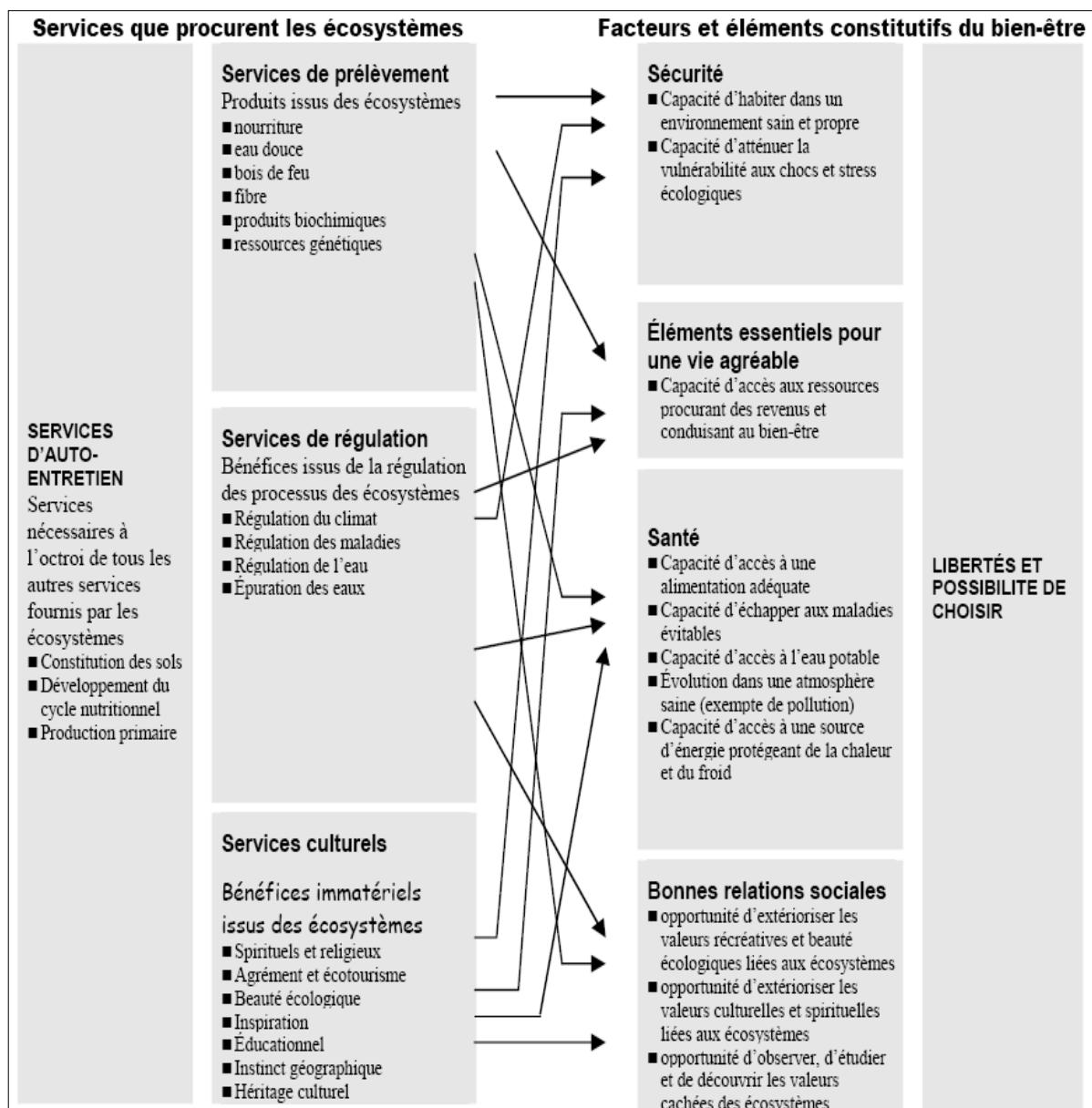


Figure 17. Les services rendus par les écosystèmes et leurs liens avec le bien être humain (Staub c. et al., 2011).

Ainsi, on constate une reconsideration de la multifonctionnalité que l'espace peut offrir (Khelifa, 2015). Les forêts, par exemple, étaient autrefois considérées comme des espaces naturels de protection et de sauvegarde de la biodiversité, les gestionnaires et les aménageurs ne prenaient en considération que la composante écologique. Après la prise de conscience des années 2000 sur les rôles des écosystèmes naturels, ces espaces sont considérés comme des entités territoriales. Ils englobent ainsi des spécificités non seulement écologiques, mais aussi culturelles et sociales.

L'écotourisme est paru par conséquent comme une activité culturelle permise par les écosystèmes : les systèmes forestiers présentent une composante récréative et touristique, ces endroits présentent de nos jours de nouveaux attraits touristiques.

Il faut dire que les voyages dans la nature n'avaient rien d'extraordinaire, par exemple Darwin l'être humain s'est intéressé à la découverte naturelle et des territoires inconnus (Lequin, 2001), mais le concept écotouristique s'est développé au moment de la prise de conscience environnementale des années 70 avec le progrès technologique dans le domaine du transport et la multiplication des documentaires écologiques sur la faune et la flore. Perçu comme une philosophie à part entière au début, axée sur la découverte et la conservation des ressources naturelles, en 1983, le premier qui a identifié ce concept c'est l'écologiste mexicain Ceballos Lasucrain. Il définit «l'ecoturismo» comme «forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but d'étudier et d'admirer le paysage et les plantes et animaux sauvages qu'il abrite, de même que toute manifestation culturelle (passée et présente) observable dans ces zones».

Plusieurs scientifiques qui se réfèrent à cette définition comme Elizabeth Boo dans son livre *Ecotourism : the Potentials and Pitfalls* mettent l'accent sur les voyages axés sur la nature avec un but de découverte sans considérer l'impact sur le milieu ou sur la société.

Grâce au mouvement environnementaliste des années 1972-1992 (soit de la conférence de Stockholm jusqu'à la conférence de Rio), il a y a eu une évolution de la notion de développement où on a commencé à parler du développement durable et régional en intégrant les composantes écologiques et sociales. Ainsi, il y a eu aussi une évolution de la définition écotouristique Ziffer en 1989 la définit comme «L'écotourisme est une forme de tourisme qui s'inspire principalement de l'histoire naturelle d'une région, incluant ses cultures indigènes. Ainsi, il faut que l'écotouriste visite des régions relativement peu développées dans un esprit d'appréciation, de participation et de sensibilisation. Par conséquent, l'écotouriste doit pratiquer une forme de tourisme non-consommatrice des ressources naturelles et faunistiques ; il doit aussi participer directement à la conservation du site ainsi qu'à l'amélioration du bien-être économique des populations locales, par les travaux qu'il effectue et au moyen de contributions financières. Pour conclure, le séjour de l'écotouriste devrait renforcer son sens de l'appréciation, son engagement face aux questions de conservation en général et à l'égard des besoins spécifiques des collectivités locales.

L'écotourisme intègre également une approche de gouvernance par le pays ou la région hôte, lequel ou laquelle s'engage à établir et à maintenir des sites, avec la participation des populations locales, à les mettre en valeur de façon appropriée, à faire respecter la réglementation, ainsi qu'à utiliser les bénéfices des entreprises pour financer l'aménagement du territoire et le développement de la communauté ». (Ziffer, 1989, et traduit par Lequin, 2001). En 1991 l'International Ecotourism Society va dans le même sens que ce dernier en définissant l'écotourisme comme « tourisme responsable dans des sites naturels qui protège l'environnement et assure le bien-être des populations locales ». Ainsi, il y a eu l'intégration de la composante humaine dans ses récentes définitions. Après l'évolution et le développement d'une multiplicité de définitions sur le concept écotouristique, on constate qu'il peut être considéré comme une philosophie de vie par les écologistes, comme une activité par les touristes ou les visiteurs et par même comme une stratégie de développement régional par les actions publiques et les différents acteurs (Lequin, 2001).

2 Écotourisme et politique de développement.

Si on reprend la définition du Zifler ou la définition de l'union mondiale pour la nature « Voyage responsable sur le plan environnemental et visite de milieux naturels relativement peu perturbés dans le but d'apprécier la nature — ainsi que toute manifestation culturelle passée ou présente observable de ces milieux —, encourageant la conservation, ayant un impact négatif très limité et s'appuyant sur une participation active des populations locales dans le but de générer des avantages » (IUCN, 1996), on constate que ces définitions reprennent toujours le terme « régénération des revenus pour la population locale » ou encore « développement de la communauté ». Ainsi l'écotourisme peut être considéré comme une mise en valeur des espaces naturels et comme une stratégie de développement régional (Lequin, 2001). En effet face aux impacts du tourisme de masse et à la disparité régionale entre les zones côtières et les zones forestières et montagneuses, l'écotourisme pourrait être une solution alternative pour remédier à ces inégalités sociétales. Ceci explique cet engouement des décideurs politiques comme en Canada pour ce dernier (Dehoorne et al., 2001).

Ainsi, l'écotourisme représente des enjeux touchants plusieurs secteurs : touristique en offrant une expérience enrichissante humainement, secteur environnemental en conservant l'écosystème en développement et en améliorant les conditions des communautés. Développer

l'écotourisme dans un territoire peut être considéré une approche politique de développement. Cette dernière peut être représentée par des stratégies ou des projets et un engagement qui assure une vision élargie d'un développement viable. L'écotourisme demeure donc une stratégie de développement. Celle-ci nécessite une multiplicité des intervenants et des engagés territoriaux comme les pouvoirs publics, responsables touristiques, les gestionnaires de la ressource, les communautés et les touristes... qui présentent des intérêts différents. Selon cette perspective, donc, les stratégies de développement axées sur l'écotourisme reposent sur trois dimensions : une expérience aux visiteurs basée sur la découverte, l'amélioration de la qualité de vie de la communauté locale et la conservation des ressources naturelles (Lequin 2001). Ainsi, on peut parler d'une stratégie de développement régional qui concilie le développement économique du territoire qui tient compte des besoins des communautés locales et conservation des ressources en portant sur la préservation écosystémique et l'identité culturelle.

Le critère de ce développement territorial est la participation de tous les acteurs dans les projets écotouristiques, avec la création d'une collaboration entre les communautés locales, les intervenants du tourisme, les protecteurs de la ressource et l'État afin de préserver et de développer du milieu sociospatial. Afin de réussir ceci, il faudrait, lors des projets écotouristiques, développer les capacités des acteurs et mettre à profit l'intérêt qu'ils ont pour leurs ces régions. Car ces approches de politiques de développement et les perspectives d'élaboration des projets multiacteurs et régionales s'insèrent dans un processus de prise de décision. Les projets et les stratégiques écotouristiques ainsi font appel à ce processus qui peut définir un équilibre entre les différents enjeux. Ces approches font intervenir divers acteurs dans ce processus pour atteindre des objectifs avec des interactions entre les différents intervenants. Ceci fait appel à une prise de décision consultative et publique ou comme Allison, 1971 l'a définie, comme une approche politique ou un processus optionnel à plusieurs acteurs afin de créer une dynamique de durabilité dans le projet : faire participer tous les acteurs touchés par le projet dans le processus de la prise de décision. Ceci a été confirmé par Holtz (1990) et la commission mondiale sur l'environnement et le développement qui opte vers un processus de décision basé sur la négociation et sur une consultation complexe créée par une dynamique entre les intervenants.

Il existe différents modèles de gestion et de prise de décision dans le développement d'un projet : une approche organisationnelle qui réunit des unités publiques, rationnelles qui

considèrent que seul l'État a le rôle de décider et une approche politique adoptant un processus consultatif (tableau 5). Dans une stratégie ou un projet écotouristique, on opte vers une approche politique qui fait participer tous les acteurs. Ainsi le développement écotouristique dans un territoire est conditionné par la participation de tous les acteurs même les acteurs marginalisés dans les autres projets territoriaux (Scheyvens, 1999). Ce modèle politique de prise de décision requiert une interaction d'acteurs dans un schéma de gouvernance caractérisé par un retrait de l'état en devenant un facilitateur dans un processus de prise de décision (Dubus et al., 2010). D'après Lequin, pour un développer une stratégie et un projet d'écotourisme dans un territoire, il faut intégrer le concept de dynamisation entre les intervenants et d'une gouvernance pour que les territoires puissent se développer à un rythme qui respecte leurs caractéristiques socioculturelles.

Tableau 5. Les différents modèles de prise de décision (Lequin, 2001)

Modèle rationnel	Modèle organisationnel	Modèle politique
Choix gouvernemental	Choix entre les unités	Processus consultatif
État	Unités publiques	Réseau d'acteurs
Problème défini	Problèmes fractionnés entre les unités	Problèmes individuels
Objectifs stratégiques	Objectifs selon les contraintes décelées	Objectifs selon les priorités après négociation
Solution avec maximisation des objectifs avec les moindres coûts	Solutions fracturées entre les unités et discontinues	Solution structurée selon les ordres de priorité

Par conséquent, opter pour une méthode de prise de décision dans le processus de développement des projets d'écotourisme dans le territoire vise à atteindre les objectifs qui tournent autour des trois piliers du développement durable : l'économie, environnement et la société (figure 22). Cependant, Sarrasin et Tardif (2014) révèlent que la volonté de concilier trois objectifs distincts fragilise le modèle de développement par l'écotourisme. Cette fragilité rend le concept un peu flou pour la mise en place et la territorialisation par l'écotourisme (Tardif, 2003 et Sarrasin et Tardif, 2014), ce flou est traduit par enjeux et des objectifs parfois contradictoires entre conservation de biodiversité et la mise en tourisme des aires

protégées selon Sarrasin et Tardif (2014), cette synergie entraîne des contradictions lors de sa mise en œuvre reliée sans doute aux effets négatifs jugés « inévitables » sur les écosystèmes naturels et les systèmes sociaux: on cite par exemple les modifications sociopolitiques et économiques imposées à la population locale et l'exploitation des ressources naturelles qui peut impacté la richesse écologique des milieux. Ainsi, même si on considère l'écotourisme comme un moyen stratégique de développement, on met l'accent par les travaux de Sarrasin et Tardif la complexité, l'incertitude et le flou de sa mise en œuvre causée par des enjeux parfois contradictoires.

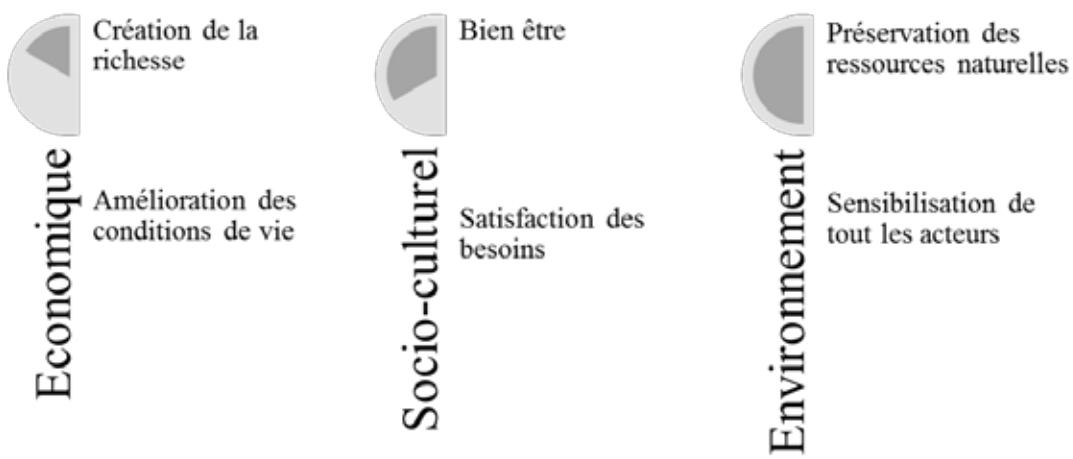


Figure 18. Les objectifs de l'écotourisme selon les piliers du développement durable (Lequin, 2001)

Pour conclure, l'écotourisme peut s'inscrire comme une stratégie cadrée par une approche de développement territorial qui concilie l'épanouissement économique et conservation écosystémique ; ainsi l'écotourisme pourrait être l'une des solutions pour remédier aux disparités régionales et aux inégalités perçues dans les zones rurales et forestières spécialement dans les aires protégées de montagne en Tunisie de tant plus que cette stratégie correspond à la volonté du pays à développer une politique de développement dans ces milieux. Ceci dit, cette forme n'est pas reconnue comme une activité touristique à part entière. Le tourisme tunisien, comme on a vu, est un tourisme axé sur le balnéaire et sur des offres classiques. Les espaces naturels restent des espaces sous-développés avec un manque de diversification d'activité économique. Ainsi cette réflexion nous incite à nous

interroger sur l'état de l'écotourisme actuel et les initiatives de sa mise en place dans les aires protégées et les difficultés qui pourraient bloquer le développement de ce secteur dans les aires protégées tunisiennes.

Ainsi, notre recherche s'inscrit théoriquement dans le cadre de la géographie du développement par les processus et les logiques d'évolution dans des dimensions spatio-temporelles. Elle comprend les analyses des interpolations entre des phénomènes et des disciplines globales et locales liés à un terrain bien circonscrit (Chalèrad et Sanjuan, 2017) et dans une évaluation de la gouvernance écotouristique de ces territoires. D'après Lequin (2001), la gouvernance peut être retenue comme un concept central afin d'analyser et de définir le processus politique d'un développement écotouristique. En effet, selon la banque mondiale, la gouvernance « renvoie à l'élargissement de la vision traditionnelle et technique de l'approche par la mise en place d'infrastructures, dont la l'envergure laisse place à la société civile ainsi qu'à sa participation véritable » (Kooiman, 1996) ou encore, selon Van Vilet, « le concept de gouvernance se réfère à la création d'une structure ou d'un ordre qui ne peut pas être imposé de l'extérieur, mais résulte de l'interaction d'un grand nombre de gouvernants » (Stoker, 1998). Aussi, la gouvernance peut être définie comme une interaction entre les multiples acteurs impliquant un changement du rôle de l'État, devenant un facilitateur dans un processus de prise de décision (Dubus et al., 2010). D'après Lequin, pour développer une stratégie et un projet d'écotourisme dans un territoire, il faut intégrer le concept de dynamisation entre les intervenants et d'une gouvernance pour que les territoires puissent se développer à un rythme qui respecte leurs caractéristiques socioculturelles.

Cette thèse tente ainsi d'étudier l'état de l'écotourisme dans les aires protégées tunisiennes. Pour élaborer cette recherche, nous allons aborder ces points par une approche méthodique systémique et structurelle afin d'étudier la complexité des interrelations multiscalaires et multiniveaux écotouristiques et construire une base analytique et historique en considérant que le système est constitué par le territoire et son environnement dans sa globalité (Leloup, 2010). D'après Morin, « le système est une unité globale organisée d'interrelations entre des éléments, actions ou individus » (Chartier, 2016) ; c'est par cette approche systémique et structurelle que ce travail nous permettra d'apporter une description du concept écotouristique et d'étudier les jeux d'acteurs dans un modèle de développement dans les pays du sud où il y a eu l'instauration de nouveaux modes socio-économiques (Djiena Wembou et Fall, 2017). Ceci peut être constitué par une méthode de diagnostic du

système, formulation d'un jugement sur la cohérence du territoire et la mobilisation des acteurs (Lardon et Piveteau, 2005). Cette méthode analyse le comportement des acteurs et les transformations de l'espace afin d'étudier une perspective de développement (Piveteau et Lardon, 2002). Ainsi, un diagnostic territorial basé sur une analyse d'acteurs et structurelle peut être un porteur de réponse pour confirmer et évaluer un dysfonctionnement du système du développement territorial. Cette recherche s'inscrit dans son contexte spatiotemporel et vise à contribuer par des éléments de diagnostic et des acteurs et des projets dans deux aires protégées tunisiennes de montagne afin d'apporter des éléments de réponses sur la problématique de développement de l'écotourisme. En effet, par le biais cette recherche, nous tentons de répondre à ces cinq hypothèses sur le dysfonctionnement du système écotouristique tunisien dans les aires protégées. :

1. L'absence de l'activité écotouristique serait causée par plusieurs aspects : environnementale, en économique et sociétale, l'État peinerait donc à assurer un développement et un équilibre territorial par des initiatives écotouristiques
2. Il y aurait des divergences structurelles entre la définition de l'écotourisme et la perception écotouristique des acteurs tunisiens. Ceci pourrait être dû à l'incompréhension des valeurs écotouristiques internationales et la confusion entre une activité touristique classique (bien développé dans le pays) et cette forme de tourisme.
3. Il existerait un rapport de force disproportionnée entre les acteurs qui déstabilise le modèle de gouvernance participative conçu pour développer un modèle écotouristique dans des territoires déjà marginalisés.
4. L'appropriation de ces territoires par l'État, leur gestion par les forestiers (absence d'autonomie de la population et non-implication des collectivités et des opérateurs économiques) pourraient montrer une incompréhension du concept écotouristique et un non-cadrage institutionnel. La gouvernance centralisée par les forestiers pourrait être une raison de la non-durabilité des projets dans ces territoires, vu que leur vocation première est la protection des aires protégées et qu'ils méconnaissent les enjeux écotouristiques ; ainsi l'héritage de la politique de conservation pourrait peser sur leur nouveau rôle de développement de l'écotourisme.

5. Enfin, ce système serait conditionné par les décisions des décideurs politiques, mais aussi par les institutions internationales qui inciteraient le corps forestier à développer l'écotourisme dans les aires protégées par l'importation des exemples de projets étrangers aux caractéristiques territoriales de ces aires ; ainsi ces expériences importées seraient peut-être vouées à l'échec.

Chapitre 6. Le diagnostic territorial : une méthode pour analyser la situation de l'écotourisme dans les aires protégées en Tunisie

On vise à effectuer une analyse territoriale de la situation d'un moyen de développement durable dans les aires protégées « l'écotourisme » et expliquer les difficultés qui pourraient freiner son développement. Elle est fondée sur une analyse des travaux, une identification des indicateurs conditionnant le développement de ce secteur ainsi qu'à préciser quels sont les acteurs en situation d'y parvenir et d'analyser leurs rapports de forces. Pour ceci, nous allons procéder à trois identifications :

La première identification intervient lors d'une étape générale ; celle-ci nous a permis de tracer l'expérience tunisienne en écotourisme en recensant les travaux réalisés dans deux aires protégées et de fonder une analyse de la gestion et développement de deux exemples d'aires protégées : cette étape aussi nous a permis d'effectuer un prédiagnostic : un repérage des acteurs sur le terrain, ainsi que l'évaluation de l'état écosystémique des aires protégées et des conditions socio-économiques de la population locale. Cette étape a pu mettre en évidence la non-durabilité de ces essais de développement de l'écotourisme et nous a permis d'identifier les facteurs défaillants dans les travaux réalisés dans nos zones selon les piliers de développement durable.

Cette étape a été réalisée par des observations et des entretiens à trois échelles durant trois ans : à l'échelle nationale avec l'examen des politiques menées par trois ministères, des experts et les consultants des ONG ; à l'échelle régionale avec les directeurs des arrondissements des forêts ; enfin, à l'échelle locale avec les agents forestiers et les populations. Cette étape a permis de préparer la deuxième et la troisième étape de l'analyse.

La dernière consiste à effectuer une analyse participative prospective : identifier les facteurs qui influencent le secteur, qui conditionnent le développement dans les aires protégées selon la perception des intervenants du développement de l'écotourisme dans le pays et identifier les acteurs qui interviennent dans son développement dans nos deux zones

d'études et évaluer leurs performances (influences, dominances). Cette étape fut établie lors d'un atelier des intervenants rencontrés sur les terrains et analysée à l'aide des logiciels de modélisations par des cartes cognitives.

Ainsi nous avons adopté trois méthodes afin d'arriver à apporter des éléments de réponse à nos hypothèses (figure 23)

La première consiste à une l'analyse triangulaire qui va nous permettre d'identifier les acteurs territoriaux, le fonctionnement du secteur environnemental et forestier, et les projets internationaux dans nos deux zones d'études. Ensuite, le recensement des projets nous permettra à adopter une méthodologie pour évaluer la durabilité des études et les projets recensés dans ces zones en utilisant un système d'évaluation afin de déceler les défaillances de ces travaux par l'adaptation de la méthode de la boussole bernoise.

Et le prédiagnostic nous permettra de réaliser dans un second temps une analyse participative du système écotouristique basée sur méthodologie de modélisations par des cartes cognitives. Elle vise au premier lieu à diagnostiquer et structurer ce système, en identifiant les variables conditionnant l'écotourisme dans nos zones d'études (en utilisant la méthode MICMAC (matrice d'impacts croisés, multiplication appliquée à un classement), et en second lieu, à schématiser et cartographier les relations entre les acteurs de ce secteur par une analyse des jeux d'acteurs (en utilisant la méthode MACTOR (Matrice d'Alliances et de Conflits : les Tactiques, les Objectifs et les Recommandations).

Ainsi, par cette méthodologie nous tentons d'apporter les éléments de réflexion sur un dispositif contractuel défaillant pour accompagner les mutations de l'intervention régionale et locale dans un schéma de développement territorial durable par l'écotourisme, autour des aires protégées en Tunisie ;

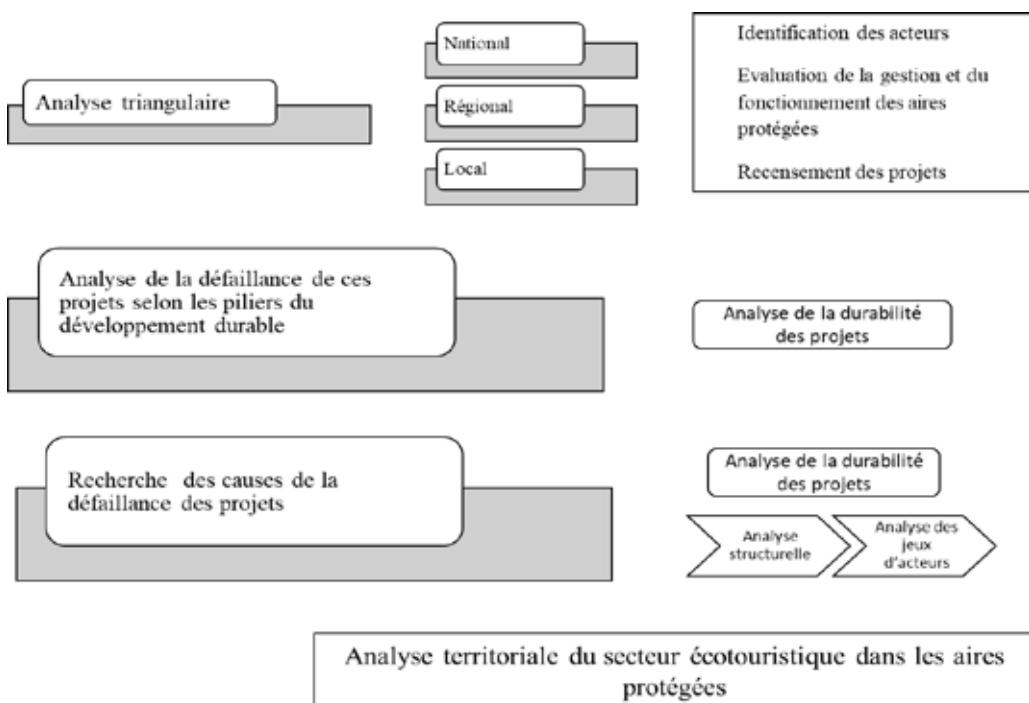


Figure 19. Méthodologie adoptée pour l'identification et l'analyse du système écotouristique

1. Analyse triangulaire

Ce travail s'appuie sur une approche triangulaire d'une donnée qualitative utilisée en sociologie afin de mener des études précises (Neuman, 2014) (figure 24). Ces données s'appuient sur trois méthodes qualitatives de diagnostic en sciences sociales sur le terrain. Ceci afin de constituer ce qu'on appelle un «corpus d'information» sur le sujet et sur les zones d'études «le terrain», souvent envisagé d'une manière extensive comme «l'expérience pratique où l'on s'informe». Le corpus d'information se compose de trois sous corpus (Lacombe, 1999).

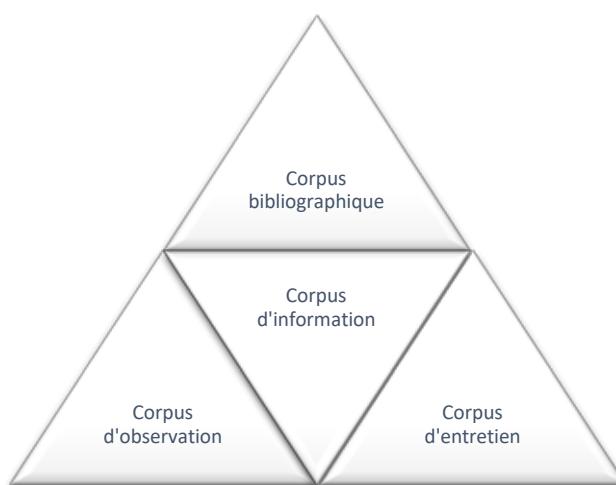


Figure 20 Corpus d'information triangulaire

- ✓ Le corpus bibliographique est basé sur l'inventaire des projets et les études élaborées sur les deux zones d'études dans les ministères impliqués : agriculture et l'environnement.
- ✓ Le corpus d'observation sur le terrain, l'état des aires protégées : l'organisation sociale, la structure des douars, les activités socioéconomiques existantes, les activités sylvicoles et l'état des aires protégées.
- ✓ Le corpus d'entretien, à trois échelles : nationale, régionale et locale, de façon transversale pour récolter le maximum des données.

On a pu faire ce travail en amont de l'analyse systémique. Il s'agit tout d'abord de réaliser une série d'entretiens ouverts avec les différentes administrations qui ont un lien avec la gestion et le développement de deux aires protégées sur trois niveaux : national, régional et local. Ces acteurs préalablement ont été identifiés à partir du corpus et l'inventaire bibliographique des travaux élaborés dans ces aires des études et projets pour le développement de l'écotourisme, réalisés entre années 1987-2017 dans les deux aires protégées. Ces travaux ont été faits à la direction générale des forêts et aux arrondissements qui gèrent ces deux territoires. Ainsi, des représentants des administrations nationales et régionales, des ministères de l'Agriculture, du Tourisme et de l'Environnement et du développement durable ont été interviewés. De même, des entretiens ont été réalisés avec les gestionnaires des aires protégées, les associations et les ONG et avec les populations résidentes dans les deux aires protégées conformément au tableau 6.

Tableau 6. Nombre d'entretiens selon les trois catégories préétablies durant la 1re phase du diagnostic

Échelles	Types d'acteurs	Institution	Nombre
Nationale	Acteurs internationaux	Bailleur de fonds ONG	1 5
	Ministères	Ministère de l'Environnement et du Développement durable Ministère du Tourisme Direction générale des forêts	4 4 20

Régionale	Direction régionale	Arrondissement régional des forêts Direction régionale du tourisme	2 1
Locale	Population		80
	Gestionnaires		5
Total			122

Les entretiens ont été réalisés auprès des responsables ; aux conservateurs, on a demandé des informations par rapport à la création des aires protégées, l'état de l'aire, leur relation par rapport aux habitants locaux et l'historique des projets ; pour les entretiens avec les habitants, nous avons opté pour des rencontres sur leurs lieux de travail, dans les douars ou par groupes de 20 à 30 personnes, afin d'avoir plus d'informations sur les questions d'ordre socio-économique : recensement de la population, infrastructures, approvisionnement d'eau, recensement des activités économiques et leur relation avec l'état ou les forestiers. Cette méthode d'entretien par groupe a été développée par la FAO dans le cadre d'élaboration des méthodes d'analyse rapide et de planification, c'est un moyen interactif et rapide avec la population (FAO, 1998).

Ainsi, on a pu constituer un corpus bibliographique de 77 projets élaboré avec l'aide des institutions internationales pour la période 1987-2017. Une liste avec les coordonnées de 72 intervenants a ainsi pu être établie dont 10 cadres ministériels, 8 cadres régionaux, 16 acteurs internationaux, 12 associations nationales, 12 représentants actifs des populations locales, 7 équipes de recherche, 5 gestionnaires et 7 entrepreneurs privés. Ces personnes recensées sont impliquées dans des actions de développement par l'écotourisme, dans et autour des deux aires protégées.

2. Analyse de la durabilité des travaux de développement de l'écotourisme

Cette étape est une évaluation de durabilité des 77 études et projets recensés dans nos zones d'études en utilisant un système d'évaluation matricielle. Cette étape vise à élaborer un outil d'aide à l'évaluation chiffrée par rapport aux paramètres du développement durable et à la principale caractéristique des projets afin de caractériser la situation de l'écotourisme dans les aires protégées et de montrer son incapacité à se développer.

D'après nos travaux de recensement, on a constaté qu'il y a eu plusieurs projets, études et tentatives de développement de l'écotourisme en Tunisie, en particulier dans les aires protégées tunisiennes en général, ou des projets qui ont spécifiques au développement de cette forme de tourisme dans nos deux aires protégées : Ichkeul, créé parc national en 1980, est l'une des premières aires protégées créées en Tunisie ; depuis elle a été déclarée réserve de la biosphère MAB, inscrite comme un patrimoine mondial de L'UNESCO ainsi que zone humide RAMSAR. Au cours de ces années, plusieurs ONG internationales, bailleuses de fonds ainsi que les institutions publiques sont intéressées à développer des projets dans la zone, que ce soit des projets de gestion de l'aire, des projets d'intégration de la population ainsi que des projets du développement de l'écotourisme. Pour le parc de Jbel Chitana, qui a été créée récemment, plusieurs ONG environnementales, telles que le WWF, se sont intéressées à sa valeur paysagère et ont vu en lui une attraction écotouristique, c'est pour ces raisons qu'on voit naître plusieurs tentatives pour le développement de l'écotourisme. En dépit de ces initiatives, l'écotourisme n'est pas considéré comme une activité économique ni comme une forme touristique parmi celles que le pays promeut.

Ainsi nous allons adopter un outil approfondi d'analyse de ces projets de développement avec des concepts de développement durable : il s'agit d'établir les critères de chaque dimension pour confectionner une boussole destinée à qualifier la finalité des projets recensés et leurs résultats sur le terrain. Il s'agit d'une évaluation de l'environnement et de l'écosystème de l'économie et de la société afin de mettre en évidence l'incapacité à développer l'écotourisme dans les aires protégées tunisiennes. Nous avons décomposé chaque aspect selon des critères de mesure des effets et des résultats de ces projets dans ces deux aires protégées.

Les deux critères « environnement et écosystème » et « économie » sont décomposés par 9 indicateurs ; le critère « société » est décomposé en 13 indicateurs. Chaque indicateur contient de nombreux indicateurs élaborés afin qu'ils correspondent aux aspects du développement durable, de la conservation des aires protégées et de l'écotourisme. L'influence du projet sur le développement de l'aire est indiquée comme suit : très négative -2, négative -1, neutre 0, positive +1, très positive +2. Pour chaque indicateur, une croix est placée et la valeur moyenne des indicateurs donne la valeur du champ thématique correspondant. La valeur moyenne de tous les champs thématiques est la valeur de critère, soit « environnement et écosystème », « économie » ou « société ». La valeur pour la durabilité des

projets de l'aire protégée résulte de la moyenne de ces trois critères. Ce qui nous permettons à la fin d'évaluer la durabilité des projets dans un territoire et d'identifier les lacunes et les situer sous un angle de développement durable. Nous avons effectué cette évaluation de façon consultative dans chacune des aires protégées avec les gestionnaires de la ressource lors de nos visites de terrains vu que c'est eux qui sont directement en contact avec la population et avec les territoires.

Cette méthode a été inspirée par une grille d'évaluation standardisée qui est utilisée en Suisse : la « boussole bernoise », élaborée par l'office de coordination environnementale et de l'énergie du canton de Berne en 2002, comble la lacune de ne pas avoir une matrice simple d'utilisation qui évalue la durabilité d'un projet dans un territoire précis et vise à permettre aux décideurs de savoir si un projet s'avère bénéfique ou néfaste au développement durable d'une région ou d'une commune, afin de mieux cibler le développement régional ou local du territoire (Klooz et Schneder, 2000).

Ce concept a été inspiré par le baromètre du développement durable de Winterthour (barometer of sustainabilty) (Klooz et Schneider, 2000) qui mesure le développement durable en attribuant 2 indices comme suit :

- Indice de la santé de l'écosystème
- Indice de la santé humaine

La « boussole du développement durable » a pour but d'offrir un instrument qualitatif simple permettant d'évaluer les contributions des décisions politiques au développement durable régional ou communal. La « boussole bernoise du développement durable » est une matrice d'évaluation des projets en référence à une série d'indicateurs qui révèlent les trois dimensions du développement durable. Cet outil se présente sous une forme de matrice ou tableau Excel ; c'est donc un outil qualitatif d'évaluation globale d'un projet qui se compose par tiers des valeurs des trois dimensions du développement durable, lesquels se composent de plusieurs champs thématiques : 13 (environnement), 13 (économie) et 17 (société). Nous avons changé les indicateurs qui ne correspondent pas soit au territoire tunisien soit à un territoire protégé (les composantes urbaines et sur les régions). Nous avons introduit de nombreux autres aspects dans les champs thématiques pour le critère environnement et écosystème : paysages et biodiversité. Pour le critère économique, nous avons également éliminé la charge fiscale et le financement public (vu qu'il s'agit des domaines publics) même

chose pour le critère sociale, on a du enlever qualité du logement (vu que les aires protégées n'offrent pas de logement en Tunisie). Ainsi nous avons développé une matrice d'évaluation de la durabilité propre pour les aires protégées tunisiennes (tableau 7).

Tableau 7. La Boussole Bernoise du développement durable

Environnement et écosystème	-2	-1	0	1	2
Qualité du paysage					
La fréquentation du parc pour un paysage précis					
Impacts de fréquentation					
Valorisation paysagère naturelle globale					
Biodiversité					
Ressource aquifère dynamique					
Ressource aquifère statique					
Amélioration de la qualité des lacs et cours d'eau					
Flores endémiques					
Flores rares					
Flore naturelle					
Améliorations de la conservation des ressources floristique					
Oiseaux rares					
Oiseaux migrateurs					
Ressources entomologiques					
Mammifère					
Reptiles					
Ressources aquatiques					
Amélioration de la conservation des ressources faunistique					
Gestion de l'eau					
Disponibilité de l'eau					
Politique de gestion					
Qualité de l'eau					
Buvable/utilisable dans l'agriculture					

Consommation du sol					
Présence d'activité agricole la zone					
Qualité du sol					
Technique du travail du sol					
Utilisation des pesticides					
Améliorations de la structure du sol (apport de matière organique)					
Consommation des matières premières : flux des matériaux					
Utilisation des matériaux locaux dans la construction					
Consommation d'énergie					
Type d'énergie utilisé pour l'éclairage					
Type d'énergie utilisé pour la cuisson					
Durabilité d'énergie utilisée pour le chauffage					
Qualité de l'énergie					
Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la consommation globale					
Économie	-2	-1	0	1	2
Revenu					
Augmentation du revenu moyen disponible					
Coût de la vie					
Baisse du niveau des prix des biens de consommation					
Places de travail					
Création de places de travail					
Réduction du chômage					
Investissements : nouveaux					
Développement de l'infrastructure locale : dessertes physiques (transports, télécommunication, énergie, eau, etc.)					
Investissements : maintien du patrimoine					

Entretien et investissements de remplacement pour l'infrastructure locale					
Efficacité des ressources					
Augmentation de la collaboration régionale (avec les fournisseurs, partenaires, etc.)					
Amélioration du taux d'utilisation des infrastructures publiques					
Structure économique					
Augmentation de l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée					
Savoir-faire					
Augmentation de l'offre de perfectionnement professionnel					
Augmentation de la qualification des employés					
Amélioration de l'accès à l'information					
Innovations					
Augmentation de la part de biens et services novateurs dans la création de valeur au niveau local					
Promotion de la recherche et du développement					
Société	-2	-1	0	1	2
Qualité de l'habitat					
Valorisation des objets historiques et culturels					
Offre de biens et services					
Amélioration de l'offre locale en produits de consommation courante					
Amélioration de l'offre en produits spécialisés					
Amélioration de l'offre locale en services (banque, poste, médecin, coiffeur, etc.)					

Mobilité					
Augmentation de la proportion de la population résidant et travaillant au même endroit					
Augmentation de l'attractivité et de la part des transports publics					
Augmentation de l'attractivité et de la part du trafic lent					
Diminution des distances ou des durées de trajets					
Santé					
Amélioration de la promotion de la santé et de la prévention des maladies					
Sécurité					
Amélioration des services en cas d'urgence					
Amélioration de la sécurité d'approvisionnement (énergie, eau, etc.)					
Participation					
Promotion du travail bénévole (activités associatives, entraide entre voisins, etc.)					
Promotion de l'engagement de la population locale					
Intégration					
Intégration des jeunes					
Intégration des femmes					
Communauté					
Organisation des événements (zarda, fête)					
Coopération suprarégionale					
Partenariat des acteurs en dehors de la zone d'étude					
Réseautage organisation entre les acteurs					
Loisirs					
Amélioration des structures de loisirs, aires de repos, hammam, aire de jeux)					

Culture					
Promotion de la diversité culturelle					
Renforcement du patrimoine culturel (p. ex. Les coutumes)					
Développement des nouvelles structures					
Réhabilitation des structures					
Formation					
Augmentation des taux d'instructions					
Présence des écoles primaires					
Sécurité sociale					
Droit de retour après un départ pour les études					
Droit de succession					

3. Analyse du système écotouristique

Cette étape consiste à analyser la structure du secteur écotouristique et à analyser les jeux d'acteurs dans un cadre de diagnostic systémique afin de déceler les difficultés à développer l'écotourisme dans les aires protégées tunisiennes. Ces méthodes font partie d'une méthode de travail appelée la prospective stratégique de Michel Godet. La prospective est un questionnement sur les enjeux de l'avenir qui porte sur la connaissance et l'identification des problèmes et sur l'action et comment traiter les problèmes (Godet, 2007). C'est une aide à penser et à la prise de décision sur le long terme qui se fait sur la base d' :

- Un long questionnement
- Un raisonnement systémique
- Un processus de pensée collective (construit collectif)

Le diagnostic territorial systémique fait partie d'une prospective stratégique adaptée à un système ou un objet qui est le territoire pour des objectifs et des secteurs précis, dans notre cas l'écotourisme. Il s'agit d'un processus consultatif effectué avec les acteurs du système.

Vu que c'est une analyse consultative et qui dépend d'une réflexion collective, après une série d'entretiens et d'enquête sur les terrains, nous avons pu construire une base de données des intervenants rencontrés suite à nos recherches sur le terrain (national, régional et local) composé, comme mentionné, de 10 cadres ministériels, 8 cadres régionaux, 16 acteurs internationaux, 12 associations nationales environnementales, 12 représentants actifs des populations locales, 7 équipes de recherche, 5 gestionnaires et 7 entrepreneurs privés. Ces personnes-ressources sont impliquées dans des actions de développement à travers l'écotourisme à l'intérieur et autour des deux aires protégées. Ce sont, selon Freeman dans (Agüera, 2013), « des groupes ou individus » qui peuvent affecter ou être affectés par les activités d'un secteur, vu que l'écotourisme est alors un secteur multiéchelles et multiacteurs (Dimantis, 2018). Ces acteurs ont donc été classés par catégories, en tenant compte de la position de l'acteur dans le schéma de gouvernance (international, national, régional ou local) et de la nature de son intervention (décideur, gestionnaire, opérateur économique, société civile et population locale).

Ensuite, un atelier a été organisé sur les acteurs de l'écotourisme en Tunisie, en partenariat avec la Direction générale des forêts, et auquel tous les intervenants interrogés ont été invités. Nous avons considéré qu'il était plus approprié de faire un atelier conjoint après la

série d'entretiens et de travail de terrain : d'une part, du fait de la proximité des deux aires protégées, compte tenu du nombre d'acteurs communs dans ces territoires, puis du fait du faible nombre d'opérateurs économiques travaillant sur l'écotourisme en Tunisie et travaillant dans ces deux territoires cibles, et enfin en raison de la notoriété de ce département responsable de la gestion des aires protégées et sa place dans les projets identifiés.

La composition de l'atelier est la suivante : 3 opérateurs économiques, 4 scientifiques, 9 institutions internationales, 9 fonctionnaires ministériels, 3 gestionnaires régionaux des ressources, 5 associations locales, dont 3 groupes de développement agricole.

Ainsi, nous avons eu un nombre de 32 participants de chaque type d'acteur, mais avec une représentation différente : les plus représentatifs sont les décideurs politiques et les institutions internationales. Selon Godet (2007), un atelier d'une trentaine de personnes permet d'analyser et de partager des idées, même s'il n'est pas toujours possible de trouver un consensus compte tenu des différences dans les rapports de force. Dans notre atelier il y avait certes toutes les catégories, mais les administrations et les institutions internationales restent les plus présentes et peuvent peut-être montrer le degré d'implication et de présence des acteurs dans le paysage du développement écotouristique en Tunisie. On constate également que la population locale a été représentée par les membres des groupes de développement agricole dans ces zones, ce qui est sans doute dû à la stratégie tunisienne d'encadrement, de normalisation et de développement de la population rurale et forestière dans le développement de ces zones.

Ainsi, l'analyse pourrait apporter des limites méthodologiques : en effet, on a considéré que la situation dans les deux zones est similaire, ainsi nous avons effectué une analyse commune. Certes notre analyse voulait être consultative et participative, sur le terrain nous avons réalisé 122 entretiens, mais lors de l'atelier, on a eu une sous-représentation de 32 personnes avec une forte présence des institutions publiques et une faible présence de la population. Ainsi la méthode peut porter des limites potentielles des résultats en raison de l'acceptation sociale, des relations de pouvoir et d'autres dynamiques de groupe dans la discussion.

3.1. Analyse structurelle des indicateurs du secteur : MICMAC

Cette méthode vise à identifier les éléments qui constituent le système et les hiérarchiser selon le degré de dépendance et de motricité par rapport à l'ensemble du système selon la perception des intervenants. Cette étape met en évidence une hiérarchie des variables (influences, dépendantes). La mise en avant de certaines variables confirme des intuitions premières et peut amener vers d'autres variables. L'analyse structurelle d'un secteur est l'analyse le tissu relationnel entre les éléments qui construisent le système.

L'origine de l'analyse était fondée sur les travaux de stimulation de recherche opérationnelle menée par des théories de graphes, après la Seconde Guerre mondiale aux États-Unis à la Rand corporation (Saint Paul et Ténière_Buchot, 1974). L'analyse structurelle, en France cette fois, a été développée par le professeur Wanty et a été améliorée par plusieurs d'autres professeurs tels que Michel Godet ; elle est donc très utilisée vu que c'est un outil qui permet d'aider de poser « les bonnes questions » et a structuré une réflexion collective.

L'analyse structurelle est utilisée pour deux raisons : pour une utilisation décisionnelle afin de rechercher et d'identifier les variables et les acteurs sur lesquels il faut agir pour parvenir aux objectifs fixés ou pour une utilisation prospective pour identifier les variables clés pour mener à bien une réflexion prospective. C'est cette utilisation qui va amener Michel Godet à développer une méthode d'identification, de mise en évidence de l'importance d'une variable du système par la mesure de ses relations directes et indirectes dans le système : MICMAC.

Cette méthode d'analyse structurelle comporte trois étapes

- Recensement des variables
- Repérage des relations dans la matrice d'analyse structurelle
- Recherche des variables clés par la méthode Micmac

3.1.1. Recensement des variables

Cette étape consiste à collecter les données pour un sujet donné dans un domaine donné pour une période donnée, pour une zone donnée (dans notre cas, l'écotourisme dans les aires protégées Ichkeul et Cap Negro), et élaborer ensuite une liste d'entrées (« input ») de toutes les données dans le but de les exploiter statistiquement afin de connaître les caractéristiques d'un tel phénomène et son environnement. Ainsi cette étape consiste à

identifier un ensemble des variables qui caractérisent l'écotourisme dans nos zones d'études : variables internes et son environnement : variables externes.

Pendant la collecte, toute voie de recherche est autorisée ; remue-ménages, entretiens non directifs auprès des acteurs concernés, entretiens internes et externes, revues scientifiques, lecture des ouvrages, enquêtes... Il s'agit de poser la question : quels sont les facteurs qui vont conditionner l'évolution de tel phénomène ? Et rechercher les réponses et de négliger aucun aspect ce soit technique, social, économique ou politique pour se retrouver à la fin avec une liste exhaustive.

3.1.1. Repérage des relations dans la matrice d'analyse structurelle

D'après M. Godet « *dans une vision systémique, une variable n'existe que par les relations qu'elle entretient avec les autres variables* ». Cette étape consiste à mettre en relation les variables dans un tableau à double entrée : la matrice d'analyse structurelle ; ainsi il s'agit de faire le repérage des relations entre les variables retenues à l'étape précédente. Dans une procédure d'interrogation, les membres du groupe de réflexion prospective, qui ont contribué au recensement des variables et à leur définition, remplissent la matrice d'analyse structurelle. Le remplissage de la matrice se fait pour chaque couple de variables (i et j).

Lors de l'atelier, les participants ont discuté de la situation du secteur écotouristique et des relations et de l'influence entre les acteurs, les variables caractérisant le secteur de l'écotourisme dans les aires protégées. Par la suite, chaque participant remplit individuellement la matrice MID selon leurs propres appréciations par une valeur entre 0 si l'influence est nulle, 1 si elle est faible, 2 si l'influence est moyenne, 3 si elle est jugée forte et P si l'acteur voit qu'il y a une potentielle relation.

Enfin, on calcule la matrice de synthèse de moyenne à partir des matrices individuelles. On a mis des P dans le cas où la relation était jugée nulle par plusieurs acteurs et si d'autres ont jugé qu'elle pouvait être potentielle. Pour le reste des cases, on a fait la moyenne de toutes les valeurs.

Tableau 8. Matrice structurelle d'influence directe MID

	Indicateur 1	Indicateur...	Indicateur N
Indicateur 1			
Indicateur...			
Indicateur N			

Après l'identification des variables du développement de l'écotourisme du territoire, la méthode Micmac nous permet de dresser un schéma structurel qui va synthétiser les relations entre ces indicateurs et permettre d'analyser les dépendances et les motricités des variables.

On aboutit à quatre catégories de variables : – variables très motrices et peu dépendantes, encore appelées « variables explicatives » qui conditionnent le reste du système (Quadrant 1) ; variables à la fois très motrices et très dépendantes, ou « variables relais » ; ces variables sont généralement considérées comme instables, parce que toute action sur ces variables aura des répercussions sur les autres, qui elles-mêmes exercent un effet de retour sur les premières, susceptible d'amplifier ou de freiner l'impulsion initiale (Quadrant 2) (figure 25)

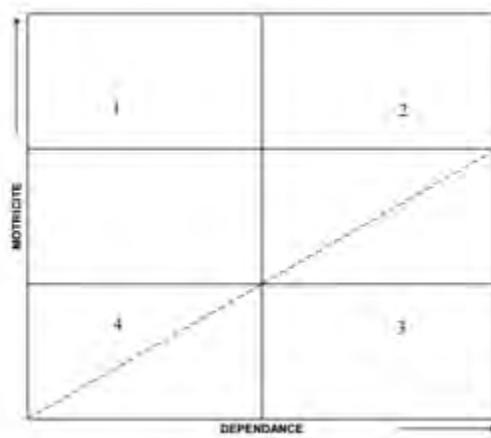


Figure 21. Plan d'influence — dépendance

Enfin, des variables peu motrices et très dépendantes, ou « variables résultats », fortement influencées par les variables des Quadrants 1 et 2 (Quadrant 3) ; et des variables peu motrices et peu dépendantes (proches de l'origine dans le diagramme), qui peuvent être relativement déconnectées du système, au point que certains experts conseillent de ne pas en tenir compte (Quadrant 4).

3.1.2. Identification des variables clés du secteur

Cette dernière étape consiste à identifier les variables clés et mettre à évidence les relations indirectes entre les acteurs ainsi que les degrés de dépendance et d'influence grâce au classement indirect. On décèle les variables cachées grâce à un programme de multiplication matricielle appliquée à un classement indirect. Ce programme permet d'étudier la diffusion des impacts par les chemins et les boucles de rétroaction et par conséquent de

hiérarchiser les variables : par ordre d'influence, en tenant compte du nombre de chemins et de boucles de longueur 1, 2... n issus de chaque variable ; par ordre de dépendance, en tenant compte du nombre de chemins et de boucles de longueur 1, 2... n arrivant sur chaque variable.

On a saisi la matrice MID dans un logiciel de multiplication matricielle ; ce programme permet d'étudier la diffusion des impacts par les chemins et les boucles de rétroaction, et par conséquent de hiérarchiser les variables par ordre d'influence et par ordre de dépendance, enfin, de réduire la complexité du secteur.

Le logiciel MICMAC traite et crée différents types de matrices de différents classements

- Classement indirect

Afin de déceler les variables cachées, le programme applique une multiplication matricielle en premier lieu, ce qui permet d'étudier la diffusion des impacts par les chemins et les boucles de rétroactions, et ainsi de hiérarchiser les variables par un ordre indirect.

- Classement direct potentiel

Afin d'étudier l'évolution du secteur, le logiciel prend en considération les relations potentielles, c'est-à-dire inexistantes à ce moment-là, en les rendant probables en remplaçant les P par 1.

- La comparaison des résultats (classement direct, indirect)

La comparaison permet bien sûr de confirmer l'importance de certaines variables, mais également de dévoiler certaines variables qui, du fait de leurs actions indirectes, jouent un rôle prépondérant et que le classement direct ne permettait pas de déceler. La comparaison de la hiérarchie des variables dans les différents classements est alors riche d'enseignements (Godet, 2007).

3.1.3. Saisie des données et logiciel utilisé

On saisit la matrice « Influences directes MID » manuellement ; le logiciel utilisé est le Micmac 5.0.3 (figure 26) des calculs matriciels sont générés automatiquement pour calculer :

- La matrice Influences directes Potentielles : MIDP en remplaçant les P par la valeur de 1

- La matrice Influences indirectes : MII
- Par la suite, plusieurs plans d'influence de dépendance et des classements.

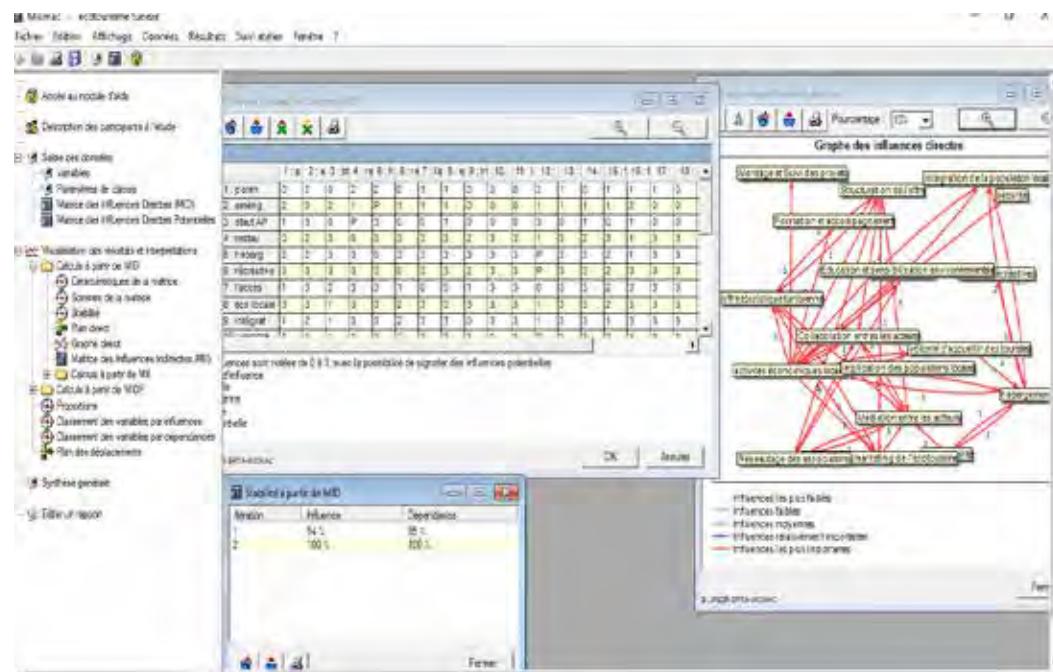


Figure 22. Logiciel Micmac 5.0.3

3.2 Analyse des stratégies d'acteurs : la méthode MACTOR

La méthodologie choisie pour cette recherche consiste en un diagnostic « actorial » Mactor, qui commence par l'identification des acteurs impliqués dans l'activité écotouristique dans les aires protégées choisies, leur classification par pôles et enfin une analyse de leurs jeux et leurs rapports de force (Amelot et al., 2009). Cet outil d'analyse vise à rendre visible le jeu des acteurs, la conformité de leur intervention avec leurs objectifs et l'examen de leurs rapports de force dans un diagnostic territorial (Brenoux et al, 2001). Développée en 1990 par Michel Godet à partir d'une méthode qualitative d'un tableau de stratégie des acteurs élaborée au préalable en 1975 (Valaskakis, 1975), cette méthode (couramment utilisée) est modélisée par le laboratoire d'investigation en prospective stratégie et organisation, dans le logiciel Mactor. Cette analyse permet d'aboutir à des éléments de réflexion sur les limites de l'expérience d'un développement (Chartier, 2016).

3.2.1. Identification et catégorisation des acteurs

La liste établie dans la première étape (avec les coordonnées de 72 intervenants a ainsi pu être établie dont 10 cadres ministériels, 8 cadres régionaux, 16 acteurs internationaux, 12

associations nationales, 12 représentants actifs des populations locales, 7 équipes de recherche, 5 gestionnaires et 7 entrepreneurs privés) nous a permis d'identifier les catégories d'acteurs. En effet, ces personnes ressourcées sont impliquées dans des actions de développement par l'écotourisme, dans et autour des deux aires protégées. Ces intervenants ont été, par la suite, catégorisés par pôles tenant compte de la position de l'acteur dans le schéma de gouvernance (internationale, nationale, régionale ou locale), de la nature de son intervention (décideur, gestionnaire, opérateur économique, société civile et population locale) (tableau 9).

Tableau 9. Les catégories des pôles d'acteurs identifiés

Catégories de pôle	Compositions
Pôle décideur et politique	Ministères et représentations régionales : agriculture, tourisme, environnement, culture emploi, finance, développement territorial, développement et l'investissement, éducation nationale (classe verte), l'intérieur, femme, jeunesse et sport, Direction générale des forêts, agence nationale de protection de l'environnement, La Direction générale de l'Aménagement et de Conservation des terres, Office National du Tourisme Tunisien. Décideurs politiques parlement, Gouvernorat, conseil régional du développement, délégation
Pôle gestionnaire et régulateur des ressources	commissariat régional au développement agricole, arrondissement, office de développement régional, gestionnaire des musées
Pôle opérateurs économiques	Agence de voyages, hébergeurs, artisans, pêcheurs, agriculteurs, bureaux d'études, organisations professionnelles et patronats et syndicats, bureaux d'animations territoriales, les guides touristiques, chasseurs
Pôle recherche et formation	chercheurs, professeurs, étudiants formation professionnelle formation continue bureaux des formations privées
Pôle structures d'appui	Agence de promotion et d'investissement agricole, Caisse des Dépôts et de consignations,
Pôle acteurs internationaux	Banque mondiale, Organisation mondiale du tourisme, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation, Union internationale pour la conservation de la nature, ONG
Pôle société civile	Associations
Pôle Population	Population locale

Cette première catégorisation des acteurs en pôles a été soumise pour avis et amendement aux 32 participants à l'atelier sur les acteurs de l'écotourisme en Tunisie, organisé en partenariat avec la direction générale des forêts, et auquel tous les intervenants interviewés ont été invités. La catégorisation des pôles a été discutée, amendée puis validée par les participants qui ont catégorisé les pôles conformément au tableau n° 9. Les modifications convenues ont été apportées séance tenante.

3.2.2. Analyse des influences entre acteurs et évaluation leurs rapports de force

L'analyse des influences, directes et indirectes, entre les acteurs est un outil de diagnostic territorial qui se fait moyennant une analyse matricielle. Celle-ci permet de positionner les pôles d'acteurs selon leur rapport aux autres (influents, dépendants, relais et autonomes) et déterminer les forces et les faiblesses de chacun. La matrice des influences directes MID (pôle d'acteurs*pôle d'acteurs) (tableau 10) a été distribuée à tous les participants à l'atelier sur les acteurs de l'écotourisme.

Tableau 10. Matrice d'évaluation des rapports de forces directs entre les acteurs

Actions de (ligne) sur (colonne)	Décideurs politiques	Gestionnaire de la RT et régulateur	Opérateurs économiques	Recherche et formation	Structures d'appui	acteurs internationaux	Société Civile	Client
Décideurs politiques								
Gestionnaire de la RT et régulateur								
Opérateurs économiques								
Recherche et formation								
Structures D'appui								
Acteurs internationaux								
Société Civile								
Client								

Un temps de réflexion individuelle a été accordé puis une mise en commun a été faite avec des discussions autour des points divergents jusqu'à obtention de consensus. Une note allant de 0 à 4 a été attribuée pour valoriser le rapport d'un pôle d'acteurs à un autre pôle (Godet, 2007).

- **4** : l'acteur i peut remettre en cause l'existence de l'acteur j ;
- **3** : l'acteur i peut remettre en cause l'accomplissement des missions de l'acteur j ;
- **2** : l'acteur i peut remettre en cause la réussite des projets de l'acteur j ;
- **1** : l'acteur i peut remettre en cause de façon limitée dans le temps et l'espace les processus opératoires de gestion de l'acteur j ;
- **0** : l'acteur i a peu d'influence sur l'acteur j

Les sommes d'influences en ligne et en colonne révèlent les acteurs les plus influents du jeu et les acteurs les plus dépendants des autres. Vu que les rapports et les interactions ne se limitent pas à la détermination des moyens d'actions directes parce qu'un acteur peut influer un autre acteur par le biais d'un troisième, une matrice d'influences indirectes MIDI a été générée pour mettre en évidence ces relations. Le calcul de cette matrice se fait à partir de la matrice des influences directes MID d'un pôle d'acteurs (a_{ij}) de la manière suivante : $(MIDI)_{ij} = (MIDI)_{ij} + \sum_{k \neq i \text{ et } j} \text{Min} (MID_{ik}, MID_{kj})$

La matrice MIDI permet de repérer les influences directes et indirectes d'ordre 2 entre acteurs. L'intérêt de cette matrice est d'apporter une vision plus complète du jeu des rapports de force (un acteur pouvant limiter l'éventail des choix d'un second en agissant sur lui à travers un acteur relais). L'utilisation de l'opérateur « somme » pour le calcul de MIDI ne permet pas de conserver dans cette nouvelle matrice la signification de l'échelle des intensités adoptée pour évaluer les influences directes dans MID. Les valeurs contenues dans MIDI donnent, malgré tout, une bonne idée de l'importance des influences directes et indirectes entre acteurs. Deux indicateurs sont calculés à partir de MIDI :

- le degré d'influence directe et indirecte de chaque acteur (I_i , par sommation sur les lignes) : I_i : Un coefficient d'influence d'un acteur A_i qui l'exerce sur tous les autres acteurs sans prendre compte de la rétroaction de A_i sur lui-même il est calculé comme suit $I_i = \sum_k MIDI_{ik} - MIDI_{ii}$
- le degré de dépendance directe et indirecte de chaque acteur (D_i , par sommation sur les colonnes) : D_i : Un coefficient qui mesure la dépendance d'un acteur A_i , c'est-à-dire le degré d'influence que reçoit cet acteur des autres sans tenir compte de la rétroaction comme précédent. La dépendance est calculée comme suit : $D_i = \sum_k MIDI_{ki} - MIDI_{ii}$

La Matrice des Influences directes et indirectes (MIDI) comporte deux types d'informations intéressantes :

- les influences directes et indirectes qu'un acteur i a sur un acteur j ($MIDI$) ij avec $i \neq j$ et qui sont équivalentes (par définition) aux dépendances directes et indirectes de l'acteur j par rapport à l'acteur i ,
- les influences indirectes d'un acteur i sur lui-même qui passent par un acteur relais et que l'on appelle rétroaction ($MIDI$) ii . Le rapport de force d'un acteur sera d'autant plus élevé

que son influence sera élevée, sa dépendance faible et sa rétroaction faible. En effet, ne vouloir considérer que l'influence relative d'un acteur pour mesurer son rapport de force est insuffisant : un acteur peut très bien avoir à la fois une influence très forte, une dépendance également très forte et en même temps une rétroaction importante : son rapport de force sera alors très faible. Par contre, un acteur ayant une influence moyenne, mais une dépendance et une rétroaction nulle n'aura un rapport de force important. Un coefficient nommé indicateur de rapport de force R_i est ainsi calculé à partir des deux coefficients I_i et D_i : $R_i = ((I_i - MIDI_{ii}) / \sum_i I_i) * I_i / (I_i + D_i)$. C'est un indicateur de rapport de force indiquant qu'un acteur est globalement plus fort que les autres tant que son R_i est supérieur à 1 et vice versa.

3.2.3. Positionnement des acteurs par rapport aux objectifs

Il s'agit d'identifier les enjeux stratégiques de tous les acteurs dans le développement de l'écotourisme. Chaque enjeu peut être décliné sous la forme d'un ou plusieurs objectifs sur lesquels les acteurs sont alliés, en conflit ou neutres.

L'identification des objectifs a été faite en corrélant les objectifs des projets, études et recherches recensés avec la définition que nous prenons pour référence de l'écotourisme dans cette recherche : « voyage responsable sur le plan environnemental et visite de milieux naturels relativement peu perturbés dans le but d'apprécier la nature - ainsi que toute manifestation culturelle passée ou présente observable de ces milieux, encourageant la conservation, ayant un impact négatif très limité et s'appuyant sur une participation active des populations locales dans le but de générer des avantages » (Dudley, 2008). Les éléments de cette définition ont été repris par plusieurs autres auteurs, mais figurent également dans le manuel sur les lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées élaborées par l'ONG. Cette dernière est bien implantée en Tunisie et dans le développement de ses aires protégées, 11 études et projets menés par sa filiale méditerranéenne ont été identifiés. Ces projets visaient à développer ou à favoriser le développement de l'écotourisme dans ces territoires en utilisant la même définition que celle mentionnée dans les plans d'action ou les orientations proposées comme le projet MEET en 2013. Au total, 20 objectifs (tableau 11) ont été fixés pour cette recherche.

Tableau 11. Les objectifs identifiés pour le développement d'un secteur écotouristique dans les aires protégées.

Objectifs environnementaux	Conservation de la nature
	Conservation du patrimoine culturel
	Gestion des ressources
	Valorisation du patrimoine
Objectifs économiques et touristiques	Aménagement et construction des espaces récréatifs
	Marketing et promotion écotouristique
	Développement des activités récréatives
	Développement des structures d'hébergement écotouristique
	Développement des structures de restaurations écotouristique
	Développement des activités artisanales
	Élaboration des stratégies pour le développement de l'écotourisme
	Développement d'un cadre juridique et institutionnel
	Médiation des acteurs pour le développement local de l'écotourisme
	Intégration de la population locale
	Organisation et réseautage des acteurs
	Développement d'une éducation environnementale
	Génération des revenus
	Investissement et promotion des zones rurales
	Planification territoriale
	Construction des projets territoriaux

Le positionnement de chaque acteur ainsi que les divergences et convergences avec les autres intervenants territoriaux a été calculé à l'aide d'une matrice 2MAO (Godet, 2007) : acteurs * objectifs (tableau 12).

Tableau 12. Matrice 2MAO acteur *objectif selon Godet (2007).

	Objectif 1	Objectif...	Objectif 13
Pôle d'acteur 1	-	-	-
Pôle d'acteur...	-	-	-
Pôle d'acteur 13	-	-	-

Chaque participant à l'atelier sur les acteurs de l'écotourisme, susmentionné, a rempli individuellement son appréciation :

- d'abord de la position valuée du pôle d'acteurs par rapport à l'objectif : (+) favorable (—) opposée et (0) nulle. Cette grille a permis de dégager une matrice de synthèse des

positions simples pôle d'acteurs*objectifs appelée 1MAO et calculée à partir des moyennes des appréciations individuelles données par les participants à l'atelier.

- de la hiérarchie des 13 objectifs par pôle d'acteurs en donnant une appréciation allant de 0 à 4 (détail suivant). Une matrice des positions valuées pôle d'acteurs*objectifs 2MAO, de synthèse des moyennes des fiches de tous les participants, a ensuite été élaborée.
 - 0 : (+/—) l'objectif est peu conséquent
 - 1 : (+) L'objectif met en cause les processus opératoires (gestion, etc.) de l'acteur/(-) est indispensable à ses processus opératoires
 - 2 : (+) L'objectif met en cause la réussite des projets de l'acteur/(-) est indispensable à ses projets
 - 3 : (+) L'objectif met en cause l'accomplissement des missions de l'acteur/(-) est indispensable à ses missions
 - 4 : (+) L'objectif met en cause l'acteur dans son existence/(-) est indispensable à son existence
- Une troisième matrice des positions valuées et pondérées par les rapports de force pôle d'acteurs*objectifs 3MAO, a été générée résultant d'une pondération de la matrice 2MAO par les coefficients R_i .

3.2.4. Saisie des données et logiciel utilisé

La matrice des influences directes et la matrice des positions valuées sur le logiciel MACTOR version 5.3.0 (figure 27). Elles sont calculées après la saisie manuelle des valeurs collectées ou calculées à partir des fiches individuelles des participants à l'atelier. Le calcul automatisé par le logiciel ont permis plusieurs visualisons des résultats : matrices directes et indirectes, matrices MAO, plans d'influences, histogrammes d'influences, balances par objectifs.

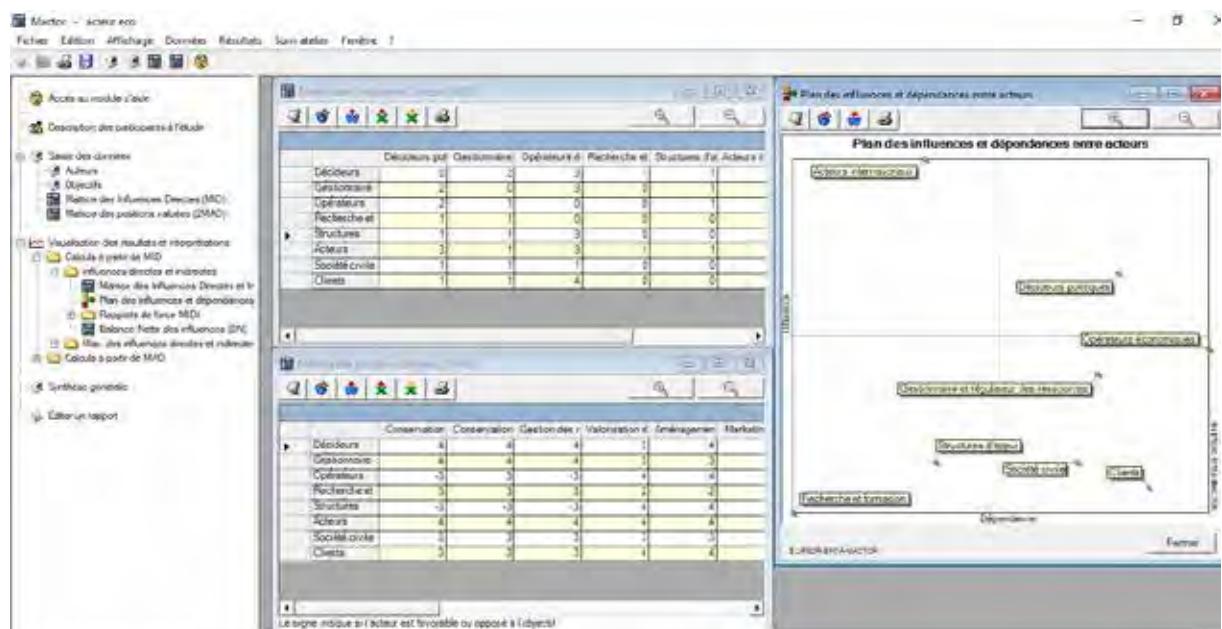


Figure 23. Le logiciel MACTOR 5.3.0

L'écotourisme en Tunisie est un concept qui n'est pas encore mis en place en dépit des politiques et des stratégies de développement durable prônées par l'État : absence de chiffre d'une structuration de ce secteur. Afin d'apporter des réponses par rapport à cette défaillance, cette recherche est consacrée à une évaluation de ce secteur se positionnant comme une stratégie de développement dans les zones naturelles en Tunisie : comment et pourquoi ça n'a pas été mis en place ?

1. Nous avons choisi d'évaluer les travaux à vocation écotouristique développée dans deux aires protégées tunisiennes à partir d'un système matriciel de boussole bernoise. Ce système comprend une expertise selon les trois piliers du développement durable. Ainsi cette évaluation comprenne trois axes de diagnostic : écosystémique pour une évaluation de l'état de l'aire protégée, sociale pour essayer de savoir si ces projets ont contribué à une meilleure intégration des habitants dans ce modèle de développement et enfin économique s'il y a eu une amélioration des conditions de vies des habitants dans un milieu rural qui comme mentionné avant souffre d'un déséquilibre de développement dans le pays. Ainsi cette partie nous permettra de diagnostiquer l'état actuel du secteur écotouristique dans ces milieux et de déceler les points et les objectifs non réalisés des travaux recensés.
2. Nous avons adopté deux méthodes pour étudier systématiquement le secteur écotouristique en Tunisie afin de rechercher les causes de ces défaillances, on a choisi l'analyse structurelle par MICMAC et l'analyse des jeux d'acteurs MICMAC. Deux méthodes participatives qui servent à structurer l'écotourisme en Tunisie et tracer les relations d'acteurs dans ce modèle de développement par des cartes cognitives à l'aide de la perception des acteurs eux-mêmes. Nous avons choisi ces méthodes consultatives vu l'importance de l'implication des acteurs dans le développement de l'écotourisme et pour identifier la vision des intervenants écotouristiques tunisiens sur cette forme touristique et déceler les convergences et les divergences de la perception de ces intervenants par rapport aux critères de l'écotourisme selon les chercheurs internationaux. Ainsi ça nous permettra démontrer que le schéma de gouvernance écotouristique tunisien dans les aires protégées et les indicateurs conditionnant l'écotourisme en Tunisie ne correspondent pas ni aux facteurs ni à l'approche de gouvernance

écotouristique ce qui peut être parmi les causes de la non-réalisation des projets écotouristiques.

Pour réaliser ce diagnostic, on a choisi de prendre deux aires protégées de montagne comme exemple, deux territoires forestiers au Nord-ouest tunisien où il y a une concentration d'une population rurale et d'un réseau d'acteurs de développement et de conservation suite au développement de projets dans ces territoires. Les aires protégées choisies sont Ichkeul et Cap Negro.

Chapitre 7. Présentation des zones d'étude : deux exemples d'aires protégées de montagne du Nord-ouest tunisien

Le choix des aires protégées de montagne de l'Ichkeul et de Cap Negro a été fait, car, il s'agit d'un parc national créé en 1980, dont la délimitation physique est réelle avec une forte présence d'une autorité étatique forestière et d'un deuxième parc national créé en 2010 (à proximité du premier figure n° 28) et dans lequel l'État n'arrive ni à asseoir une autorité ni à délimiter l'espace dans un contexte postrévolutionnaire². Les deux aires protégées ont fait l'objet du plus grand nombre de projets pour un développement par l'écotourisme, d'autant que l'Ichkeul est classé par l'UNESCO « Réserve de la Biosphère » depuis 1977, inscrit sur sa liste du patrimoine mondial naturel depuis 1979 et classé zone humide d'importance ornithologique internationale (Ramsar) depuis 1980. Situés au nord de la Tunisie, ces deux espaces contiennent une zone humide, une montagne et une forêt dense avec la présence d'une paysannerie agricole et pastorale. Dans les deux parcs, la population locale vit sur des terres de domaine forestier de l'état, soumis à des textes juridiques et à un code législatif rigide conçu pour la préservation écologique ; ce qui crée un conflit d'usage de la ressource entre développement social et conservation de la nature.



Une révolution a eu lieu en Tunisie le 14 Janvier 2011 ; le pays vit depuis dans un contexte postrévolutionnaire transitoire.

Figure 24. Situation géographique des deux aires protégées Ichkeul et Cap Negro

1. Présentation du parc Ichkeul

Cette aire de 12 600 ha est composée par une mosaïque paysagère qui combine une présence du lac d'Ichkeul de 8500 ha, les marais de 2737 ha et la montagne 1363 ha culminante à 510 m (figure 29). Le lacs et les marais contiennent une flore aquatique et notamment le *Potamogeton pectinatus*, principale nourriture pour les oiseaux. Ainsi Ichkeul est considéré comme l'un des sites d'hivernage d'Afrique du Nord pour les oiseaux d'eau du paléarctique Occidental, ce qui explique son importance en tant que zone humide et sa classification comme une zone Ramsar, une convention internationale relative aux zones humides qui ont des rôles écologiques d'une importance internationale. En hiver, le lac est alimenté d'eau douce par six affluents : Oued Joumine, Ghezala, Sejnane, El Melah, Ghezala et Doumis au mont du bassin versant.

La montagne d'Ichkeul appartient à la bordure orientale du tell, constitué des roches calcaires dolomitiques et de marbre. Elle présente une richesse forestière avec la présence d'une forêt d'Eucalyptus, d'oléastre, et de maquis arborés (figure 29).

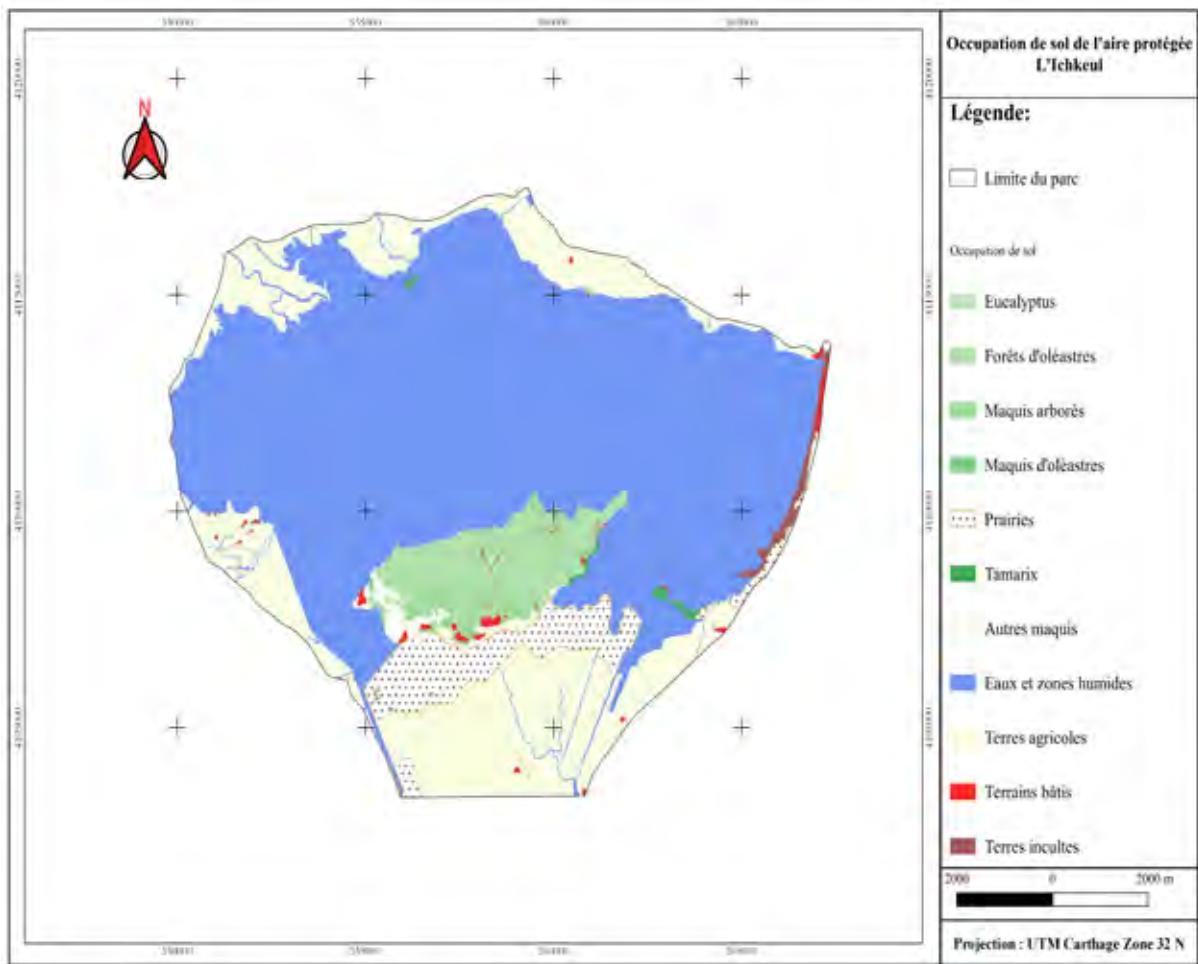


Figure 25. Occupation du sol de l'aire protégée d'Ichkeul

Historiquement, Ichkeul était sous la dynastie Hafsid, une réserve beylicale destinée pour la chasse du buffle ; en 1948, elle fut classée en tant que domaine d'Etat public pour la montagne et les marais et le lac domaine d'Etat public hydraulique. Sa richesse ornithologique était un inciteur pour une richesse de la biodiversité dans la zone.

Classé « Réserve de la Biosphère » par l'UNESCO en 1977 à travers le programme MAB (Man And Biosphère), inscrit sur la liste du Patrimoine mondial naturel de l'UNESCO en 1979 et inscrit aussi dans la liste des zones humides d'importance internationale de la convention de Ramsar en 1980, Ichkeul est devenu l'un des premiers parcs nationaux créés en Tunisie. C'est un parc de 12 600 ha représentatif de 3 écosystèmes : une montagne couverte par des formations forestières (1363ha)), qui culmine à 511 m et se dresse au large de la plaine de Mateur dont il constitue la limite avec la zone laguno-lacustre, six marais qui entourent le lac (2737 ha), et le lac d'Ichkeul (8500 ha) alimenté en eau par un bassin versant de 2080 Km² (DGF, 2002).

Le parc fait partie du domaine de l'État, placé sous la tutelle de la Direction générale des Forêts (DGF), il est créé par le décret n° 80-1608 du 18 décembre 1980 en application des articles 218 et 221 du Code forestier. Ainsi la gestion directe du parc National de l'Ichkeul relève de l'arrondissement des forêts du commissariat régional au Développement agricole (CRDA) de Bizerte, assisté techniquement par la DGF (JORT, 1980). La gestion du Parc est confiée à un conservateur assisté par une équipe constituée par 36 gardes forestiers et ouvriers, recrutés parmi la population locale. L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) assure la gestion du centre d'accueil installé à l'entrée du Parc. Elle assure également le suivi scientifique du lac (figure 30).

En termes juridiques, un arrêté ministériel a été pris en 1984, qui contient 18 articles afin de protéger la faune, la flore, les formations géologiques et les eaux en interdiction toutes activités de chasse, pêches pour les particuliers, agricoles, défrichements, industrielles, abattages, introductions de nid d'oiseaux. Toutes les activités commerciales, touristiques, cinématographiques sont soumises à une autorisation préalable du directeur général des forêts. Selon l'arrêté, le Parc fait l'objet d'un plan d'aménagement pour garantir le fonctionnement rationnel (JORT, 1984).

On y trouve des regroupements d'habitants dans 8 douars ou Farch (dans le versant sud de la montagne). Administrativement, la population de l'Ichkeul est rattachée au secteur d'Ezzarour, délégation de Tinja, gouvernorat de Bizerte. Ils sont au nombre de 320 répartis sur 80 ménages.

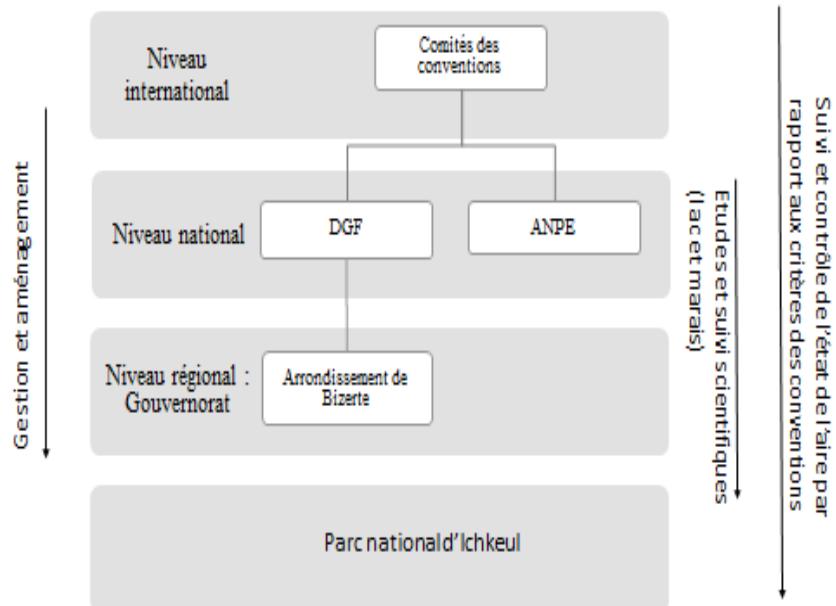


Figure 26. La gestion centralisée de l'aire protégée d'Ichkeul

2. Présentation du parc Cap Negro-Jbel Chitana

Cette zone fait partie de l'ensemble de la zone littorale qui a été classée comme zone sensible par décret présidentiel n° 98-2092 du 28/10/1998. En 1993, une réserve naturelle de 10 ha a été créée à fin de protéger la zone humide de Majen Chitana et suite au programme de stratégie de gestion intégrée des zones côtières pour la région de Kroumirie et Mogods, un parc de 10122ha a été créé (JORT, 2010)

L'aire est une zone forestière commune aux gouvernorats de Bizerte et de Béja, situé aux abords de la région montagneuse de Kroumirie et Mogods. Du point de vue géographique, la zone terrestre du projet fait partie du Tell ou chaîne tellienne. Elle est dans le prolongement du Tell algérien et du Rif marocain où s'individualise une unité phytogéographique nette qui se distingue par une couverture forestière à base de chênes et de genévriers et de divers matorral et pelouses et une richesse faunistique telle que le Cerf de Berbérine (WWF, 2007). Cette aire protégée est un mixte d'une forêt naturelle : de chêne zeen (zénaie) et de chêne-liège (subéraie) et des forêts de reboisement constitués par des forêts d'Eucalyptus de pinède (Alep, maritime, et pignon) et d'Acacia. Vu la présence anthropologique, des pelouses et des matorrals ou des maquis sont observés : de myrte, lentisque, ciste, bruyère et des maquis arborés (figure 31)

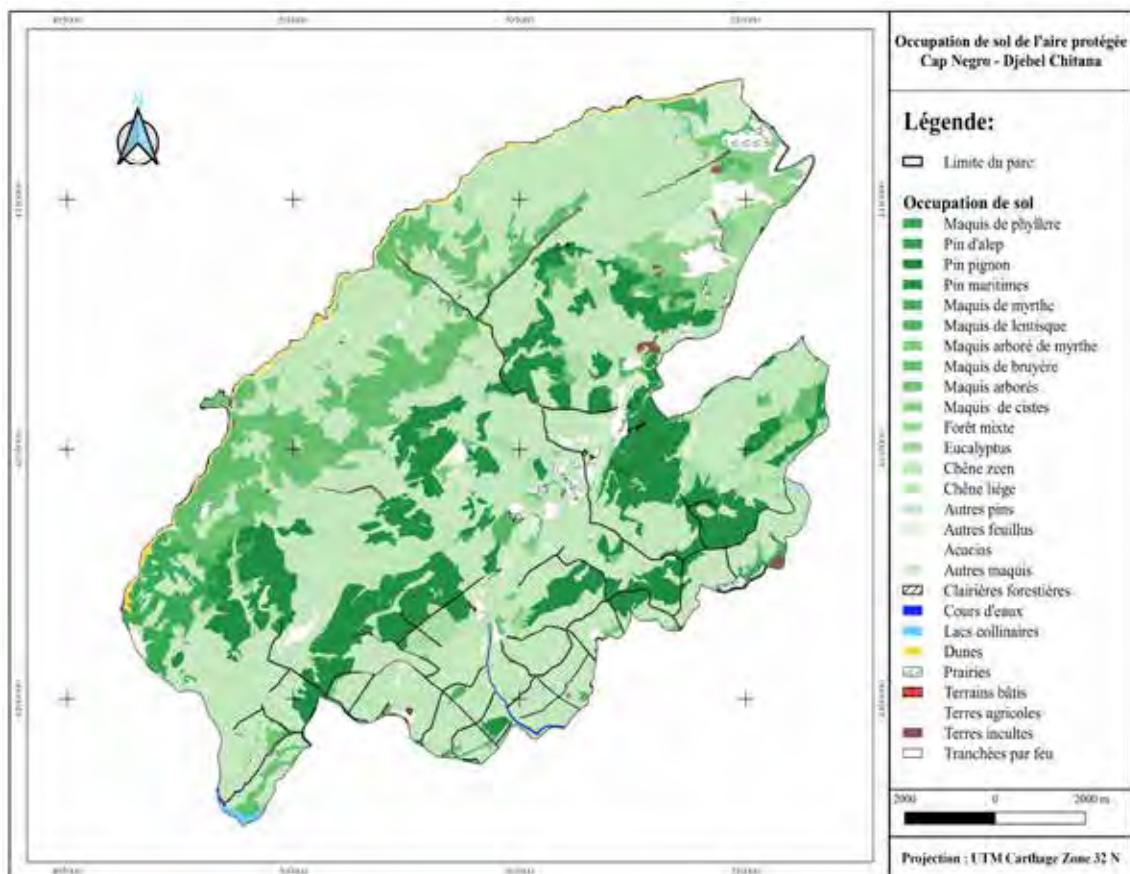


Figure 27. Carte d'occupation de sol de l'aire protégée Cap Negro Jbel Chitana

L'aire selon la délimitation administrative abrite aussi une population riveraine, une vingtaine de douars de 200 familles soit 600 habitants relevant de délégation de Nefza (gouvernorat de Beja) et Sejnane (gouvernorat de Bizerte). Ces douars sont repartis dans trois agglomérations Dmaien, khorgalya (coté Beja) et Mhibès (coté Bizerte) vivant au sein des forêts de reboisement de pin pignon et d'une zénaie. Les activités économiques des locaux tournent autour des chantiers forestiers : élagage, démasclage, gardiennage, exploitation des graines pin pignons, de l'agriculture, de l'apiculture et de l'élevage essentiellement des caprins (540 têtes). Il y a aussi une activité artisanale dans la région de Mhibès : poterie et dans la région de Nefza il y a une activité d'extraction des huiles naturelles. Cette population qui a refusé l'aménagement du parc comme conçu jugé trop sévère et qui va accentuer leurs isolements. En effet il y a une difficulté d'accès et des possibilités réduites de circulation ce qui pose un problème d'isolement et d'enclavement de la population entravant son développement économique.

Le décret de création du parc Cap Negro n'est encore pas activé ; ainsi le parc ne figure que sur papier une notion appelée en anglais « Paper Park ». Ce type de parc est très présent dans la région méditerranéenne, ce qui révèle un manque de financement et un manque de soutien sectoriel (Bustamante et al, 2014). Aussi le territoire est-il géré comme des forêts de triages rattachées à deux arrondissements. Il y a donc un morcellement territorial, le parc est en vrai ensemble de deux triages (Nefza et Sejnane) et localement de trois séries forestières : Dmaien, Khorgalya et Mhibes (figure 32). Vu que le parc n'existe pas et qu'il n'y a pas délimitation des aires protégées, il y a une forte activité sylvicole avec des récoltes et des coupes gérées par ces triages comme des forêts normales.

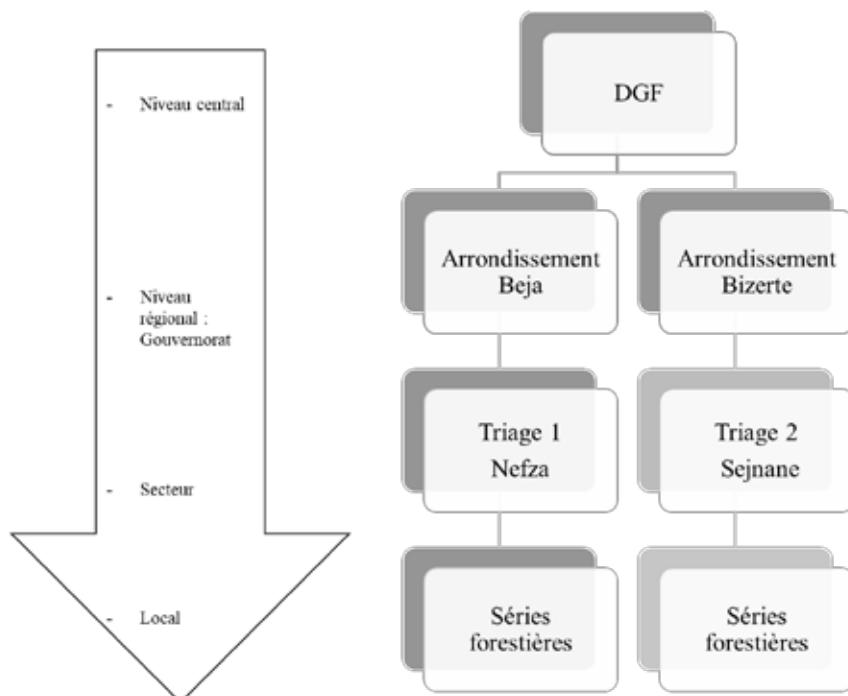


Figure 28. La gestion centralisée e l'aire protégée de Cap Negro Jbel Chitana (élaborée par l'auteure)

Ces deux parcs nationaux sont deux exemples des aires protégées et des espaces forestiers tunisiens soumis à une politique environnementale et forestière leur infligeant une situation économique précaire et ceci malgré l'évolution de ces politiques et ces stratégies. Partant du postulat que l'écotourisme peut être un moyen de développer ces territoires tout en

les préservant. ; et que cette forme touristique peut être en adéquat avec la politique de gestion de ces espaces, nous tentons dans la deuxième partie de cette thèse de diagnostiquer la mise en place de l'écotourisme afin de comprendre pourquoi il ne figure pas comme un moyen de développement à part entière dans ces deux parcs.

Ainsi la prochaine partie de cette thèse consiste à tracer et cartographier l'histoire du développement et de conservation dans ces deux parcs et de voir les essais du développement écotouristique élaboré dedans, de voir où concrètement figurent les défaillances de cette mise en place et enfin d'essayer d'apporter des éléments de réponse sur ce dysfonctionnement.

Partie 2 :

Développer par

l'écotourisme, quelles

difficultés ?

Cette partie de la thèse est consacrée à la cartographie des projets de développement menés dans les deux aires protégées de montagne Ichkeul et Cap Negro entre 1987 et 2017, ainsi qu'à l'analyse territoriale du système écotouristique. Elle est structurée en 2 séquences. D'abord un recensement des projets, l'évaluation de leur durabilité et l'identification des parties impliquées et ensuite, une seconde séquence dédiée à l'analyse du système elle comprend deux sous séquences : une première sous-partie consacrée l'analyse structurelle par la méthode MICMAC « Matrice d'Impacts Croisés Multiplication Appliqués à un Classement » où ont été identifiés les indicateurs qui conditionnent le secteur écotouristique dans les zones étudiées ; et une deuxième sous- partie consacrée à l'analyse des rapports de force entre les acteurs, identifiés et à la caractérisation de l'ensemble des leurs relations

Chapitre 1 : Évaluation des projets de développement de l'écotourisme dans les aires protégées de montagne Cap Negro et Ichkeul entre 1987 et 2017

Même si la mouvance d'intégration du tourisme comme stratégie de développement pouvant générer de l'emploi dans les milieux naturels est apparue au cours de la deuxième moitié du siècle dernier, l'État tunisien n'y a vu une opportunité qu'en 2003 (OTEDD, 2010). L'objectif étant de concilier conservation et développement et d'améliorer, rapidement, les revenus des habitants de la forêt. L'activité écotouristique fut ainsi consignée dans l'étude stratégique du tourisme « à l'horizon 2016 » menée en 2009 par le bureau de consulting Roland Berger. Paradoxalement, les textes en vigueur, qui ne conçoivent pas d'activité touristique en dehors des zones touristiques/urbaines (décret 2003-186 décret 2012-483 décret 2017 663 déterminations de la liste des zones touristiques municipales...) n'ont pas été changés. Les statistiques du tourisme tunisien n'ont par ailleurs jamais intégré l'écotourisme comme un type à part au même titre que le tourisme saharien, le tourisme balnéaire, le tourisme culturel, le thermalisme ou le tourisme golfique. Même si l'activité récréative dans les aires protégées est venue enrichir l'offre des formes conventionnelles du tourisme tunisien (cas des parcs nationaux d'El Feija et de l'Ichkeul ou de la réserve de Thelja qui est traversée par le train touristique « le lézard rouge »). Attirés par la nature, les touristes se sont invités dans les aires protégées en dehors d'un cadre professionnel. La création du ministère de l'Environnement en 1992 a révélé l'originalité des aires protégées. Le nombre des visites à l'Ichkeul est d'ailleurs passé de 35 288 visiteurs en 1991 à 54 029 visiteurs en 1993. Le défilement non régulier et non contrôlé de leurs flux a amené les gestionnaires de la ressource forestière et le ministère de l'Environnement à prioriser la mise en écotourisme des aires protégées afin de générer rapidement une augmentation des revenus des habitants. Seulement, la situation socio-économique des habitants n'a pas évolué et le pays est resté à l'image d'un tourisme de masse dans des zones touristiques classiques (hôtels, restaurants, clubs). L'activité humaine dans les aires protégées est restée de nature sylvicole, saisonnière, imposant une précarité et une insécurité de l'emploi malgré les efforts déployés et les projets menés.

Cette partie de thèse cherche à apporter des éléments de réponses sur les difficultés de la mise en place d'un système écotouristique tunisien en prenant en exemple Ichkeul et Cap

Negro comme zone d'étude. Quels sont les projets menés pour développer l'écotourisme dans ces aires protégées ? Qui sont les acteurs impliqués ? Quelle est la durabilité de leurs actions ?

Pour répondre à ces questions un recensement des projets a été fait en adoptant en même temps des recherches bibliographiques et documentaires des fonds de la DGF et des institutions environnementales, ainsi que des entretiens ouverts avec les responsables du développement et de la conservation des aires protégées, et l'identification des parties prenantes impliquées dans ces projets, études et plans d'action. La liste de ces projets conduits dans les aires protégées de Cap Negro et Ichkeul entre 1987-2017 pour le développement territorial et communautaire, l'aménagement et la conservation de la ressource s'est voulue la plus exhaustive possible.

Nous avons recensé (i) à l'échelle nationale, les projets, les études et les actions menés pour la conservation des aires protégées ainsi que ceux entrepris (ii) à l'échelle régionale (Beja et Bizerte) et ayant pour but le développement des stratégies de sauvegarde de la biodiversité dans ces territoires, et d'aménagement et de conservation et enfin (iii) à l'échelle locale les travaux qui concernent directement les deux aires protégées étudiées à savoir Ichkeul et Cap Negro. Le nombre total des travaux recensés a été de 77 dont 27 projets. Ces derniers consistaient à conserver la richesse faunistique et floristique, aménager les espaces forestiers, créer des circuits d'écotourisme voire à l'encadrer de microprojets au profit des habitants. Ces projets ont instauré trois stratégies forestières, stratégie de lutte contre l'ensablement et une de conservation de la ressource naturelle. Il y a eu à la suite développement de 6 plans de gestion, d'aménagement et de 4 plans de développement communautaire PDC3. On a pu recenser aussi 35 études (parmi ces 77 travaux) portant sur l'inventaire des richesses, les évaluations de leurs potentialités, leurs valorisations économiques, la classification de leur potentiel écotouristique et le développement d'un cadre (figure 33).

³ Un plan de développement communautaire est composé de quatre parties : une première consacrée à la présentation de l'approche adoptée et de la zone d'étude, une seconde réservée à la caractérisation de la situation actuelle (milieu biophysique et socio-économique) à travers les résultats obtenus lors du diagnostic participatif de la zone cible, la troisième partie est consacrée aux axes et au plan de développement et la quatrième au Plan de Développement proprement dit communautaire de la zone (Canesses, 2014)

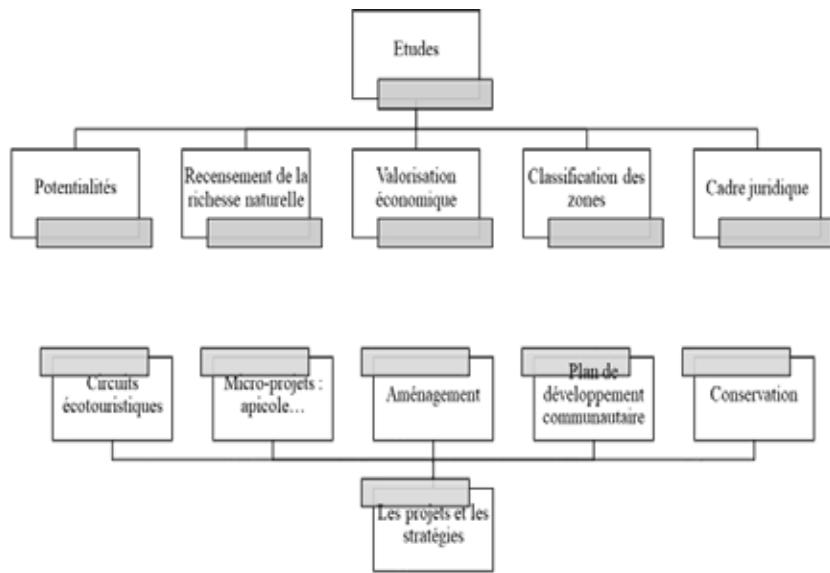


Figure29. Récapitulatif des travaux en écotourisme élaborés (élaborée par l'auteure)

L'évaluation de ces projets en adoptant la méthode de la boussole bernoise (qui est une matrice d'évaluation selon les piliers du développement durable) a permis d'analyser leur durabilité afin de mettre en évidence leur échec à allier la conservation et le développement social et à mettre en évidence les espaces protégés en Tunisie

1. l'action publique et internationale dans les aires protégées de montagne de 1987 à 2017

La lecture transversale des projets et les études menées dans les deux aires protégées de l'Ichkeul et de Cap Negro entre 1987 et 2017 est faite dans le but de :

- identifier les différents acteurs impliqués dans ces travaux ;
- évaluer les actions menées par la Boussole Bernoise ;
- repérer les écarts entre les intentions des actions menées et les résultats atteints.

Les 77 projets et études recensés peuvent être classés en trois niveaux catégories :

- À l'échelle nationale avec 10 projets et 15 études
- À l'échelle des aires protégées avec 3 projets
- À l'échelle local, avec 10 projets, 3 études travaux impliquant les territoires du parc de Cap Negro. 3 projets et 18 études impliquant les territoires d'Ichkeul.

Suite à ces travaux, il y a eu l'élaboration de 10 plans et 5 stratégies. Ces travaux recensés ont eu des buts et des stratégies différentes. Ils ont un rapport direct ou indirect avec le développement de l'écotourisme dans les deux aires protégées étudiées (Ichkeul et de Cap Negro).

1.1. Les projets

La liste des projets inventoriés et ayant intégré explicitement ou implicitement des actions favorisant la mise en place de l'activité touristique dans les aires protégées de montagne de Cap Negro et de l'Ichkeul entre 1987 et 2017 (tableau 3), révèle deux catégories de projets dans ces territoires forestiers. Nous pouvons distinguer d'une part les projets nationaux visant à mettre en œuvre la volonté de l'état à aménager et à gérer ces espaces née en 1978, et, d'autre part, les projets de conservation et de développement de chacune des aires étudiées.

Tableau 13. Les projets recensés dans les espaces forestiers y compris dans le parc d'Ichkeul et Cap Negro

Travaux	Année	Acteurs public	Acteurs internationaux	Partenaires	Actions clés	Financement (million US \$)
Les projets nationaux						
Projet de développement forestier 1	1987	DGF	BM	-	Aménagement sylvicole Conservation Renforcement	20
Assistance technique au développement forestier	1989	DGF	FAO	-	Aménagement sylvicole	1,5
Assistance technique à l'étude de gestion des ressources naturelles	1992	DGF	FAO	-	Diagnostic de la ressource forestière : inventaire et gestion	0,2
Projet de développement forestier PDF 2	1993	DGF	BM	-	Aménagements sylvicoles Appui à la conservation Stratégie nationale de conservation et de développement de la flore et de la faune sauvage et des aires protégées en Tunisie	7,29
Projet national de finance rural	1995	DGF	BM	Direction générale du génie rurale	Renforcement des activités agricoles et pastorales dans le secteur privé : développement par la petite agriculture	42
Assistance technique au développement forestier communautaire participatif	1998	DGF	FAO	-	Formations des cadres et des animateurs forestiers Développement d'une approche participative pour un diagnostic social et écologique	1,19
Appui à la mise en place de mécanismes de cogestion pour le développement durable des forêts tunisiennes	2008	DGF	FAO	-	Appui à la cogestion par la population avec l'élaboration d'un modèle de dossier de concession : intégration de la population à la gestion et l'exploitation forestière	224 914 (dt)
Projet de gestion des ressources naturelles	2014	DGF	BM	DGACTA	Aménagement des parcours à vocation pastorale Travaux de conservation des eaux et des sols par des reboisements	57,93
Projet d'écotourisme et préservation de la biodiversité	2016	ME	BM	DGF	Mise en tourisme Amélioration de l'infrastructure Élaboration des brochures Proposition des circuits	4,9
Projet de préparation du plan d'investissement forestier de Tunisie	2017	DGF	BM	-	Appui du secteur privé dans les plantations forestières Domestication de plantes aromatiques et médicinales	0,25
Les projets concernant les aires protégées en Tunisie						
Projet de gestion de la faune sauvage et des parcs nationaux en Tunisie : réintroduction, gestion et aménagement	1994	DGF	GIZ	-	Conservation Introduction de la faune sauvage	-
Projet de gestion des aires protégées (FEM)	2002	DGF	BM et FEM	-	Aménagement et développement des aires protégées et leurs populations Développement de l'écotourisme	9,88
Assistance technique à la gestion et l'aménagement et à la	2008	DGF	FAO	DGACTA	Installation des ouvrages de conservation des eaux et des sols Reboisement	0,3

Travaux	Année	Acteurs public	Acteurs internationaux	Partenaires	Actions clés	Financement (million US \$)
conservation de la biodiversité et au développement durable des ressources naturelles					Amélioration de l'infrastructure Désenclavement par l'amélioration de l'accessibilité	
Projet des emplois verts dans et autour des aires protégées du nord-ouest de la Tunisie	2014	DGF	WWF	-	Identification des potentialités des aires protégées et des opportunités durables telles que l'écotourisme	7
Dans le parc Cap Negro						
Projet de développement des zones montagneuses du nord-ouest 1	1993	DGF ODYSEPANO	BM	-	Renforcement institutionnel Élaboration des activités de soutien à la production agricole et pastorale Encadrement de la population	6,19
Projet de gestion intégrée des forêts PGIF 1	2000	DGF	JICA	-	Encadrement de la population dans des collectivités agricoles Promotion d'activités génératrices de revenus durable Plans de développement communautaire dans une stratégie de désenclavement	37,3
Projet de développement des zones montagneuses du nord-ouest 2	2002	DGF ODYSEPANO	BM	-	Continuité du 1 ^{er} projet	34,7
Assistance technique à l'ajustement et au renforcement organisationnel de l'ODESYPANO	2005	DGF ODYSEPANO	FAO	-	Renforcement technique de l'office	0,1
Projet de gestion intégrée des forêts PGIF 2	2008	DGF	JICA	-	Continuité du 1 ^{er} projet	25,56
Projet appui au processus de création d'une aire protégée marine et côtière dans la zone située entre Sidi Mechreg et Cap Negro	2009	DGF	WWF	-	Création de l'aire protégée Cap Negro	-
Projet de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-ouest 3	2010	DGF ODYSEPANO	BM	-	Continuité du (1 ^{er} et 2 ^e projets)	30,1
Projet d'appui à la promotion des micros entreprises basées sur les PFNL pour améliorer le niveau de vie des populations forestières et une gestion durable des ressources	2010	DGF	FAO	-	Appui à la valorisation des produits forestiers non par les GDA	0,34
Projet de développement des zones montagneuses du nord-ouest 4	2015	DGF	BM	-	Continuité (du 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e projet)	57,26
Projet de gestion intégrée des paysages (PGIP) dans les régions les moins développées en Tunisie	2017	DGF	BM	-	Appui à la conservation et au développement des territoires forestiers de montagnes Réadaptation des plans d'aménagement et les plans communautaires	100
Dans le parc d'Ichkeul						
Projet MEET	2015	DGF	UICN	ANPE	Développement de l'écotourisme dans Ichkeul	4,9

Travaux	Année	Acteurs public	Acteurs internationaux	Partenaires	Actions clés	Financement (million US \$)
Projet d'analyse de l'information (dans le Parc National de l'Ichkeul à Bizerte et de Sebkhat Sidi Mansour à Gafsa) et renforcement de leur partenariat avec les institutions de recherche et les organisations de la société civile	2015	DGF ANPE	UICN	-	Collaboration avec les institutions de la recherche et de la société civile	-
Projet de gestion des ressources naturelles dans les zones rurales climatiques vulnérables de la Tunisie	2017	DGACTA	AFD	DGF	Planification de la gestion des ressources naturelles Aménagement des eaux et des sols (CES)	62,7

1.1.1 Les projets nationaux

Le massif moyen du Nord tunisien est considéré comme un territoire à vocation forestière constituant en grande partie la richesse sylvopastorale du pays (Bouju et al., 2016). Par conséquent le massif représente la majorité des terres forestières domaniales jugée une ressource importante à protéger (le cas d'Ichkeul) et à exploiter (le cas des forêts de chêne-liège) (Bouju et al., 2016). Cependant les montagnes du Nord tunisien, comme mentionnées dans la première partie, sont des territoires forestiers les plus peuplés du pays avec une population très dépendante des ressources naturelles (sol, eau, forêt) ; ceci a créé un antagonisme entre une volonté de gestion et de conservation étatique et un objectif d'assurer un développement économique dans ce territoire (Auclair, 1998). Ainsi, sous l'influence d'une politique nationale en mutation depuis les années 50, ces territoires y compris les territoires de montagnes au Nord tunisien étaient des lieux de plusieurs politiques publiques appuyées par la présence des institutions internationales (environnementales et économiques).

Pour commencer, les projets de développement forestier PDF 1 et 2 de 1987 et 1993 (tableau 3) ont été les premiers projets significatifs, appuyés pour des assistances techniques, avec un financement de plus de 27,29 millions \$ US. Ces projets avaient pour but de renforcer la structure institutionnelle forestière, la moderniser et aller vers une politique d'aménagement sylvopastoral, de conserver la flore et de valoriser les produits ligneux. Ils s'inscrivent es projets dans le schéma national d'aménagement du territoire en de 1985 qui classait la gestion des ressources naturelles dans le volet agricole. Cette phase correspond à une continuité d'une

politique coloniale restrictive dans les territoires à vocation forestière et soumise au dictat du régime forestier (Auclair et al., 2004). L'intervention dans les espaces forestiers se limitait à l'aménagement, au reboisement et à la préservation des ressources et de l'espace. Par conséquent, ces projets ont renforcé le poids de la gestion publique dans les régions forestières et plus particulièrement au nord du pays (Bouju et al., 2016). Une méfiance entre l'administration publique qui gère l'espace et les populations qui l'habitent s'est installée dans ces territoires ce qui explique l'absence de leurs implications dans ces projets.

Une deuxième ère d'intervention dans le milieu forestier a été marquée par la stratégie forestière de conservation de la flore et de la faune en 1990, 2001, 2002, venant fixer des orientations de préservation de la richesse forestière ainsi que les actions d'aménagement. La première conséquence de l'adoption de cette politique « technicienne » était la déterritorialisation de l'espace et la marginalisation de la population forestière interdite de toute exploitation de la forêt (Bouju et al., 2016) ; seuls les prélèvements vivriers, mais fortement contrôlés étaient autorisés. Il fallait donc trouver des solutions sociales afin de remédier à cet équilibre. Cette situation déséquilibrée a été diagnostiquée depuis le début des années 1990 et c'est ainsi qu'est née la volonté de développer durablement ces zones forestières de montagne dans le cadre des projets de développement des zones montagneuses du nord-ouest (surtout à Beja et Bizerte) de 1993 à 2015 avec un financement qui dépasse les 100 millions \$. Cette période a coïncidé avec d'élaboration du « Programme de Développement rural » PDR (mentionné dans la première partie) qui cherchaient à créer une dynamique et diminuer cette marginalisation. Plusieurs projets à dominante sociale ont ensuite vu le jour dans les zones forestières en quête d'équilibre régional de plus en plus difficile à atteindre. Les tentatives de désenclavement de ces territoires marginalisés se sont succédé avec le renforcement d'une administration régionale chargée du développement de ces zones à développer des microprojets agropastoraux afin d'atténuer la pression sur la ressource forestière. L'ODESYPANO est un acteur principal de cette époque.

En 1998, il y a eu parallèlement l'introduction d'une approche communautaire appelée aussi participative ou sociale. Ce nouveau paradigme traduit une volonté de trouver un compromis pour assurer une gestion rationnelle en tenant compte du contexte social (Saidi, 2016. Ainsi, les habitants des forêts ont été impliqués dans le processus de gestion et de protection de la ressource à l'image de ce qui se faisait pour la gestion des forêts tropicales, étudié lors de la

conférence de Rio et adopté dans plusieurs pays en Afrique (Gareau, 2005). Par conséquent apparaissent les projets d'assistance technique tels que le projet « Assistance technique au développement forestier communautaire participatif » de la FAO en 1998 (1,19 million \$ US) et le projet de gestion intégrée des forêts (phase 1 en 2000 et phase 2 en 2008 et avec un financement de 60 millions US) et enfin en 2008, le projet d'appui à la mise en place de mécanismes de cogestion pour le développement durable des forêts tunisiennes (avec un budget de 0,7 million \$ US). Ces projets avaient pour but d'organiser les populations dans des microprojets forestiers dans les régions de Beja, Jendouba, Bizerte et Siliana, de proposer des plans communautaires dans les mêmes régions pour plusieurs communes proposant des activités économiques et enfin d'élaborer des concessions avec plusieurs groupements de développement agricole créer pour l'occasion, pour les permettre à exploiter raisonnablement les ressources naturelles. Ceci a été fait grâce à la création de structures collectives appelées GDA (anciennement AFIC « associations forestières d'intérêt collectif » OU GFIC « groupements forestiers d'intérêt collectif »), l'état accepte que la population participe à la protection et au développement de leurs espaces (Canesse, 2014, Labiad, 2017). Ces projets ont été ensuite appuyés par la 3e stratégie forestière de 2015-2024 qui encourage à la cogestion aux concessions forestières (des contrats d'exploitation forestière temporaire) promulguée par loi de mai 1999 et ayant pour finalité d'asseoir une gouvernance rurale.

Enfin, les derniers projets recensés ont concerné de nouvelles formes de valorisation de l'espace et des ressources forestières (i) par la valorisation des produits forestiers non ligneux dans le cadre du projet d'appui à la promotion des micros entreprises forestières basées sur les PFNL (en 2010 avec un budget de budget de 0,34 million \$ US) et du projet de préparation du plan d'investissement forestier de Tunisie (en 2017 avec un budget de 0,25 million \$ US) (ii) par la valorisation paysagère avec le projet de gestion intégrée des paysages (PGIP) dans les régions les moins développées en Tunisie (en 2017 avec un budget de 100 millions \$ US) ayant pour but de conserver les paysages forestiers en impliquant la population forestière et (iii) enfin climatique avec le projet de gestion des ressources naturelles dans les zones rurales climatiques vulnérables de la Tunisie.

Par l'intermédiaire de ces nouveaux projets, l'état voulait instaurer un instrument de gouvernance participative (Canesse, 2014), ceci voulait encourager la mise en œuvre des activités de cogestion des ressources naturelles : il y aurait donc une possibilité de développer

des activités écotouristiques (poterie, artisanat, création de circuit, valorisation de gastronomie locale, production des huiles essentielles...). Cependant une telle volonté soulèvera peut-être une incompatibilité par rapport à la souveraineté des autorités publiques concernant la gestion de la ressource nationale et l'accès de cette ressource par un acteur autre que l'état. En effet cette situation imposera des droits de propriétés intellectuelles, foncières et économiques (Belas et al. 2009) contradictoire au système de gouvernance centralisé et public des territoires forestiers tunisiens.

1.1.2 Les projets dans les deux aires protégées de montagne

Les projets qui ont été menés dans les aires protégées tunisiennes entre 1993 et 2014 sont :

Le projet de gestion de la faune sauvage et des parcs nationaux en Tunisie : réintroduction, gestion et aménagement, le projet de gestion des aires protégées, et la stratégie nationale de conservation et de développement de la flore et de la faune sauvage et des aires protégées en Tunisie (issue du projet du développement forestier phase 2) avec des financements dépassant 10 millions \$ US.

Ces projets avaient pour objectifs : de sauvegarder le patrimoine faunistique du pays (tel que le buffle d'Ichkeul), d'aménager des parcs nationaux et de créer des activités économiques au sein de ces parcs notamment par le développement d'un «tourisme écologique». Ceci a été appuyé en 2014 par le projet des emplois verts (tableau 3) dans et autour des aires protégées du nord-ouest de la Tunisie avec un budget global de 7 millions \$ US. Il avait pour objectif d'aider au développement de la population au sein des parcs avec une nouvelle forme de croissance économique basée sur l'emploi vert, mais dans le cadre du possible légal. L'écotourisme semblait en être la clé. En 2016, il y a eu le développement du projet d'écotourisme et de préservation de la biodiversité dans les aires du Sud tunisien en proposant de créer des circuits écotouristiques liant plusieurs aires protégées de montagne (Ichkeul, Feija, Cap Negro..) avec des celles du Sud (Jbil, Bouhedma, Ourbata..)

1.1.2.1. Les projets menés dans le parc national de Cap Negro

Cap Negro, aire protégée récemment créée (en 2011), fait partie du massif de Kroumirie et a longtemps été géré comme une forêt domaniale d'exploitation de liège et de pinède. Elle a été intégrée dans la planification d'aménagement forestier tel que les projets de

développement forestiers PDFI et PDF II. Ces territoires, considérés comme étant les territoires les plus peuplés du massif, abritent une population parmi les plus pauvres en Tunisie avec un taux dépassant le 58 % (DGF, 2012). Les projets de développement de montagne du nord et les projets de gestion intégrée ayant pour but d'améliorer la condition socio-économique ont intégré Cap Negro dans leurs zones de territoires. Suite à ce dernier, des plans de développement communautaire ont été développés dans les trois villages de Mhibes, Khorgalya et Dmaien ; des activités pastorales telles que l'apiculture et l'élevage de caprin sont lancées avec le développement de groupement de développement agricole à Dmaien et Khorgalya.

La particularité géographique et paysagère de cette zone forestière et côtière a été exploitée par des projets à partir des années 2000. En 2007, une stratégie de gestion intégrée de zones côtières pour la région du Kroumirie et Mogods et les municipalités du grand Sfax et un projet appui au processus de création d'une aire protégée marine et côtière dans la zone située entre Sidi Mechreg et Cap Negro en 2009 se sont développés afin d'instaurer une nouvelle stratégie attractive qui consistent à créer des aires protégées qui combinent deux paysages naturels (forêt, mer). Cette attractivité a suscité l'intérêt du développement des projets de développement et d'aménagement : le projet des emplois verts afin de développer l'écotourisme dans ces territoires et le projet de gestion intégrée des pays afin de développer un plan d'aménagement du parc qui concilie conservation et développement. La figure montre l'ordre chronologique du développement de ces projets (figure 34).



Figure 30. Les projets développés dans Cap Negro

1.1.2.2. Les projets menés dans le parc national de l'Ichkeul

Ichkeul peut être considéré comme l'une des premières aires protégées créées en Tunisie et le territoire d'expérimentation et d'expression de tous les choix de la politique de conservation de l'écosystème des massifs du nord (Ben M'hamed et al.). Mis à part son positionnement géographique à l'extrême sud du massif du nord et une diversification paysagère (entre montagnes, lac et marais), le parc a très tôt été concerné par plusieurs projets mentionnés dans les présents paragraphes, essentiellement, le projet de développement forestier pour assurer son aménagement, par le projet de gestion de la faune sauvage et des parcs nationaux en Tunisie : réintroduction, gestion et aménagement 1994 afin de protéger le Buffle d'Ichkeul et le projet de gestion des aires protégées en 2002 qui avait pour but de concilier développement et conservation en instaurant une activité écotouristique dans le parc : un plan d'aménagement et un plan de développement communautaire ont été développés suite à ce projet : des activités réactives sont développées telles que les courses en VTT et les balades en calèches.

Dans le cas d'Ichkeul, étant son affiliation à plusieurs conventions, un plan d'action pour la préservation de ce site a été élaboré afin de protéger les lacunes qui étaient menacées par le manque d'eau. Il fut l'intégration de ce site dans un projet de développement de circuit écotouristique Méditerranéen en 2015. Ce projet visa à développer l'écotourisme dans la rive sud de la Méditerranée et de les interconnecter avec celles du nord dans le cadre de circuits écotouristiques. Un souhait d'une destination écotouristique méditerranéenne est probablement visé. Il y a eu le développement d'un plan de gestion de visiteurs et un encadrement des guides touristiques était effectué dans le cadre de ce projet. En 2016, un projet de renforcement des connaissances et du partenariat la biodiversité en Tunisie est développée afin d'encourager la participation de la société civile et la recherche dans la préservation de ce site. La figure 35 résume les projets recensés dans Ichkeul.



Figure 31. Les projets de recenser dans Ichkeul (élaborée par l'auteure)

Pour conclure, l'évolution de l'action dans nos zones d'étude cherchait à répondre à un besoin de préservation d'une ressource naturelle menacée, d'un équilibre et d'une amélioration des conditions économiques des habitants ; il a fallu trouver des solutions et des moyens de développement intégrant l'économie et la conservation de la nature dans les zones forestières et dans les aires protégées : le développement de l'écotourisme fut une solution incontournable (figure 36)

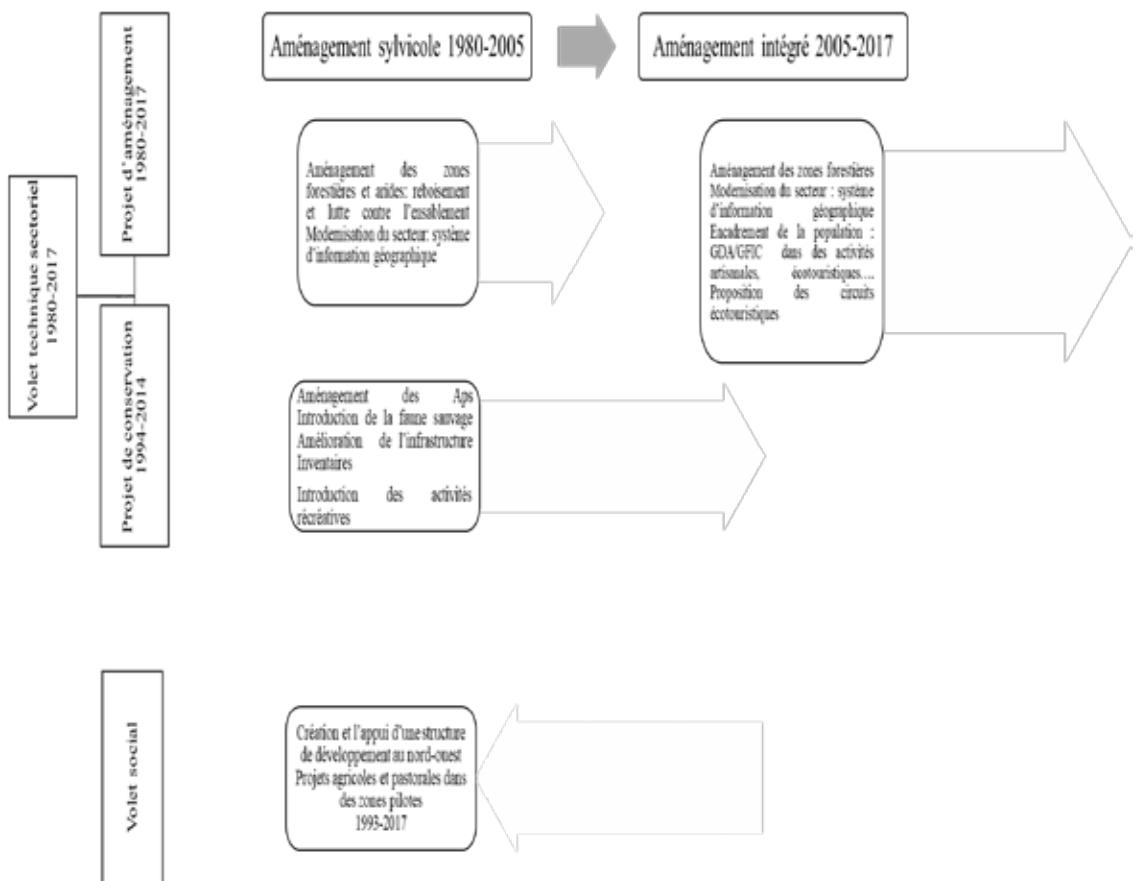


Figure 32. Évolution des projets et des études élaborés dans les territoires forestiers y compris les aires protégées de montagne (élaborée par l'auteure)

2. Les études

En appui de ces projets on a pu recenser 35 études au niveau national, dans Ichkeul et dans Cap Negro elles sont des études de diagnostic, d'inventaire écologique, culturelles et des études de potentialités économiques ainsi on a pu recenser : (tableau 14)

- 5 études sur le plan national ont porté sur la conservation et le développement des aires protégées et des écosystèmes forestiers
- 15 études sur le parc d'Ichkeul étaient consacrées à la valorisation, l'identification de la richesse des zones humides, faunistiques tel que l'ornithologique, et les suivies scientifiques des marais du et enfin des études de valorisation économique (par la valorisation des hammams par exemple) et l'identification des services culturels et récréatifs en 2016.

- Deux études ont été développées pour l'appui de la gestion intégrée dans les territoires de Cap Negro et une troisième consacrée à la gestion du parc en 2017 (qui propose un plan d'aménagement).
- 6 études d'écotourisme ont pu être recensées : l'étude de cas Ramsar sur le tourisme et les zones humides (2005), l'étude sur le potentiel et les modalités de développement de l'écotourisme dans les aires protégées de Tunisie (2005), l'étude de promotion de l'écotourisme (2005), l'étude stratégique de l'écotourisme (Smaoui et al., 2009) (2009), l'étude de l'évaluation des attraits des zones forestières et des aires protégées à l'écotourisme, Critères de classement (2012) et l'étude de l'écotourisme en milieu rural forestier (2016), ces études proposaient des circuits, identifiaient les potentialités naturelles telles que les aires protégées et proposaient une souplesse du code forestier. Pour cette raison, sans doute, on a pu recenser deux études (en 2009 et 2015) qui étudiaient du cadre juridique des espaces naturels et des aires protégées. À leurs lectures, on trouve plusieurs ressemblances : les orientations (la souplesse du code forestier), et les potentialités inventoriées (les aires protégées aménagées telles qu'Ichkeul) et enfin les circuits (forêts, désertiques, Kroumirie.)

Tableau 14. Études recensées dans nos zones d'études (élaboré par l'auteure)

Études	Année	Acteur public	Acteur international
Études forestières nationales			
Étude nationale de la Diversité biologique de la Tunisie	2002	MEAT	PNUD
Étude de gestion durable des écosystèmes forestiers	2002	DGF	GIZ
Étude de la durabilité des forêts tunisiennes	2004	DGF	GIZ
Étude sur le potentiel et les modalités de développement de l'écotourisme dans les aires protégées de Tunisie	2005	DGF	BM
Étude stratégique de l'écotourisme	2009	MEAT	GIZ
Étude aires protégées en Tunisie 2009 Les cadres juridiques nationaux relatifs aux aires protégées	2009	MEAT	UICN
Évaluation des attraits des zones forestières et des aires protégées à l'écotourisme, Critères de classement	2012	DGF	FAO
Étude Évaluation économique des biens et services des forêts tunisiennes	2012	DGF	FAO
Étude de mise en place d'un réseau écotouristique d'espaces naturels dans des pays méditerranéens d'Afrique du Nord	2012	DGF	UICN
Étude de chaîne de filière des produits forestiers	2014	DGF	FAO
Étude vers un nouveau modèle de cogestion des aires protégées en Tunisie	2015	DGF	UICN
Étude de l'adaptation de l'environnement juridique et institutionnel en vue d'intégrer la gestion durable des terres et la conservation et valorisation durable de la biodiversité	2015	MEAT	BM et FEM
Étude de l'écotourisme en milieu rural forestier	2016	DGF	GIZ
Étude Analyse de la situation foncière du secteur forestier et pastoral en vue de la préparation de la stratégie REDD+ en Tunisie	2016	DGF	FAO
Étude de conservation de la biodiversité et croissance économique	2017	DGF	GIZ
Études impliquant le parc de l'Ichkeul			
Les zones et les îles importantes pour les oiseaux	1990	DGF ANPE	Birdlife international
Étude pour la sauvegarde du parc national de l'Ichkeul	1994	DGF ANPE	UNESCO
Les suivies scientifiques du parc d'Ichkeul	2002-2015	ANPE	-
Étude d'évolution des paramètres physico-chimiques du lac après la réalisation des aménagements hydraulique	2002	ANPE	JICA
Contribution à l'étude de l'état de réapparition du scirpe maritime (scirpus maritimus) au niveau du marais de Joumine (parc national de l'Ichkeul)	2003	DGACTA DGF	-
Étude de Proposition de circuits El Feija à l'Ichkeul	2005	DGF	GIZ
Étude de promotion de l'écotourisme (haouaria)	2005	MEAT	-
Étude de prise en compte des besoins écologiques de l'Ichkeul dans la gestion de l'eau en Tunisie	2010	ANPE	-
Étude sur les ressources ornithologique Ichkeul	2011	DGF ANPE	Birdlife
Étude de cas ramsar sur le tourisme et les zones humides	2012	ANPE DGF	Ramsar
Bulletin du réseau « Oiseaux d'eau Méditerranée »	2013	DGF ANPE	Birdlife
Études L'importance des oiseaux des aires protégées	2014	DGF ANPE	Birdlife

Étude de renforcement des connaissances et du partenariat sur les zones clés pour la biodiversité en Tunisie : cas d'Ichkeul	2015	DGF ANPE	UICN
Étude de l'importance des zones humides	2016	DGF ANPE	WWF
Étude d'aménagement d'un hammam thermal à Ichkeul	2016	ONTH	-
Études de la valeur économique des services écosystèmes du parc national de l'Ichkeul	2017	DGF ANPE	UICN
Étude les services culturels récréatifs et éducatifs des zones humides en méditerranée	2017	DGF ANPE	Tour de valat
Études impliquant du parc Cap Negro			
Étude de formulation du projet de développement des zones montagneuses et forestières du nord-ouest	2001	DGF ODYSEPANO	FAO
Étude stratégique de gestion intégrée des forêts	2005	DGF	FAO
Étude d'aménagement intégré et participatif Cap Negro	2017	DGF	WWF

Pour résumer, on constate une présence de plusieurs études de valorisation territoriale dans les aires protégées traduite par l'analyse des potentialités naturelles, culturelles et économiques, on constate aussi l'élaboration des études d'instauration d'une activité économique et d'une cogestion dans ces territoires afin d'améliorer les conditions économiques. Ainsi on remarque l'implication d'une composante économique dans ces études traduites dans la plupart par des recommandations du développement de l'écotourisme (Heymans, 2005).

Pour conclure cette partie, on constate que les aires protégées d'Ichkeul et Cap Negro ont fait partie de plusieurs projets et études d'un caractère forestier traduisant une volonté de conservation et d'aménagement de la ressource et du développement de la population se trouvant sur place, cette volonté de concilier conservation et développement (y compris par l'écotourisme) est observée dans plusieurs aires protégées du massif du Nord tel que Feija (Bouju et al., 2016) ainsi que les aires protégées présahariennes telles que Ourbata, Dghoumes et Bouhedma (Guillaumet et Derioz, 2016, Ben Chikha, 2010). Cette volonté demeure publique prônée par des administrations impliquées dans ces territoires, mais aussi internationales et civiques en impliquant plusieurs institutions étrangères et locales. Dans la prochaine partie, on identifie ces intervenants selon leurs rôles et participations dans les travaux recensés.

2. Qui a mené ces projets et études ?

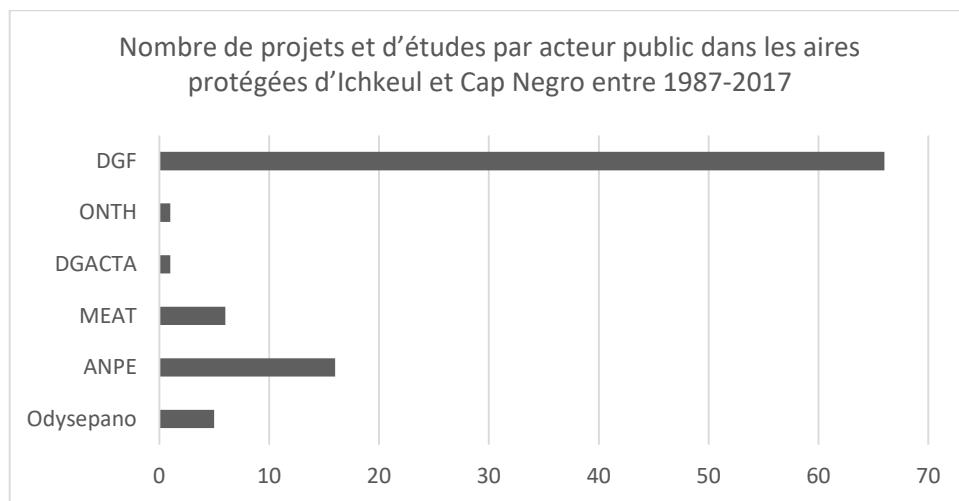
À la lecture des travaux recensés, on remarque que les politiques forestières et environnementales tunisiennes ont intégré différentes stratégies et axes : conservation, aménagement, gestion et développement de la population sociale, dans le but de concilier la

préservation d'une ressource naturelle menacée et le développement socio-économique de la population. Le changement de paradigme a impliqué plusieurs parties prenantes dans l'élaboration de ces travaux : administrations publiques au premier lieu, institutions internationales en deuxième lieu, et société civile en troisième. En effet, il y a eu l'appui de ces acteurs aux administrations publiques pour résoudre des problèmes de l'ordre environnemental et social. Et suite à la prise de conscience des années 70 envers l'inégalité de développement (Amin, 1978) et les menaces qui pèsent sur l'environnement, il y a eu une implication des instances internationales et de la société civile dans la politique de gestion des espaces naturels.

Ainsi les études et projets recensés ont été élaborés au sein de ces administrations à échelles nationales régionale et locale. Cette dynamique a été appuyée par les acteurs internationaux : bailleurs de fonds (BM, FAO et GIZ...) et ONG (UICN, Birdlife, WWF...). La société civile aussi a joué un rôle au sein de quelques aires protégées. Dans cette partie de ce chapitre, on vise à identifier qui a développé ces travaux.

2.1. Administrations publiques

Compte tenu de la situation foncière des territoires forestiers dans le Nord tunisien, on peut remarquer à la lecture des travaux, dans ces territoires relèvent de la responsabilité des forestiers au premier lieu, et du corps environnemental en second lieu, par conséquent, ces activités impliquent toutes des administrations publiques principalement forestières et environnementales. De ce fait, La direction générale des Forêts reste l'acteur principal (66 projets et études), suivie par l'agence nationale de protection de l'environnement (16 études et projets, dont 13 en collaboration avec la DGF), le ministère de l'Environnement pour 6 travaux, l'office du développement sylvopastorale du nord-ouest avec 4 projets et une étude développée avec la DGF et enfin la direction l'office national de Thermalisme pour une étude (figure 37).



DGF : direction générale des Forêts, ONTH : office national du thermalisme et l'hydrothérapie ; DGACTA : direction générale de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles ; MEAT : ministère de l'Environnement ; ANPE : agence nationale de protection de l'environnement ; 1 : Office sylvopastoral de développement pour le nord-ouest

Figure 33. Nombre de projets et d'études par acteur public dans les aires protégées d'Ichkeul et Cap Negro entre 1987-2017 (élaborée par l'auteure)

La DGF agit dans ces lieux comme un conservateur et aménageur par les premiers projets forestiers appuyés par la stratégie forestière et les projets de conservation et gestion des aires protégées. Elle conserve ainsi le monopôle de gestion de ces territoires (Bouju et al, 2016). Ensuite et avec la création d'un office du développement sylvopastorale du nord-ouest ODESYPANO en 1981, ensemble ils intégrèrent un volet socio-économique (les projets de développement des zones montagneuses du nord-ouest) (Labiadh, 2017).

Parallèlement, dès 1998, la DGF intègre le concept de cogestion afin de concilier le volet économique et celui de la conservation, des activités de valorisation de la richesse naturelle dans les aires protégées se distinguèrent telles que l'écotourisme d'où les actions d'aménagement de l'aire de l'Ichkeul dans le cadre du projet de gestion des aires protégées en 2002 et des concessions de l'exploitation des territoires forestière furent proposés, les études de promotion de l'écotourisme (l'étude sur le potentiel et les modalités de développement de l'écotourisme dans les aires protégées de Tunisie en 2005, l'évaluation des attraits des zones forestières et des aires protégées à l'écotourisme, critères de classement en 2012 ou encore l'étude de mise en place d'un réseau écotouristique d'espaces naturels dans des pays méditerranéens d'Afrique du Nord), les études sur l'identification des potentialités naturelles et économiques spécialement dans l'aire protégée de l'Ichkeul (richesse ornithologique,

l'importance des zones humides, les potentialités naturelles, les activités récréatives et culturelles et les services économiques de la biodiversité).

Par la suite, agissant comme un appui aux interventions de la direction générale des forêts, le ministère de l'Environnement et l'agence nationale de protection de l'environnement (ANPE), ils ont développé des projets et études pour la sauvegarde et le développement des aires protégées (Ichkeul demeure le site principal de l'activité de l'ANPE). Le rôle de l'ANPE étant technique, elle a participé avec la DGF dans des études pour la préservation de la richesse ornithologique et lacunaire du parc de l'Ichkeul dans le cadre des conventions internationales UNESCO et conservation de la biodiversité. Son rôle est accentué depuis les années 2000 date d'installation d'une structure d'accueil de l'ANPE au parc de l'Ichkeul pour un renforcement de la protection du lac après la mise en garde de l'UNESCO en 1996 sur l'état détérioré de la qualité de l'eau, elle réalise des études et des suivis scientifiques pour suivre la vulnérabilité de l'écosystème du lac face aux multiples nouvelles menaces encourues telles que la sécheresse, la construction de barrages et de retenues collinaires autour. En 2015, le projet l'expérience méditerranéenne de l'écotourisme a regroupé la DGF et l'ANPE afin de développer une activité écotouristique à Ichkeul se basant sur la richesse ornithologique et l'importance internationales des zones humides.

Le ministère de l'Environnement fondé en 1992 et porteur du concept du développement durable fut de ce fait parmi les acteurs principaux du développement des aires protégées en Tunisie, il a développé une étude sur la diversité biologique en 2002, ensuite depuis 2005 il a réalisé 4 études sur le développement de l'écotourisme : la promotion, les stratégies, deux études du cadre juridique. Elles ont consisté en un diagnostic et identification des aires protégées propices à l'écotourisme telles qu'Ichkeul et de Cap Negro et des recommandations (tel que le renforcement du tissu réglementaire et institutionnel) qui ont tardé à voir le jour.

En plus des projets, La Tunisie est l'un des partenaires de la convention de diversité biologique et un de son site qui est Ichkeul est inscrit sur autres conventions (MAB, patrimoine mondial naturel et Ramsar). Ceci fut un appui pour la DGF et les institutions environnementales pour la sauvegarde de la ressource naturelle (notamment à l'Ichkeul) telle que l'étude pour la sauvegarde du parc national de l'Ichkeul en 1994 de l'UNESCO et la stratégie sur la préservation du parc de l'Ichkeul, le plan d'action pour l'application du

programme de travail sur les aires protégées de la convention de la diversité biologique en 2002. Dans le cadre de la convention Ramsar, il fut même une étude de la valorisation écotouristique du parc de l'Ichkeul en 2012.

L'Office national de thermalisme et de l'hydrothérapie (ONTH) a proposé une étude (étude d'aménagement d'un hammam thermal à Ichkeul) pour aménager les sources chaudes du parc en un centre thermal, mais cette étude ne prenait pas en considération le fait que l'aire est une zone protégée.

La Direction générale d'Aménagement et de Conservation des Terres agricoles (DGACTA) qui est aussi sous la tutelle du ministère de l'Agriculture est apparue comme un intervenant et un acteur de la conservation d'Ichkeul et de Cap Negro en participant aux actions de la DGF et l'ANPE pour la protection des lacunes et du lac de l'Ichkeul, elle a récemment (en 2017) développé un projet de gestion intégrée des zones vulnérables aux changements climatiques incluant la zone d'Ichkeul et Cap Negro dans une politique mondiale de lutte et d'atténuations des effets de ces changements appuyés par la conférence sur le climat en 2015.

Enfin, l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT) est apparu comme partenaire de ces institutions en participant aux ateliers de préparation des projets à savoir : le projet MEET, le projet d'écotourisme et préservation de la biodiversité et l'étude stratégique de l'écotourisme.

On constate donc que ces territoires ont sollicité l'intérêt de plusieurs administrations publiques sous la tutelle des ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, du Tourisme et même de la Santé. Un autre constat qu'on peut faire à ce stade est qu'il y a même des travaux semblables élaborés par la DGF et le ministère de l'Environnement portant sur les études de potentialités des aires protégées afin de développer l'activité écotouristique : « études stratégiques de l'écotourisme par le ministère de l'Environnement en 2007 et l'évaluation des attraits des zones forestières et des aires protégées à l'écotourisme, Critères de classement par la DGF qui visaient à identifier les potentialités écotouristiques des aires protégées dans le pays). La pluralité des études et la segmentation des interventions mettent en exergue un manque de communication, de collaboration ou de dialogue entre les administrations se répercutant sur le terrain une discontinuité du travail. Ceci nécessite, peut-être, un ajustement structurel afin de créer des synergies et d'asseoir des schémas durables de gouvernance

préalable à tout développement inclusif. Il en ressort aussi qu'il y a une concentration de l'intervention publique de différentes tutelles dans ces territoires.

2.2 Les instances internationales

Au moment du recensement des projets au sein d'une administration publique, un deuxième type d'intervenant se distingue. On a pu voir que les 72 travaux étaient financés ou élaborés avec l'aide d'une institution internationale.

Depuis le XXe siècle, les coopérations internationales dans les pays du sud sont devenues l'un des piliers de développement et des relations internationales (Kamto, 1996). Comme mentionné dans la première partie, la Tunisie adhère dès 1958 aux institutions de Bretton Woods : la Banque mondiale et le fonds monétaire international. Depuis cette période, il y a eu une forte présence de ces organismes ou institutions dans les domaines écologiques et socio-économiques des zones marginalisées. Ils présentent à eux même un nouveau type d'acteur envahissant les champs des relations internationales. Vernolet et Mario (1987) définissent ces organisations comme « l'agencement de la société internationale, sa structure, sa configuration, la manière dont s'articulent les activités de ses membres suivant un certain ordre, un certain régime juridique ou certains rapports de force, et l'organisme institutionnel international ayant une individualité propre, dotée de services, affectés à une tâche ».

Dans nos zones d'études, on distingue deux types d'instances de coopérations d'aide et d'assistance au développement sont présents (figure 38), que Kamto qualifie comme les premières à s'intéresser aux enjeux écologiques dans les projets de développement dans la rive sud de la Méditerranée.

1. Les coopérations internationales d'aide de développement et d'assistance environnementale : On peut citer ici la Banque mondiale, qui depuis le rapport Brundtland a considéré que la protection de l'environnement est désormais l'un de ses piliers de fonctionnement ; c'est pour ces raisons que la BM finance de plus en plus de projets d'environnement avec le fonds mondial pour l'environnement FEM (lancé en 1991 avec 176 pays). Il est donc considéré comme le principal bailleur de fonds mondial pour des projets environnementaux (Djiena Wembou et Fall, 2017). Par exemple, la Banque mondiale a commencé à financer des projets dans les territoires protégés

tunisiens depuis 1987 et cela continue en 2017 avec des taux qui vont de 5 milliards de dollars à 100 milliards de dollars (la Tunisie est parmi les 10 premiers pays que la BM finance (Lasarev, 2009)).

Par la suite, parmi les coopérations, on peut trouver les institutions environnementales, financières telles les fonds environnementaux comme ceux de l'organisation UNESCO qui financent des projets et des actions citées ou techniques, tels le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et celui pour l'alimentation et l'agriculture qui assistent et accompagnent des projets de telle sorte.

2. Et, enfin, les organismes non gouvernementaux, communément appelés ONG, qui sont définis comme des structures de coopérations dans un domaine spécifique, rassemblant des institutions non étatiques ou d'individus provenant de plusieurs pays (Djiena Wembou et Fall, 2017). Ces ONG sont des acteurs dans la vie du développement international. Les premiers ont vu le jour en XIX^e siècle, de type humanitaire, puis sont apparues les ONG appelées « vertes » qui se sont multipliées jusqu'à devenir une puissance à part entière face aux autres acteurs. On a recensé 25 travaux élaborés à l'aide des ONG environnementales.



Figure34. Classification des instances internationales intervenant dans les travaux recensés (élaborée par l'auteure)

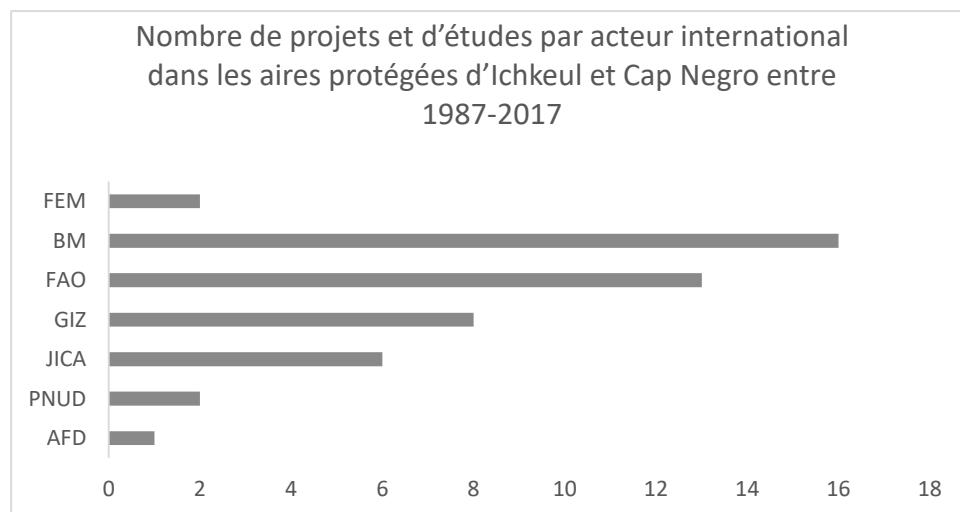
2.2.1. Les coopérations internationales d'aide de développement et d'assistance environnementale

Les coopérations internationales d'aide de développement sont des institutions non philanthropiques, des organisations à vocation économique et financière telle que les institutions de Bretton Woods qui assure des financements multilatéraux et des assistances techniques à long terme aux pays en développement et même développé et les coopérations

d'assistance environnementale c'est les organisations internationales à vocation environnementale et écologique (Djiena Wembou et Fall, 2017)

À la première lecture des rapports, on distingue que la majorité des travaux pour le développement des aires protégées est soutenue par les coopérations et des bailleurs de fonds. Un total de 48 études et projets a été élaboré par ces coopérations avec l'administration tunisienne. La Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sont les intervenants internationaux les plus présents au terme des projets et études : 16 par la banque mondiale BM (dont 2 en partenariat avec le fonds mondial pour l'environnement FEM) et 13 par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (figure 39). Suivie par la coopération internationale allemande : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) (8), l'agence japonaise de coopération internationale (JICA) (6), le programme des nations unies pour le développement (PNUD) (2) et l'agence française de développement (AFD) (1) (figure 39).

La première coopération internationale qui s'est investie dans le développement et dans la conservation de zones forestières est la Banque mondiale en 1987 suivie par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en 1989, considérée comme une assistance technique environnementale aux projets de la Banque mondiale.



FEM: Fonds mondial pour l'environnement, BM : banque mondiale, FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, GIZ : coopération internationale allemande JICA : l'agence japonaise de coopération internationale PNUD : le programme des Nations unies pour le développement et AFD : l'agence française de développement

Figue 35. Les coopérations internationales intervenantes dans le développement des aires protégées (élaborée par l'auteure)

Ce recensement des travaux nous a permis de tracer l'histoire et l'évolution des interventions et la politique des institutions internationales dans les territoires protégés :

Étant donné que les 62 % de ces travaux furent en collaboration avec ces coopérations internationales, leurs interventions ainsi se conforment à la politique forestière et environnementale et la volonté nationale. Son évolution, par conséquent, suit les directives de la politique du pays. En effet depuis le schéma national d'aménagement du territoire en 1985 qui donne comme consigne la gestion des ressources naturelles. Les coopérations internationales se sont invitées à financer et co-développer des projets à vocation d'aménagement forestier. De ce fait, les premières interventions de ces collaborations ne prenaient pas le facteur socioéconomique en compte, c'était plus des projets de volet technique afin d'améliorer l'aménagement et assurer une meilleure conservation de ces espaces et de volet de renforcement sectoriel, en le modernisant (système géographique informatisé). D'ailleurs, les mots clés étaient « aménagement », « gestion » et « conservation de l'aménagement forestier » ; ainsi les projets et les études concernaient la conservation des écosystèmes, domaine qui dépend de l'État forestier tunisien : ceci peut être observé en 1978 et 1989 par le projet de développement forestier de la banque mondiale, qui était un projet d'aménagement des espaces du domaine forestier tunisien y compris les aires protégées, l'assistance technique pour le développement forestier en 1989 par la FAO et la stratégie de conservation de la biodiversité et de développement de la flore et de la faune sauvage et des aires protégées en 1992 de la GIZ qui visaient à préserver la richesse de ces écosystèmes considérée en périls.

Peu de temps après, et après l'émergence des programmes de développement régional. Les coopérations internationales s'invitent en 1993 à développer des projets en développement social dans les territoires forestiers, le premier est celui du développement des montagnes et des forêts du Nord tunisien financé par la banque mondiale. En 2000, et comme on a vu, il y a eu l'intégration de l'approche de la cogestion dans les projets de gestion intégrée co-élaborés avec la JICA. Il en résulte des plans de développement communautaire d'Ichkeul, Dmaien, Khorgalya et Mhibes ont vu le jour en 2007-2009. Ces plans comprenaient une valeur économique et une valeur sociale en créant des groupements de développement agricoles dans ces zones.

Depuis ce changement du paradigme, la FAO et la GIZ ont intégré cette dimension sociale dans leurs travaux : le projet FAO de l'appui à la mise en place des mécanismes de cogestion pour le développement durable des forêts tunisiennes en 2008 (ou il y a une proposition des concessions d'exploitation forestière pour la population) l'étude en

développement de chaîne de valeur (FAO en 2014), étude de cogestion de la GIZ en 2011 et la 3^e stratégie forestière codéveloppée avec cette coopération pour encourager le développement socioforestier. Ces travaux incitaient à développer l'écotourisme et des activités autour de cette forme touristique tels que les activités artisanales, de restaurations et de guidage dans les aires protégées.

Ainsi, La FAO, la GIZ et la JICA ont souhaité développer des études en gestion intégrée et la conservation des aires protégées en Tunisie qui ont induit à des études de développement de l'écotourisme comme une forme qui peut aider à une gestion intégrée : en 2005, la direction générale des forêts et la Banque mondiale élaboraient la première étude dédiée à l'écotourisme. Celle-ci consistait à choisir des sites propices pour l'écotourisme : Ichkeul fut le 1^{er} site choisi. La même année la GIZ anciennement GTZ avec la DGF proposa des circuits écotouristiques thématiques qui lièrent les aires protégées telles que : D'El Feija à El Ichkeul par monts et villages ou de Boukournine à Chaambi à travers les steppes tunisiennes. En 2009, une étude de stratégie de développement de l'écotourisme aussi a vu le jour par la GIZ et le ministère de l'Environnement ; celle-ci a évalué et diagnostiqué le cadre juridique et institutionnel en suggérant la création d'une institution dédiée à l'écotourisme et identifier les aires protégées propices à l'écotourisme.

Ainsi pour les coopérations internationales, l'écotourisme peut assurer la gestion intégrée, la conservation communautaire dans les aires protégées et le développement social des habitants

2.2.2 Les organisations non gouvernementales

Grâce à la renommée internationale d'Ichkeul, plusieurs ONG internationales telles que Birdlife, l'union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), tour de Valat ont élaboré des études sur la richesse et la diversité biologique, surtout sur la richesse ornithologique avec 11 études. Depuis 2009, ces ONG (principalement l'IUCN) se sont intéressées à élaborer des études pour le développement de l'écotourisme en étudiant le cadre juridique des aires protégées en partenariat avec le ministère de l'Environnement et en constatant qu'il est difficile de le développer dans le cadre juridique existant qui empêche l'installation des activités économiques.

En 2014, une étude visait à développer des actions et des circuits pilotent « Étude de mise en place d'un réseau écotouristique d'espaces naturels dans des pays méditerranéens

d'Afrique du Nord » afin d'intégrer le site au projet méditerranéen d'expérience d'écotourisme en 2015. En 2017, des études sont élaborées pour un but de recenser les valeurs culturelles naturelles et économiques d'Ichkeul (l'étude les services culturels récréatifs et éducatifs des zones humides en méditerranée et l'étude de la valeur économique des services écosystèmes du parc national de l'Ichkeul).

Pour l'aire protégée Cap Negro, depuis 2007 le WWF ou le Fonds mondial pour la nature s'est intéressé à développer des études dans l'aire de cap Negro de caractérisation de la biodiversité au sein de ce territoire. Après la création de l'aire, il a proposé même un plan d'aménagement à la DGF. En 2011, il a élaboré un projet de métiers verts en lien avec l'écotourisme en développant des projets socio-économiques dans des aires rurales comme Ichkeul en prenant en compte leurs particularités écosystémiques.

Dans les deux aires protégées, il fut une concentration des interventions des ONG environnementales dès les années 2000. Ces derniers présentent un vif intérêt pour le développement de l'écotourisme, les travaux de ONGS dépassaient le militantisme écologique et vise à trouver des solutions de développement (Chartier et Ollitrault, 2006) comme plusieurs ONG environnementales dans le monde. L'écotourisme demeura comme un remède contre la pauvreté rurale et un moyen de protection de la biodiversité pour ces ONG (Lapeyere et al., 2007), notre recensement des travaux des ONG dans les aires protégées d'Ichkeul et Cap Negro confirme le propos de (Berny, 2008) qui indique que le rôle des ONG environnementales est devenu un rôle d'expertise pour des projets de développement.

Enfin, notre recensement constate que les interventions des coopérations internationales touchent tous les travaux recensés (projets et étude) les projets concernaient le développement socio-économique, conservation de l'environnement et l'élaboration des conventions. Les études concernaient le volet écologique des aires protégées, socio-économiques et le volet juridique de l'écotourisme (figure 40).

Les interventions des institutions internationales	Projets	Développement socio-économique
		Conservation de l'environnement
		Plans et stratégies de conservation et de développement communautaire
Etudes		Ecologique
		Juridique (situation de l'écotourisme)
		Socio-économique

Figure 36. Les différents types d'interventions des instances internationales (élaborée par auteure)

2.3 Société civile : Associations et groupements de développement agricole

Les aires protégées intéressent aussi les associations ou les entités locales à des buts non lucratifs. Dès les années 2000, des associations civiles telles que les ASAD ont élaboré des actions sociales de distribution des aides alimentaires et de financement des microprojets agricole et apicole. Sur le terrain, on a trouvé quelques associations telle que l'association de protection de l'environnement de Menzel Bourguiba, une ville située à 20 km d'Ichkeul ou encore l'association des amis des oiseaux qui anime des activités de sensibilisation éducatives et de reboisement et touche un jeune public d'élèves et d'étudiants ainsi qu'un public écologiste. Il y a eu une création d'un groupement de développement agricole à Ichkeul pour donner suite à l'élaboration du plan communautaire, mais il n'est pas fonctionnel ce qui explique la non-intégration de la collectivité locale dans cette aire.

Il y a une présence des collectivités locales à Cap Negro, suite au développement d'un projet de la Banque japonais, se sont organisées dans des Groupements de développement agricole : Dmaien et Khorgalya et. Ces GDAs sont actifs et mènent quelques activités artisanales. Cette création des groupements de développement agricole s'inscrit dans la politique nationale d'instaurer une sorte de gouvernance ou d'aide à la gestion de la ressource naturelle (expliqué dans la première partie).

Pour résumer, par l'intermédiaire de ce recensement nous avons montré qu'il y a eu une volonté de développer ces territoires par l'écotourisme, cette volonté était prônée par plusieurs organismes et acteurs. Ainsi le développement de ces aires protégées Cap Negro et Ichkeul faisait en grande partie des objectifs de ces travaux. Le prochain paragraphe consiste à évaluer les actions menées par la Boussole Bernoise afin de repérer les défaillances de ces travaux par rapport aux résultats atteints.

3. Évaluation de la durabilité des projets recensés

D'après ce qu'on a vu, les deux aires protégées ont été concernées par plusieurs projets. L'État appuyé par les institutions internationales en premiers lieux, les collectivités locales et les associations civiles ont fourni plusieurs efforts pour préserver les lieux et pour créer de nouvelles opportunités de travail au sein de ces zones. La direction générale des forêts et le ministère de l'Environnement identifient ces deux aires protégées comme une opportunité pour créer de l'écotourisme, ce dernier demeurait un choix stratégique et le sujet de plusieurs travaux de façon direct ou d'une façon indirecte en l'intégrant dans les plans et les orientations d'actions.

En Tunisie, à l'échelle macroéconomique et nationale, l'écotourisme reste au stade embryonnaire, les projets dédiés au développement de l'écotourisme n'ont pas porté de finalité sur le plan national. L'écotourisme, comme une forme de développement, est conçu comme une mise en valeur économique de l'aire naturelle par une exploitation touristique, à condition qu'elle assure la protection des ressources naturelles ainsi que les bénéfices économiques locaux et des habitants Gagnon et Gagnon, 2006). De ce fait, les projets visant à développer l'écotourisme doivent apporter une soutenabilité écologique, une viabilité sociale et une durabilité économique. L'écotourisme donc localement influe sur trois critères, l'écologie, la société et l'économie. Notre questionnement dans cette partie, qu'est-ce que les projets recensés dans les aires protégées d'Ichkeul et Cap Negro ont apporté à ces aspects ? Pour répondre à cette question, nous avons adopté la méthodologie de la grille de boussole Bernoise a été faite afin d'évaluer avec les gestionnaires de ces aires a été faite sur la base des trois critères cités.

3.1. Dans Cap Negro

Cap Negro est un territoire forestier avec des douars (groupements d'habitations) de population dépendante des travaux sylvicoles et des ressources naturelles, la rivalité habituelle entre la ressource et les activités anthropiques est bien présente dans ce territoire et accentuée par les conditions socio-économiques défavorables des habitants.

Foncièrement, ce territoire est considéré comme des domaines publics forestiers, de ce fait, il y a une forte présence de l'intervention des gestionnaires forestières. Cap Negro fut concerné par les travaux forestiers nationaux et locaux mentionnés dans le paragraphe des projets. Ils ont précédé la création du parc national. En effet, les premiers projets recensés concernent les plans de développement forestier (PDFI ET PDF II). Ces derniers créèrent des plans d'aménagement intégré afin de planifier les opérations sylvicoles en 1987 telles que les reboisements, coupes, démasclages. Peu de temps après, les forestiers et la banque mondiale furent mis en place le projet de développement des montagnes et des forêts du Nord tunisien en 1993. Il a consisté à planifier des actions de développement de microprojets agricole en apiculture, distillation et élevage bovin et l'aménagement rural et hydraulique des douars pour une stratégie de désenclavement territorial.

Cap Negro est une zone côtière de la chaîne de montagnes Kroumirie et Mogods ; cette diversification des paysages fut un attrait pour l'ONG WWF qui a élaboré des travaux depuis 2007. Dans le cadre du projet « stratégies de gestion intégrée de zones côtières pour la région du Kroumirie et Mogods et les municipalités du grand Sfax » et du projet « appui au processus de création d'une aire protégée marine et côtière dans la zone située entre Sidi Mechreg et Cap Negro », l'ONG effectua plusieurs études : socio-économique, d'évaluation de la richesse naturelle terrestre et marine et de leur mise en valeur et proposa même un plan d'aménagement intégré pour une aire protégée forestière et côtière. Peu de temps après, sous l'influence de ce projet, il fut la création du statut du parc national en 2011 (ce qui montre ici la complicité entre les gestionnaires forestiers et un acteur international tel que la WWF). L'ONG a développé en 2014 aussi un projet de valorisation et de conservation écosystémique de cette aire, qui visait le développement des habitants en développement des nouveaux concepts tel que les métiers verts. De 2007 à 2014, dans ces études, l'écotourisme fut choisi comme une opportunité d'activité génératrice de revenus pour la population et pour valoriser ces territoires, elle identifia des circuits écotouristiques, des richesses naturelles,

archéologiques telles que le vieux port romain à Sidi Mechreg (figure 41) et proposa des activités artisanales et agroforestières autour de l'écotourisme tel que : la production des huiles des plantes forestières telles que le lentisque et le myrte, la production du miel, et la poterie.



Figure 37. Vestiges romains de Sidi Mechreg (wwf, 2009)

En 2017, l'administration forestière Tunisie et la banque mondiale élaborent un projet de gestion intégrée des paysages dans les régions les moins développées, ce projet concerne en partie ce parc, ainsi ils sont en train de développé des études de plans d'aménagement et de mise en valeur du site, l'écotourisme est de nouveau proposé comme une activité pouvant améliorer les conditions économiques et conserver la ressource naturelle.

De 2000 à 2017, l'agence japonaise pour la coopération internationale (JICA) a financé des projets de gestion intégrée des forêts (PGIF I et II) de la direction générale des forêts (JORT, 2000) : ces projets visèrent à intégrer la caractéristique de développement socio-économique comme l'une des composantes du projet afin d'impliquer les locaux de ces forêts. Ceci avait pour le but l'installation des dispensaires, des écoles, de l'électricité, des routes agricoles, la création des offres d'emplois temporaires dans le territoire forestier, les chantiers d'aménagement sylvicole et de gardiennage, et la création de deux groupes de développement agricoles. Ces actions sont comprises dans les deux plans de développement communautaire. Dans ces derniers, il y a eu une proposition de valorisation des produits forestiers non ligneux et vente des produits artisanaux comme un moyen d'encourager le développement de l'écotourisme dans ce territoire.

Les ONG, les institutions publiques et internationales ont toutes porté de l'intérêt au parc national de Cap Negro. Un intérêt en particulier a surgi : l'écotourisme fut proposé et développé par tous ces acteurs dans ce territoire. En ce qui concerne leurs finalités et leurs durabilités, on décèle plusieurs défaillances. En effet, se repérant aux composantes du développement durable, la grille d'évaluation et la boussole de Bern de durabilité des projets (tableau 15) montrent un déséquilibre dans les aspects économiques avec une notation de -0,8 et environnementaux des projets avec une valeur de 0,2 et des effets assez minimes sur les aspects sociaux avec une valeur globale de 0,1 (figure 42).

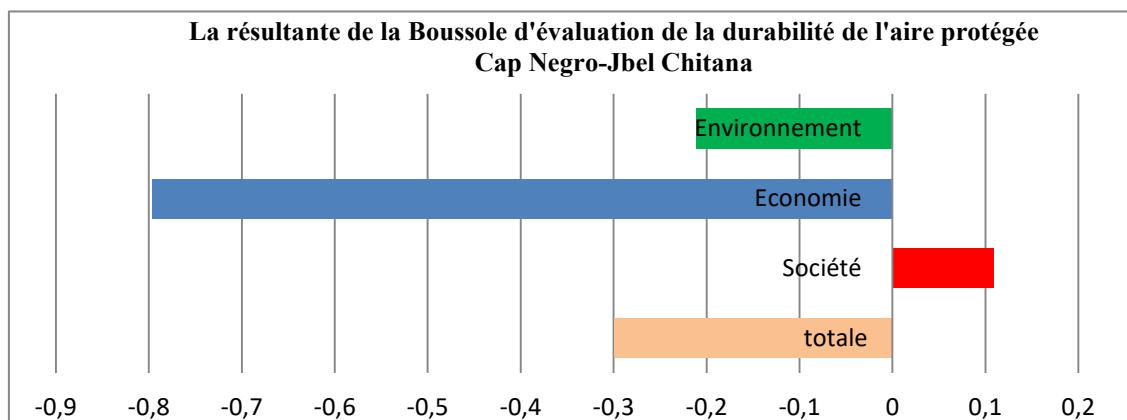


Figure 38. la résultante de la Boussole bernoise de l'évaluation de la durabilité de l'aire protégée Cap Negro Jbel Chitana (élaborée par l'auteure).

Tableau 15. La boussole bernoise du parc Cap Negro Jbel Chitana (élaborée par l'auteure)

Environnement et écosystème	-2	-1	0	1	2
Qualité du paysage					
La fréquentation du parc pour un paysage précis					
Impacts de fréquentation					
Valorisation paysagère naturelle globale					
Biodiversité					
Ressource aquifère dynamique					
Ressource aquifère statique					
Amélioration de la qualité des lacs et cours d'eau					
Flores endémiques					
Flores rares					
Flore naturelle					
Améliorations de la conservation des ressources floristique					
Oiseaux rares					
Oiseaux migrateurs					
Ressources entomologiques					
Mammifère					
Reptiles					
Ressources aquatiques					
Amélioration de la conservation des ressources faunistique					
Gestion de l'eau					
Disponibilité de l'eau					
Politique de gestion					
Qualité de l'eau					
Buvable/utilisable dans l'agriculture					
Consommation du sol					
Présence d'activité agricole la zone					

Qualité du sol					
Technique du travail du sol					
Utilisation des pesticides					
Améliorations de la structure du sol (apport de matière organique)					
Consommation des matières premières : flux des matériaux					
Utilisation des matériaux locaux dans la construction					
Consommation d'énergie					
Type d'énergie utilisé pour l'éclairage					
Type d'énergie utilisé pour la cuisson					
Durabilité d'énergie utilisée pour le chauffage					
Qualité de l'énergie					
Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la consommation globale					
Moyenne					
Économie					
Revenu					
Augmentation du revenu moyen disponible					
Coût de la vie					
Baisse du niveau des prix des biens de consommation					
Places de travail					
Création de places de travail					
Réduction du chômage					
Investissements : nouveaux					
Développement de l'infrastructure locale : dessertes physiques (transports, télécommunication, énergie, eau, etc.)					
Investissements : maintien du patrimoine					
Entretien et investissements de remplacement pour l'infrastructure locale					
Efficacité des ressources					
Augmentation de la collaboration régionale (avec les fournisseurs, partenaires, etc.)					
Amélioration du taux d'utilisation des infrastructures publiques					
Structure économique					
Augmentation de l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée					

Savoir-faire					
Augmentation de l'offre de perfectionnement professionnel					
Augmentation de la qualification des employés					
Amélioration de l'accès à l'information					
Innovations					
Augmentation de la part de biens et services novateurs dans la création de valeur au niveau local					
Promotion de la recherche et du développement					
moyenne					
Société					
Qualité de l'habitat					
Valorisation des objets historiques et culturels					
Offre de biens et services					
Amélioration de l'offre locale en produits de consommation courante					
Amélioration de l'offre en produits spécialisés					
Amélioration de l'offre locale en services (banque, poste, médecin, coiffeur, etc.)					
Mobilité					
Augmentation de la proportion de la population résidant et travaillant au même endroit					
Augmentation de l'attractivité et de la part des transports publics					
Augmentation de l'attractivité et de la part du trafic lent					
Diminution des distances ou des durées de trajets					
Santé					
Amélioration de la promotion de la santé et de la prévention des maladies					
Sécurité					
Amélioration des services en cas d'urgence					
Amélioration de la sécurité d'approvisionnement (énergie, eau, etc.)					
Participation					
Promotion du travail bénévole (activités associatives, entraide entre voisins, etc.)					
Promotion de l'engagement de la population locale					
Intégration					
Intégration des jeunes					
Intégration des femmes					

Communauté					
Organisation des événements (zarda, fête)					
Coopération suprarégionale					
Partenariat des acteurs en dehors de la zone d'étude					
Réseautage organisation entre les acteurs					
Loisirs					
Amélioration des structures de loisirs, aires de repos, hammam, aire de jeux)					
Culture					
Promotion de la diversité culturelle					
Renforcement du patrimoine culturel (p. ex. Les coutumes)					
Développement des nouvelles structures					
Réhabilitation des structures					
Formation					
Augmentation des taux d'instructions					
Présence des écoles primaires					
Sécurité sociale					
Droit de retour après un départ pour les études					
Droit de succession					
moyenne société					
moyenne					

En ce qui concerne la composante environnementale, les conservateurs estiment que les dysfonctionnements touchent principalement la conservation de la biodiversité précisément après la révolution, où on a enregistré l'absence des agents et la défaillance de la gestion et du contrôle forestiers durant 3 ans (figure 43)

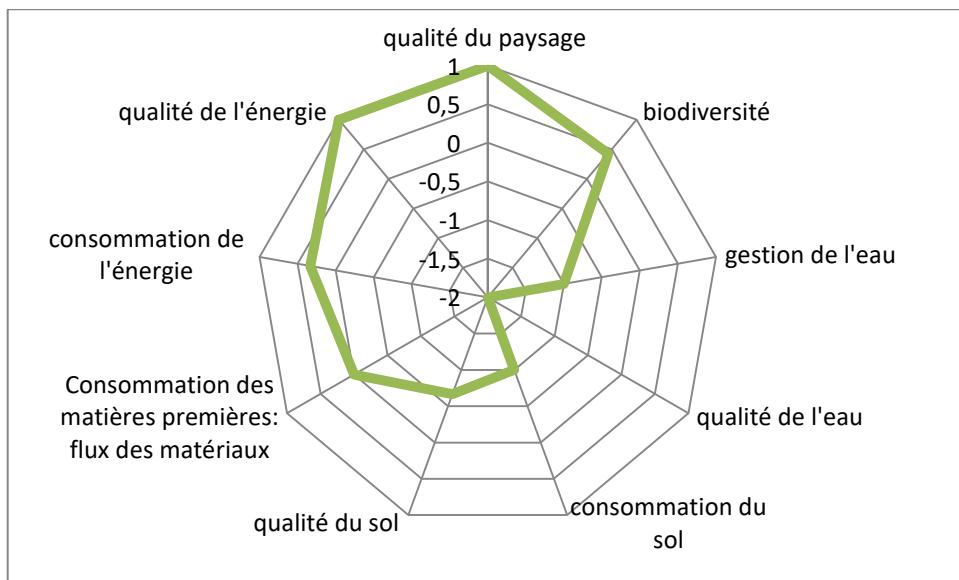


Figure 39. L'évaluation de la composante écosystémique selon les conservateurs du parc Cap Negro (élaborée par l'auteure)

L'absence de l'autorité forestière a engendré une dégradation du couvert végétal par la population riveraine, que ce soit par défrichement, ou par incendie. La fragilisation de l'institution forestière après la révolution et les troubles politiques après 2011 ont eu des répercussions sur les territoires forestiers et ruraux (figure 44) : l'absence du contrôle a causé un rabattage sur la ressource forestière pour d'abord un accaparement des terres, appelé aussi « acquisition des terres arables et changement de leurs vocations en terres agricoles » pour cultiver du blé, de l'orge principalement, ou parfois quelques agrumes (Chakroun-Marzouk et Francour, 2012). Ainsi on constate une importante dégradation des terres comportant pin pignon, Eucalyptus et maquis forestier :

- Une récolte anarchique (premier arrivé premier servi) et précoce,
- Des dégâts de chablis qui ont fortement dédommagé les peuplements de pin,
- Un surpâturage



Figure 40. Coupe d'une partie de la forêt de Pin à Sidi Mechreg (prise par Mohsen Kalbousi octobre 2013)

La deuxième raison est naturelle, elle est due à l'augmentation de la température pendant la période estivale dans le bassin méditerranéen (Garbolino et al., 2017), le site des surveillances des incendies des forêts (fires global forest watch) recense dans les deux délégations du parc, Nefza et Sejnane successivement 147 et 290 entre 2013 et 2018 (figure 45).

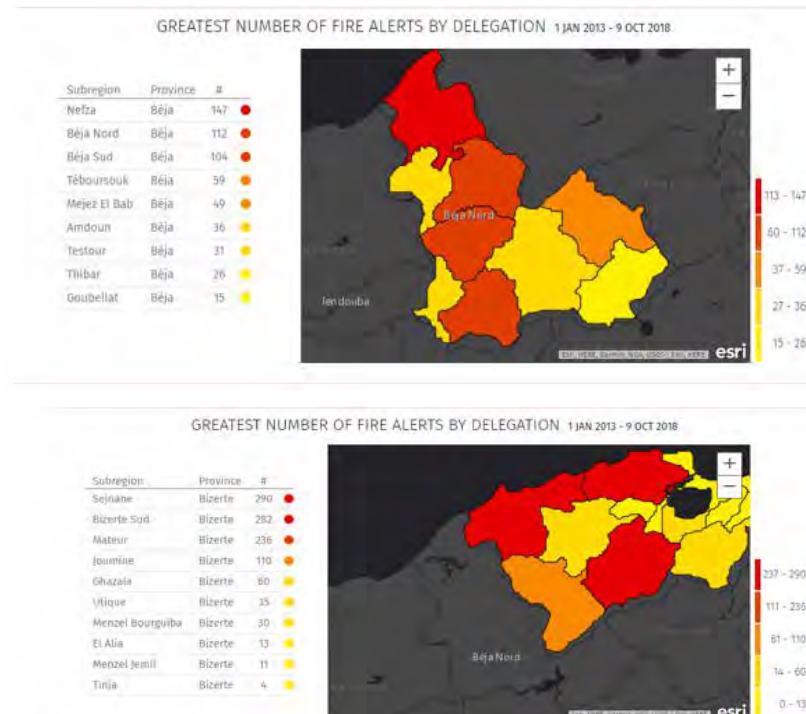


Figure 41. Le nombre des incendies entre 2013-2018 dans les délégations Nefza et Sejnane (carte élaborée en ligne sur <http://fires.globalforestwatch.org>)

Selon les conservateurs, la deuxième composante qui est en train de se dégrader en dépit des projets élaborés est le sol, suite au défrichement et à la déforestation anthropique ; la troisième composante est l'eau, cela étant lié aux épisodes de sécheresse combinée à une augmentation de température pendant la saison estivale.

En dépit de tous les projets, les ressources naturelles restent menacées, mais les causes des menaces ne sont pas liées à une activité écotouristique quelconque ni à la présence des écotouristes ou des visiteurs. Les menaces sont liées essentiellement à la présence des habitants au sein de l'aire en plus d'une fragilité de l'autorité forestière. Par ailleurs l'administration forestière peine à réaliser l'aménagement et le zonage du parc ainsi il ne présente aucune structure d'accueil publique pour accueillir les visiteurs ; quelques activités de randonnées sont observées d'après les conservateurs incapables de les recenser.

Passant au deuxième critère, les gestionnaires du parc Cap Negro n'enregistrent pas une amélioration de la situation économique suite à ces projets (figure 46)

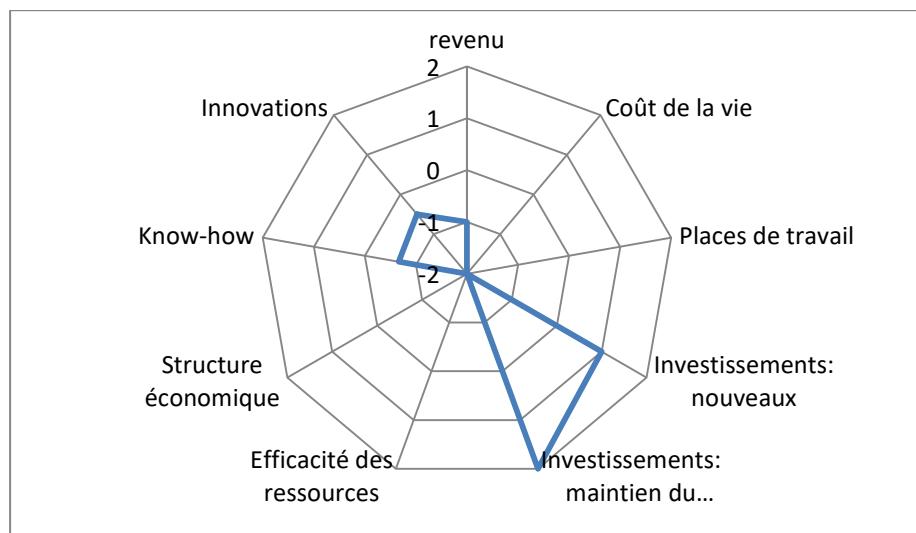


Figure 42 l'évaluation de la composante économique selon les conservateurs du parc Cap Negro (élaborée par l'auteure)

La dégradation de la situation économique touche principalement, selon les conservateurs, le secteur du travail ou le taux de chômage, l'amélioration des conditions financières de la population ; ceci peut être expliqué par deux raisons : la précarité de l'emploi dans la zone et dans le domaine forestier et la dégradation de la situation économique nationale au lendemain de la révolution, qui a touché principalement le pouvoir d'achat. Les activités économiques des habitants tournent autour des chantiers sylvicoles saisonniers : élagage, démasclage, gardiennage, exploitation des graines de pin et pignons, de l'agriculture,

de l'apiculture et de l'élevage essentiellement des caprins (540 têtes). En revanche, on constate une amélioration et un début de développement et l'investissement de l'infrastructure locale, tels que la construction d'un local d'association et de création d'une société privée à vocation écotouristique pour gérer un gîte rural et une halte et organiser des évènements et des foires de produits locaux comme la préparation des dîners à la demande grâce à l'engagement des groupements de développement agricole.

Concernant la situation de la société, on constate une légère amélioration bien que la valeur sociétale de la Boussole de la durabilité tende vers le négatif (figure 47)

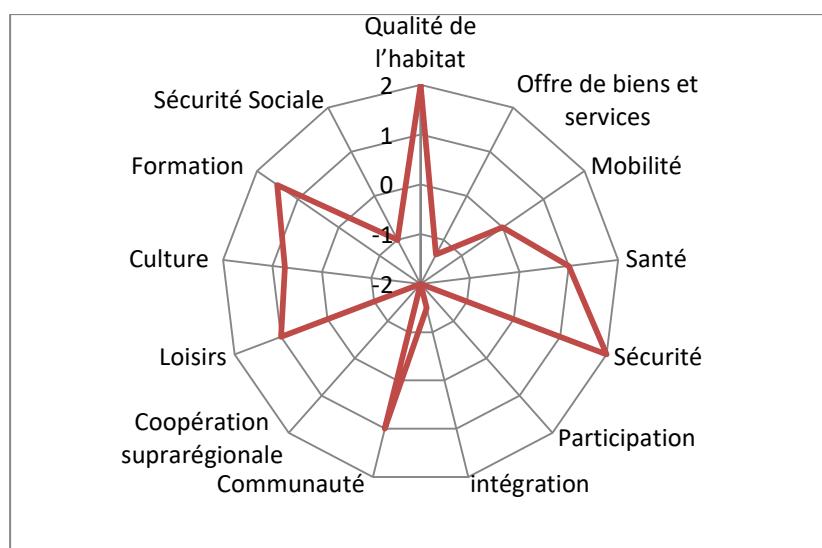


Figure 43 Évaluation de la composante sociale selon les conservateurs du parc Cap Negro (élaborée par l'auteure)

Les conservateurs perçoivent une certaine amélioration des conditions de santé, de la communauté, de la culture, de la formation, des loisirs et de la mobilité en construisant un dispensaire ouvert tous les mardis et jeudis, l'organisation d'une fête de printemps, l'encadrement des femmes pour des activités artisanales, la création de la société écotouristique ont pu valoriser l'organisation des évènements, l'installation de petites aires de loisirs... et l'amélioration des routes, même si deux douars sont encore inaccessibles en voiture. En revanche, des composantes telles que l'intégration, la coopération régionale, la qualité d'habitat, les offres de biens et de services et la sécurité sociale restent peu développées. Le développement sociétal se heurte encore à plusieurs obstacles dus à la situation foncière et la précarité de l'emploi dans le secteur écotouristique et sylvicole, la lenteur d'exécution de décrets et des plans d'action de projets. La situation du secteur forestier a un rôle à jouer sur ces répercussions, la double casquette sociale – technicienne empruntée

par les conservateurs empêche le développement de ces territoires, vu qu'ils sont parfois des sauvegardes de la ressource et parfois ils cherchent à trouver des solutions ponctuelles pour la vie de tous les jours des riverains (approvisionnement en eau potable, résolution des conflits).

Pour résumer, en regardant la situation générale du parc après la réalisation des projets et la création d'un statut de l'aire protégée, on peut constater que le développement écotouristique et territorial peine à se concrétiser, même si on constate une apparition d'un développement communautaire avec l'encadrement des femmes riveraines pour la distillation des huiles des plantes aromatiques de la montagne (lentisque, myrte et romarin), la création d'une société destinée à l'écotourisme grâce à la volonté des habitants et de l'ONG WWF. Ceci dit le cas de Cap Negro montre aussi la défaillance du corps forestier après la révolution, la lenteur d'application du décret de création et la veille à la conservation de la forêt.

Le cas de Cap Negro montre que la rivalité entre la ressource forestière et la population persistent toujours et l'administration forestière peine à trouver le juste équilibre dans les programmes de gestion intégrée financés et proposés par des instances internationales. L'écotourisme comme projet et étude de développement dans le parc était aussi proposé par les institutions internationales, certes il y a eu développement de quelques activités expliquées par l'encadrement et l'appui des habitants (société, produit) et une légère émancipation et implication des populations nécessaire à tout projet durable (Amin, 1987). Ceci n'était pas suffisant pour développer cette forme de tourisme plusieurs aspects furent négligés tel que la promotion territoriale et des produits, l'étude de marché nécessaire à l'ingénierie des projets écotouristiques (Tranquard, 2013). Ceci peut être expliqué par le manque de la technicité de l'intuition forestière et des institutions internationales, la non-reconsidération des aspects touristiques des projets : les actions développées certes avaient un timbre écotouristique, mais le but était d'essayer d'apporter des solutions socio-économiques et pour lutter contre la pauvreté et la précarité imposer par le régime forestier plus que créer une attractivité pour les écotouristes (une composante essentielle pour le développement de l'écotourisme (Sarrasin, 2007).

3.2. Dans Ichkeul

Ichkeul est considéré parmi les premières aires protégées tunisiennes, un site de refuge méditerranéen pour les oiseaux migrateurs, une zone humide d'importance internationale abritant des espèces menacées tel que le buffle de l'eau appelé par les autorités forestières et environnementales buffle de l'Ichkeul, un site thermal avec des sources sulfureuses et des hammams traditionnels. Dans ce site, il y a une présence de plusieurs conventions de l'UNESCO.

Pour ces raisons, il a suscité l'intérêt de plusieurs intervenants nationaux et internationaux. On cite comme intervenants l'administration forestière étant les gestionnaires du parc, le ministère de l'Environnement et son agence nationale de protection de l'environnement en l'impliquant dans leurs stratégies de visibilité et affirmer leur portage politique tout juste après la création du ministère en 1992 (l'étude de promotion de l'écotourisme en 2005), l'office du thermalisme par la présence des hammams, le ministère de tourisme en le mentionnant sur son site officiel. Comme acteurs internationaux on peut citer, union internationale de conservation de la nature UICN, WWF, l'UNESCO, et la banque mondiale.

Ces intervenants ont rapidement compris la valeur écotouristique du site. Les projets recensés dans ce parc avaient pour but la mise en valeur du parc ; après la création du parc en 1980, le parc a tôt bénéficié d'une gestion et d'un programme d'aménagement, avec planifications de travaux. Les travaux de zonages et d'aménagement ont été élaborés en 1986. Ces travaux ont changé le paysage du parc, l'État, via son administration forestière et sa politique environnementale, a marqué fortement le territoire de l'aire : deux arches, deux clôtures (figure 48).



Figure 44. La première arche à l'entrée du parc national d'Ichkeul (prise par l'auteure le 26 octobre 2016)

Deux projets de conservation et de développement de la faune et de la flore développés par la banque mondiale, le fonds international pour l'environnement et la GIZ : Projet de gestion des aires protégées 2002 et Projet de gestion de la faune sauvage et des parcs nationaux en Tunisie 1994 : réintroduction, gestion et aménagement ont conduit à l'élaboration des études et de plans d'action de développement de la faune dans le parc. Suite à ces projets, le premier écomusée dans les aires protégées tunisiennes fut construit à Ichkeul ; le plan d'aménagement et le plan de développement communautaire en 2007 indiquèrent la mise en place d'un tourisme écologique dans l'aire, la même année il y a eu création d'un groupement de développement agricole, la DGF a donné à ce dernier des calèches, de VTT afin de développer une activité écotouristique dans le parc dans le cadre du projet même de gestion des aires protégées du BM et de la FEM.

Les études écotouristiques recensées ont mentionné Ichkeul comme site propice à l'écotourisme : étude de promotion de l'écotourisme en 2005, Projet d'écotourisme et préservation de la biodiversité en 2016, Étude sur le potentiel et les modalités de développement de l'écotourisme dans les aires protégées de Tunisie en 2005, Étude de promotion de l'écotourisme (haouaria) en 2005, Évaluation des attraits des zones forestières et des AP à l'écotourisme, Critères de classement en 2011, Étude de mise en place d'un réseau écotouristique d'espaces naturels dans des pays méditerranéens d'Afrique du Nord en 2012

Depuis 2002 Ichkeul fut intégré dans les propositions de circuits écotouristiques la dernière c'était dans le cadre du projet de l'expérience méditerranéenne de l'écotourisme en 2013. Des ONG telles qu'IUCN ET Birdlife ont élaboré des études de potentialités de la richesse de ce parc : faune, flore, oiseaux, paysages...

Ichkeul est mentionné sur les sites des tour-opérateurs tels que Thomas Cook, Rockjumper et Naturetrek (qui propose des visites du parc) (Guillaumet et Derioz, 2016).

Ainsi Ichkeul est considéré comme un site modèle, pour l'autorité tunisienne il n'y pas d'hésitation c'est l'endroit où l'écotourisme peut se faire, un parc aménagé, une multitude d'acteurs, une renommée internationale avec des conventions et des programmes des Nations unies, une visibilité sur les sites des professionnelles du tourisme. Paradoxalement, ces projets ne furent pas durables, en effet selon l'évaluation des projets par la Boussole Bernoise avec les conservateurs du parc (tableau 16) ont montré un certain déséquilibre avec une notation générale de -0,15. Le déséquilibre figure essentiellement au niveau de l'aspect économique

avec une notation de -0,9 et l'aspect sociétal avec -0,17. On enregistre toute de même une amélioration de la composante environnementale avec une note de 0,6 (figure 49)

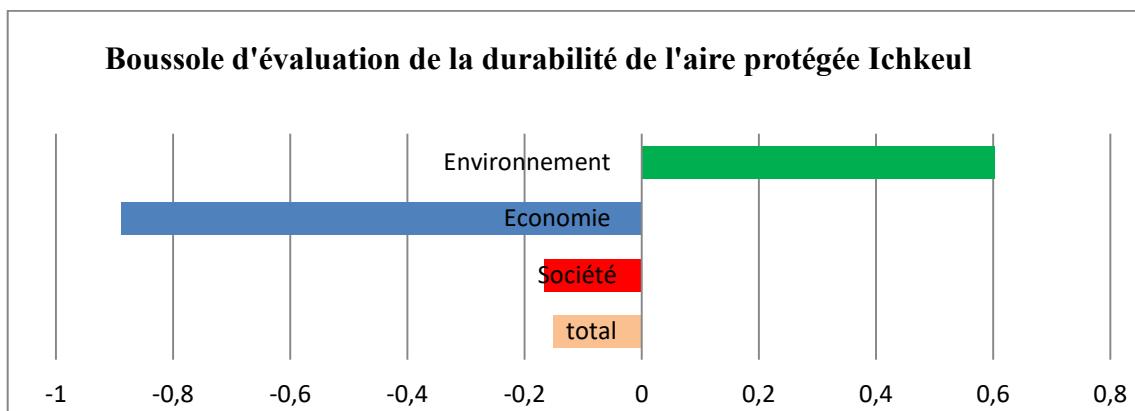


Figure 45. Boussole d'évaluation de la durabilité de l'aire protégée d'Ichkeul (élaborée par l'auteure)

Tableau 16. La boussole bernoise du parc d'Ichkeul (élaborée par l'auteure)

Environnement et écosystème	2	1	0	1	2
Qualité du paysage					
La fréquentation du parc pour un paysage précis					
Impacts de fréquentation					
Valorisation paysagère naturelle globale					
Biodiversité					
Ressource aquifère dynamique					
Ressource aquifère statique					
Amélioration de la qualité des lacs et cours d'eau					
Flores endémiques					
Flores rares					
Flore naturelle					
Améliorations de la conservation des ressources floristique					
Oiseaux rares					
Oiseaux migrateurs					
Ressources entomologiques					
Mammifère					
Reptiles					
Ressources aquatiques					
Amélioration de la conservation des ressources faunistique					
Gestion de l'eau					
Disponibilité de l'eau					
Politique de gestion					
Qualité de l'eau					
Buvable/utilisable dans l'agriculture					
Consommation du sol					
Présence d'activité agricole la zone					
Qualité du sol					

Environnement et écosystème	2	1	0	1	2
Technique du travail du sol					
Utilisation des pesticides					
Améliorations de la structure du sol (apport de matière organique)					
Consommation des matières premières : flux des matériaux					
Utilisation des matériaux locaux dans la construction					
Consommation d'énergie					
Type d'énergie utilisé pour l'éclairage					
Type d'énergie utilisé pour la cuisson					
Durabilité d'énergie utilisée pour le chauffage					
Qualité de l'énergie					
Augmentation de la part d'énergies renouvelables dans la consommation globale					
Moyen environnement écosystèmes					
Économie					
Revenu					
Augmentation du revenu moyen disponible					
Coût de la vie					
Baisse du niveau des prix des biens de consommation					
Places de travail					
Création de places de travail					
Réduction du chômage					
Investissements : nouveaux					
Développement de l'infrastructure locale : dessertes physiques (transports, télécommunication, énergie, eau, etc.)					
Investissements : maintien du patrimoine					
Entretien et investissements de remplacement pour l'infrastructure locale					
Efficacité des ressources					
Augmentation de la collaboration régionale (avec les fournisseurs, partenaires, etc.)					
Amélioration du taux d'utilisation des infrastructures publiques					
Structure économique					

Environnement et écosystème	2	1	0	1	2
Augmentation de l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée					
Savoir-faire					
Augmentation de l'offre de perfectionnement professionnel					
Augmentation de la qualification des employés					
Amélioration de l'accès à l'information					
Innovations					
Augmentation de la part de biens et services novateurs dans la création de valeur au niveau local					
Promotion de la recherche et du développement					
moyenne					
Société					
Qualité de l'habitat					
Valorisation des objets historiques et culturels					
Offre de biens et services					
Amélioration de l'offre locale en produits de consommation courante					
Amélioration de l'offre en produits spécialisés					
Amélioration de l'offre locale en services (banque, poste, médecin, coiffeur, etc.)					
Mobilité					
Augmentation de la proportion de la population résidant et travaillant au même endroit					
Augmentation de l'attractivité et de la part des transports publics					
Augmentation de l'attractivité et de la part du trafic lent					
Diminution des distances ou des durées de trajets					
Santé					
Amélioration de la promotion de la santé et de la prévention des maladies					
Sécurité					
Amélioration des services en cas d'urgence					
Amélioration de la sécurité d'approvisionnement (énergie, eau, etc.)					
Participation					
Promotion du travail bénévole (activités associatives, entraide entre voisins, etc.)					

Environnement et écosystème	2	1	0	1	2
Promotion de l'engagement de la population locale					
Intégration					
Intégration des jeunes					
Intégration des femmes					
Communauté					
Organisation des événements (zarda, fête)					
Coopération suprarégionale					
Partenariat des acteurs en dehors de la zone d'étude					
Réseautage organisation entre les acteurs					
Loisirs					
Amélioration des structures de loisirs, aires de repos, hammam, aire de jeux)					
Culture					
Promotion de la diversité culturelle					
Renforcement du patrimoine culturel (p. ex. Les coutumes)					
Développement des nouvelles structures					
Réhabilitation des structures					
Formation					
Augmentation des taux d'instructions					
Présence des écoles primaires					
Sécurité sociale					
Droit de retour après un départ pour les études					
Droit de succession					
moyenne société					

Grâce à l'aménagement, la conservation a été assurée, selon notre notation avec la boussole de la durabilité (figure 50), par les conservateurs ; le portail existant à l'entrée, l'existence d'une main-d'œuvre de gardiennage et de conservation ont pu garantir le maintien des écosystèmes la conservation des espèces végétales endémiques, la faune sauvage

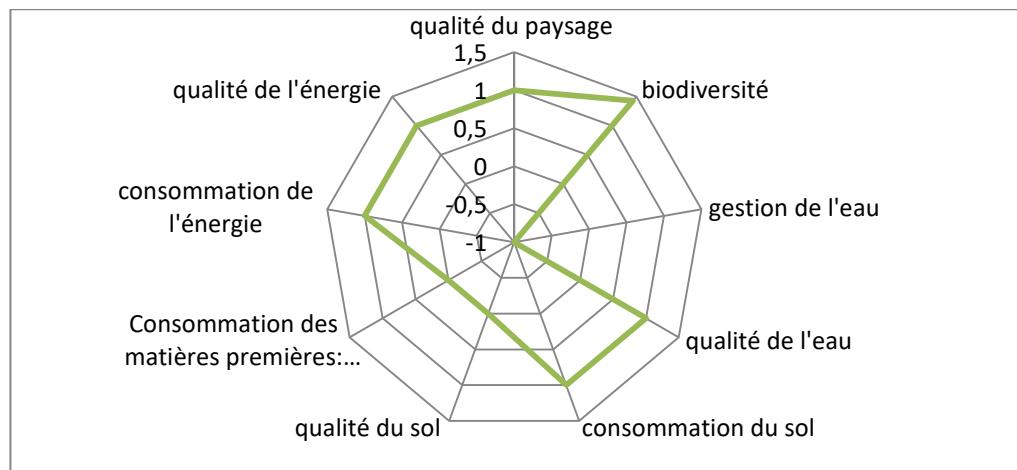


Figure 46. L'évaluation de la composante écosystémique selon les conservateurs du parc d'Ichkeul (élaborée par l'auteure)

Selon le conservateur, le parc a subi quelques dégradations apparues surtout après la révolution : la présence d'une grande activité de pâturage venant de gens étrangers au parc près de l'entrée et au niveau des marais (Chakroun-Marzouk et Francour, 2012), le manque de pluviométrie et la hausse de la température ont pu engendrer un manque d'apport en eau pour le lac et le marais (figure 51), impliquant ainsi un manque d'arrivées d'oiseaux d'eau en hivernage. Ce problème a été accentué par la construction de trois barrages dans la région de Bizerte, ce qui a privé Ichkeul d'un apport d'eau douce (Hamdi et Touihri.2012)



Figure 47. Impact du changement climatique et la sécheresse sur les marais d'Ichkeul (prise par l'auteure le 26 octobre 2016)

Passant au deuxième critère, les projets recensés, selon les conservateurs, n'ont pas eu de conséquences positives sur la composante économique, d'où la notation négative attribuée ; la situation économique n'a pas cessé de se détériorer, il n'y a pas eu d'innovation ni d'investissement et la richesse de la ressource naturelle n'a attiré ni promoteurs ni créateurs de projets. La seule constante restée valable a été le recrutement de la population pour les travaux de gardiennage et de chantier sylvicole (figure 52)

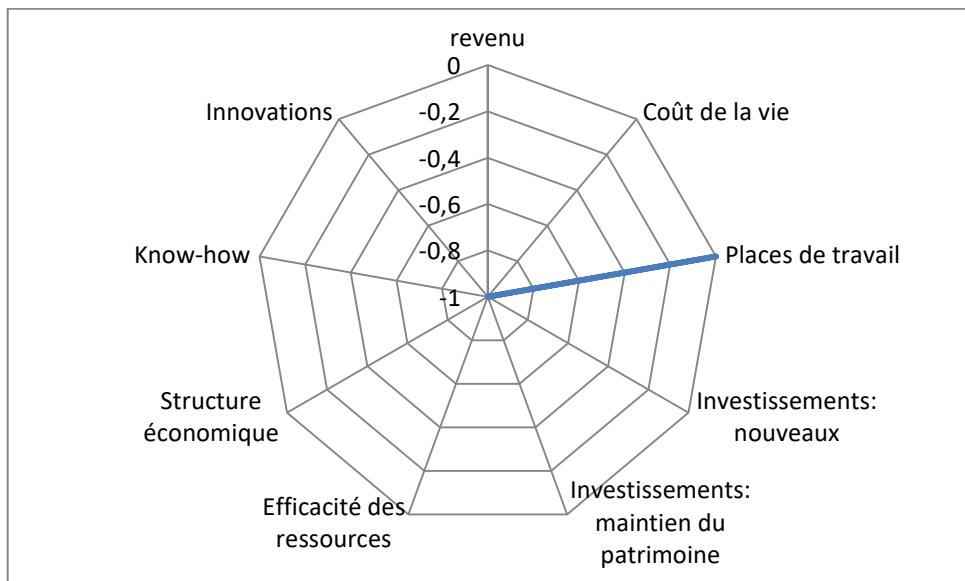


Figure 48. L'évaluation de la composante économique selon les conservateurs du parc l'Ichkeul (élaborée par l'auteure)

Il y a eu donc un certain maintien de la population dans l'activité forestière publique. Les autres élevages sont constants : ovins, bovins et caprins (400), des petits potagers (essentiellement de la pomme de terre), l'apiculture (80 ruches). Ces activités sont d'ailleurs présentes dans le parc parce que les habitants bénéficient de droits d'usage des ressources naturelles et qu'ils ont reçu, dans les projets, des formations en apiculture. Toutes ces activités ne subviennent pas entièrement à leurs besoins, certains d'entre eux profitent de leur droit d'exploitation pour le déléguer à des gens venus d'autres régions pour pratiquer l'apiculture au sein du parc. Pour les activités écotouristiques introduites par les projets et pour appuyer le groupement de développement agricole, ils sont inexistantes et le groupement n'est plus actif.

Pour la composante sociétale, l'impact des projets est minime : même s'il y a eu une amélioration de la condition sanitaire, une éducation de la population locale en instaurant un dispensaire et une école, il y a eu aussi une amélioration de la qualité de l'habitat : par exemple, l'accès à l'électricité est assuré pour 81 % des ménages, ceux qui n'y ont pas encore

accès sont ceux de Farch Souima et Chardoudi, les deux farchs situées à l'extrémité du versant nord et du versant sud (figure 53)

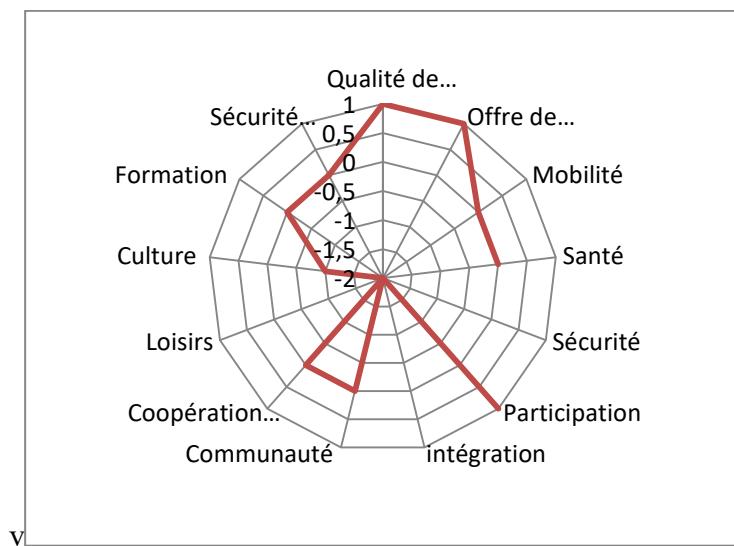


Figure 49. L'évaluation de la composante sociale selon les conservateurs du parc d'Ichkeul (élaborée par l'auteure)

Pour l'eau potable, après l'élaboration d'un plan de développement communautaire, un réseau a été installé par la SONEDÉ sauf pour la farch de Souima. Sur le plan culturel, on relève une détérioration de la situation, liée la fermeture des Hammams et à l'interdiction de la pêche traditionnelle dans le lac au profit de la Société Tunisie Lagunes qui assure l'exclusivité de l'exploitation piscicole. Mais on note également l'installation de l'aménagement d'accueil et d'éducation environnementale : aires de jeux, aires de repos, deux écomusées aménagés et des signalétiques dans tout le parc (figure 54)



Figure 50. Les aménagements construits dans le parc d'Ichkeul (photos prises par l'auteure 6 mai 2014)

Le cas d'Ichkeul présente une sévère contradiction : le parc a une renommée internationale, des essais d'introduction d'activités écotouristiques confiées au groupement de

développement agricole d'Ichkeul, il y a eu réalisations de plusieurs aménagements, sauf que les activités n'ont pas pu se développer et l'écotourisme n'a pas pu s'instaurer dans ce site : l'aire protégée, ceci dit, compte plusieurs visiteurs nationaux et internationaux ; leur nombre peut varier chaque année due par exemple à des attentats terroristes tels que celui de El Ghriba en 2002, aux conditions d'insécurité postrévolutionnaire en 2011, ou une épidémie de grippe aviaire en 2009 (figure 55).



Figure 51. Nombre de visiteurs entre 1990 et 2015 (élaborée par l'auteure et avec les données issues de la direction générale des forêts)

Zaiane (2004) souligne qu'on ne peut pas considérer ces visites comme une activité écotouristique, mais plutôt des visites de loisirs de divertissement et d'éducation, pour les amateurs des oiseaux et les groupes d'étudiants et d'élèves. Les visites sont gratuites, il n'y a pas de perception de droits d'entrée, les visiteurs se présentent à l'entrée et inscrivent leurs noms sur un registre. Mais il n'y a ni offre de restauration ni hébergement, donc peu de visiteurs sont en contact avec la population et les retombées économiques de ces visites pour le parc d'Ichkeul et pour la population sont nulles.

Enfin, ces projets et leurs aménagements dans le Parc ont des conséquences assez minimes sur l'évolution et les composantes de l'écotourisme et du développement durable, ils n'ont que peu amélioré les composantes économiques ; la région reste donc isolée dans sa situation d'enclave et les activités écotouristiques peinent à se développer, la valorisation culturelle est absente.

Pour conclure, les travaux présentent plusieurs défaillances, en dépit de son poids international et sa position politique, le parc d'Ichkeul a une grande visibilité internationale, une attractivité pour les ornithologues et l'importance des nombres de visites par an sans pour autant qu'une activité écotouristique soit installée. La finalité des projets apparaît plutôt dans l'aménagement avec ses éléments d'accueil et de sensibilisation présents, car ils sont

réhabilités fréquemment. L'échec de l'installation des activités écotouristiques dans le cas d'Ichkeul, peut être expliqué par la non-implication et le désintérêt de la population du parc, certes il fut la création d'un groupe de développement agricole, un outil d'émancipation des habitants, et retraits de l'état (Bachta et Zaibet, 2007), mais cette création fut imposée, poussée par des projets publics et en observant la nature des activités économiques (dépendantes tous du secteur sylvoagricole) ; on constate un non-retrait de l'État, Ichkeul est fortement marqué par le pouvoir public et la présence des forestiers qui pourrait décourager la population.

Pour conclure, dans les deux cas, le développement de l'écotourisme dans ces aires protégées, même s'il a fait l'objet de plusieurs études et de projets, n'a pas eu de résultats positifs les échecs peuvent se résultaient en

1. les actions des projets (même si leur but était de développer l'écotourisme) sont restés ponctuelles : pour lutter contre la pauvreté et améliorer les conditions de vie des habitants en matière d'adduction d'eau, de santé, les besoins de la population ne sont pas encore assurés, car même ces activités économiques restent saisonnières et dépendantes de l'État. Les espaces protégés tels qu'Ichkeul et Cap Negro restent donc pauvres, où persiste la précarité d'emploi : Le développement de l'écotourisme est donc loin d'avoir été mis en place parce que la population n'est pas prête et ses besoins vitaux ne sont pas tous assurés (même avec le plan de développement communautaire, il n'y a pas eu une émergence d'activité économique à part quelques activités pastorales et apicoles qui ne touchaient pas directement une activité écotouristique).
2. Ces territoires restent des territoires de conflits potentiels, avec notamment un conflit avec les forestiers et des soucis de gestion et d'aménagement du milieu.
3. Le système d'une gouvernance locale et l'émancipation des habitants par les groupements de développement local n'impliquent pas forcément la population, le pouvoir détenu par les forestiers limite leurs actions et les décourage. Canesse, 2014 révèlent un manque de motivation de la population dans le développement de ces structures qui dépendent d'une initiation des acteurs de l'état ainsi ces groupements « risquent d'exister sur le plan légal sans pour autant être opérationnels ».

4. Les projets élaborés par les coopérations internationales n'ont pas forcément une grande durabilité Lasarev (2009) avança même que les unités des projets de la banque mondiale créées pour leurs gestions « cessent leurs fonctions quand les financements des prêts sont épuisés »
5. La promotion de l'écotourisme est faite par les acteurs environnementaux, elle résulte à publier des manuels et des brochures de sensibilisation sur la richesse de l'aire. La stratégie des promotions du tourisme tunisien n'implique pas ces sites.

Ce chapitre a mis en évidence l'échec de la mise en place de l'écotourisme, des essais représentaient par des projets et des études élaborées en collaboration par des institutions publiques et les internationales dans des territoires relevant des domaines de l'État. Même si ces projets ne présentent pas une grande finalité, on remarque qu'il y a eu une concentration de plusieurs intervenants pour le développement de l'écotourisme dans ces territoires : pouvoir public, institutions internationales, professionnelles, collectivité locale... Une stratégie territoriale écotouristique dépend de plusieurs critères (local, international...) et sa réussite consiste principalement à une participation équitable de tous les acteurs. Quel est le cas des intervenants de l'écotourisme en Tunisie dans les aires protégées ? Quelles sont leurs perceptions par rapport à ce secteur ? Et quel est le degré d'implication de chaque acteur ? Est-ce que ces composantes peuvent apporter des explications par rapport à cet échec ?

Chapitre 2. Analyse systémique de l'écotourisme dans les aires protégées Ichkeul et Cap Negro

Le chapitre précédent a montré un dysfonctionnement et une non-finalité des projets voulant le développement de l'écotourisme dans les parcs nationaux d'Ichkeul et Cap Negro : cet échec se traduit par une absence de cette activité dans ces territoires, une dépendance omniprésente de la population à des activités sylvopastorales. En revanche, cette partie a montré la concentration de plusieurs types d'acteurs dans ces mêmes territoires pour essayer de les valoriser par une mise en tourisme. Cette diversification d'acteurs dans ces territoires pourrait agir sur le processus du développement de l'écotourisme. En effet, d'après Lequin (2001) les projets écotouristiques sont des exercices de projets territoriaux durables s'inscrivant dans un contexte démocratie participative en intégrant les différents types d'acteurs. Par conséquent, dans la partie présente, nous tentons d'étudier le système écotouristique tunisien par une approche « actorielle » afin de souligner leurs définitions de ce secteur, leurs degrés d'implications dans ces projets ainsi que leurs jeux d'acteurs. Par conséquent, cette analyse contextuelle vise apporter des éléments de réponse à cette défaillance sectorielle par une analyse systémique qui comprend une analyse structurelle et une analyse des jeux d'acteurs se basant sur un diagnostic participatif (lors de l'atelier des intervenants de l'écotourisme) et une modélisation par des méthodes des cartes cognitives (en utilisant le logiciel MICMAC et MACTOR).

Dans la première partie de ce chapitre, on a étudié la compréhension des intervenants et des acteurs : est-elle la même que celle prévue dans les définitions internationales ou il y a-t-il des ambiguïtés et des dissonances qui pourraient expliquer la défaillance des projets pour assurer un développement écotouristique ?

Dans la seconde partie du chapitre, nous avons étudié les jeux d'acteurs et les schémas de gouvernance dans le développement écotouristique tunisien afin d'évaluer les modalités des prises de décisions et le degré de participation de chacun des acteurs dans le développement de l'écotourisme ; nous les avons comparés aux critères écotouristiques examinés dans la première partie théorique (état de l'art) afin d'identifier les éventuelles marginalisations des acteurs ou la collaboration entre les intervenants, et le lien de ces dynamiques avec le retrait de l'État ou l'installation d'une gouvernance participative.

1. Analyse structurelle

Cette partie est consacrée à la première étape de l'analyse systémique. Elle consiste à une analyse structurelle du système écotouristique : l'identification des variables qui conditionnent le développement de l'écotourisme dans Ichkeul et Cap Negro selon la perception des acteurs (lors de l'atelier) et l'évaluation de leurs compréhensions par rapport aux définitions internationales de l'écotourisme.

1.1. Identification des variables

Le choix des facteurs a été réalisé sur la base d'un schéma de la structure de la gouvernance des aires protégées tunisiennes, de type « Top and Down », donc qui porte sur la centralisation et la localisation. Aussi, on a distingué deux sortes de variables : les facteurs internes et externes de la prise de décision, sur une base géographique : le central et le local.

On a classé les variables internes ou locales en trois sous catégories : les facteurs de conservation et d'aménagement de l'aire, les facteurs du développement de l'offre touristique dans la zone de l'aire protégée, le dernier classement s'effectuant sur les facteurs des conditions économiques de la zone.

Les deuxièmes variables qui ont été classées sont les facteurs d'ordre central et national, en trois catégories : les facteurs politiques de planification et de développement, les facteurs écotouristiques nationales, et les facteurs relationnels entre les acteurs (tableau 17).

Tableau 17. Les variables caractérisant le secteur de l'écotourisme dans les aires protégées (élaboré par l'auteure)

Facteurs internes	Facteurs externes
<p>Facteurs liés à l'aire protégée</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Potentialités/caractéristiques du milieu 2. Aménagement 3. Statut de l'aire protégée <p>Facteurs liés à l'offre écotouristique dans la zone</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Restauration 5. Hébergement 6. Type d'activités récréatives 7. L'accessibilité <p>Facteurs économiques locaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 8. Activités économiques locales 9. Intégration de la population locale 10. Volonté d'accueillir des touristes 11. Implication des populations locales 	<p>Facteurs liés aux politiques de développement et à la planification</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réglementations 2. Montage et Suivi des projets 3. Sécurité <p>Facteurs liés à l'offre écotourisme</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Financement 5. Formation et accompagnement 6. Promotion et marketing de l'écotourisme 7. Développement de la demande 8. Structuration de l'offre touristique tunisienne <p>Facteurs de gouvernance</p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Réseautage des associations 10. Collaboration entre les acteurs 11. Éducation et sensibilisation environnementale 12. Médiation entre les acteurs

1.2) La description des relations entre les variables écotouristiques

Le repérage des relations entre les indicateurs nous permet de structurer le secteur écotouristique dans les aires protégées, d'identifier les variables qui conditionnent ce système et les variables qui n'ont pas un poids dans l'évolution de l'écotourisme selon la perception des acteurs dans la matrice d'influence réalisée lors de l'atelier des intervenants de l'écotourisme (tableau 18).

Tableau 18. La matrice MID (générée par le logiciel Micmac 5.0.3)

© LIPSOR-EPITA-MICMAC

En premier lieu, à partir de la matrice des influences directes MID (tableau 18), il est possible de distinguer que sur les 417 relations possibles, on perçoit qu'il y a clairement 291 influences, 14 influences potentielles et que dans 89 cas les variables n'exercent aucune influence sur les autres variables mises à part les 23 zéros des variables sur eux-mêmes (figure 56).

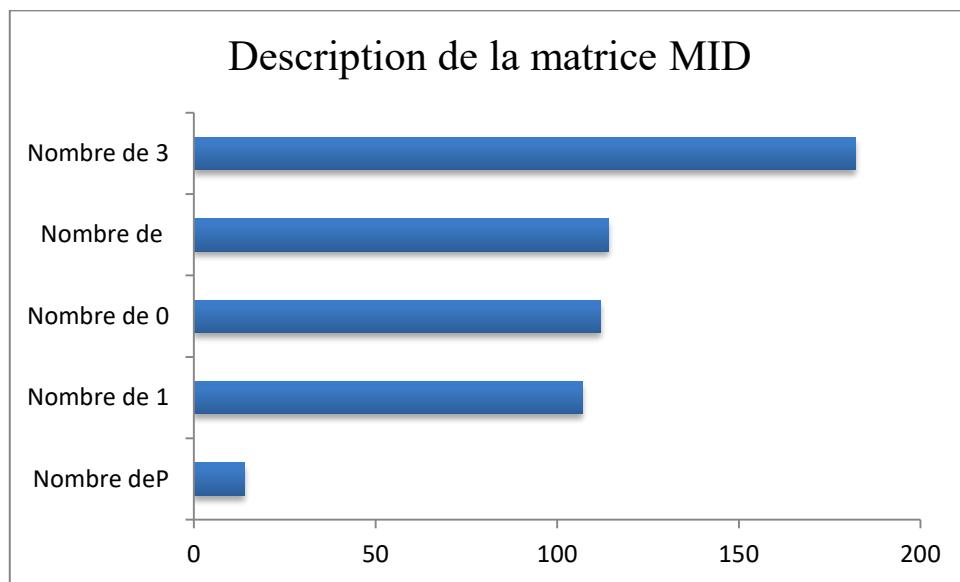


Figure 52. Description de la matrice MID (élaborée par l'auteure)

Cette matrice MID nous permet aussi de remarquer que les variables locales exercent majoritairement plus d'influences sur le système (les variables locales et externes) avec des valeurs entre 3 et 1, rares sont les cas où elles n'exercent aucune influence ou ont des influences potentielles. Pour les variables externes, l'influence reste considérable, mais d'un poids moindre ; on peut observer que dans de ces cas, ces variables n'exercent aucune influence telle que dans le montage et le suivi des projets, la sécurité, le financement, la médiation entre les acteurs ; d'autres facteurs n'ont aucune influence sur les variables internes : économie locale, intégration de la population et la volonté d'accueil (relation état, population locale) (système centralisé).

Ainsi, si on observe chaque indicateur seul, on peut distinguer le poids de chaque indicateur, son influence et son indépendance. Les indicateurs les plus influents sont les activités récréatives, avec une valeur de 59, les activités locales économiques avec la valeur 56, l'hébergement avec la valeur 53, intégrations de la population locale avec 53, volonté d'accueil et restauration avec 51, l'accessibilité, réglementation, la promotion et le marketing, la structuration de l'offre avec la même valeur 47. Parmi ces indicateurs la réglementation et l'accessibilité et intégration tiennent une valeur de dépendance de 19 et 34. Les moins influents sont le financement 19, sécurité 19, statut de l'aire 13, les caractéristiques 5, l'aménagement 16 (figure 57).

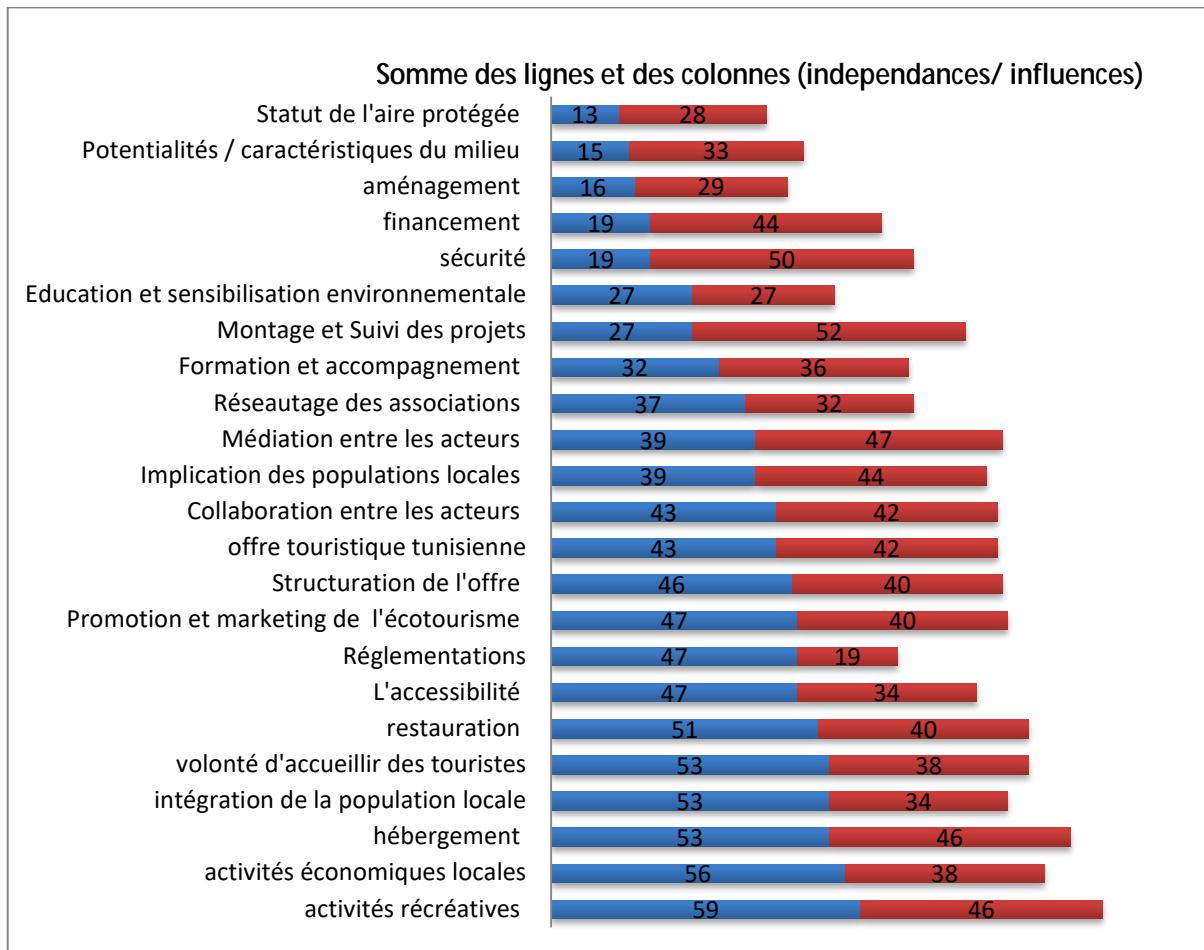


Figure 53. Somme des lignes et des colonnes (indépendances/influences) (élaborée par l'auteure)

D'après la perception des acteurs participants à l'atelier, les variables n'ont pas le même poids et la même importance dans le système écotouristique tunisien, ils jouent ainsi un rôle différent selon leurs influences et leurs dépendances, selon l'illustration iconographique du positionnement de chaque variable (figure 58), on peut distinguer 5 catégories :

- § Zone des variables « conditions » : les variables très influentes et peu dépendantes sont les réglementations, l'accessibilité, l'intégration de la population ; on constate que la conception des intervenants correspond aux définitions et à la caractérisation de l'offre écotouristique du point de vue international, qui se basent sur l'intégration culturelle et sociale de la population, l'accessibilité aux territoires pour les touristes et, enfin, une réglementation qui favorise une gouvernance décentralisée des territoires (Lequin, 2011).

- § Zone des variables « résultats » : les variables influentes et très dépendantes sont la sécurité, facteur très important dans l'attractivité d'une destination. « Elle est l'affaire des pouvoirs publics, bien sûr, mais aussi des lieux qui accueillent du public et, enfin, de tout un chacun. Dans le contexte actuel, où la menace terroriste est omniprésente, les équipements et événements touristiques doivent se doter de plans de sécurité associant l'ensemble du personnel et faire régulièrement des exercices » (Du Cluzeau, 2017). Ensuite, le montage, le suivi des projets, leur financement semblent être un facteur influent et important pour le développement de l'écotourisme, sans doute parce qu'il est développé par des stratégies et de projets menés par les acteurs publics.
- Zone des variables « peloton » : elles sont moyennement dépendantes et moyennement et influentes sur le secteur des réseaux des associations, de la formation et de l'accompagnement ; ce résultat est très différent de ce que les chercheurs en écotourisme dans le monde indiquent ? Ceci crée certains points paradoxaux : comme on l'a vu en partie 1, pour les spécialistes scientifiques, comme Boo et Styvens ainsi que Lequin, la clé de la réussite de l'écotourisme se trouve d'abord chez les acteurs et leur collaboration, les autres variables étant les potentialités et les caractéristiques des lieux.
- § Zone des variables « exclues » : les deux variables externes sont les variables peu influentes et peu dépendantes, les variables autonomes : l'aménagement, le statut de l'aire, l'éducation et la sensibilisation environnementale. Selon nos intervenants, l'aménagement n'apporte pas de valeur ni ne change l'attrait de l'aire protégée. Ce que cherche le touriste, c'est plutôt une expérience unique, culturelle, dans un territoire naturel loin de la ville (Fennel et Weaver, 2008).
- § Zone des variables « relais » : ce sont des variables à la fois très influentes et très dépendantes. La restauration, l'hébergement, l'activité réactive, les activités écotouristiques locales, la volonté d'accueil, la structuration de l'offre, l'implication de la population, la promotion et le marketing de l'écotourisme, l'offre touristique tunisienne sont révélateurs d'une offre touristique classique (De Grandpré, 2007), conditionnée par l'existence d'une offre d'hébergement et de restauration ainsi que la présence d'activités récréatives.

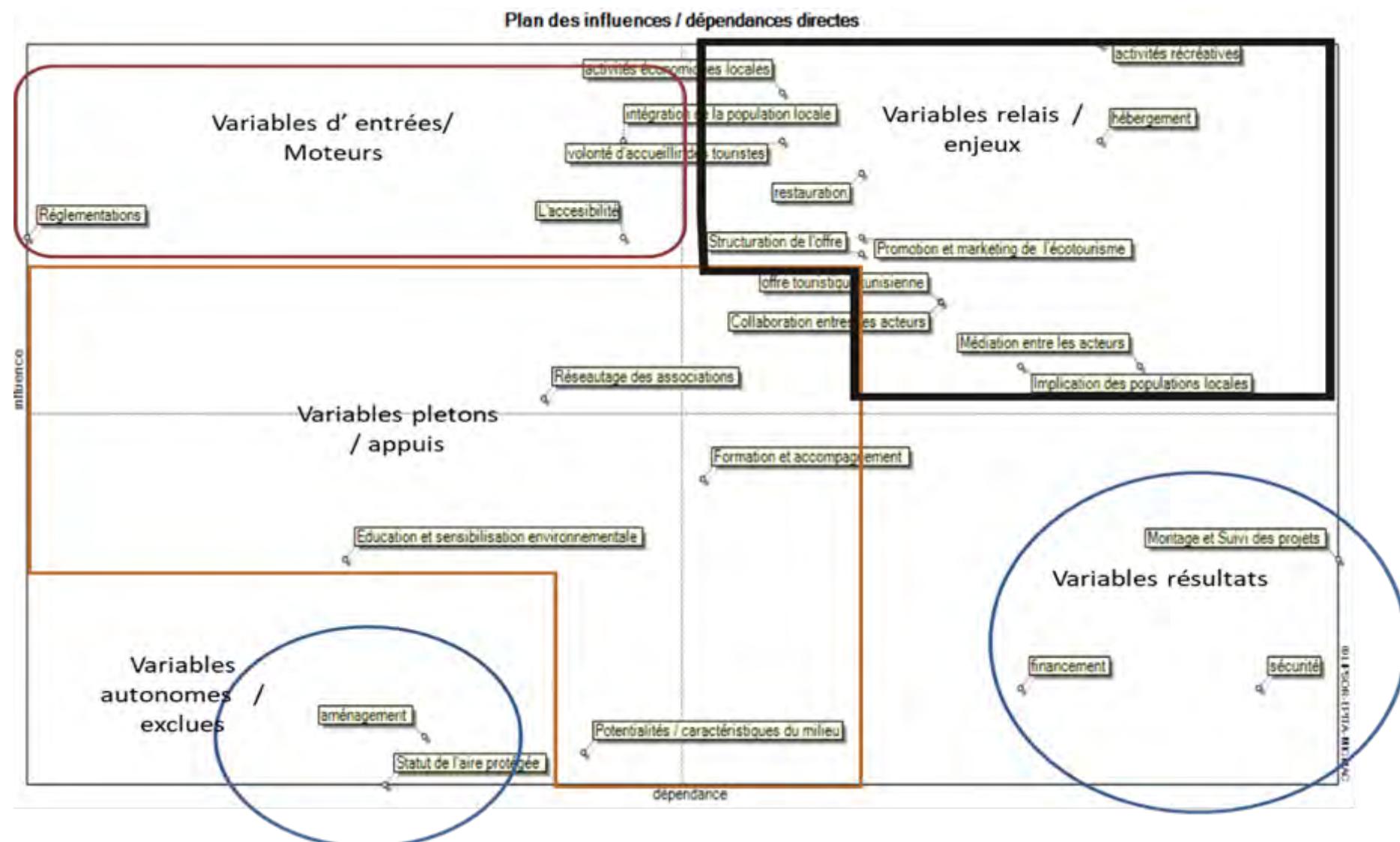


Figure 54. Le plan d'influence/dépendance direct des variables (généré par le logiciel Micmac 5.0.3)

Si on remplace les relations potentielles par la valeur de 1 dans la matrice, le changement est minime et on constate que, potentiellement, la formation et l'accompagnement des porteurs de projets pourraient être une variable « peton » et que la variable de la réglementation pourrait être plus dépendante des autres variables telles que la sécurité et le montage des projets (figure 58). Ceci démontre qu'un changement de la réglementation pour la faveur de l'écotourisme n'est pas une tâche facile et reste conditionné par un développement des stratégies et des projets.

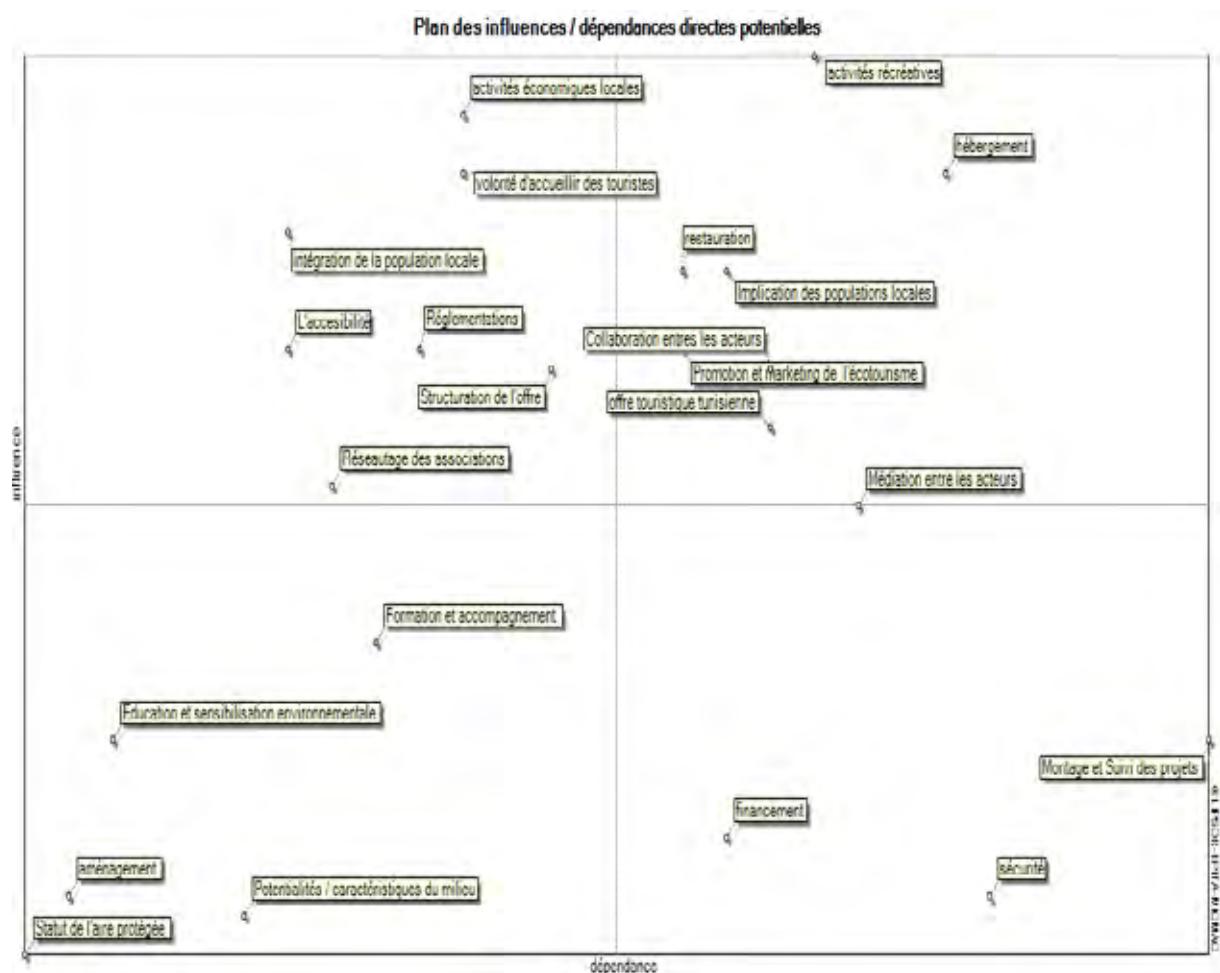


Figure 55. Le plan de l'influence et de dépendance de la matrice MIDP (générée par le logiciel Micmac 5.0.3)

La Matrice des Influences indirectes (MII) correspond à la Matrice des Influences directes (MID) élevées en puissance, par itérations successives. À partir de cette matrice, un nouveau classement des variables met en valeur les variables les plus importantes du système. En effet, on décèle des variables cachées grâce à un programme de multiplication matricielle

appliquée au classement indirect. Ce programme permet d'étudier la diffusion des impacts par les chemins et les boucles de rétroaction, et par conséquent, de hiérarchiser les variables :

- par ordre d'influence, en tenant compte du nombre de chemins et de boucles de longueur 1, 2... n, issus de chaque variable ;
- par ordre de dépendance, en tenant compte du nombre de chemins et de boucles de longueur de 2 arrivants sur chaque variable.

Suite à cette matrice (tableau 19), le graphe des influences indirectes (figure 60) nous montre que les relations les plus importantes sont les montages et le suivi des projets, la promotion et le marketing, l'activité économique locale, la sécurité, l'activité récréative et l'intégration de la population. Ceci démontre que le développement d'une offre écotouristique dans ces milieux ne peut se faire sans les variables de sécurité et d'intégration de la population, ce qui correspond bien aux critères indiqués par Lequin (2011) « pour développer l'écotourisme (la nature, la culture, la sécurité, le confort, la responsabilité, l'autonomie et l'apprentissage) ».

Tableau 19 matrice des influences indirectes (générée par le logiciel Micmac 5.0.3)

	23 : mediation	22 : edu env	21 : collaborat	20 : associatio	19 : offre tuni	18 : structura	17 : promotion	16 : formation	15 : finance	14 : sécurité	13 : Projet	12 : Réglement	11 : implicat	10 : volonté ac	9 : intégrat	8 : eco locale	7 : l'accès	6 : récréative	5 : héberg	4 : restau	3 : staut AP	2 : améng	1 : poten
1 : poten	902	771	728	1031	1274	1193	853	982	882	1006	1156	536	1330	1366	1149	941	1045	1093	1063	893	1147	703	1221
2 : améng	744	579	674	854	973	1049	734	847	762	849	970	432	1129	1128	984	758	853	884	921	765	945	591	1038
3 : staut AP	681	634	581	801	1004	908	680	760	677	794	904	411	1038	1060	896	753	818	860	853	667	882	558	963
4 : restau	2936	2514	2555	3496	4096	4091	2999	3362	3034	3423	3912	1735	4515	4475	3886	3061	3544	3642	3656	2927	3788	2356	4139
5 : héberg	2999	2542	2634	3577	4098	4171	3072	3434	3127	3502	3997	1709	4608	4581	3956	3121	3605	3698	3756	2975	3843	2413	4237
6 : récréative	3190	2668	2798	3756	4364	4355	3253	3621	3276	3696	4202	1834	4863	4847	4150	3330	3804	3911	3958	3140	4111	2563	4474
7 : l'accès	2578	2173	2195	3025	3536	3451	2586	2864	2632	2985	3361	1468	3890	3856	3278	2688	3052	3136	3161	2488	3299	2036	3578
8 : eco locale	3158	2654	2707	3685	4333	4291	3176	3522	3240	3627	4129	1802	4773	4767	4084	3275	3737	3857	3887	3079	4049	2508	4397
9 : intégrat	3128	2636	2663	3674	4309	4230	3150	3538	3177	3597	4082	1797	4724	4728	4028	3256	3704	3817	3837	3066	4004	2480	4337
10 : volonté ac	2997	2511	2555	3512	4146	4108	2987	3400	3073	3434	3937	1763	4544	4513	3909	3099	3558	3660	3647	2989	3857	2361	4129
11 : implicat	2348	2001	2073	2780	3211	3236	2391	2684	2408	2733	3110	1324	3505	3642	3141	2438	2741	2853	3010	2344	2961	1938	3352
12 : Réglement	2828	2353	2440	3325	3845	3902	2844	3209	2896	3254	3721	1617	4273	4283	3713	2897	3354	3449	3493	2809	3604	2247	3942
13 : Projet	1321	1093	1172	1569	1795	1831	1359	1525	1393	1555	1743	725	1995	1997	1742	1367	1533	1613	1698	1303	1695	1075	1884
14 : sécurité	1207	1040	1007	1424	1657	1639	1215	1352	1230	1391	1582	677	1830	1820	1555	1254	1450	1500	1459	1162	1533	942	1656
15 : finance	934	751	776	1085	1272	1240	931	1079	966	1082	1206	511	1400	1377	1169	952	1088	1109	1124	912	1187	730	1287
16 : formation	1668	1427	1401	1988	2356	2248	1687	1889	1714	1920	2202	977	2547	2497	2153	1747	2008	2055	2051	1603	2168	1331	2333
17 : promotion	2581	2185	2262	3072	3539	3579	2633	2945	2677	3007	3450	1469	3961	3934	3412	2679	3096	3195	3242	2547	3327	2082	3652
18 : structura	2735	2327	2357	3230	3770	3739	2777	3104	2803	3166	3608	1544	4111	4165	3590	2853	3257	3368	3429	2680	3512	2197	3831
19 : offre tuni	2577	2190	2191	3048	3570	3537	2601	2925	2656	2980	3411	1461	3935	3901	3358	2681	3086	3183	3179	2511	3297	2046	3605
20 : associatio	2243	1908	1902	2646	3109	3059	2272	2521	2314	2577	2948	1297	3391	3389	2914	2334	2673	2746	2770	2189	2886	1782	3112
21 : collaborat	2477	2122	2164	2951	3426	3429	2503	2809	2544	2910	3321	1432	3807	3780	3275	2590	2979	3072	3108	2450	3173	1990	3513
22 : edu env	1377	1112	1192	1591	1865	1932	1336	1564	1415	1588	1806	811	2096	2079	1831	1387	1607	1662	1678	1422	1748	1070	1927
23 : mediation	2451	2082	2075	2880	3368	3347	2434	2750	2477	2842	3235	1415	3730	3704	3177	2547	2941	3028	2973	2408	3120	1911	3385

Graphe des influences indirectes

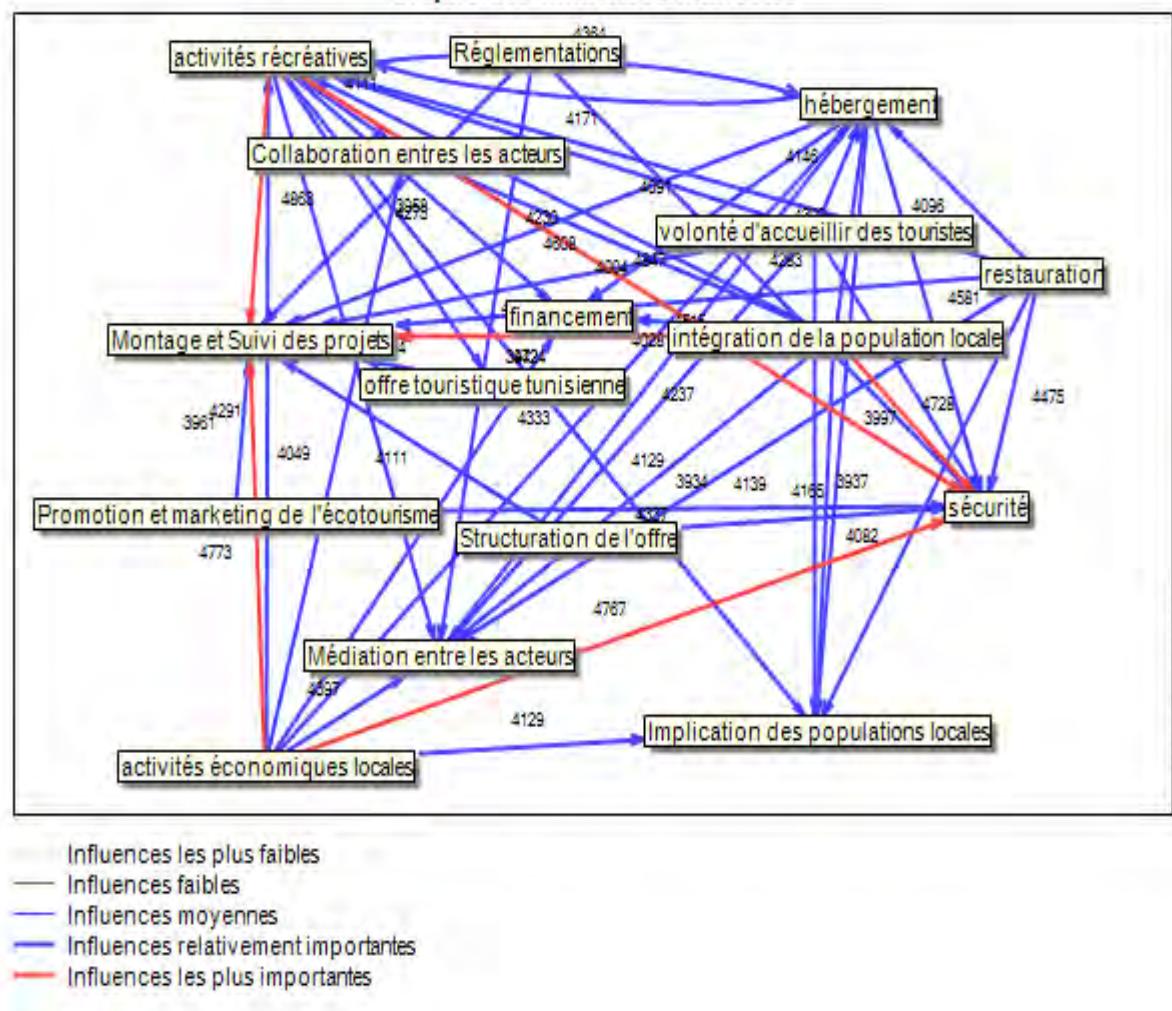


Figure 56. Graphes des influences indirectes des variables (générée par le logiciel Micmac 5.0.3)

Classements des variables selon leurs influences

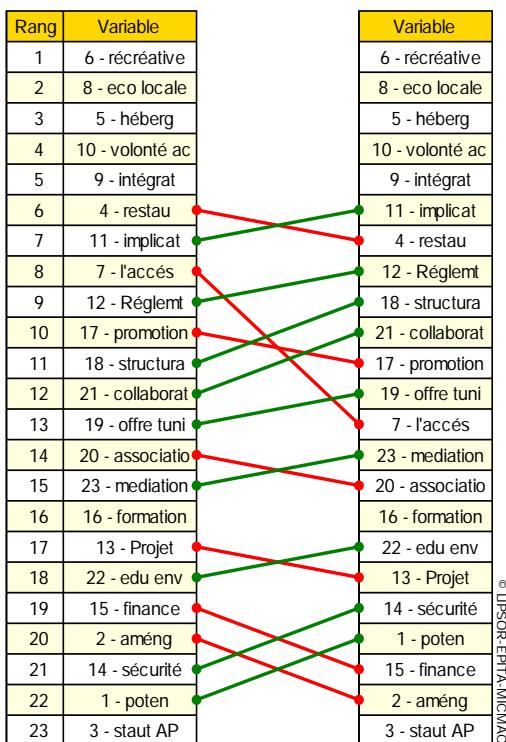


Figure 57. L'évolution des influences des variables (générée par le logiciel Micmac 5.0.3)

Classement par dépendance

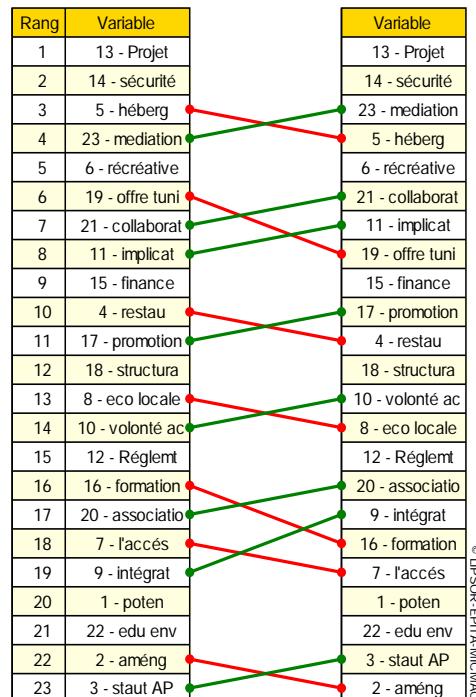


Figure 58. L'évolution de la dépendance des variables (générée par le logiciel Micmac 5.0.3)

Les changements (direct/indirect) qu'on peut observer sont minimes : l'implication de la population a plus de rétroactions sur le système que la restauration, la réglementation, la structuration de l'offre, la collaboration, la sécurité et les potentialités qui restent des influences minimes

indirectement, les indicateurs gardent presque le même ordre de dépendance sauf pour la médiation des acteurs, les collaborations, la promotion, les actions des associations, l'intégration de la population, où le degré de dépendance augmente finement

Finalement, la perception des acteurs montre que le secteur écotouristique est un secteur qui ressemble au secteur touristique classique, conditionné par la promotion et le marketing d'une image, le développement de services d'hébergement et de restauration. Ceci semble contraire à la perception internationale de l'écotourisme, plutôt fondé d'abord sur la découverte et la visite des zones naturelles. Ceci affirme notre postulat de départ : parmi les causes qui pourraient entraver le développement de l'écotourisme, c'est la confusion que peuvent porter les acteurs par rapport à cette forme du tourisme et l'offre touristique actuelle. Il est intéressant aussi de révéler que les intervenants confirment cependant leur accord avec les définitions de l'écotourisme qui postulent l'intégration de la population dans le développement pour réussir une stratégie de développement en écotourisme. En revanche, cette intégration n'est pas prise en compte lors de l'élaboration des projets dans les aires protégées tunisiennes de Cap Negro et Ichkeul comme mentionnées dans la première partie. Ceci est dû à la monopolisation d'une gouvernance territoriale par les forestiers (Labiad, 2014) mettant en cause le processus d'une implication des habitants par le développement des groupements agricoles dans les aires protégées (Bouju et al., 2016) : par exemple, l'échec du développement des activités écotouristiques à Ichkeul : les promenades par des calèches ou VTT en 2002 pourrait être expliqué par un refus de la population à exercer ces « activités imposées » en amont. Ainsi, ceci peut expliquer pourquoi les acteurs légitiment un changement dans le cadre juridique de ces territoires en faveur de l'écotourisme. Ceci aussi montre une prise de conscience des acteurs participants à notre atelier par rapport aux critères de réussite des projets écotouristiques (y compris les forestiers). Il y aurait peut-être des changements de paradigme à l'avenir ?

Mais dans l'état actuel, quels sont les vrais rapports entre les acteurs dans les projets écotouristiques ? La non-implication de la population freine déjà le processus d'un développement de cette activité, est-ce qu'il n'y aura pas d'autres relations disproportionnées dans d'autres jeux d'acteurs entravant le développement de l'écotourisme surtout en présence d'un monopole forestier dans Ichkeul et Cap Negro et une forte participation des institutions internationales dans les projets développés dans ces territoires ? Nous allons répondre à cette question dans la deuxième partie de ce chapitre en appliquant la méthode MACTOR pour révéler les jeux d'acteurs se trouvant dans nos zones d'études.

2. Analyse des acteurs

Cette partie correspond à la deuxième étape de l'analyse systémique, elle est consacrée à l'étude des jeux d'acteurs afin d'évaluer le processus de la prise de décision dans les projets écotouristique ainsi d'étudier le degré de participation dans le schéma de gouvernance écotouristique actuel de chaque type d'acteurs dans les aires protégées d'Ichkeul et Cap Negro.

2.1. Cartographie des pôles d'acteurs

L'analyse documentaire et les 122 entretiens réalisés avec les différents acteurs de l'écotourisme dans les deux aires protégées de l'Ichkeul et de Cap Negro au nord-ouest de la Tunisie ont permis de distinguer 3 niveaux d'intervention de gouvernance pour le développement de l'écotourisme en Tunisie : national, régional et local

À l'échelle nationale, les acteurs internationaux et les administrations publiques travaillant de pair ont élaboré des projets dans les deux aires protégées. Les représentations publiques concernées par le développement de ces territoires sont les ministères de l'Agriculture - précisément la direction générale des forêts qui est chargée de la gestion et la conservation des aires protégées, ensuite le ministère de l'Environnement, qui a un rôle complémentaire à la direction générale des forêts, enfin le ministère du Tourisme qui accompagne ces deux administrations dans des projets d'écotourisme. À l'échelle régionale, les administrations régionales et les conservateurs de ces aires rattachées aux ministères concernés et les structures d'appui telles que les banques ont financé des projets d'écotourisme dans la région. Cette hiérarchie de gestion des aires protégées est due au mode de gouvernance de ces territoires qui sont gérés publiquement par les forestiers (DGF, 2010). Ainsi ceci aussi explique le positionnement des acteurs internationaux tel que les ONG qui habituellement opèrent localement, en collaborant avec les habitants, comme dans plusieurs pays tels que l'Australie (Gagnon et Gagnon, 2006).

Et à l'échelle locale, on trouve des opérateurs économiques qui exercent une activité au sein de cette aire et la société civile y compris les groupements de développement agricole présente dans l'aire. Les chercheurs et les écologues qui se préoccupent de l'avenir des aires s'approprient ces territoires en agissant localement sans avoir recours à des autorisations à l'échelle nationale la plupart du temps (figure 63).

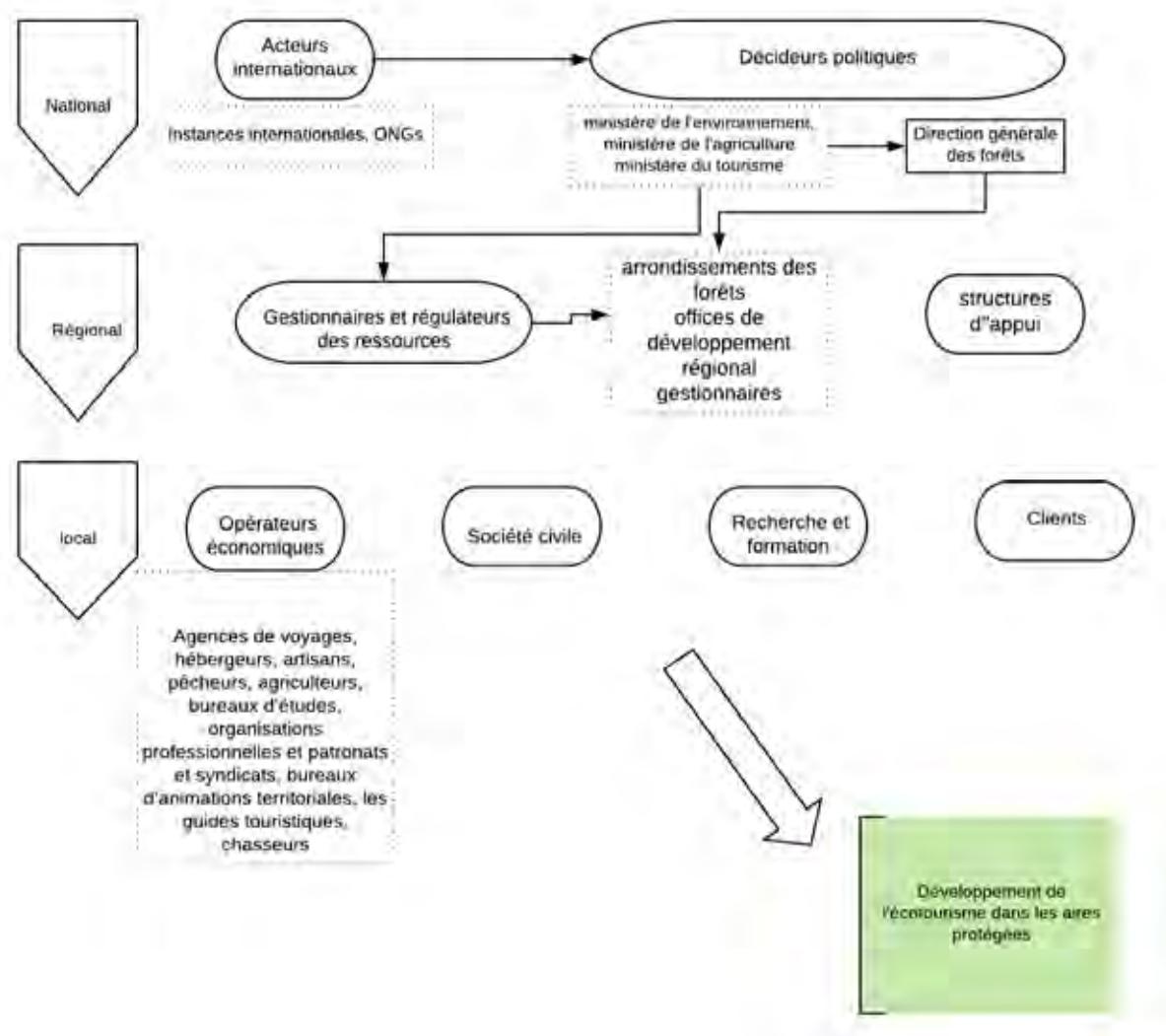


Figure 59. Les niveaux d'intervention des acteurs écotouristiques identifiés dans les aires protégées de l'Ichkeul et de Cap Negro et impliquées dans le développement de l'écotourisme (élaborée par l'auteure)

Les discussions avec les 36 participants à l'atelier sur les acteurs de l'écotourisme et au cours de laquelle a été amandée et validée la proposition des 8 pôles d'acteurs, préalablement établis et décrits en méthodologie, ont permis de retenir les catégories suivantes figurant dans le tableau 20 : il y a eu l'ajout d'un pôle client qui représente les écotouristes, et le pôle population a été intégré au pôle société civile étant donné que les habitants étaient représentés par les groupements de développement agricole suite à l'estimation des participants.

Tableau 20. Les catégories des pôles d'acteurs validés

Catégorie de pôle d'acteur	Composition
Pôle décideur politique :	Ministères et représentations régionales : agriculture, tourisme, environnement, culture emploi, finance, développement territorial, développement et l'investissement, éducation nationale (classe verte), l'intérieur, femme, jeunesse et sport, Direction générale des forêts, agence nationale de protection de l'environnement, La Direction générale de l'Aménagement et de Conservation des terres, Office National du Tourisme Tunisien. Décideurs politiques parlement, Gouvernorat, conseil régional du développement, délégation, Imadat
Pôle gestionnaire et régulateur des ressources	Commissariat régional au développement agricole, arrondissement, office de développement régional, gestionnaire des musées
Pôle opérateurs économiques	Agence de voyages, hébergeurs, artisans, pêcheurs, agriculteurs, bureaux d'études, organisations professionnelles et patronats et syndicats, bureaux d'animations territoriales, les guides touristiques, chasseurs
Pôle recherche et formation :	Chercheurs, professeurs, étudiants, Formation professionnelle formation continue bureaux des formations privées
Pôle structures d'appui :	Agence de promotion et d'investissement agricole, Caisse des Dépôts et de consignations,
Pôle acteurs internationaux	Banque mondiale, Organisation mondiale du tourisme, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation, Union internationale pour la conservation de la nature, ONG
Pôle société civile :	Associations, groupements de développement agricole
Pôle client	Expérimenté, généraliste, national, international, scolaire (éco touriste final

2.2. Analyse des influences entre acteurs et évaluation leurs rapports de force

La matrice des influences directes entre pôles d'acteurs MID (tableau 21) a permis de cartographier les influences directes des pôles d'acteurs de l'écotourisme dans les aires protégées de l'Ichkeul et de Cap Negro en Tunisie. En effet, il en ressort que le pôle clients (écotouristes) à l'influence la plus élevée (une valeur de 4) sur les opérateurs écotouristiques pouvant remettre en cause leur existence et vice versa, l'offre étant étroitement liée à la demande (Caire et Le Masane, 2007). Ce pôle influe peu sur les pôles décideurs, gestionnaires et les acteurs internationaux en remettant juste en cause de façon limitée dans le temps et dans l'espace les processus opératoires de gestion tels que l'aménagement des aires protégées.

Le pôle d'acteurs internationaux semble remettre en cause l'accomplissement des missions des pôles décideurs, des opérateurs économiques et de la société civile avec un rapport de force d'une valeur de 3. Cette relation de dépendance peut être expliquée par le biais de financement de nombreux projets ; les acteurs internationaux (instances internationales et ONG) sont ainsi en position de force pour choisir et orienter les projets dans le sens de leurs orientations stratégiques. Ce pôle d'acteurs exerce un rapport de force de 2 sur les clients, puisqu'ils ont, dans certains projets, établi le lien entre les clients et la destination écotouristique via ses opérateurs économiques. Toutefois, l'influence des acteurs internationaux sur les pôles de gestion de la ressource, de la formation et de la recherche et des structures d'appui semble être limitée dans le temps et dans l'espace avec une valeur égale à 1.

Le pôle des décideurs politiques enregistre une influence d'une valeur de 3 sur les gestionnaires et les opérateurs économiques, remettant ainsi en cause l'accomplissement de leurs missions ; en effet, leur pouvoir législatif, d'octroi des autorisations d'exercice, de planification stratégique et de planification et de validation des projets, leur octroie cette posture influente. Ces décideurs sont des régulateurs de l'intervention dans ces aires protégées. Toutefois, bien que réciproque, l'influence des décideurs politiques sur les opérateurs internationaux (avec une valeur de 2) est plus faible que celle de ces derniers sur les premiers (3). En effet, pouvant entraver la réussite des projets menés par les instances internationales en écotourisme dans les aires protégées étudiées, les décideurs ne peuvent pas remettre en cause l'accomplissement des missions des acteurs internationaux en Tunisie. Curieusement, cette étude a mis en évidence l'absence totale d'influence du pôle des décideurs sur la population locale et la société civile (active sur le territoire) et a une influence faible sur la recherche, les structures d'appui et sur les clients, remettants en cause, de façon limitée, les processus opératoires de gestion de ces acteurs.

Les gestionnaires de la ressource semblent remettre en cause l'accomplissement des missions sur les opérateurs économiques ayant une valeur d'influence de 3, en contrôlant les activités au sein des aires protégées et en interdisant toute activité à vocation productive et commerciale, en appliquant ainsi le code forestier élaboré par la DGF et actualisé en 2010 (DGF, 2010). Ils exercent une influence de valeur de 2 sur le pôle décideur pouvant, par le biais de leur statut et mission, influencer la mise en œuvre et la réussite des projets dans l'aire protégée. Les gestionnaires des aires protégées étant responsables de la réalisation des actions des directives émises en amont par les décideurs nationaux et régionaux. De même, bien que

les autorisations soient légalement données à l'échelle nationale (par la DGF), les gestionnaires de la ressource semblent avoir une influence directe d'une valeur de 2 sur les clients par le contrôle des entrées et des activités dans le parc.

Il ressort aussi du tableau 21 que le pôle « recherche et éducation » est le plus indépendant et le moins influent de tous, avec des actions nulles sur les opérateurs économiques, sur les clients et sur les structures d'appui. Il limite cependant, dans le temps et dans l'espace, les processus opératoires des décideurs, des acteurs internationaux, de la société civile et des gestionnaires ; cette faible relation peut être expliquée par le manque de collaboration entre les techniciens et les développeurs des projets et les chercheurs dans le secteur écotouristique, par le faible nombre de chercheurs s'intéressant à l'écotourisme en Tunisie, contrairement à ce qui se passe dans les pays occidentaux (Leroux, 2010) ainsi qu'au fait que cette recherche reste peu développée et est marquée par une absence d'un cadre théorique propre (tardif, 2003). Le manque de lien avec les pôles des opérateurs économiques, des structures d'appui et des clients révèle une faible implication dans le développement des activités écotouristiques.

La société civile semble avoir peu de poids dans son rapport de force avec les autres acteurs. Bien qu'elle puisse remettre en cause, de façon limitée dans le temps et dans l'espace, les processus opératoires de gestion des pôles décideurs, des gestionnaires, des opérateurs économiques, des acteurs internationaux, et des clients, ils n'ont aucune influence sur les structures d'appui ou sur la recherche et la formation. Contrairement à d'autres pays, où les aires protégées sont gérées par des collectivités locales (Lequin, 2001), les faibles influences directes de la société civile (dans les aires protégées tunisiennes) sont le reflet d'un mode de gouvernance centrale où ils sont peu influents.

Tableau 21. Matrice d'évaluation des rapports de forces directs entre les pôles d'acteurs MID en écotourisme dans les aires protégées de l'Ichkeul et de Cap Negro en Tunisie (générée par le logiciel Mactor 5.0.3)

MID

	Clients	Société civile	Acteurs internationaux	Structures d'appui	Recherche et formation	Opérateurs économiques	Gestionnaire et régulateur des ressources	Décodeurs politiques
Clients								
Société civile								
Acteurs internationaux								
Structures d'appui								
Recherche et formation								
Opérateurs économiques								
Gestionnaire et régulateur des ressources								
Décodeurs politiques	0	3	3	1	1	2	0	1
Gestionnaire et régulateur des ressources	2	0	3	0	1	0	1	2
Opérateurs économiques	2	1	0	0	1	1	2	4
Recherche et formation	1	1	0	0	0	1	1	0
Structures d'appui	1	1	3	0	0	0	1	0
Acteurs internationaux	3	1	3	1	1	0	3	2
Société civile	1	1	1	0	0	1	0	1
Clients	1	1	4	0	0	0	1	0

© UPSOR-EPIA-MATOR

Ces rapports de force sont marqués, d'une part, par une forte influence des pôles des acteurs internationaux et des décideurs politiques ainsi que par une forte dépendance des pôles de la société civile, des gestionnaires et des clients, d'autre part. L'illustration iconographique du positionnement de chaque pôle d'acteurs selon sa dépendance et son influence aux autres (figure 64) a permis de distinguer 4 catégories : dominants, relais, dominés et indépendants.

- Acteurs dominants : un pôle d'acteurs est dit dominant quand il a une grande influence sur le fonctionnement des autres acteurs, mais qu'il ne la subit que finement (GODET, 2007). Dans les aires protégées de l'Ichkeul et de Cap Negro, le pôle des acteurs internationaux semble avoir le plus gros poids dans le développement du secteur de l'écotourisme probablement en raison de leur intervention par le financement, la collaboration au montage et la gestion des projets régionaux et nationaux concernant la conservation des écosystèmes et le développement territorial dans ces espaces naturels. On peut en effet citer le projet de gestion intégrée des forêts financé par la Banque japonaise en 2000, ou le projet de développement des zones montagneuses et forestières du nord-ouest financé par la Banque mondiale en 1993 ou encore les projets de développement de l'écotourisme dans plusieurs aires protégées tunisiennes telles que le projet MEET (The Mediterranean Experience of Ecotourism) de l'IUCN

en 2015, l'écotourisme en milieu rural forestier financé par la coopération allemande GIZ en 2015.

- Acteurs de relais : cette catégorie concerne les pôles d'acteurs qui exercent une forte influence sur tous les autres pôles, mais qui sont, à leur tour, très influençables par le pôle dominant des acteurs internationaux. Dans cette étude, les relais sont composés du pôle des décideurs. Étant composé des administrations et des ministères, ce pôle est chargé des projets et des études. Ils restent influents et sont les plus privilégiés (du moins jusqu'à la révolution de 2011) pour les collaborations techniques et financières avec les acteurs internationaux.
- Acteurs dominés : Cette catégorie regroupe les pôles des opérateurs économiques, des clients, des gestionnaires de la ressource territoriale et de la société civile (figure 64). Ce sont des acteurs qui subissent une forte influence de la part des acteurs dominants et des relais sans en exercer à leur tour. Ils sont dépendants, dans leurs actions, des décisions prises à un niveau central et dans lesquelles ils sont souvent exclus en raison du schéma de gouvernance centralisé. Les projets, et par définition les actions qui y sont programmées, sont souvent conçus par les administrations centrales en collaboration ou sous les dictats des bailleurs de fonds. « Les orientations et modes de développement du pays sont caractérisés par des enjeux politiques internes, des enjeux d'équilibre entre le milieu rural et le milieu urbain, et par un large appui des organisations et bailleurs internationaux » (Canesse, 2014). Ce processus de développement non consultatif pendant le mandat de Bourguiba a tenté d'intégrer dans le processus de développement les populations locales et les opérateurs économiques, en application du choix politique de la deuxième présidence (« le changement » de 1987) après l'indépendance (qui a eu lieu en 1956) et ayant pour ligne directrice « l'État de droit ». Une « production normative spécifique » (Lascoumes, 1990) est ainsi apparue en début des années 90 mettant au goût du jour l'approche dite « participative » réduisant l'implication des populations locales à la présence à des ateliers de planification ou de restitution. Handicapés par le manque d'information ou par les compétences transversales de négociation et d'argumentation, l'implication des

acteurs territoriaux est restée peu efficace et ces pôles d'acteurs sont restés à faible influence sur les pôles clés de l'écotourisme. La réussite et la pertinence de l'intervention des acteurs autres que les décideurs dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets étant fortement dépendants de la nature des liens entre les différents acteurs, l'approche participative a montré ses limites en l'absence d'un « avantage émancipatoire » des locaux par l'accès à l'information et des moyens de libre expression (Khelifa, 2014).

- Acteurs autonomes : La catégorie des acteurs autonomes est celle des intervenants n'ayant pas d'influence sur le développement du secteur de l'écotourisme dans les deux aires protégées de l'Ichkeul et de Cap Negro. Elle a regroupé les pôles des structures d'appui et celui de la recherche et de la formation. Ce constat interpelle une réflexion sur le rôle de la recherche dans la conception des produits écotouristiques révélant qu'actuellement, la formation avec tous ses niveaux et encore moins la recherche ne semblent pas orienter, directement, les projets de développement territorial ou le développement des produits de l'offre écotouristique dans ces aires protégées. Cependant, nombreux chercheurs et formateurs interviennent en tant qu'experts auprès des bailleurs de fonds et acteurs internationaux, mettant ainsi les acquis de la recherche (qui reste fort heureusement indépendante) au profit des projets.

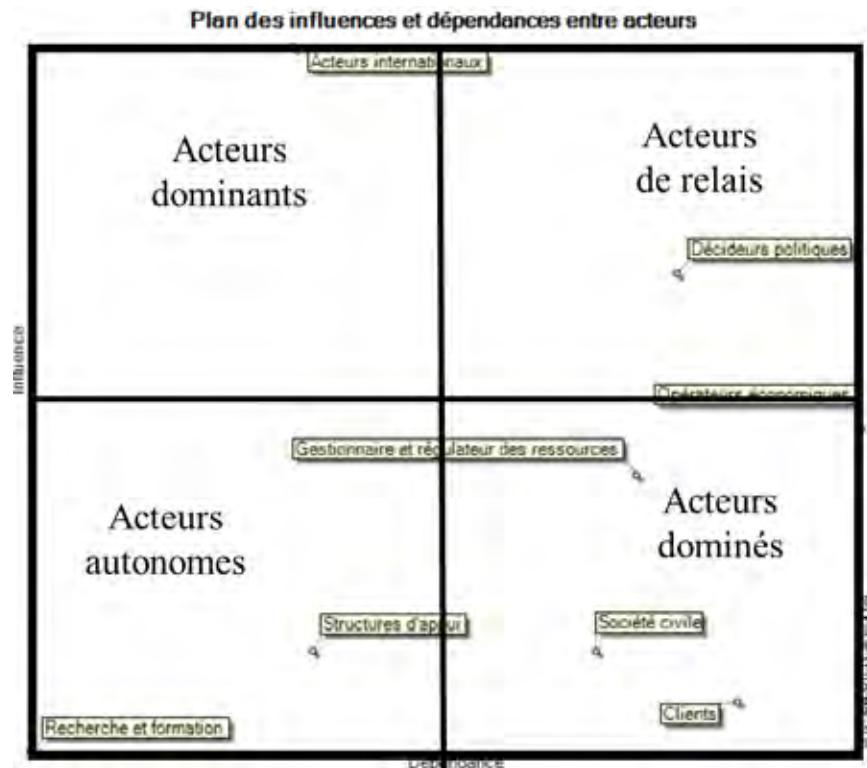


Figure 60. Plan d'influence-dépendance directe des pôles d'acteurs (généré par le logiciel Mactor 5.0.3)

Les rapports d'influence indirecte MDII ne semblent pas grandement changer par rapport aux rapports directs MDI entre les pôles d'acteurs de l'écotourisme (tableau 22). En effet, les acteurs internationaux détiennent le plus grand rapport de force sur les autres acteurs avec un facteur d'influence de 53 (acteur dominant) suivis par les décideurs politiques (acteur de relais) qui ont un facteur d'influence de 44. Les moins influents restent le pôle de la Recherche et de la formation avec une valeur de 25, le pôle des clients avec un facteur d'influence de 27 et enfin ceux de la société civile et des structures d'appui qui enregistrent un facteur d'influence égal à 29.

Quant au facteur de dépendance nette (tableau 22), les cherchent se distinguent par leur forte autonomie loin devant les autres pôles d'acteurs avec un indice de 11, suivis par les acteurs internationaux (24) et les structures d'appui (25). Cependant, les opérateurs économiques (dont les professionnels de l'écotourisme) et qui représentent l'interface en contact direct avec le marché et les clients restent fortement dépendants de tous les autres acteurs et plus particulièrement des acteurs internationaux, des décideurs et des gestionnaires de la ressource. Bien que l'engagement des pouvoirs publics soit une condition de la réussite de l'activité touristique (Elliot, 1997), « le succès d'une destination dépend intimement de la vision du monde qu'elle offre à des voyageurs » (Vles, 2006). Est-il possible de donner une vision locale et territoriale du monde à travers des projets et des actions planifiées et conçues par des acteurs qui évoluent dans d'autres mondes ? Cet état des lieux ne peut que limiter l'attractivité de l'offre touristique tunisienne et plus particulièrement celle d'un tourisme soutenable. En effet, innovation, authenticité et distinction par rapport à l'existant sont des clés de développement de produits touristiques durables tels que décrits dans le manuel de développement de produits touristiques publié par l'OMT en 2013. « Le management local du tourisme passe aujourd'hui par la prise en compte de nouveaux modes d'organisation qui doivent à la fois respecter l'intérêt général et la rentabilité de l'exploitation » (Vles, 2006). Reste à vérifier si la performance économique des opérateurs de l'écotourisme fait partie des objectifs des pôles dominants des décideurs et des acteurs internationaux. Les instances internationales sont très actives dans la définition des orientations de développement durable intégrant à la fois une dimension environnementale, sociale et économique, notamment dans les pays du Sud et exercent une forte pression en ce sens (Amelo et al., 2009). Dans la même mouvance, les ONG interviennent à travers les études et les projets élaborés en collaboration

avec les administrations forestières introduisant parfois des concepts étrangers aux particularités des zones d'intervention voire même en imposant des choix mal ou pas du tout acceptés par les populations locales (Guillaumet, 2016). L'orientation internationale de sauvegarde et de valorisation des ressources et ayant abouti à une dynamique et à un réseau d'acteurs internationaux établi.

Tableau 22. La matrice d'influence dépendance indirecte MIDI (générée par le logiciel Mactor 5.0.3)

MIDI

	Influence nette							
	Clients	Société civile	Acteurs internationaux	Structures d'appui	Recherche et formation	Opérateurs économiques	Gestionnaire et régulateur des ressources	Décideurs politiques
Décideurs politiques	9	8	10	2	4	4	8	44
Gestionnaire et régulateur des ressources	7	6	9	1	3	4	5	36
Opérateurs économiques	7	7	10	2	4	4	6	38
Recherche et formation	4	4	4	2	3	3	3	25
Structures d'appui	5	4	6	1	3	3	4	29
Acteurs internationaux	10	9	11	2	4	5	9	53
Société civile	5	5	5	2	4	3	4	29
Clients	5	4	7	1	3	3	4	27
Dépendance nette	43	41	52	11	25	24	39	281

© LIPSOR-EPITA-MATOR

Les valeurs des rapports de force Ri^* calculés à partir des influences et dépendances directes et indirectes et de leur rétroaction, confirment les conclusions des MID et MIDI (figure 65). Les acteurs internationaux maintiennent leur forte influence sur le secteur de l'écotourisme avec un Ri^* égal à 2,12. Cette posture dominante incombe probablement au statut de bailleur de fonds dont bénéficient le plus souvent les acteurs internationaux. En deuxième position, on trouve des décideurs publics avec un Ri de 1,14 probablement expliqué par le modèle centralisé de prise de décision et la gouvernance descendante Botton — up. Le rapport de force $Ri=1$ du pôle de la recherche et de la formation réconforte notre hypothèse de valorisation indirecte des acquis de la recherche et de la formation moyennant les expertises et le consulting. À l'opposé, l'équilibre du pouvoir de la société civile sur les clients baisse probablement en raison du mode de gouvernance qui reste centralisé par l'État. L'absence de

prise de décision consultative dans les aires protégées freine le développement de l'écotourisme (Lequin, 2001).

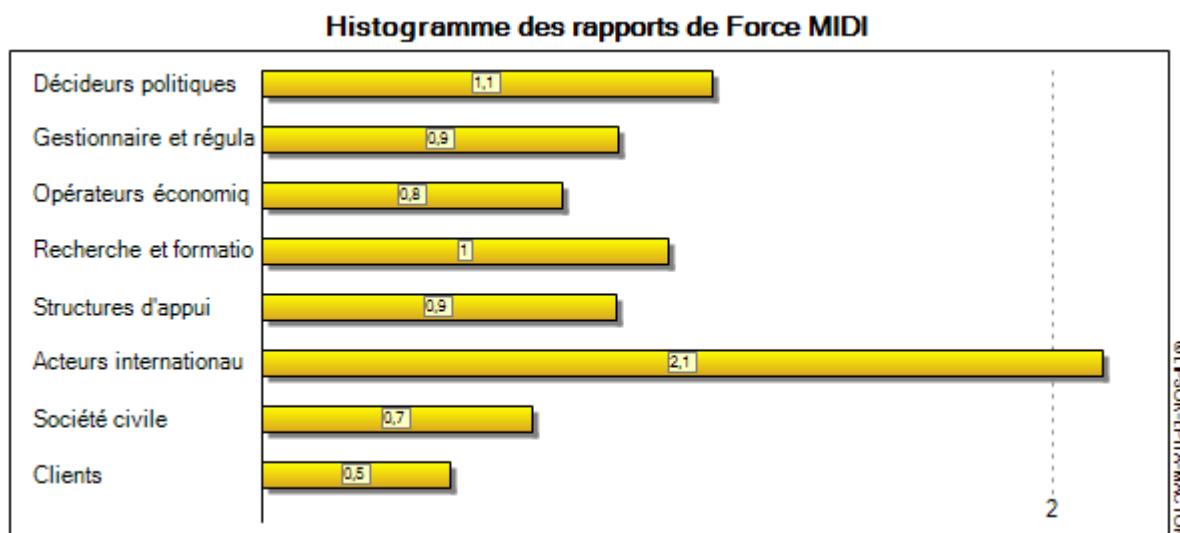


Figure 61. L'histogramme de rapport de force Ri^* entre les acteurs de l'écotourisme dans les aires protégées en Tunisie (généré par le logiciel Mactor 5.0.3).

2.3. Positionnement des acteurs par rapport aux objectifs des projets de développement

Le positionnement des acteurs par rapport aux vingt objectifs relevés à travers l'étude des 77 projets et études pour le développement de l'écotourisme, recensés dans les deux aires protégées de l'Ichkeul et de Cap Negro, est illustré dans le tableau 23. Il en ressort qu'un consensus entre les quatre pôles (les décideurs, les gestionnaires, opérateurs économiques, les structures d'appui) s'établit entre les opérateurs économiques opposés à la réalisation, à l'existence d'au-delà de trois objectifs, le reste des pôles sont favorables aux objectifs pour un développement de l'écotourisme dans les aires protégées. Six pôles (décideurs, gestionnaires, opérateurs économiques, les structures d'appui, acteurs nationaux et clients) considèrent que plus de trois objectifs sont indispensables à leur existence dans le secteur écotouristique ou causent l'accomplissement de leurs missions. Enfin seul le pôle recherche à des objectifs qui sont peu conséquents à leurs activités et, mis à part la protection de la ressource, ce pôle ne semble pas être concerné par le développement écotouristique.

Tableau 23. La matrice acteur * objectif 2MAO (générée par le logiciel Mactor 5.0.3)

2MAO

© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Construction des projets territoriaux	4	4	4	3	4	4	2	-1	-1	2	4	4	2	3	2	3	-2	4	4	4
Planification territoriale	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Investissement et promotion des zones rurales	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Génération des revenus	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Développement d'une éducation environnementale	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Organisation et fédération des acteurs	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Intégration de la population locale	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Médiation des acteurs pour le développement locale de l'écotourisme	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Développement d'un cadre juridique et institutionnel	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Élaboration des stratégies pour le développement de l'écotourisme	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Développement des activités artisanales	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Développement des structures de restauration écotouristique	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Développement des structures d'hébergement écotouristique	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Développement des activités récréatives	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Marketing et promotion écotouristique	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Aménagement et construction des espaces récréatifs	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Valorisation du patrimoine	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Gestion des ressources	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Conservation du patrimoine culturel	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Conservation de la nature	4	4	4	3	3	-2	-1	-1	-1	1	2	2	2	1	2	-2	3	3	3	3
Clients	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	2	1	1	2	0	3	2

La matrice révèle que sur les 20 objectifs, 9 objectifs font l'objet de divergences entre les pôles d'acteurs. Le positionnement des pôles d'acteurs par rapport aux objectifs des projets menés pour développer l'écotourisme dans les aires protégées comme perçues par les acteurs participant à cette recherche, a marqué des distanciations opposées pour les objectifs suivants :

- développement d'un cadre législatif et institutionnel,
- génération des revenus pour les locaux,
- gestion de la ressource,
- conservation de la nature,
- marketing et la promotion de l'écotourisme,
- augmentation de l'investissement,
- développement des structures de restauration et d'hébergement
- et enfin le développement d'activités récréatives,

Il est intéressant de noter, d'abord, la position conflictuelle des opérateurs économiques et des structures d'appui, acteurs proches selon le diagramme des distances entre acteurs (figure 66), par rapport à la conservation et à la gestion des ressources naturelles. Nous sommes dans un schéma classique de pression de l'activité d'un tourisme de masse surtout avec une sensibilité plus importante pour les ressources culturelles. Ensuite, la position conflictuelle des gestionnaires de la ressource par rapport aux décideurs — acteurs proches (figure 66) — par rapport à la génération des revenus pour les populations locales nous semble informative ; en effet, l'héritage de la politique de conservation et de sanction des prélèvements dans le milieu naturel semble pesé encore sur la perception du rôle de ces acteurs. Ils s'opposent à une forte présence des structures de restauration ou d'hébergement par souci de limiter la pression sur ces écosystèmes fragiles. Enfin, il est intéressant de souligner la position négative des acteurs internationaux et des structures d'appui par rapport à la mise en place d'un cadre légal et institutionnel. Si les seconds peuvent résister par méconnaissance de la nature de l'écotourisme, les premiers pourraient profiter d'un contexte peu structuré pour mener des études et expérimenter des schémas improbables de gouvernance.

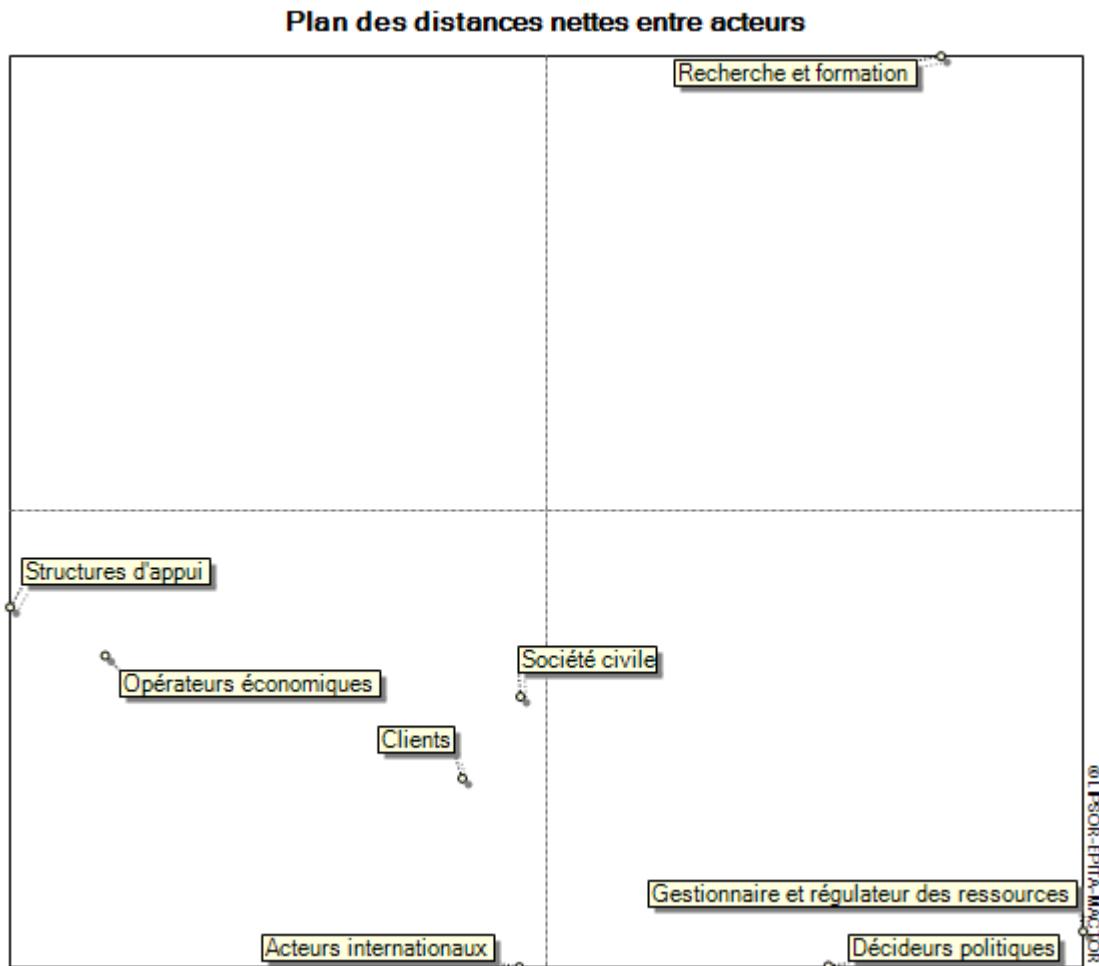


Figure 62. Le plan des distances nettes entre acteurs (généré par le logiciel Mactor 5.03)

Pour conclure, dans ce chapitre nous avons démontré que le système écotouristique tunisien pourrait se composer par 8 pôles dans un schéma multiacteurs et multiéchelles. Néanmoins, ce schéma est caractérisé par une disproportion de rapport de force dans un processus de développement supposé participatif et basant sur une prise de décision consultative. Le développement de l'écotourisme en Tunisie reste un secteur d'essai conditionné par les décisions publiques et les bailleurs de fonds dans les zones gérées par l'État tunisien, même s'il y a eu une construction d'un réseautage d'acteur autour de cette thématique.

Pour résumer, l'étude systémique a révélé des éléments de réponses qui expliqueront la défaillance lors de la mise en place d'une activité écotouristique dans Ichkeul et Cap Negro. L'écotourisme peut être considéré comme une vraie stratégie de développement dans les zones rurales et forestières. Il est différent de l'industrie touristique classique basée sur des critères socio-économiques (hébergement, restauration, clubs.). Il vise plutôt la promotion et

la valorisation de la richesse naturelle et culturelle d'un territoire en offrant une expérience éducative à l'écotouriste en incluant les communautés locales (Tardif, 2003). Première divergence est soulignée donc par l'analyse structurelle, en effet cette dernière nous a montré l'existence d'une divergence structurelle entre les critères de l'écotourisme et la perception des acteurs de l'écotourisme d'Ichkeul et Cap Negro qui perçoivent cette activité comme une forme touristique classique conditionnée par l'hébergement, la restauration et le divertissement.

Enfin pour considérer l'écotourisme comme une stratégie de développement il faut que cette dernière fasse appel à une approche politique basée sur un système de prise de décision consultatif et participatif et sur un équilibre relationnel entre tous les acteurs, et si on considère les recherches de Backman et Munanura, 2015, et Bonilla 2003, les acteurs sont la clé du développement de l'écotourisme, son développement implique l'interaction de tous les types d'acteurs y compris en tant que consommateurs, les gouvernements régionaux et nationaux, les institutions internationales gestionnaires des aires protégées, les ONG et les communautés locales (Backman et Munanura, 2015). En revanche, on a noté dans le parc d'Ichkeul et Cap Negro que le schéma de gouvernance actuel présente un déséquilibre relationnel et des rapports de forces disproportionnées. En effet ces territoires, sont des territoires régit par une politique forestière tenant le monopole de leurs gestions excluant les communautés locales très dépendantes de leurs décisions. Le schéma de gouvernance est caractérisé aussi par une influence des acteurs internationaux qui dictent leurs consignes aux administrations publiques. Ainsi on peut dire que le système d'acteurs et le mode de gouvernance actuel ne permettent pas de miser sur l'écotourisme comme une stratégie de développement dans ces territoires (figure 67).

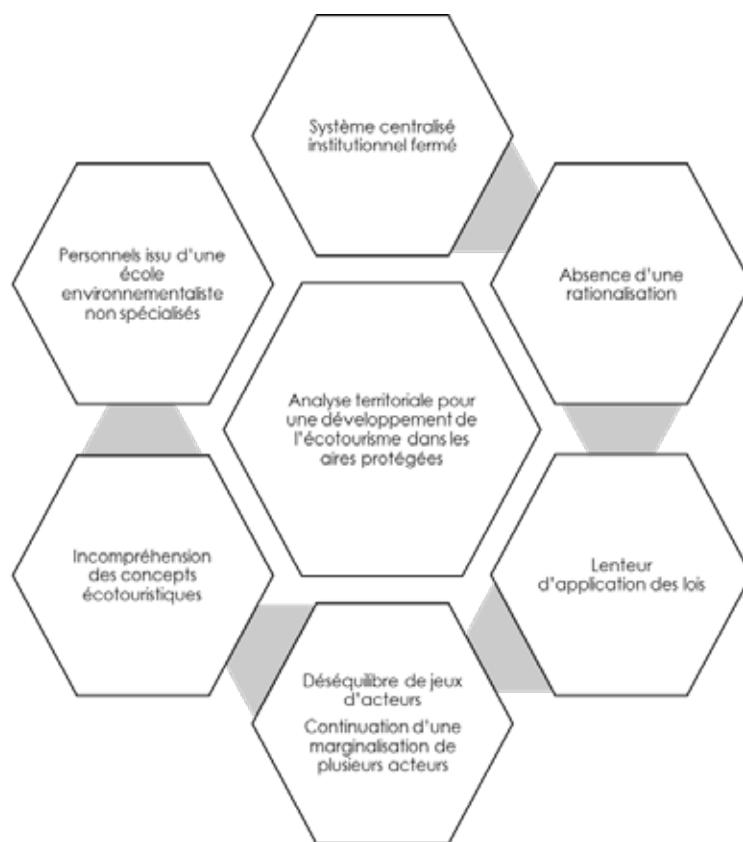


Figure 63. Résultat de l'analyse territoriale pour un développement de l'écotourisme dans les aires protégées (élaborée par l'auteure)

Conclusion générale

Cette thèse s'inscrit dans un concept d'interdisciplinarité qui reprend les principes des méthodes sociogéographiques dans une analyse d'ingénierie rurale et forestière. En effet, l'étude du développement territorial entre dans une recherche interdisciplinaire d'une entité non seulement biophysique, mais aussi une construction spatiosociale et politique (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2012, Legay, 2006). Tel est le cas des aires protégées tunisiennes qui relèvent du domaine forestier soumis à des politiques publiques et à des stratégies de conservation écologique et de développement qui se confrontent aujourd'hui aux nouveaux défis sociaux imposant une multifonctionnalité liée à des spécificités spatiales et répondant aux enjeux de développement économique durable et de protection environnementale et écologique.

Les deux aires protégées tunisiennes de montagne (Ichkeul et Cap Negro) souffrent d'une rivalité autour de l'espace entre l'État (spécifiquement la politique forestière) et les habitants

Pour remédier au sous-développement territorial et à la dégradation de l'environnement, des choix de rationalisation de l'exploitation des ressources de l'émancipation de la population et de développement des moyens pour concilier développement économique et conservation écologique (Boisvert et Vivien, 2010) ont été faits, pays signataire des conventions de la conférence de Rio (Kahloun, 2013). Une stratégie de développement dans les aires protégées est adoptée ayant entre autres objectifs celui de développer par l'écotourisme et partant du postulat que l'écotourisme peut être un moyen de développement et une stratégie économique qui pourrait améliorer les conditions des habitants et assurer la conservation des écosystèmes (Tardif, 2003). Dans un pays où le l'offre touristique reste balnéaire, concentrée dans les zones touristiques classiques aménagées pour cette fonction (Weigret, 2012). Les zones naturelles n'étant pas toujours considérées comme une destination attractive pour les touristes de masse. Ce travail de recherche est une tentative d'allier des méthodes systémiques et de modélisation afin d'émettre un diagnostic territorial avec une approche consultative, de calculs matriciels, de représentations cognitives, de cartographies de relations et une approche participative ont été déployés pour réaliser cette analyse territoriale.

L'évaluation de la durabilité des a permis de faire un traçage historique des stratégies politiques et des 77 études et projets menés dans les deux aires protégées. Après l'indépendance en 1956, les administrations du ministère de l'Agriculture ont continué la

politique de mise en défens et de conservation de l'administration coloniale française. L'intérêt écologique et économique (de production forestière) dans les territoires de montagnes en Tunisie, surtout dans les massifs du nord y compris à l'Ichkeul et à Cap Negro, sont connus, mais les populations habitantes restent marginalisées et dans des situations précaires (Elloumi, 2006, Labiad, 2017). Les années 90 ont été marquées par l'intégration de la dimension sociale induisant ainsi une mutation dans la politique de la gestion vers des orientations de développement durable et intégré. Deux types de projets (à vocation sociale et à vocation d'une gestion intégrée ont cherché à instaurer une certaine émancipation sociale par l'implication des populations locales dans la gestion et la conservation des ressources naturelles et développement. Dans les deux aires protégées, l'écotourisme a été pressenti comme moyen de développement et de gestion dans les deux parcs. Ce désir de développer par l'écotourisme était partagé par plusieurs acteurs publics et des institutions internationales : administrations forestières et environnementales et des organismes d'aide au développement (BM, FAO, JICA...). Une étroite collaboration entre les administrations publiques et les institutions internationales, dans le but de créer un développement par l'écotourisme dans les deux parcs, a été mise en évidence.

La méthode de la boussole bernoise pour le développement durable a permis de révéler à Cap Negro la lenteur de l'application des lois et des textes juridiques, l'absence d'aménagements ainsi qu'une forte pression de la population sur le milieu. Pour l'aspect socio-économique la présence de deux groupements de développement agricole n'a pas aidé la population à se développer et de faire émerger des activités économiques et touristiques à vrai dire. Quant à l'Ichkeul, malgré le fort marquage politique et l'importante gestion forestière un déséquilibre de la durabilité dans ses deux dimensions économique et sociale a été mis en exergue. Toutes les activités écotouristiques introduites par ces projets (visites avec des calèches, VTT, randonnées) se sont arrêtées malgré le nombre des visites du parc. La seule activité économique, durable dans le temps, pour la population demeure dans les chantiers sylvicoles et de gardiennage.

Les difficultés de développer l'écotourisme ne sont pas liées à une faute de diagnostic, d'initiative, ou d'action, mais à un échec d'une mise de cette offre. L'émancipation des populations tarde à venir (Canesse, 2014).

En deuxième partie de la thèse, l'approche systémique par les méthodes analytiques de modélisations cognitives l'étude structurelle et l'analyse des jeux d'acteurs, élaborées de

manière consultative en intégrant les acteurs rencontrés lors de nos entretiens, a permis d'assurer un dialogue de partage des informations et des ressentis des acteurs autour de l'écotourisme dans les deux aires protégées étudiées

Nous sommes partis d'une hypothèse de recherche interrogeant le développement de ces territoires en tant qu'instrument de changement d'orientation et de stratégie touristique nationale, impliquant les composantes socioculturelles et naturelles locales dans une valorisation durable et d'un changement dans le paysage des acteurs afin de déceler les difficultés encourues. L'analyse structurelle a par contre révélé une distanciation par rapport aux requêtes de l'offre écotouristique mondiale, et qu'il y a confusion entre ce qu'on appelle «produits touristiques» et produits écotouristiques. La méthode MICMAC (matrice d'impacts croisés multiplication appliquée à un classement) a montré que le secteur écotouristique local est confondu avec le secteur touristique de masse et qu'il y a une incompréhension des valeurs et des objectifs écotouristiques ; il n'y a pas de préparation à l'installation d'un système écotouristique durable, mais plutôt la recherche d'une forme d'activité à profit rapide. Cependant, les acteurs soulignent l'importance d'un cadre juridique favorable pour le développement de l'écotourisme dans ces aires ainsi que l'intégration de la population dans le processus du développement des projets. Mais il est à noter que leurs rapports les uns aux autres revêtent de spécificités et de particularités qu'on gagne à cartographier afin de mieux agir.

En effet, l'«analyse des jeux d'acteurs a montré un déséquilibre dans leurs engagements et dans leurs implications. Le réseau d'acteurs constitué est formé par les acteurs publics, les institutions internationales, les opérateurs économiques, les scientifiques, les structures d'appuis, les gestionnaires de la ressource et les associations locales. Mais, en dépit de ce maillage “factoriel”, l'analyse MACTOR : matrice des alliances, conflits, tactiques et objectifs entre les acteurs) a montré un déséquilibre dans les jeux d'acteurs et une dominance de deux pôles : celui des institutions internationales et celui des politiques publiques qui conditionnent le secteur et une continuité de la marginalisation des pôles d'intérêt social, économique, scientifique. La faible implication d'une partie des acteurs est peut-être en partie la cause de l'échec des projets écotouristiques dans ces territoires, comme l'affirment les travaux de Rudovsky (2015). Une dominance des acteurs politiques et internationaux et une marginalisation de la collectivité locale ainsi que des opérateurs économiques et des scientifiques ont pu être mises en évidence. La prise en considération de ces résultats en vue

de la mise en place d'une gouvernance participative avec une collaboration des acteurs auparavant marginalisés comme les collectivités locales et d'une hégémonie moindre des plus influents est nécessaire (Krott, 2008 et Khelifa, 2014). En effet, les contraintes qu'on a pu déceler avec la méthode MICMAC et MACTOR sont celles d'un système centralisé et institutionnel de gouvernance fermé, une absence de rationalisation de la ressource par la population, une lenteur d'application des lois, un rapport disproportionné dans le schéma de développement de l'écotourisme avec une dominance des institutions internationales, et la méconnaissance des personnels qui gèrent ces espaces par rapport aux enjeux de l'écotourisme

Même si les aires protégées de montagne ont fait le sujet de plusieurs études et projets de développement de l'écotourisme, le mode de gouvernance actuel, par gestion mise sous tutelle d'institutions de conservation de la biodiversité et sous décision à dominante financière des institutions internationales, bloque la réussite de toute action de développement de l'écotourisme faute de préalables. En effet, l'incompréhension des concepts d'écotourisme, le déséquilibre dans les jeux d'acteurs et enfin le contrôle du secteur par des acteurs qui ne sont pas dotés des compétences nécessaires pour cette forme de tourisme et souvent attirés par une politique de conservation répressive, fait que l'écotourisme demeure un secteur d'essai.

L'analyse pourrait apporter des limites méthodologiques : en effet, on a considéré que la situation dans les deux zones est similaire, ainsi nous avons effectué une analyse commune. Certes notre analyse voulait être consultative et participative, sur le terrain nous avons réalisé 122 entretiens, mais lors de l'atelier, on a eu une sous-représentation de 32 personnes avec une forte présence des institutions publiques et une faible présence de la population. Ainsi la méthode peut porter des limites potentielles des résultats en raison de l'acceptation sociale, des relations de pouvoir et d'autres dynamiques de groupe dans la discussion.

De ce fait, notre recherche a été faite dans un territoire restreint et avec des types d'acteurs précis. Elle mériterait-elle d'être étendue à des secteurs où règne une moindre disproportion entre les acteurs participants à l'atelier, et généralisée à d'autres types d'acteurs, afin de préciser la nature des freins au développement de l'écotourisme dans les secteurs forestiers de la Tunisie. L'analyse des influences mériterait aussi d'être appliquée dans les catégories de pôles d'acteurs identifiées : par exemple les influences et les dominances des acteurs publics entre eux.

Cette recherche pose les jalons à une nouvelle approche trans et interdisciplinaire, par et avec les Sciences Humaines et Sociales, et portant sur l'ingénierie de développement territorial dans les espaces naturels. Elle ouvre de nouvelles perspectives de recherche autour de l'acceptation sociale, des relations de pouvoir et les dynamiques de groupe en lien avec la multifonctionnalité de l'espace forestier et du développement territorial par l'écotourisme dans les aires protégées de montagne sur la rive Sud de la méditerranée.

Références bibliographiques

Abaab A., Auclair Laurent, Elloumi M., Lahmar M., Moussa F., Sandron Frédéric, Sghaier M. 2006. Dynamique des populations, disponibilités en terres et adaptation des régimes fonciers : le cas de la Tunisie. Paris

Abdelkafi B. et Louhichi M., 1996, Expérience tunisienne en matière de développement rural Intègre, Revue MEDIT, Deuxieme numero, 23-29.

Abdelkafi J., 2005.atlas des paysages de la Tunisie 331p.

Acot P, 1988. Histoire de l'écologie. Paris : Presses universitaires de France, 264p. (la politique éclatée).

Aderghal M., 2007. « Restructuring in Agro-Sylvo-Pastoral Systemsof Atlantic Morocco», in Getel J. and Breuer I. (Eds.), Pastoral Morocco. Globalizing Scapes of Mobility and Insecurity, Wiesbaden, 2007.

Agüera, F. O, 2013. Stakeholder theory as a model for sustainable development in ecotourism. University of UTESA, Master in Business Administration. Seville: University of Seville.

Aini R., 2014, Les forêts tunisiennes : situation actuelle et perspectives, 6 p La revue forêt méditerranéenne éditée par l'association forêt méditerranéenne

Amelot X., Andre V. et Mellac M., 2009. Jeux d'échelles, jeux d'acteurs, jeux de mots. Approche comparée des politiques forestières en Guinée, à Madagascar et au Vietnam : de la colonisation à la globalisation », Colloque international GECOREV Gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement - du local au mondial - : pour un dialogue entre chercheurs, société civile et décideurs, Université de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, 26-27-28 juin 2006, Saint-Quentin-en-Yvelines.

Amin S., 1973. Le développement inégal. Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique, Paris, Éd. de Minuit, 365 p.

Amin S., 1978. Développement autocentré, Autonomie Collective et Ordre Economique International Nouveau : Quelques réflexions. Africa Development / Afrique et Développement Vol. 3, No. 1 (January – March 1978 / janvier – Mars 1978), pp. 5-23 (19 pages)

Attia H., 1986. Problématique du développement du Nord-ouest tunisien. Dans : Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, n° 41-42, 1986. Désert et montagne au Maghreb, sous la direction de P.-R. Baduel. pp. 264-280

Aubertin C., Pinton F., Rodary E., 2008. Le développement durable, nouvel âge de la conservation. In Aubertin C., Rodary E. (eds.) *Aires protégées, espaces durables?*, IRD editions, Objectifs Suds, pp: 17-27.

Auclair L., 1998 - « Les ressources sylvopastorales au Maghreb : structure segmentaire et appropriation communautaire ». In: G. Rossi, P. Lavigne Delville et D. Narbèbèru (dir.), Sociétés rurales et environnement, gestion des ressources et dynamiques locales au Sud. Paris/Talence : Karthala/Gret, Regards « Économie et développement », p. 123-140

Auclair L., Gardin J. 2004. La gestion d'un milieu forestier : entre intervention publique et stratégies paysannes (la Kroumirie, Tunisie). Dans : Picouet Michel (ed.), Sghaier M. (ed.), Genin Didier (ed.), Abaab A. (ed.), Guillaume Henri (ed.), Elloumi M. (ed.) Environnement et sociétés rurales en mutation : approches alternatives. Paris : IRD, 291-306p. (Latitudes 23).

Auclair, L., Elloumi, M., Genin, D., & Picouët, M. 2004. Stratégies paysannes et systèmes « exploitation-famille » dans le Nord-Ouest tunisien. Dans Picouet, M., Sghaier, M., Genin, D., Abaab, A., Guillaume, H., & Elloumi, M. (Eds.), Environnement et sociétés rurales en mutation : Approches alternatives. IRD Éditions 215-234p

Backman, K. F., & Munanura, I, 2015. Introduction to the special issues on ecotourism in Africa over the past 30 years. *Journal of Ecotourism*, 14(2–3), 95–98.

Bachta S., Zaïbet L.. Les innovations institutionnelles comme adaptations à l'évolution du contexte des périmètres irrigués : cas de la Tunisie. L'avenir de l'agriculture irriguée en Méditerranée. Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau, Cahors, France. cirad-00189884

Banque mondiale, 2002. Stratégie de développement touristique en Tunisie rapport de phase 1 : diagnostic du secteur touristique. 225 p.

Banque mondiale, 2002. Stratégie de développement touristique en Tunisie rapport de phase 3 : scénarios stratégiques 44p. 225 p.

Batisse M., 1986. Les réserves de la biosphère : élaboration et mise en point du concept, nature et ressources, 22, 3, p2-11

Ben Chikha, 2010. Les parcs nationaux de la Tunisie méridionale : caractéristiques et gestion pour une durabilité de ces territoires. Thèse en géographie sociale et régionale. Le Mans Université 350 p.

Bechir R., 2011. Réduire les disparités régionales, un défi pour la Tunisie nouvelle. 6 p. Les notes d'alerte de CIHEAM n° 77.

Ben Fredj M., 2005 Mission d'évaluation des expériences participatives dans le domaine de la gestion durable des ressources forestières et pastorales, mars 2005, p.29

Belas C., Buclet B. & Fortunato Barbosa de Lima D., 2009. Natura et les vendeuses d'herbes de Belém : cosmétique éthique contre savoirs traditionnels. *Autrepart*, 50 (2), 33-50. doi:10.3917/autr.050.0033.

Ben M'hamed M., Abid H., Ben Jemaa M.L., 2002. La subéria tunisienne importance et orientations pour une gestion durable, subéria et paysage. 32 p.

Berriane M. et Aderghal M. 2012. Tourisme rural, gouvernance territorial et développement local en zones de montagne. Publications ONDH. 108 p.

Bergaoui M., 2006. Figures de proue tourisme tunisien en 1956-2006. 274 p.

Berny N., 2008. Le lobbying des ONG internationales d'environnement à Bruxelles : Les ressources de réseau et d'information, conditions et facteurs de changement de l'action collective. *Revue française de science politique*, vol. 58 (1), 97-121. doi:10.3917/rfsp.581.0097.

Bessim, A., Marthelot, P., de Montéty, H., Pauphilet, D. 1956. Le territoire des Ouled Sidi Ali Ben Aoun. Mémoires du Centre d'Etudes de Sciences Humaines n° 1. Tunis, Institut des Hautes Etudes de Tunis

Boardman, R., 1981, International Organization and the Conservation of Nature. Macmillan, London, 215 pp.

Bond A., 1995. The Challenges of Sustaining Protected Areas in Resource-Based Economies:

The World Bank Experience, CCEA, Conference. dans : Conference Proceedings 14th Annual General Meeting of CCEA, Calgary, Alberta, 1998.

Boisvert V., Vivien F.D. (2010). Le développement soutenable : deux siècles de controverses économiques. In: Aubertin Catherine (dir.), Vivien F.D. (dir.) Le développement durable : enjeux politiques, économiques et sociaux. Paris : La Documentation Française, (5315), 15-45 (Etudes ; 5315). ISSN 1763-6191

Bouju S., Gardin J. et Auclair L., 2016 « La politique fait-elle pousser les arbres ? Essai d'interprétation des permanences et mutations de la gestion forestière en Tunisie (1881-2016) », Les Cahiers d'Outre-Mer (En ligne), 273 | Janvier-Juin, mis en ligne le 01 janvier 2019, consulté le 30 janvier 2019. URL : <http://com.revues.org/7762> ; DOI : 10.4000/com.7762

Bonilla J_C, 2003. Participatory Ecotourism Planning. Conservation international 3-4, 46 p

Bouangui T-V., 1995. Le concept du développement durable : le cas de l'Afrique subsaharienne. Université de Reims champagne- Ardenne- diplôme d'étude approfondie.

Boughamoura O, 2014. Situation actuelle et orientations pour le développement de l'écotourisme dans les aires protégées en Tunisie. Mastère de recherche. 81 p.

Boughanmi M., 1995. Les principaux volets des politiques agricoles en Tunisie : évolution analyses et performances agricoles dans Allaya M. les agricultures maghébines : Séries B. Etudes et recherche N° 14 p.127- p.138

Bourbouze A., Ben Saad A., Chiche J., Jaubert R., 2009. Sauvegarder les espaces collectifs et de parcours », in CIHEAM et al., MediTERRA 2009, Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) « Annuels », p. 243-275

Bourbouze, A., 2010. Chapitre 3 - Situation et évolution de l'agropastoralisme au Maghreb. Dans Agricultures et paysanneries du monde : Mondes en mouvement, politiques en transition (pp. 63-81). Versailles, France

Brenoux P., Bion J.-Y., Cohen J.-C, 2001. L'analyse du système d'acteurs : diagnostic des territoires : cahier n° 1, CERTU, 100p.

Brundtland, G.H., 1987, *Our Common Future*, United Nations, World Commission on the Environment and the Sustainable Development, Oxford University Press

Chakroun-Marzouk N. et Francour P., 2012. Situation alarmante des aires protégées tunisiennes pendant la révolution : Echec d'une politique de conservation et remèdes : Quid de la recherche ; bulletin de la société zoologique de France 137 (1-4), 34-47 p.

Charmillot M. et Dayer C., 2007. Démarche compréhensive et méthodes qualitative : clarifications épistémologiques, Recherches Qualitatives hors séries numéro 3, actes du colloque Bilan et prospectives de la recherche qualitative association pour la recherche qualitative, 126p-139p.

Caire G. et Le Masane P., 2007. La mesure des effets économiques du tourisme international sur les pays de destination. Marché et organisations, 3, (1), 63-88

Canesse A., 2014. Les politiques de développement en Tunisie : dans la participation et la gouvernance sous l'ère de Ben Ali. 273 p. archives contemporaines.

Cazalet B., Ould Mohamed-Saleck, A., Da Silva, A. S., & Mbaye, M. 2007. La reconfiguration de la gouvernance et des politiques publiques. In Cazalet, B., Féral, F., & Weigel, J. (Eds.), *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest : Gouvernance et politiques publiques*. Presses universitaires de Perpignan.

Ceballos lascurain H., 1996. *Tourism, Ecotourism and portected areas*. 301 p Islands press

Chalèrad J-L, et Sanjuan T 2017. *Géographie du développement. Territoires et mondialisation dans les Suds*, Paris, Armand Colin, coll. U. 270 p.

Chartier A., 2016. Transferts et appropriations de modèles de développement dans les pays du sud : pour une analyse du (dys) fonctionnement de l'aide : l'exemple de la décentralisation en Haïti et Madagasca. Thèse de géographie, université Michel de Montaigne – Bordeaux.

Chartier D. et Ollirault S. (2006), «ONG et développement durable : les liaisons dangereuses» in AUBERTIN C. et VIVIEN F.-D. (dir.), *Le développement durable : décrypter les enjeux politiques*, La Documentation française, Paris, pp. 93-114.

De Grandpré F., 2007. Attraits, attractions et produits touristiques : trois concepts distincts dans le contexte d'un développement touristique régional, *Téoros* (En ligne), 26-2 | 2007, mis

en ligne le 01 février 2011, consulté le 25 février 2019. URL : <http://journals.openedition.org/teoros/795>

Diemer A., 2015. L'écodéveloppement, le rendez-vous manqué ?. Dans Diemer, A. Marquat, C., *Regards croisés Nord-Sud sur le développement durable*, De Boeck, pp.59-81, 2015.

Diemer A., et Marquat C., 2015. Regards croisés Nord-Sud sur le développement durable, De Boeck, pp.135-160.

DGF, 2012. La population forestière en Tunisie un référentiel économique et social national, direction générale des forêts tunisiens.

DGF., 2011. Atlas des aires protégées. Direction Générale des Forêts

DGF., 2013. Forêt tunisienne habitat pour la faune et la flore sauvage 27 p.

DGF., 2014. Stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et parcours et plan d'action 2015-K2024 le secteur forestier au service de l'économie verte (synthèse). 17 p.

DGF 2010. Code forestier et ses textes d'application. L'imprimerie officielle de la république tunisienne. 367 p

Dhaher N., 2010. L'aménagement du territoire tunisien : 50 ans de politiques à l'épreuve de la mondialisation EchoGéo (Online), 13 | 2010, en ligne depuis le 20 Septembre 2010, consulté le 28 Juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/12055> ; DOI: 10.4000/echogeo.12055

Dimantis D., 2018. Stakeholder ecotourism management: exchanges, coordination's and adaptations, *Journal of Ecotourism*, 17:3, 203-205, DOI:10.1080/14724049.2018.1502122

Djiema Wembou M. et Fall D., 2017. Relations internationales contemporaines mythes, manipulations et réalités, 483 p.

Dubus N., Helle C., et Masson-Vincent M., 2010. « De la gouvernance à la géogouvernance : de nouveaux outils pour une démocratie LOCALE renouvelée », *L'Espace Politique* (En ligne), 10 | 2010-1, mis en ligne le 15 avril 2010, consulté le 17 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1574> ; DOI : 10.4000/espacepolitique.1574

Du Cluzeau C-O, 2017. La gestion du risque terroriste. Un enjeu majeur. Espaces tourisme et loisirs dans la revue espaces n° 336, mai 2017, 6 p.

Dudley J., 2008. Lignes directrices pour l'application des catégories de gestion aux aires protégées, IUCN Gland, Suisse, p.96.

Dufumier M., 2004, Agricultures et paysanneries des Tiers mondes, Paris, Karthala. 548 p.

Dugelay A., 1951. Le problème de la vocation des terres, p 22, revue forestière de la vocation des terres, indices bibliographique F97.I

Elliot, J., Tourism. Politics and public sector management, Oxon, Routledge, 1997.

Elloumi M, 2006. Les politiques de développement rural en Tunisie : acquis et perspectives. Dans : Chassany J.P. (ed.), Pellissier J.-P. (ed.). Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne. Montpellier : CIHEAM, p. 55-65 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n. 71

Falloux F. et Talbot L-M., 1992. Crise et opportunité : environnement et développement en Afrique. 444 p., Maisonneuve & Larose.

FAO, 1995. Fiche documentaire : Tunisie, les femmes, l'agriculteur et le développement rurale.

FAO, 1998. Méthode active de recherche et de planification participative. Rapport technique, Cotonou juillet 1998. Benin, 127 p.

Fisher B., Turner R.K., Morling P, 2009. Defining and classifying ecosystem services for decision making Ecol. Econ., 68 (3), pp. 643-653, [10.1016/j.ecolecon.2008.09.014](https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2008.09.014)

Fennel, D. and Dowling, R.K. (eds), 2003. Ecotourism Policy and Planning. CABI Publishing, Wallingford

Fennel D. et Weaver D, 2008. The ecotourism concept and tourism conservation symbiosi, journal of sustainable Tourism p 373-380.

Gagnon C. et Gagnon S., 2006. L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce de la conservation au développement viable des territoires, presses de l'université du Québec, 414p.

Garbolino E. Sanseverino-Godfrin V. et Hinojos-Mendoza G., «Effets probables du réchauffement climatique sur le risque d'incendie de forêt en Corse et application du dispositif juridique de prévention», *Cybergeo : European Journal of Geography* (En ligne), Environnement, Nature, Paysage, document 812, mis en ligne le 24 mars 2017, consulté le 19 février 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/28006> ; DOI : 10.4000/cybergeo.28006

Gardin J., 2004. «La forêt et l'État en Kroumirie : politique environnementale et contrôle social des populations rurales en Tunisie», Thèse de doctorat de Géographie, Université de Paris 10 Nanterre, 2004

Gareau P., 2005. Approches de gestion durable et démocratique des forêts dans le monde », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* (En ligne), Volume 6 Numéro 2 | septembre 2005, mis en ligne le 01 septembre 2005, consulté le 30 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/4244> ; DOI: 10.4000/vertigo.4244

Ghimire, K.B. (1997). Conservation and social development: an assessment of Wolong and other reserves in China. Dans *Social Change and Conservation*, K.B. Ghimire, et M.P. Pimbert, eds, (Londre: Earthscan Publications Limited), pp. 187-213

Godet M., 2007. Manuel de prospective stratégique Tome2, 412 p.

Gourmelon F., Etienne M., Rouan M., Kerbiriou C., Charles M., Éléments de prospective environnementale dans une réserve de biosphère. *Cybergeo*, article 429, 2008.

Guillaumet A, 2016. La place de la nature dans la société tunisienne les empreintes du politique sur l'environnement. Dossier thématiques des journées doctorales de L'IRMC : Table espaces et territoires. Bulletin trimestriel n° 20 juin-octobre 2017. 4 p.

Guillaumet A., et Dérioz P., 2016. Quelle place du patrimoine naturel dans les démarches de communication touristique en Tunisie ? De l'échelle nationale à l'échelle locale du Parc National de l'Ichkeul. *Revue des Régions Arides* n° 40 (2/2016) – *Numéro spécial* : Actes des travaux du colloque international LOTH 2016 «*Gouvernance et communication territoriales* » Mahdia (Tunisie) 7, 8, 9 avril 2016 442-447p.

Hamdi N. et Touihri M, 2012. Diagnostic écologique du parc national ichkeul Tunisie après la construction des barrages : cas des oiseaux d'eau, *revue d'écologie* 67 : 41-62.

Hannah, L. 1992. African people, african parks: an evaluation of development initiatives as a means of improving protected conservation in Africa. USAID, Washington, D.C. 76pp.

Heymans J.C, 2005. Etude sur le potentiel et les modalités de développement de l'écotourisme dans les aires protégées de Tunisie.87 p.

Infotunisie, 2015. Place à l'écotourisme

Institut du monde arabe, 1995. Tunisie patrimoine inédit p. 1995.

INS (Institut national de statistique), 2016. Statistique Tunisie consommation et niveau de vie, 2 p n° 1 décembre 2016.

INS (Institut national de statistique), 2015. Rapport national du recensement tunisien. 183 p.

JICA, 2002. Conditions de valorisation des ressources touristiques culturelles, écologiques et sahariennes (résumé). 47 p.

JORT (Journal officiel de la république tunisienne), 2010. Décret no 2010-1695 du 05/07/2010 : relatif à la création d'un parc national a Jebel Chitana - Cap Negro du gouvernorat de Bizerte et du gouvernorat de Beja

JORT (Journal officiel de la république tunisienne). 2000. Loi no 2000-49 du 11/05/2000 : portant approbation de l'accord de prêt conclu le 23 mars 2000, entre le gouvernement de la République tunisienne et la banque japonaise pour la coopération internationale et relatif au financement du projet « gestion intégrée des forêts »

JORT (Journal officiel de la république tunisienne). 1999. 7 septembre 1999 p 1635.

JORT (Journal officiel de la république Tunisienne), 1996. Décret no 96-2261 du 25/11/1996 : fixant les conditions de délivrance des autorisations d'exercice du droit d'usage dans les forêts de l'État.

JORT (Journal officiel de la république Tunisienne), 1984. Arrêté du ministre de l'agriculture du 6 juillet 1984 portant réglementation générale du Parc National d'Ichkeul Journal officiel de la république tunisienne, 1980. Décret N° 80-1608 du 18 décembre 1980, portant création du Parc National l'Ichkeul p3245-p3246

Kahloun H., 2013. L'agenda 21 local en Tunisie : des tentatives de démocratisation de la planification du développement durable », Environnement Urbain/ Urban Environment (en ligne), Volume 7 | 2013, en ligne depuis 16 Septembre 2013, consulté le 29 Juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/eue/402>

Kamto M., 1996. Droit de l'environnement en Afrique. 415 p., Vanves : EDICEF, université francophones.

Karsenty, A., 2010. Sembres, T. & Randrianarison, M., 2010. Paiements pour services environnementaux et biodiversité dans les pays du sud : Le salut par la «déforestation évitée ». *Revue Tiers Monde*, 202 (2), 57-74. doi:10.3917/rtm.202.0057.

Kassab A., 1979. L'évolution rurale dans les régions de la moyenne Medjerda et de Beja-Mateur, thèse en géographie faculté des lettres et sciences humaines de Tunis. 657 p.

Khelifa S., 2014. La Gouvernance entre le spécifique et le commun. Les Cahiers de l'OCEMO, Paroles d'experts du groupe de travail de l'Office de Coopération Economique Méditerranée-Orient. n° 3, p : 45-46.

Khelifa, S. 2015. Tourisme et forêts en Méditerranée : lectures croisées, regards croisés. *Tourism and forests around the mediterranean: comparing approaches, comparing fates*. Forêts méditerranéennes. Forêts méditerranéennes, Numéro international t.xxxVI, (2) : p147-150.

Khemiri I., Khelifa S., Boughamoura O. et Abaas C., 2017. Participatory mapping: a tool to show natural landscapes richness of Kroumirie-Mogods forest area (Tunisia). *Journal of New Science, Agriculture and Biotechnology*, 41(9), 2260-2267.

King, D. M. and Wainger, L. A. 2001. Assessing the economic value of biodiversity using indicators of site conditions and landscape context, In OECD. *Valuation of Biodiversity Benefits: Selected Studies*, Paris

Klooz, D. et Schneider T., 2000. The Sustainable Development Barometer and the Key-Indicator-Set: Two Tools and their Application in the City of Winterthur. In: *Making Sustainable Regional Development Visible: Evaluation Methods and Indicators in the Regional Context*. Institute für Verfahrenstechnik: Leibnitz, s. 37-48.

Kooiman J., 1996."Research and theory about new public services management: Review and agenda for the future", International Journal of Public Sector Management, Vol. 9 Issue: 5/6, pp.7-22, <https://doi.org/10.1108/09513559610146311>

Krott M, 2008. Forest Government and Forest Governance within a Europe in change. The multifunctional role of forests-policies, methods and case studies. EFI Proceedings 55 p. 14-25p.

Labiadh I., 2014. Patrimoine forestier et stratégie de développement territorial. Cas du groupement féminin de développement agricole GFDA Elbaraka dans le Nord-ouest de la Tunisie. Valorisation des savoir-faire productifs et stratégies de développement territorial : patrimoine, mise en tourisme et innovations sociales, Sep 2014, Sauges, France.

Labiadh I., 2017. La Tunisie à l'épreuve de la territorialisation : réalités et perspectives du modèle de développement territorial. Géographie. Université Grenoble Alpes. Français. ffNNT : 2017GREAH007ff. fftel-01690861f

Lacombe B. (1999). Pratique du terrain : méthodologie et techniques d'enquête. Tome 1 et tome 2. Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 845 p. Th. : Démographie, Université de Paris 1 : Paris. 1997. ISBN 2-284-01251-5

Lapeyre, R., Andrianambinina, D., Requier-Desjardins, D. & Méral, P., 2007. L'écotourisme est-il un mode durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar. *Afrique contemporaine*, 222 (2), 83-110. doi:10.3917/afco.222.0083.

Lardon S. et Piveteau V., 2005. Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux », Géocarrefour, vol. 80/2, p. 75-90

Lasarev G. 2009. Promouvoir le développement des territoires ruraux. In MediTerra, repenser le développement rural en Méditerranée. Ed: Science Po Les presses, plan bleu.

Lascoumes, P. 1990. Normes juridiques et mise en œuvre des politiques publiques. L'année sociologique. N° 40 ; p43

Legay J-M., 2006. Chapitre 5 : Émergence d'un concept. Un itinéraire entre agronomie et géographie. Dans : Jean-Marie Legay éd., *L'interdisciplinarité dans les sciences de la vie* (pp. 45-50). Versailles, France : Editions Quæ. doi:10.3917/quae.legay.2006.01.0045.

Le Goff, J. 2009. Au nom du développement durable. *Le Débat*, 156, (4), 80-97.

Leloup, F., 2010. Le développement territorial et les systèmes complexes : proposition d'un cadre analytique. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, octobre (4), 687-705. doi:10.3917/reru.104.0687.

Lequin M., 2001. Ecotourisme et gouvernance participative, 254 p presses de l'université du Québec

Lequin M J-B., 2011. Profils d'expériences écotouristiques : dimensions théoriques et a empirique. Espaces tourisme & loisirs dans mondes du tourisme « tourisme et mondialisation septembre 2011 13 p.

Leroux, E. (2010). Vers un Tourisme Durable ou un écotourisme. *Management & Avenir*, 34, (4), 234-238. doi:10.3917/mav.034.0234.

MEAT : Ministère de l'environnement et PNUE, 1999. Etude nationale de la diversité biologique de la Tunisie. Monographie p.326

MEAT : Ministère de l'environnement, 2015. Etude de l'adaptation de l'environnement juridique et institutionnel en vue d'intégrer la gestion durable des terres et la conservation/valorisation durable de la biodiversité- Phase 1 – 120 p.

Ministère Du Tourisme Et De L'artisanat, 2014. Réalisation du secteur touristique en 2014. <http://www.tourisme.gov.tn/realisations-et-perspectives/tourisme-en-chiffres/statistiques-2014.html> (consulté le 01.05.2015)

Ministère du Tourisme tunisien, 2009. Stratégie 2016 : consultation nationale. Roland Berger strategy consultants.

Miossec J.-M., Signoles P., 1985, "Les politiques urbaines en Tunisie", p. 183-202, in Métral J., Mutin G. (dir.), Politiques urbaines dans le Monde arabe, Lyon, Maison de l'Orient, coll. "Études sur le Monde arabe", no 1.

Miossec J-M., 1996. Le tourisme en Tunisie. Un pays en développement dans l'espace touristique international, th d'état, université de tours 1333 pages (à paraître dans les fascicules d'Urbana)

Mongonflier J., 2002. Les espaces boisés méditerranéens situation et perspectives les fascicules du plan bleu 12. 210 p,

Morin G., 2010. La continuité de la gestion des forêts françaises de l'ancien régime à nos jours ou comment l'état a-t-il pris en compte le long terme. Revue française d'administration publique 2010/2 n° 134, école nationale d'administration ENA.

Mouri H., Marlet S., 2006. De l'association d'intérêt collectif au groupement de développement agricole : le changement institutionnel et son impact sur le fonctionnement des périmètres publics irrigués tunisiens. L'avenir de l'agriculture irriguée en méditerranée. Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau, 2006, Cahors, France.

Nasr N., Bouhaouach T., 1997. Dynamiques juridique, technique et institutionnelle du partage des terres collectives en Tunisie. In: Bourbouze A. (ed.), Msika B. (ed.), Nasr N. (ed.), Zaafouri M.S. (ed.). Pastoralisme et foncier : impact du régime foncier sur la gestion de l'espace pastoral et la conduite des troupeaux en régions arides et semi-arides. Actes du séminaire international du réseau Parcours. Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM. p. 151-157. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens, n. 32). 4. Séminaire sur le Pastoralisme et Foncier, 1996/10/17-19, Gabès (Tunisie)

Nations Unies, 1992. United Nations conference on environement and developement, Rio de Janerio, Brazil, 3- 14 juin, Agenda 21. 351p.

Nations Unies, 1972. Report of the United Nations conference on the humain environement Stockholm 5-16, juin 1972, 77p.

Nations Unies, 1992. The Rio declaration on environement and developement. 19 p.

Neuman W. L (2014) Social Research Methods: Qualitative and Quantitative Approaches. Relevance of social research (Vol. 8). Doi:10.2307/3211488

OTEDD (Observatoire tunisien de l'environnement et du développement durable), 2010. Le tourisme durable en Tunisie.76p.

ONA (Office national de l'artisanat, 2002). Etude stratégique : Artisanat à l'horizon 2016 p.258

ONTT (Office national du tourisme tunisien), 2013. Le tourisme tunisien en chiffre 2013. 100 p.

ONTT (Office national du tourisme tunisien), 2013. Rapport annuel 2013. 156 p.

ONA (Officie national de l'artisanat), 2011. L'office national de l'artisanat 50ans de service 1959-2009, p. 125.

OIBT. 2002. Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des tropicales dégradées et secondaires. Série Développement de politiques OIBT n° 13. Yokohama, Japon, Organisation internationale des bois tropicaux.

OMT (Organisation mondiale du tourisme) et PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), 2002. “Sommet Mondial de l’Écotourisme : rapport final”. Madrid, Spain : World Tourism Organization, 150 p.

OMT (Organisation mondiale du tourisme), 2013. Manuel sur le développement de produit touristiques, 174p.

OMT, 2014. Faits saillants OMT du tourisme. 16 p.

Pecqueur, B. & Peyrache-Gadeau, V, 2010. Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale Introduction. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, octobre, (4), 613-623. doi:10.3917/reru.104.0613.

Picouet, M., Sghaier, M., Genin, D., Abaab, A., Guillaume, H., & Elloumi, M. 2014. Introduction de l'environnement et sociétés rurales en mutation : Approches alternatives. IRD Éditions, 11-14p.

Piveteau V. et Lardon S., 2002, Chorèmes et diagnostic de territoire : une expérience de formation, Mappemonde, 68, 2002/4., p. 1-6.

Presse-Tourisme, 2005. “Tabarka dit-elle s’investir pleinement dans le tourisme festif?”, Presse Tourisme.com. Le Magazine Tunisien du Tourisme et des Voyages, Article du 27/08/2005, disponible sur <http://www.pressetourisme.com>

Raffin, J. 2005. De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité. *Ecologie & politique*, 30 (1), 97-109. doi:10.3917/ecopo.030.0097.

Ramade F., 1999 – Le grand massacre : l’avenir des espèces vivantes. Paris : 177-184

Rawanyziri G., 2002. Populations et aires protégées en Afrique de l’Est. DEA dynamiques des milieux et des sociétés : Espaces tropicaux. Université Michel de montagne- Bordeaux III DEA Géographie.

Rodrigues A. S. L., Andelman S. J., Bakarr M. I., Boitani L., Brooks T. M., Cowling R. M., Fishpool L. D. C., Da Fonseca, G. A. B., Gaston K. J., Hoffmann M., Long J. S., Marquet P. A., Pilgrim J. D., Pressey R. L., Schipper J., Sechrest W., Stuart S. N., Underhill L. G., Waller R. W., Watts M. E. J., Yan X., 2004 – Effectiveness of the global protected area network in representing species diversity. *Nature*, 428 (6983): 640-643.

Rouchiche S. Et Abib H., 2003. Role of planted forests and trees outside forest in sustainable management. Republic of Tunisia. Édit. FAO, Rome (Italie), 82 p.

Rosier, B. 2003. IV. /Croissance et crise dans la période contemporaine. Dans : Bernard Rosier éd., *Les théories des crises économiques* (pp. 56-85). Paris : La Découverte.

Rudovsky J. F., 2015. The ecotourism industry is saving Tanzania’s animals and threatening is indigenous people.

Saadani Y, 2010. Les biens et services des forêts tunisiennes : état des lieux. Projet AGOR- atelier de concentration avec les parties prenantes, communication orale ENFI Maroc 1-2 juin 2010.

Saadani Y., 2015. Stratégie de développement durable des forêts et des parcours en Tunisie 2015-2024 cadre et orientations stratégiques, table ronde sur le suivi de la déclaration de Telmcen, Barcelone, 17 mars 2015

Saint-Paul R. et Ténière_Buchot P-F., 1974. Innovation et évaluation technologique sélection des projets, méthodes de prévisions

Sachs, I., 1980. Partie II - Les politiques de l’écodéveloppement. Dans : I. Sachs, *Stratégies de l’écodéveloppement* (pp. 37-92). Éditions de l’Atelier (programme ReLIRE).

Sachs, I, 1978. Ecodéveloppement : une approche de planification. In: Économie rurale. N° 124, Ecologie et société - Première partie. pp. 16-22 ; doi :

<https://doi.org/10.3406/ecoru.1978.2551>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1978_num_124_1_2551

Sachs I., Bergeret A., Schiray S., Théry D. et Vinaver K., 1981. Initiation à l'écodéveloppement oulouse, Privat, 1981, 365 p. (Regard).

Saïdi M.R., 2016 - “Les Khmirs : entre crise sociale et solidarités électives”. Dans : Bouju S. (dir.), La gestion des ressources du local au global : pratiques agro-sylvo-pastorales et impacts des politiques publiques, à partir d'études de cas en Tunisie et au Niger. Paris : Éditions Publisud, p. 231-245.

Sarrasin B., 2007. Quelques dimensions politiques de l'écotourisme l'attractivité de la nature n'est pas “naturelle”, », Etudes caribéennes, n° 6.
DOI : 10.4000/etudescaribeenes.455

Seklani M, 1960. Villes et campagnes en Tunisie. Evaluations et prévisions. In: Population, 15^e année, n° 3, 1960. pp. 485- 512 ; doi: 10.2307/1527313
https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1960_num_15_3_665

Scheyvens, R. 1999. Ecotourism and the empowerment of local communities. Tourism Management, 20(2), 245–249.

Smaoui A., Ayadi N., Rochechinard B., Meddeb S., 2007. Etude stratégique sur le développement de l'écotourisme en Tunisie (diagnostic), comète engineering, Tunis, p.113

Sournia G., 1996. Les aires protégées d'Afrique francophone (Afrique centrale et occidentale). Hier, aujourd'hui, demain. Espaces à protéger ou espaces à partager. Thèse de doctorat, Bordeaux, Université de Bordeaux III, 302p

Souissi R., 2013. Localisation des industries et enjeux urbains dans l'agglomération du Grand Tunis. Histoire. Université Paul Valery - Montpellier III

Staub C., Ott W. et al., 2011. Indicators for Ecosystem Goods and Services: Framework, methodology and recommendations for a welfare-related environmental reporting. Federal Office for the Environment, Bern. Environmental studies no. 1102: 17

Stoker G., 1998). «Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », Revue internationale de sciences sociales, 155, mars, p. 19-30.

Taieb J., 2008. « Kroumirie », in Salem Chaker (dir.), 28-29 | *Kirtēsii – Lutte*, Aix-en-Provence, Edisud (« Volumes », n° 28-29), 2008 (En ligne), mis en ligne le 01 juin 2013, consulté le 10 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/125>

Tardif J. et Sarrasin B., 2014. La territorialisation par et pour l'écotourisme dans les aires protégées. CIST2014 - Fronts et frontières des sciences du territoire, Collège international des sciences du territoire (CIST), Mar 2014, Paris, France. pp.354-359. hal-01353468

Tardif J., 2003. « Écotourisme et développement durable », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement (En ligne), Volume 4 Numéro 1 | mai 2003, mis en ligne le 01 mai 2003, consulté le 08 août 2018. URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/4575> ; DOI : 10.4000/vertigo.4575

Tranquart M., 2013. L'opérationnalisation des projets écotouristiques : quelle ingénierie pour favoriser la durabilité environnementale. *Tourisme et territoires* volume 3 49p.

Valaskakis K., 1975. Prospective, rétrospective et perspective : Un essai de modélisation du temps *L'Actualité économique*, 51 (2), 209–228. <https://doi.org/10.7202/800618ar>

Vernochet J.M et. Mario B, 1987. Le droit des organisations internationales. In: *Politique étrangère*, n° 3 - 1987 - 52^eannée. p. 737.

Vimal R., 2010. Des aires protégées aux réseaux écologiques : science, technique et participation pour penser collectivement la durabilité des territoires. Thèse en biologie de population et écologie, université Montpellier II science et techniques du Languedoc, 287p.

Vlès V., 2006. *Politiques publiques d'aménagement touristique. Objectifs, méthodes, effets*, Presses universitaires de Bordeaux, Pessac, 2006, 483 p.

Voiron-Canicio C., 2005. « Pour une approche systémique du développement durable », *Développement durable et territoires* Dossier 4 | 2005, 9 p.

WWF, 2007. Etude de diagnostic et plan de gestion de la région de Kroumirie et Mogods composante d'appui au processus de création d'un parc national marin et terrestre dans la zone de Kroumirie. P. 156.

Weigert M., 2012. Le tourisme en Tunisie, Institut de prospective économique du monde méditerranéen, n° 12. 34 p www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1987_num_52_3_3708_t1_0737_0000_2

Wunder S. 2000 Ecotourism and economic incentives : an empirical approach, *Ecological Economics*, 32.

Wunder S., 2005. « Payments for Environmental Services: Some Nuts and Bolts», *CIFOR Occasional Paper*, 42, 26 p.

Zaiane S., 2004. Tourisme et loisirs dans les parcs nationaux tunisiens, exemple du parc national d'Ichkeul », CPU,

Tunis, 12 p.

Zidi F., 2014. Politiques économiques et disparités régionales en Tunisie : une analyse en équilibre général micro-stimulé. *Economies et finances*. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III.

Liste des figures

FIGURE 2. LES POSITIONNEMENTS DE DEPART	6
FIGURE 3. LA STRUCTURE DE LA THESE	8
FIGURE 4. TAUX D'OCCUPATION DE L'ANNEE 2013 PAR REGION	14
FIGURE 5. TAUX DE FREQUENTATION TOURISTIQUE PAR SAISON POUR L'ANNEE 2014 ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
FIGURE 6. TAUX D'OCCUPATION PAR REGION TOURISTIQUE ET PAR MOIS (2013) ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
FIGURE 7. LES ZONES TOURISTIQUES SELECTIONNEES PAR LA JICA.....	17
FIGURE 8. TAUX DE PAUVRETE PAR REGION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FIGURE 9. CARTES DE LA REPARTITION DE GOUVERNORATS DE LA TUNISIE SELON LES GROUPES TYPOLOGIQUES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
FIGURE 10. L'EVOLUTION DE CREATION DE GROUPES DE DEVELOPPEMENTS AGRICOLES DANS LES MILIEUX RURAUX	28
FIGURE 11 L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DES ZONES FORESTIERES PAR RAPPORT A LA STRATEGIE DU PAYS	35
FIGURE 12 CLASSEMENT DES GOUVERNORATS EN FONCTION DU NOMBRE TOTAL D'USAGERS DE LA FORET	45
FIGURE 13. CLASSEMENT DES GOUVERNORATS EN FONCTION DU NOMBRE TOTAL D'HABITANTS DE LA FORET.....	45
FIGURE 14. CARTE DE LA REPARTITION DES AIRES PROTEGEES DANS LE MONDE	50
FIGURE 15. L'EVOLUTION DES AIRES PROTEGEES EN TUNISIE ENTRE 1977 ET 2019 ; 15.A : EVOLUTION DE LA SUPERFICIE DES AIRES PROTEGEES EN TUNISIE, 15B. ÉVOLUTION DU NOMBRE DES AIRES PROTEGEES EN TUNISIE.....	60
FIGURE 16. LA REPARTITION DES AIRES PROTEGEES SELON LES ETAGES BIOCLIMATIQUES.....	61
FIGURE 17. LES BUTS DE CREATION DES AIRES PROTEGEES EN TUNISIE.....	62
FIGURE 18. LA CARTE DES ENSEMBLES OROGRAPHIQUES DE LA TUNISIE	64
FIGURE 19. LA REPARTITION DES AIRES PROTEGEES SELON LES ENSEMBLES OROGRAPHIQUES.....	65
FIGURE 20. LES CATEGORIES DES BIENS ET DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES	68
FIGURE 21. LES SERVICES RENDUS PAR LES ECOSYSTEMES ET LEURS LIENS AVEC LE BIEN ETRE HUMAIN.	69
FIGURE 22. LES OBJECTIFS DE L'ECOTOURISME SELON LES PILIERS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	74
FIGURE 23. METHODOLOGIE ADOPTEE POUR L'IDENTIFICATION ET L'ANALYSE DU SYSTEME ECOTOURISTIQUE ...	79
FIGURE 24 CORPUS D'INFORMATION TRIANGULAIRE	80

FIGURE 25. PLAN D'INFLUENCE — DEPENDANCE	94
FIGURE 26. LOGICIEL MICMAC 5.0.3	96
FIGURE 27. LE LOGICIEL MACTOR 5.3.0.....	103
FIGURE 28. SITUATION GEOGRAPHIQUE DES DEUX AIRES PROTEGEES ICHKEUL ET CAP NEGRO	107
FIGURE 29. OCCUPATION DU SOL DE L'AIRE PROTEGEE D'ICHKEUL	108
FIGURE 30. LA GESTION CENTRALISEE DE L'AIRE PROTEGEE D'ICHKEUL	110
FIGURE 31. CARTE D'OCCUPATION DE SOL DE L'AIRE PROTEGEE CAP NEGRO JBEL CHITANA	112
FIGURE 32. LA GESTION CENTRALISEE E L'AIRE PROTEGEE DE CAP NEGRO JBEL CHITANA.....	113
FIGURE33. RECAPITULATIF DES TRAVAUX EN ECOTOURISME ELABORES	119
FIGURE 34. LES PROJETS DEVELOPPES DANS CAP NEGRO.....	127
FIGURE 35. LES PROJETS DE RECENSER DANS ICHKEUL	129
FIGURE 36. ÉVOLUTION DES PROJETS ET DES ETUDES ELABORES DANS LES TERRITOIRES FORESTIERS Y COMPRIS LES AIRES PROTEGEES DE MONTAGNE.....	130
FIGURE 37. NOMBRE DE PROJETS ET D'ETUDES PAR ACTEUR PUBLIC DANS LES AIRES PROTEGEES D'ICHKEUL ET CAP NEGRO ENTRE 1987-2017	135
FIGURE38. CLASSIFICATION DES INSTANCES INTERNATIONALES INTERVENANT DANS LES TRAVAUX RECENSES .	139
FIGUE 39. LES COOPERATIONS INTERNATIONALES INTERVENANTES DANS LE DEVELOPPEMENT DES AIRES PROTEGEES	140
FIGURE 40. LES DIFFERENTS TYPES D'INTERVENTIONS DES INSTANCES INTERNATIONALES.....	144
FIGURE 41. VESTIGES ROMAINS DE SIDI MECHREG	148
FIGURE 42. LA RESULTANTE DE LA BOUSSOLE BERNOISE DE L'EVALUATION DE LA DURABILITE DE L'AIRE PROTEGEE CAP NEGRO JBEL CHITANA.....	149
FIGURE 43. L'EVALUATION DE LA COMPOSANTE ECOSYSTEMIQUE SELON LES CONSERVATEURS DU PARC CAP NEGRO	154
FIGURE 44. COUPE D'UNE PARTIE DE LA FORET DE PIN A SIDI MECHREG (PRISE PAR MOHSEN KALBOUSI OCTOBRE 2013).....	155
FIGURE 45. LE NOMBRE DES INCENDIES ENTRE 2013-2018 DANS LES DELEGATIONS NEFZA ET SEJNANE (CARTE ELABOREE EN LIGNE SUR HTTP://FIRES.GLOBALFORESTWATCH.ORG)	155
FIGURE 46 L'EVALUATION DE LA COMPOSANTE ECONOMIQUE SELON LES CONSERVATEURS DU PARC CAP NEGRO	156

FIGURE 47. ÉVALUATION DE LA COMPOSANTE SOCIALE SELON LES CONSERVATEURS DU PARC CAP NEGRO (ELABOREE PAR L'AUTEURE).....	157
FIGURE 48. LA PREMIERE ARCHE A L'ENTREE DU PARC NATIONAL D'ICHKEUL (PRISE PAR L'AUTEURE LE 26 OCTOBRE 2016)	159
FIGURE 49. BOUSSOLE D'EVALUATION DE LA DURABILITE DE L'AIRE PROTEGEE D'ICHKEUL.....	161
FIGURE 50. L'EVALUATION DE LA COMPOSANTE ECOSYSTEMIQUE SELON LES CONSERVATEURS DU PARC D'ICHKEUL	166
FIGURE 51. IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA SECHERESSE SUR LES MARAIS D'ICHKEUL (PRISE PAR L'AUTEURE LE 26 OCTOBRE 2016).....	166
FIGURE 52. L'EVALUATION DE LA COMPOSANTE ECONOMIQUE SELON LES CONSERVATEURS DU PARC L'ICHKEUL	167
FIGURE 53. L'EVALUATION DE LA COMPOSANTE SOCIALE SELON LES CONSERVATEURS DU PARC D'ICHKEUL	168
FIGURE 54. LES AMENAGEMENTS CONSTRUITS DANS LE PARC D'ICHKEUL (PHOTOS PRISES PAR L'AUTEURE 6 MAI 2014).....	168
FIGURE 55. NOMBRE DE VISITEURS ENTRE 1990 ET 2015	169
FIGURE 56. DESCRIPTION DE LA MATRICE MID	176
FIGURE 57. SOMME DES LIGNES ET DES COLONNES (INDEPENDANCES/INFLUENCES)	177
FIGURE 58. LE PLAN D'INFLUENCE/DEPENDANCE DIRECT DES VARIABLES	179
FIGURE 59. LE PLAN DE L'INFLUENCE ET DE DEPENDANCE DE LA MATRICE MIDP (GENEREEE PAR LE LOGICIEL MICMAC 5.0.3).....	180
FIGURE 60. GRAPHES DES INFLUENCES INDIRECTES DES VARIABLES (GENEREEE PAR LE LOGICIEL MICMAC 5.0.3)183	
FIGURE 61. L'EVOLUTION DES INFLUENCES DES VARIABLES (GENEREEE PAR LE LOGICIEL MICMAC 5.0.3).....	184
FIGURE 62. L'EVOLUTION DE LA DEPENDANCE DES VARIABLES (GENEREEE PAR LE LOGICIEL MICMAC 5.0.3).....	184
FIGURE 63. LES NIVEAUX D'INTERVENTION DES ACTEURS ECOTOURISTIQUES IDENTIFIES DANS LES AIRES PROTEGEES DE L'ICHKEUL ET DE CAP NEGRO ET IMPLIQUEES DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME	187
FIGURE 64. PLAN D'INFLUENCE-DEPENDANCE DIRECTE DES POLES D'ACTEURS	194
FIGURE 65. L'HISTOGRAMME DE RAPPORT DE FORCE R_i^* ENTRE LES ACTEURS DE L'ECOTOURISME DANS LES AIRES PROTEGEES EN TUNISIE	196
FIGURE 66. LE PLAN DES DISTANCES NETTES ENTRE ACTEURS	199
FIGURE 67. RESULTAT DE L'ANALYSE TERRITORIALE POUR UN DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME DANS LES AIRES PROTEGEES	201

Liste des tableaux

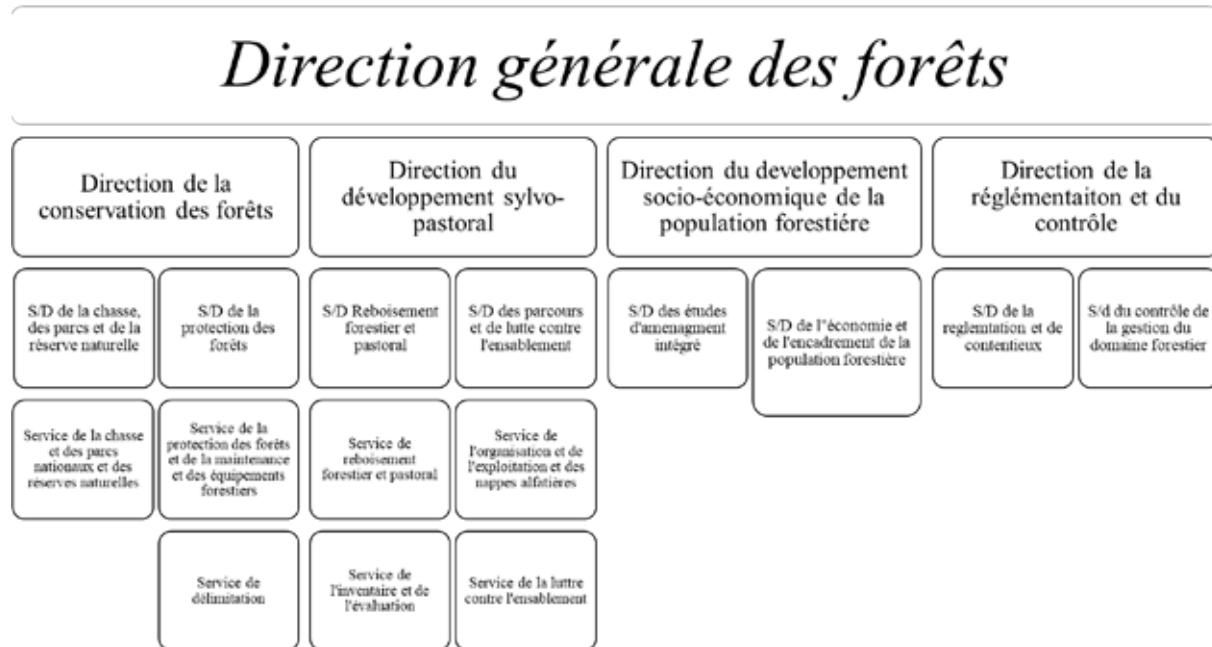
TABLEAU 1. LES AXES STRATEGIQUES DES DEUX STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR TOURISTIQUE DE 2000	16
TABLEAU 2. LES AXES STRATEGIQUES ET LE PLAN D’ACTION DE LA STRATEGIE DU TOURISME 2016	18
TABLEAU 3. LES CATEGORIES DES AIRES PROTEGEES DE L’IUCN.....	55
TABLEAU 4. LES ENSEMBLES OROGRAPHIQUES EN TUNISIE.....	63
TABLEAU 5. LES DIFFERENTS MODELES DE PRISE DE DECISION.....	73
TABLEAU 6. NOMBRE D’ENTRETIENS SELON LES TROIS CATEGORIES PREESTABLIES DURANT LA 1RE PHASE DU DIAGNOSTIC.....	80
TABLEAU 7. LA BOUSSOLE BENOISE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	85
TABLEAU 8. MATRICE STRUCTURELLE D’INFLUENCE DIRECTE MID	93
TABLEAU 9. LES CATEGORIES DES POLES D’ACTEURS IDENTIFIES.....	97
TABLEAU 10. MATRICE D’EVALUATION DES RAPPORTS DE FORCES DIRECTS ENTRE LES ACTEURS	98
TABLEAU 11. LES OBJECTIFS IDENTIFIES POUR LE DEVELOPPEMENT D’UN SECTEUR ECOTOURISTIQUE DANS LES AIRES PROTEGEES.....	101
TABLEAU 12. MATRICE 2MAO ACTEUR *OBJECTIF SELON GODET (2007).	101
TABLEAU 13. LES PROJETS RECENSES DANS LES ESPACES FORESTIERS Y COMPRIS DANS LE PARC D’ICHKEUL ET CAP NEGRO	121
TABLEAU 14. ÉTUDES RECENSEES DANS NOS ZONES D’ETUDES	132
TABLEAU 15. LA BOUSSOLE BENOISE DU PARC CAP NEGRO JBEL CHITANA	150
TABLEAU 16. LA BOUSSOLE BENOISE DU PARC D’ICHKEUL	162
TABLEAU 17. LES VARIABLES CARACTERISANT LE SECTEUR DE L’ECOTOURISME DANS LES AIRES PROTEGEES... ..	174
TABLEAU 18. LA MATRICE MID (GENERE PAR LE LOGICIEL MICMAC 5.0.3)	175
TABLEAU 19 MATRICE DES INFLUENCES INDIRECTES (GENERE PAR LE LOGICIEL MICMAC 5.0.3)	182
TABLEAU 20. LES CATEGORIES DES POLES D’ACTEURS VALIDES	188
TABLEAU 21. MATRICE D’EVALUATION DES RAPPORTS DE FORCES DIRECTS ENTRES LES POLES D’ACTEURS MID EN ECOTOURISME DANS LES AIRES PROTEGEES DE L’ICHKEUL ET DE CAP NEGRO EN TUNISIE (GENERE PAR LE LOGICIEL MACTOR 5.0.3).....	191

TABLEAU 22. LA MATRICE D'INFLUENCE DEPENDANCE INDIRECTE MIDI (GENEREE PAR LE LOGICIEL MACTOR 5.0.3) 195

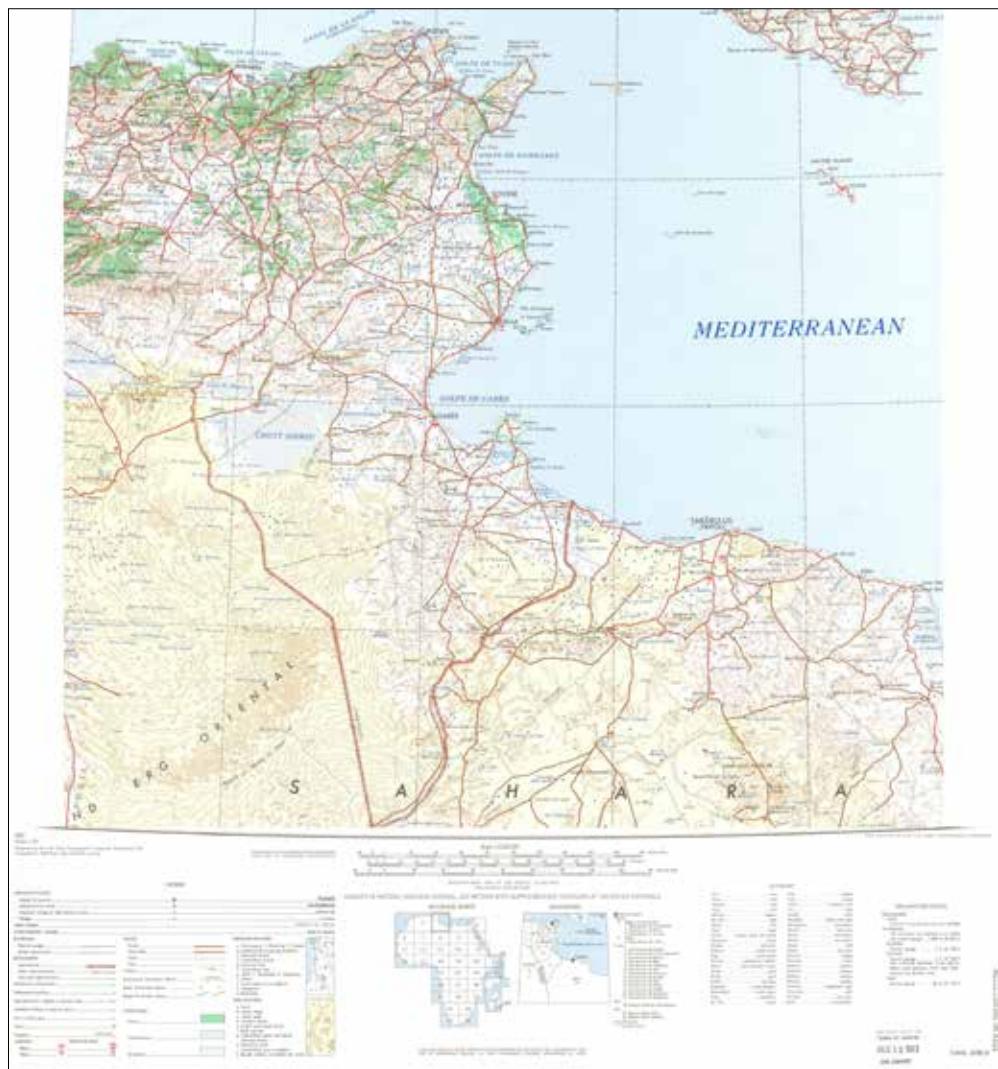
TABLEAU 23. LA MATRICE ACTEUR * OBJECTIF 2MAO (GENEREE PAR LE LOGICIEL MACTOR 5.0.3) 197

Annexe

Annexe 1. Organigramme de la direction générale des forêts



Annexe 2. Carte topographique de la Tunisie



Annexe 3. L'invitation à l'atelier des acteurs de l'écotourisme



Tunis le 16 Septembre 2016

INVITATION

Madame/ Monsieur

J'ai le plaisir de Vous inviter à **l'atelier des acteurs de l'écotourisme en Tunisie** co-organisé par le Laboratoire des Ressources Sylvo-Pastorales de Tabarka, centre d'étude et de recherche travail organisation pouvoir, le Laboratoire Mixte International Mediter de l'IRD et la Direction Générale des Forêts DGF et ce le Mardi 27 Septembre 2016 à 9h au siège de la DGF.

Cet atelier vise à analyser collectivement les facteurs déterminants et les acteurs impliqués dans le développement de l'écotourisme dans et autour des aires protégées en Tunisie.

Votre participation est déterminante dans le diagnostic et le développement de cette nouvelle forme potentielle de développement territorial durable des forêts tunisiennes.

Directeur de la Direction Générale Des Forêts

Le Directeur Général
des Forêts
HABIB ABID

Annexe 4. Le support distribué lors de l'atelier

Atelier sur les acteurs de l'écotourisme en Tunisie

Préparé par

Olfa Boughamoura

Samiha Khelifa

16 septembre 2016

Dans le cadre de cette collaboration, cette recherche vise à :

- Apporter les éléments de réflexion sur un dispositif contractuel pour accompagner les mutations de l'intervention régionale et locale dans un schéma de développement territorial durable par l'écotourisme, autour des aires protégées en Tunisie
- comprendre le contexte territorial, le délimiter, recenser les ressources, comprendre les stratégies des acteurs locaux et proposer des orientations stratégiques pour la mise en place d'un « Système écotouristique » viable, vivable et équitable.

Les objectifs et les buts de cet atelier

Caractériser les Relations entre les acteurs

- Identifier les acteurs
- Identifier la nature des relations entre eux
- Analyser les relations entre acteurs/objectifs

Identifier des facteurs qui influencent l'écotourisme

- identifier les facteurs externes et internes
- caractériser les relations entre les facteurs

Identification des acteurs :

Les acteurs de l'écotourisme en Tunisie

1. Pôle décideur politique ministères : agriculture, tourisme, environnement, culture emploi, finance, développement territorial, développement et l'investissement, éducation nationale (classe verte) l'intérieur, femme, jeunesse et sport parlement instances gouvernementales, DGF ONTT commission nationale, gouvernorat (conseil du développement régional) CGDR
2. Pôle gestionnaire et régulateur des ressources CRDA, arrondissement, office de développement régional, DGF, DG ACTA, ANPE, gestionnaire des musées représentation régionale des ministères
3. Pôle opérateurs économiques agences de voyages, hébergeurs, artisans, pêcheurs, agriculteurs, bureaux d'études, organisations professionnelles et patronats et syndicats, bureaux d'animations territoriales, les guides touristiques, chasseurs
4. Pôle recherche et formation : chercheur, professeurs, étudiant, les IETS, Sidi Dhrif, formation professionnelle formation continue bureaux des formations privées
5. Pôle structures d'appui : APIA, Caisse des Dépôts et de consignations cdc, APII,
6. Pôle instances internationales : banque mondiale, OMT, FMI, FAO, UICN, ONG
7. Pôle société civile : associations
8. Pôle population : population locale

Identification des objectifs liés à l'écotourisme, de tous les acteurs dans la zone

Objectifs environnementaux	Conservation de la nature
	Conservation du patrimoine culturel
	Gestion des ressources
	Valorisation du patrimoine
Objectifs économiques touristiques	Aménagement et construction des espaces récréatifs
	Marketing et promotion écotouristique
	Développement des activités récréatives
	Développement des structures d'hébergement écotouristique
	Développement des structures de restaurations écotouristique
	Développement des activités artisanales
	Élaboration des stratégies pour le développement de l'écotourisme
	Développement d'un cadre juridique et institutionnel
	Médiation des acteurs pour le développement local de l'écotourisme
	Intégration de la population locale
	Organisation et réseautage des acteurs
	Développement d'une éducation environnementale
	Génération des revenus
	Investissement et promotion des zones rurales
	Planification territoriale
	Construction des projets territoriaux

La notation :

0 : lorsque l'acteur **i** a peu d'influence sur l'acteur **j**.

1 : lorsque l'acteur **i** peut remettre en cause ou favoriser de façon limitée les processus de gestion des projets de **j**

2 : lorsque **i** peut remettre en cause ou favoriser la réussite des projets de **j**

3 : lorsque **i** peut remettre en cause ou favoriser l'accomplissement des missions de l'acteur **j**.

4 : lorsque **i** peut remettre en cause l'acteur **j** dans son existence (**i** est alors indispensable à l'existence de **j**).



Identification et analyses des relations entre les acteurs : rapport de forces et les relations acteurs

	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7	P8
P1								
P2								
P3								
P4								
P5								
P6								
P7								
P8								

Tableau d'analyse entre les acteurs et les objectifs recensés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Pôle 1													
Pôle 2													
Pôle 3													
Pôle 4													
Pôle 5													
Pôle 6													
Pôle 7													
Pôle 8													

+ Favorable à l'objectif

- opposé à l'objectif

1 : l'objectif met en cause, de façon limitée dans le temps et l'espace, les processus opératoires (gestion, etc.) de l'acteur/est indispensable à ses processus opératoires.

2 : l'objectif met en cause la réussite des projets de l'acteur/est indispensable à ses projets.

3 : l'objectif met en cause l'accomplissement des missions de l'acteur/est indispensable à ses missions.

4 : l'objectif met en cause l'acteur dans son existence/est indispensable à son existence.

Les facteurs déterminants qui influencent le secteur écotouristique dans et aux voisinages des aires protégées

Les facteurs déterminants de l'écotourisme dans et autour des aires protégées en Tunisie

Facteurs internes	Facteurs externes
<u>Facteurs liés à l'aire protégée</u>	<u>Facteurs liés aux politiques de développement et à la planification</u>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Potentialités/caractéristiques du milieu 2. Aménagement 3. Statut de l'aire protégée 	<ol style="list-style-type: none"> 12. Réglementations 13. Montage et Suivi des projets 14. sécurité
<u>Facteurs liés à l'offre écotouristique dans la zone</u>	<u>Facteurs liés à l'écotourisme</u>
<ol style="list-style-type: none"> 4. Restauration 5. hébergement 6. type d'activités récréatives 7. l'accessibilités 	<ol style="list-style-type: none"> 15. Financement 16. Formation et accompagnement 17. Promotion et marketing de l'écotourisme 18. Développement de la demande 19. Structuration de l'offre touristique tunisienne
<u>Facteurs économiques locaux</u>	<u>Facteurs de gouvernance</u>
<ol style="list-style-type: none"> 8. Activités économiques locales 9. intégration de la population locale 10. volonté d'accueillir des touristes 11. Implication des populations locales 	<ol style="list-style-type: none"> 20. Réseautage des associations 21. Collaboration entre les acteurs 22. Education et sensibilisation environnementale 23. Médiation entre les acteurs

Analyse et description des relations entre ces variables : repérage des relations entre les variables retenues dans une matrice d'analyse structurelle

0 : Influence nulle

1 : Influence faible

2 : Influence moyenne

3 : Influence forte

P : Influence potentielle

Annexe 4. Photos de l'atelier des acteurs de l'écotourisme à la direction générale des forêts à Tunis



Annexe 5. Le décret de création du parc national de l'Ichkeul

Décret N° 80-1608 du 18 décembre 1980, portant création du Parc National de l'Ichkeul.

Nous Habib Bourguiba, Président de la République Tunisienne;

Vu la loi N° 66-60, du 4 juillet 1966, portant prolongation du Code Forestier et notamment les articles 58 et 59 du dit Code;

Vu les décrets du 29 avril 1969, du 10 mars 1977, du 4 août 1983, et du 23 octobre 1982, portant délimitation du Domaine Public du lac Ichkeul.

Vu l'avis du Ministre de l'Agriculture;

Vu l'avis du Tribunal Administratif;

Décrétions :

Article Premier. — Il est créé un parc National dénommé « Parc National de l'Ichkeul » dont les

limites sont désignées par un liseré rouge sur l'extrait de la carte d'Etat Major de Menzel Bourguiba à l'échelle de 1/50.000, annexé au présent décret.

Les limites du Parc National suivent le bornage du Domaine Public du lac Ichkeul.

Le Parc National de l'Ichkeul couvre une superficie de 12600 ha environ y compris le titre forestier 145628.

Art. 2. — Le Ministre de l'Agriculture déterminera par arrêté les mesures propres à assurer la conservation dans son état naturel du Parc National de l'Ichkeul.

Art. 3. — Le Ministre de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Fait à Tunis, le 18 décembre 1980

P. le Président de la République Tunisienne

et par délégation

Le Premier Ministre

Mohamed MZALI

Annexe 6. Décret de création du parc national de Cap Negro Jbel Chitana

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RÉSOURCES HYDRAULIQUES
ET DE LA PÊCHE**

Décret n° 2010-164 du 5 juillet 2010, portant
changement de la vocation d'une partie de
terre agricole et modification des limites des
zones de sauvegarde des terres agricoles du
gouvernement du Kel.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre de l'Agriculture, des
ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu la loi n° 83-47 du 11 novembre 1983, relative à
la protection des terres agricoles, telles qui sont dans le
comptoir par la loi n° 94-45 du 23 avril 1993, la loi
n° 96-134 du 25 novembre 1996 et la loi n° 2007-09
du 27 décembre 2007 relative à l'urbanisme
territorial,

Vu le code de l'aménagement du territoire et de
l'urbanisme, complété par la loi n° 94-12 du 28
septembre 1994, tel que modifié et complété par la loi
n° 2005-74 du 29 décembre 2005 par la loi n° 2005-71
du 4 juillet 2005, par la loi n° 2004-4 du 16 février
2004 et par la loi n° 2004-29 du 6 juillet 2004,

Vu le décret n° 84-186 du 7 mai 1984, fixant la
composition et les modalités de fonctionnement des
commissions techniques consultatives appartenant aux
terres agricoles et qui modifie et complète par le
décret n° 95-1030 du 28 décembre 1995, par le décret
n° 95-2254 du 16 novembre 1998 et par le décret n°
2001-71 du 19 mars 2001,

Vu le décret n° 1988-013 du 7 mars 1988, fixant
les zones de sauvegarde des terres agricoles du
gouvernement du Kel,

Vu le décret n° 2001-479 du 11 juillet 2001, fixant
les modalités de fonctionnement et fixant les
critères d'attribution à l'état l'argent sur
l'aménagement et les critères fiscaux visant
à assurer des charges,

Vu l'avis de la commission technique consultative
régionale des terres agricoles du gouvernement du Kel
concernant les zones de sauvegarde de la vocation du 21
juillet 2010,

Vu l'avis du ministre de l'Intérieur et du
développement local,

Vu l'avis du ministre de l'Intérieur et du
développement local,

Décret

Article premier : Est abrogé, la vocation de la
partie de terre agricole non commerciale classée en
zone de sauvegarde d'une superficie de 100 ha
située au sud de la région d'El Khemis à la dépendance
de la Kasbah du gouvernement du Kel, telles qu'elles se
définissent par le plan aménagement et prévision élaboré, et ce,
pour l'exploitation d'eau brûquée.

Sur demande et accompagné d'accompagnement
au plus serré, les limites des zones de sauvegarde
des terres agricoles du gouvernement du Kel fixées par
le décret n° 84-186 du 7 mai 1984,

Art. 2 : Le plan d'aménagement urbanisé devra
prendre en considération les dispositions prévues par
le présent décret.

Art. 3 : La ministre de l'Intérieur et du
développement local et le ministre de l'Agriculture, des
ressources hydrauliques et de la pêche sont chargés,
chacun et ce qui le concerne, de l'exécution du
décret dont qui sera publié au Journal Officiel de la
République Tunisienne.

Tunis, le 5 juillet 2010.

Zine El Abidine Ben Ali

Décret n° 2010-165 du 5 juillet 2010, relatif à la
création d'un parc national à Jbel Chitana -
Cap Negro du gouvernement de Bizerte et du
gouvernement de Beja.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre de l'Agriculture, des
ressources hydrauliques et de la pêche,

Vu le code foncier établi par la loi n° 83-20 du
13 juillet 1983, essentiellement les textes qui l'ont modifié et
complété dont le décret en date de la loi n° 2009-19 du
20 juillet 2009 portant simplification des procédures
d'aménagement dans le secteur de l'agriculture et de la
pêche et notamment l'article 219 du même code,

Vu le décret n° 2001-413 du 11 février 2001, fixant
les attributions du ministre de l'Agriculture,

Vu le décret n° 2001-43 du 11 février 2001,
portant organisation de ministère de l'Agriculture, tel
qui modifie et complète par le décret n° 2001-42, du
10 juillet 2001,

Vu le décret n° 2010-72 du 14 janvier 2010,
portant nomination de ministre du gouvernement,

Vu l'avis de ministre de l'Intérieur et du
développement local du ministre des domaines de l'Etat
et des affaires foncières, du ministre des finances, du
ministre de l'environnement et du développement
durable, du ministre de la culture et de la sauvegarde
de l'héritage, du ministre de l'enseignement et de la
recherche scientifique et de la culture scientifique,

Vu l'avis du ministre de l'Intérieur et du
développement local,

Vu l'avis du ministre de l'Intérieur et du
développement local,

Va l'avis du tribunal administratif.

Décret

Article premier : Il est créé un parc national
appelé « parc national de Jbel Chitana - Cap
Nigra » aux dépendances du ministère de l'Intérieur d'une
superficie de 10000 ha situées dans les îles lagonaires n°
272 Beja, n° 136572, n° 136582 Beja, n° 2832 Bizerte
et n° 13552 Bizerte relevant du domaine forestier de
l'Etat telle que délimitée par un arrêté royal et le plan
des îles d'origine des îles appartenant à l'Etat tunisien à 20.000 ha dont les
dispositions sont fixées ci-après.

Art. 2 : Le parc national évoqué à l'article premier
du présent décret est soumis à un plan d'aménagement et de
gestion participatif et intégré élaboré par les services
fonciers compétents relevant du ministère de
l'Intérieur, des ressources hydrauliques et de la pêche
appuyé par un comité consultatif, le
syndicat des agriculteurs tunisiens, le
l'entreprise de tourisme, de tourisme, de la culture, de
l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche
et des autres organismes évoqués par décision du
ministre de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche
et qui sont chargés d'assurer la conservation de l'état initial
dudit parc national et la protection de la faune et de la
faune sauvage qui y habite, aux et respectant les
particularités, les nécessités, culturelles, historiques,
scientifiques et éthologiques.

Le plan d'aménagement précis concernant et
mentionné ci-dessous :

- la localisation et l'ouverture des pistes et des
routes à l'intérieur du parc,

- la fixation des normes techniques à prendre pour

l'entretien des écosystèmes des habitats naturels et
des variétés végétales et animales,

- la localisation des sites des cours d'eau et leur
entretien,

- la création des espaces pour l'observation, la
station et le repos des visiteurs,

- la création d'un écosystème spécifique au parc,

- la délimitation de l'aire des installations
nécessaires à la gestion du parc et à l'information des
visiteurs ainsi que les sites des points de vente des
produits alimentaires, des boissons, des restaurants,
du camping et des parkings,

- l'abordage de lieux spéculaires à la collecte
des ordures,

- Les différentes autres mesures nécessaires à

l'assainissement, l'accès et la sécurité des visiteurs.

Art. 3 : Le parc national est créé conformément
aux dispositions du code foncier en vigueur par les
services fonciers compétents relevant du ministère de
l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la
pêche. Toutefois, certains opérations de gestion
peuvent être confiées à un personnel physique ou
muni de privilégiés, sous une convention conclue entre le
ministre de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la
pêche et les personnes concernées et prennent
les responsabilités des deux parties.

Art. 4 : Le parc national est administré par un
commissaire chargé du parc national principal,
spécialiste forestier désigné par arrêté du ministre de
l'Intérieur, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Art. 5 : Il est créé au sein du commissariat régional
du développement agricole de Beja une commission
consultative scientifique et technique, présidée par le
commissaire régional du développement agricole et
composée des membres suivants

- un représentant de la direction régionale de
l'aménagement et du développement durable,

- un représentant de la direction régionale de la
culture et de la conservation du patrimoine,

- un représentant de la direction régionale du
tourisme,

- un représentant de la faculté des sciences de la
région dont dépend le site du parc,

- un représentant de la faculté des sciences
biologiques de la région dont dépend le site du parc;

- un représentant de l'aménagement des forêts de
la direction régionale du développement agricole de
Beja,

- un représentant de l'association des amis des

- deux représentants des organisations non
gouvernementales œuvrant en matière de protection de
la faune dans les provinces de Bizerte et de Beja,
désignés par les gouvernements concernés.

Le président de la commission peut inviter toute
personne dont la présence est jugée utile pour participer
aux travaux de la commission avec sa consultation.

Les membres de la commission sont désignés par
décret du ministre de l'Agriculture, des ressources
hydrauliques et de la pêche sur proposition des parties
concernées.

La commission se réunit sur convocation de son
président qui fixe par arrêté la date et la réunion.

Les délibérations ne sont valides qu'après présence
d'un tiers de la moitié de ses membres.

En cas d'absence de quorum, la commission se
réunit avec le même ordre du jour dans un délai ne
dépassant pas une semaine de la date de sa première
réunion. Dans ce cas, les délibérations sont valides
quand que soit le nombre des membres présents.

La commission tient ses avis à la majorité des voix
des membres présents. En cas de partage, la voix du
président est prépondérante.

Le chef d'administration des biens du commissariat
régional du développement agricole de Beja est chargé
du secrétariat des réunions de la commission qui élit
un siège en ce qui concerne les questions scientifiques et
techniques relatives à la conservation du parc et au
développement de ses ressources.

Art. 6 : Il est institué un droit d'entrée au parc
national fixé à deux dinars par jour pour les citoyens
nationaux et les résidents étrangers, et à 500 millions
pour les enfants de moins de six ans, les élèves et les étudiants,
et à dix dinars pour les visiteurs et
chercheurs étrangers.

Sont exonérés du droit d'entrée suivant, les
journalistes dans le cadre de promotion au tourisme
national, et ce, après une demande du ministre intéressé.

L'entrée est gratuite les jours de fêtes nationales
pour les tunisiens et les résidents étrangers tunisiens de
Tunisie.

Le droit d'entrée est versé au profit de la trésorerie
de l'Etat.

Art. 7 : La chasse, les activités sportives et
loisir, la capture d'animaux sauvages et la destruction des arbres et des plantes sont interdites à
l'intérieur du parc national. Il est cependant possible de
réclamer à l'assassinat à la chasse professionnelle et moyen
d'appareil de prise de visus caméras photographiques et à
l'enregistrement des sons d'animaux sauvages contre
la payment d'un droit de mille dinars en plus de la
prise d'une copie du film et de la clé dure pour tout
appareil photographique professionnel, et ce, pour
chaque masse.

Art. 8 : Le ministre de l'Agriculture, des ressources
hydrauliques et de la pêche, le ministre de l'Intérieur et
du développement local, le ministre des domaines de
l'Etat et des affaires foncières, le ministre des finances,
le ministre de l'enseignement supérieur et de la
recherche scientifique et de la culture et de la
sauvegarde du patrimoine, le ministre du tourisme et
le ministre de l'aménagement régional et de la
conservation de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui
le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera
publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 5 juillet 2010.

Zine El Abidine Ben Ali